هكذا من الاصل

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12860 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – MERCREDI 4 JUIN 1986

Turbulences en Equateur

M. Febres Cordero a perdu son pari. En jumelant les élections législatives partielles du dimanche 1er juin avec un référendum, le président équatorien croyait pouvoir venir à bout de l'opposition des partis à ses projets de réforme constitutionnelle. Mais la manœuvre n'a pas réussi, et celui qui passait pour un fin stratège a finalement été pris à son propre piège. Selon les derniers résultats, les partis de gauche et du centre, hostiles au pouvoir, rassembleraient environ 58 % des suffrages dans chacune de ces deux consultations.

Le but du référendum était de permettre à des candidats « indépendants » de se présenter aux élections sans être nécessairement affiliés, comme l'exige la Constitution équatorienne, à un parti politique officiellement reconnu. Le chef de l'Etat espérait ainsi mieux assurer ses arrières au Parlement, où sa politique libérale a jusqu'à maintenant été entravée par l'absence d'une véritable majorité.

Sous prétexte de vouloir donner « les mêmes chances à *tous* les Equatoriens », le président Febres Cordero cherchait en fait à se dégager de l'emprise des partis. La plupart de ceux-ci ne s'y sont pas trompés et ont clairement perçu le caractère plébiscitaire de l'opération. Les alliés libéraux et démocrates du président s'étaient cantonnés dans une prudente réserve, et l'opposition du centre et de gauche avait appelé la population à voter non pour infliger un camouflet au chef de l'Etat, accusé d'autoritarisme.

Elu en 1984, M. Febres Cordero avait réussi jusqu'à présent à surmonter les obstacles dressés sur sa route. Il était même parvenu à retourner en sa faveur un Congrès dominé pourtant par l'opposition avant de se tirer presque sans encombre, en mars dernier, de la rébellion avortée du chef de l'armée de l'air, le général Franck Vargas.

La subite aggravation de la situation économique en raison de la chute des prix du pétrole sur le marché mondial a changé le climat. Les revenus de l'or noir constituent en effet près de 70 % des rentrées en devises de l'Equateur. Conséquence directe de cette détérioration : les prévisions budgétaires ont été révisées à la baisse et de nouvelles mesures d'austérité sont attendues. L'apparition d'une poussée inflationniste menace de compromettre la politique ultra-libérale dont le chef de l'Etat s'est fait le champion. Même les milieux d'affaires ont commencé à prendre ombrage des carences de la gestion gouvernementale.

L'opposition et les syndicats se plaignent, de leur côté, du durcissement du débat politique depuis l'arrivée au pouvoir de ce représentant de la droite musclée. Amnesty International a dénoncé ces derniers mois des cas de torture « plus nombreux ».

Autre signe de mécontentement : les accusations de corruption contre l'administration se multiplient. Les révélations faites à l'occasion de la rébellion du général Vargas ont éclaboussé des personnalités proches du pouvoir. La petite guerre qui oppose depuis cette crise le cabinet à la justice militaire semble indiquer que si les forces armées – revenues dans leurs casernes en 1979 – sont pour l'instant loyales au pouvoir civil, elles ne sont pas pour autant disposées à le suivre aveuglément.

LA RÉFORME DE LA LOI QUILLIOT

La protection des locataires restera assurée

La loi Quilliot sur le logement va être abrogée et remplacée par un texte plus libéral, l'extinction de la loi de 1948 va être organisée, en même temps que seront accordés des encouragements fiscaux, financiers et fonciers à la construction de logements neufs et des facilités nouvelles pour l'accession à la propriété. Telles sont les dispositions annoncées le 3 juin par M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

Relancer la construction, augmenter l'offre de logements locatifs, recréer les conditions du marché *« dans une logique libérale »* : tels sont les objectifs proclamés de M. Méhaignerie. Les atteindra-t-il ?

Il est vrai que l'effort financier en faveur des investisseurs est considérable, surtout au moment où M. Balladur cherche à réduire les dépenses budgétaires. Les avantages fiscaux annoncés comblent les vœux des promoteurs-constructeurs et des entreprises du bâtiment, qui revendiquent depuis des années. Certains professionnels ont déjà manifesté leur satisfaction devant ce qu'ils considèrent comme un véritable plan de relance par le bâtiment.

A propos des règles du jeu entre propriétaires et locataires, il est fort probable que M. Méhaignerie mécontentera tout le monde. Pour créer un choc psychologique chez les propriétaires, il aurait fallu abroger la loi Quilliot, bête noire de l'opposition durant les cinq années de gouvernement socialiste. Il ne suffisait pas de la modifier, encore qu'elle reprît des dispositions inscrites dans un projet de loi de M. Michel d'Ornano, alors ministre du cadre de vie et de l'environnement, approuvé en 1978 en conseil des ministres sous l'autorité de M. Raymond Barre.

M. Méhaignerie relance un débat où le passionnel et l'irrationnel l'emportent sur le bon sens. Les mauvais locataires (qui ne paient pas leur loyer et dégradent leur logement) ne sont pas plus nombreux que les mauvais propriétaires (qui n'admettent pas de hausses de loyer inférieures à 30 % l'an et pour qui le bail d'un an est idéal). Et c'est à juste titre que des associations défendent bec et ongles les « bons » comme les « victimes » des deux bords. Ce qui les conduit à une radicalisation des positions respectives.

Les représentants des propriétaires se seraient contentés d'une « loi Méhaignerie » toute simple, dont l'article unique aurait dit : *« La loi Quilliot est abrogée. »* Et certains représentants des locataires rêvent d'un maintien généralisé dans les lieux assorti d'un blocage des loyers...

Aussi les représentants des propriétaires admettront-ils mal la « période transitoire », annoncée par le ministre, que beaucoup jugent trop dirigiste.

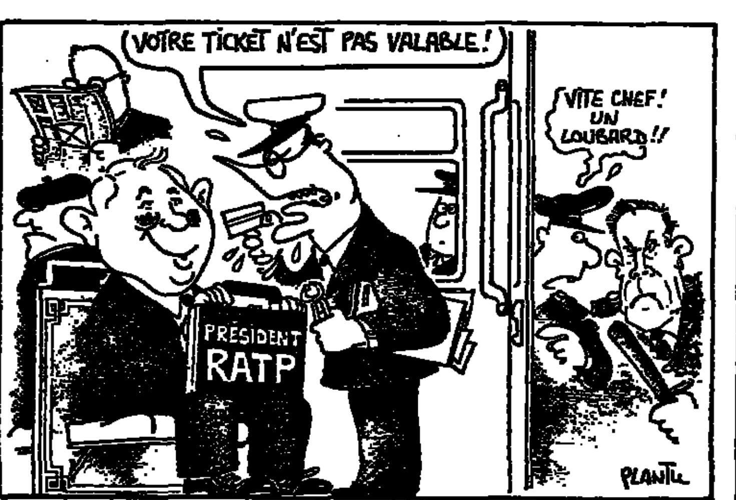
JOSÉE DOYÈRE.

(Lire la suite page 40.)

LA MAJORITÉ ET LES HAUTS FONCTIONNAIRES

Le gouvernement veut démettre le président de la RATP

M. Jacques Douffiagues, ministre délégué chargé des transports, a demandé, le lundi 2 juin, au président de la RATP de lui remettre sa démission. M. Claude Quin rendra sa réponse mercredi. Le ministre a indiqué qu'il y aurait « prochainement un nouveau président à la tête du conseil d'administration », ce qui laisse entendre que M. Quin sera en tout état de cause remplacé. Les syndicats ont annoncé une grève de vingt-quatre heures, le 11 juin, pour protester contre la situation faite au personnel de la RATP.



M. Claude Quin démissionnera-t-il, sans faire de difficultés, de son poste de président de la RATP ou tentera-t-il de s'opposer au gouvernement ? La question est posée depuis que M. Jacques Douffiagues lui a demandé cette démission.

Prenant position pour la première fois dans le conflit qui oppose le président de la RATP aux pouvoirs publics, le ministre a précisé, le lundi 2 juin : *« Il y aura très prochainement un nouveau président à la tête du conseil d'administration. »* M. Quin devait donner sa réponse mercredi au soir.

Le 24 avril, le gouvernement avait demandé au président de la RATP de réduire de 80 millions de francs les dépenses d'exploitation de la Régie, de 200 millions de francs son budget d'investissement et de renoncer à deux cents créations d'emplois en 1986. M. Quin avait répondu que ces exigences menaçaient la qualité du service public.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 41 et nos informations page 7.)

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES LE 22 JUIN

La force tranquille des socialistes espagnols

A trois semaines des élections législatives – qui auront lieu le 22 juin – les premiers sondages donnent une avance confortable au Parti socialiste du premier ministre, M. Felipe Gonzalez. La campagne a officiellement débuté le samedi 31 mai.

De notre correspondant

Madrid. – La campagne pour les élections législatives du 22 juin, dont le coup d'envoi a été officiellement donné le dernier week-end, ne semble guère mobiliser les Espagnols. Serait-ce dû à la lassitude que provoque en eux la multiplication des consultations électorales, liée notamment à la régionalisation ? Si l'on tient compte à la fois des élections nationales, régionales et locales ainsi que des référendums, ce nouvel appel aux urnes est en effet le vingtième depuis 1976 ! Ou serait-ce l'apparente absence d'enjeu et de suspense qui explique cette relative indifférence de l'électorat ?

Les législatives de 1977 avaient été suivies avec passion, car il s'agissait des premières depuis la mort de Franco. Celles de 1979 avaient donné lieu à une captivante lutte « au finish » entre les centristes de M. Adolfo Suarez et les socialistes de M. Felipe Gonzalez. Celles de 1982, enfin, faisaient figure « d'historiques », car elles annonçaient le retour de la gauche au pouvoir après un peu moins d'un demi-siècle d'ostracisme politique. Cette fois, en revanche, c'est la plus parfaite continuité qui se profile à l'horizon, et le résultat semble acquis d'avance : tous les sondages publics et privés annoncent en effet pour le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) une confortable majorité absolue semblable à celle de 1982.

Certes, le référendum sur l'OTAN de mars dernier a montré que les sondages n'étaient pas toujours infaillibles en Espagne. Mais leur netteté et leur unanimité ajoutent cette fois à leur crédibilité. Aussi, conscient d'avoir toutes les chances d'être reconduit dans ses fonctions, le président du gouvernement, M. Gonzalez, veille-t-il surtout à cultiver son image d'homme d'Etat au-dessus de la mêlée, davantage préoccupé d'administrer le pays que de se lancer dans la joute électorale, consacrant sa semaine à gouverner et limitant aux week-ends ses meetings de campagne.

Persuadé d'être à même de l'emporter sans promesses inconsidérées, le PSOE présente aux électeurs un programme prudent, évitant cette fois les engagements trop précis comme celui de créer huit cent mille emplois nouveaux, formulé en 1982 et tragiquement démenti ensuite par les faits. Les socialistes affirment que l'essentiel de l'assainissement économique a été réalisé durant la législature qui s'achève et que la relance pointe désormais à l'horizon.

THIERRY MALINIAK.

(Lire la suite page 4.)

L'EXPERTISE D'UN MÉDECIN FRANÇAIS

Comment « soigner » Tchernobyl

De retour d'un voyage qui l'a conduit à Moscou et dans la plupart des pays de l'Est, le docteur Henri Jammet, président du Centre international de radiopathologie, a donné au *Monde* son témoignage sur les suites de la catastrophe de Tchernobyl.

Selon lui, environ quatre-vingts personnes (ingénieurs, techniciens ou pompiers) ont reçu une dose « mortelle » supérieure à 500 rems. Chez la plupart une greffe de la moelle a été pratiquée. Le docteur Jammet estime qu'il aurait mieux valu recourir à des perfusions de concentré d'éléments du sang (globules rouges, globules blancs, plaquettes).

Deux cent cinquante irradiés (membres du personnel de la centrale) appellent une surveillance attentive pendant plusieurs années, afin de dépister l'apparition de cancers ou de leucémies. Enfin les habitants des villages voisins de Tchernobyl devront, eux aussi, être suivis médicalement, sans qu'on puisse dire avec certitude si l'irradiation subie aura des conséquences pour leur santé.

Le docteur Jammet porte également un diagnostic sur le « nettoyage » des produits radioactifs qui imprègnent la terre, les végétaux, l'eau des fleuves ou des lacs, les rues, les habitations... Un lavage ou un décapage apparaît nécessaire. Certaines zones seront peut-être définitivement abandonnées.

A propos de l'*« affolement injustifié »* qui s'est emparé de la plupart des pays européens, le docteur Jammet regrette le manque d'informations fournies tant à la population qu'au corps médical, et s'inquiète du manque de formation des médecins français en cas d'accident nucléaire.

(Lire, dans « le Monde de la médecine », page 13, l'article du Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.)

débats

Les salariés et l'entreprise

Certains « droits acquis » sont-ils ce que Jacques Rueff appelait de faux droits ? C'est en tout cas ce que pense Jacques Desplats à propos de l'autorisation de licenciement. En revanche, la participation des salariés à la vie de l'entreprise devrait être un vrai droit, estime Paul Combeau.

Marche arrière

La présence d'administrateurs salariés élus doit être étendue à de nombreuses entreprises

par PAUL COMBEAU (*)

LA marche du temps ne s'inverse pas, mais elle peut être dangereusement retardée. Aujourd'hui, la similitude est grande avec la situation qui a vu le rejet du rapport Sudreau en 1978. Nous devons en être conscients.

Beaucoup s'accordent à penser que la participation des salariés à la vie de leur entreprise est indispensable à son développement. Mais, pour qu'elle soit réelle, elle implique une participation au pouvoir, et c'est là que le bât blesse. Les esprits ancrés dans le passé, par intérêt ou par habitude, ne l'entendent pas ainsi. Ils devraient pourtant se rendre compte que le monde n'est pas statique.

Au cours des quelques dernières dizaines d'années écoulées, le savoir a été mieux partagé, l'information s'est considérablement développée.

Les hommes et les femmes ne veulent plus seulement subir, mais aussi agir. Ils veulent que leur citoyenneté soit reconnue dans l'entreprise, comme elle l'est dans la cité.

La loi de démocratisation, que certains veulent abolir, a permis de faire franchir un pas important à la participation, en permettant, démocratiquement, l'accès des salariés au conseil d'administration de leur entreprise. C'est une évolution fondamentalement importante, ce n'est pas une révolution ; la France n'est pas particulièrement en avance dans ce domaine. Des pays tels que l'Allemagne considèrent comme normale la présence des salariés au niveau le plus élevé de l'entreprise et ne s'en portent pas mal quand on voit les résultats économiques qu'ils obtiennent.

Un éclairage nouveau

Non seulement la présence des administrateurs salariés élus doit être pérennisée dans nos entreprises, mais étendue à d'autres, comme ne cesse de la demander la CGC. Les administrateurs salariés, bien que leur expérience soit encore récente, ont, par leur engagement personnel et leur connaissance du terrain, apporté un éclairage nouveau et dynamisé les conseils d'administration. Ces derniers ont besoin d'évoluer. Trop souvent, ils se comportent comme des chambres d'enregistrement de décisions déjà prises, alors qu'ils devraient être l'instance où se discute et se décide l'avenir de l'entreprise.

Toutes les personnalités désignées qui siègent dans nos conseils, même si elles sont éminentes, ne disposent pas toujours du temps nécessaire. Elles assument des responsabilités élevées et siègent, la plupart du temps, dans différents conseils ; aussi, elles ne sont pas toujours au fait des problèmes particuliers d'entreprise, qu'elles ne connaissent pas suffisamment.

Pour les leur faire mieux connaître, il serait souhaitable de créer des commissions mixtes d'administrateurs élus et désignés, chargées d'étudier tel problème particulier de l'entreprise et d'en rendre compte au conseil. Il va sans dire qu'ils devraient pouvoir y consacrer le temps nécessaire et être suffisamment disponibles, même si cela devait impliquer, de leur part, des choix.

Le conseil pourrait être également tenu informé par des responsables, de différents services et de différents niveaux, qui viendraient y expliquer leurs problèmes et répondre aux questions dans le domaine qui est le leur.

Ces propositions, non exhaustives, iraient, je le pense, dans le sens d'un meilleur fonctionnement et d'une plus grande efficacité de nos conseils.

(*) Administrateur salarié élu CGE Distribution.

Ne faites jamais de mauvaises lois !

L'autorisation de licenciement a plus d'effets pervers qu'on ne croit

par JACQUES DESPLATS (*)

ON sait depuis Portalis, sinon depuis Montesquieu, que les meilleures lois ont toujours des effets pervers. Mais que faire lorsque, avec le temps, les effets pervers en viennent à submerger les effets bénéfiques que le législateur en attendait ? C'est là que le drame commence. Car comment abroger la loi devenue mauvaise ?

On l'a bien vu avec l'avortement. La loi mauvaise, c'était la loi de 1920, loi de circonstance qui avait fini par rejeter l'avortement dans la clandestinité. Mais comment l'abroger ou l'amender sans déclencher une cataracte ? C'est comme vouloir remplacer un robinet sans pouvoir couper l'eau ! Simone Veil en a fait l'amère expérience qui, pour avoir avec intelligence voulu lutter contre le fléau de l'avortement, restera pour une série de braves gens affublée de l'étiquette d'avorteuse !

Aujourd'hui, le problème c'est celui de la loi du 3 janvier 1975 sur l'autorisation administrative de licenciement, dont le véritable effet pervers n'est pas du tout, comme on l'entend dire ici ou là, de freiner l'embauche, – ce qu'il est bien difficile de démontrer – mais, beaucoup plus gravement, de désarmer complètement le personnel licencié en le privant de toute possibilité de recours à son juge naturel, le conseil des prud'hommes sous le contrôle des juridictions de l'ordre judiciaire.

De cela, j'ai eu l'occasion de prendre brutalement conscience un jour de 1979 où je me rendais pour une banale affaire fiscale devant le tribunal administratif de Grenoble. Quel ne fut pas mon étonnement en arrivant à 9 heures du matin dans ces lieux d'ordinaire si somnolents de trouver le tribunal envahi d'une foule grave et déterminée, arrivée par cars entiers, dans une ambiance tendue, pour une affaire dont il était visible que le tribunal lui-même, en ouvrant l'audience, sentait toute la gravité de l'enjeu.

Vingt-huit travailleurs licenciés d'une entreprise de Chambéry, soutenus par leurs syndicats, y plaidaient en effet, non pas contre leur employeur, mais contre l'Etat ! Et pourquoi ? Pour obtenir l'annulation, pour détournement de pouvoir ou excès de pouvoir ou que sais-je encore, de la décision par laquelle l'inspection du travail avait autorisé leur licenciement économique !

Toute action contre l'employeur leur était en effet fermée au plan du droit du travail, puisqu'il n'était plus possible de plaider contre leur patron l'absence de « cause réelle et sérieuse » de licenciement, celui-ci étant couvert par l'autorisation administrative.

La responsabilité de l'employeur

C'est trop peu dire que l'employeur était absent du débat. Il était hors de la cause, puisque le débat n'était plus de savoir si le licenciement était justifié ou non, mais de savoir si l'inspection du travail avait commis une erreur fautive d'appréciation en autorisant le licenciement ! Avec toutes chances d'ailleurs pour ces employés, à supposer qu'ils obtiennent gain de cause, de voir l'administration relever appel de la décision du tribunal, ce qui les contraindrait à poursuivre leur action contre le ministre du travail jusque devant le Conseil d'Etat.

Mais là ne s'arrêteraient pas encore leurs tribulations, car, même en cas de succès, ne serait toujours pas tranché le problème de la responsabilité de l'employeur. Il leur faudrait encore, ce préalable levé, et après des années de procédure, le poursuivre cette fois devant la juridiction du travail ? Mais avec quelles chances de succès, puisque celui-ci pourra toujours valablement invoquer qu'il était tout à fait en règle lors de sa décision, couverte qu'elle était par une autorisation administrative dont rien ne lui permettait de penser qu'elle était entachée de nullité ?

Devant un tel mur procédural, qui joue toujours en faveur de l'employeur et au détriment des salariés, on aurait pu penser que l'un des premiers soucis de la majorité de 1981 aurait été de l'abattre. Mais, point du tout ! Car, entre-temps, il s'est trouvé – ô dérision ! – qu'un syndicaliste inattentif avait par mégarde rangé cette loi de janvier 1975 dans le tiroir des « acquis sociaux » !

Et c'est ainsi qu'aujourd'hui on se trouve devant une loi que défendent ceux qui devraient la combattre, et que combattent ceux qui devraient la défendre ! Et que M. Chirac, qui en fut l'initiateur en tant que premier ministre en 1975, se voit onze ans après, dans les mêmes fonctions, investi de la lourde tâche de l'abroger !

On lui souhaite quand même bonne chance. Surtout qu'il aura à recommencer aussitôt avec la taxe professionnelle !

Mais, ne faites jamais de mauvaises lois. On ne sait plus comment s'en débarrasser !

(*) Avocat.

Impossible oubli

La lettre de M. von Kageneck (*le Monde* du 13 mai 1986) m'a frappé par sa tentative subtile de déplacer le centre du débat.

Il n'est pas question pour lui de savoir si Kurt Waldheim a été, peu ou prou, mêlé à des opérations criminelles. Ce qui l'irrite, c'est que, quarante et un ans après la fin de la guerre, on cherche encore à clouer au pilori, non des « Allemands », mais un personnage sur qui pèsent bien des charges — ne serait-ce que le mensonge par omission.

Au lieu de s'en prendre aux « zélotes » du Congrès juif mondial, il devrait diriger son ire contre ceux qui se sont attachés, en misant sur l'usure du souvenir due au temps, à camoufler les archives dont la publication serait gênante pour plus d'un.

M. von Kageneck évoque le discours exemplaire du président Weiszäcker pour appeler à enterrer la hache de guerre entre juifs et Allemands, mais il oublie que le chancelier Kohl a tenu à amener le président Reagan à se recueillir au cimetière militaire de Bitburg, devant les tombes de Waffen SS, de ceux que le signataire a vus à l'œuvre dans les camps de la mort.

Où est le temps où le chancelier Willy Brandt s'agenouillait devant le monument du ghetto de Varsovie ? Lui comprenait que la réconciliation ne pouvait se concevoir à partir de l'oubli.

Nombre d'Allemands voudraient que l'on cesse de leur rappeler le sinistre passé hitlérien. Pour autant, les juifs devraient-ils étouffer leur mémoire ?

HENRY BULAWKO,
président de l'Amicale des anciens déportés de France.

L'honneur bafoué d'un scientifique

La réduction des crédits de la recherche scientifique n'est pas seulement un coup très dur porté à l'une des plus hautes valeurs françaises. Elle frappe au cœur tous les scientifiques, car le choc a aussi sur eux un effet émotionnel profond.

J'appartiens à une génération qui, au lendemain de la seconde guerre mondiale, a voulu rendre à la France, dans le domaine scientifique, l'éclat qu'elle mérite. J'ai le sentiment d'avoir, pendant quarante ans, déployé des efforts pour former de jeunes et brillants scientifiques, capables de faire leur chemin et de prendre la relève, d'avoir cherché à faire progresser notre connaissance du monde, d'avoir publié et de m'être fait connaître et reconnaître sur le plan international, et j'ai le sentiment d'avoir contribué, si peu que ce soit, à la grandeur de la France. Des mesures, d'une ampleur qu'aucun gouvernement n'avait jamais osé prendre, me font ressentir une profonde humiliation (...).

La réduction massive des crédits de la recherche scientifique bafoue l'honneur des scientifiques, considérés tout d'un coup comme une catégorie méprisable : des valets qu'on jette ou des parasites qu'on supprime (...).

E. SCHATZMAN,
astrophysicien, directeur de recherche au CNRS, membre de l'Académie des sciences, médaille d'or du CNRS 1983.



7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
570 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1984

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

« PHILOSOPHIE DE L'ÉCONOMIE », de Serge-Christophe Kolm

Un esprit inclassable

QU'EST-CE qui fait courir S.-Ch. Kolm ? Au rythme de deux gros ouvrages par an, cette esprit inclassable poursuit une œuvre en continu, où chaque livre renvoie non seulement à ses écrits antérieurs mais encore à ses publications futures. Théorie, politique, journalisme, réflexions philosophiques, s'y entremêlent étroitement, conférant à son auteur une place à part dans la rhétorique économique contemporaine (1).

Le dernier maillon de cette chaîne intellectuelle est consacré à la philosophie économique. L'art de Kolm consiste à sentir les courants porteurs, à les détruire, pour mieux les reconstruire ensuite à sa manière, comme le Picasso de J. Prévert.

Depuis quelques années, on assiste, de la part des économistes professionnels, à une renaissance de la réflexion sur les fondements de leur discipline et sur la portée de ses résultats, en un temps où aucune pensée révolutionnaire ne semble cependant menacer l'édifice (2). Le niveau de formalisation de la connaissance économique répond aux exigences de la rigueur scientifique, mais l'interprétation reste souvent encore problématique (3).

La contribution de Kolm à cette philosophie de l'économie s'ordonne autour de trois idées : l'économie comme science morale et politique ; l'homogénéité du socle philosophique sur laquelle elle est construite, et la géométrie variable de son domaine. La réhabilitation de la normativité constitue une position courageuse et stimulante. Elle implique cependant un réexamen des concepts fondateurs, comme celui de préférence, à la lumière de la nouvelle logique des normes (N. Rescher).

La convergence des références philosophiques de la pensée économique est une affirmation plus contestable. Elle conduit Kolm à englober dans un programme commun Marx, Walras, Keynes, et à classer la majorité des contributions de la discipline à gauche, tout en dilatant les contours du libéralisme au point d'y faire figurer la plupart de leurs auteurs. Pour rester sur le terrain de la philosophie de la connaissance, il apparaît, au contraire, que la démarche inductive qui légitime un résultat économétrique et l'interprétation normative d'un théorème d'économie mathématique ne renvoient pas au même critère de scientificité.

Quant à l'attraction exercée par l'économie sur les disciplines voisines (psychologie, sociologie, histoire, science politique), Kolm l'attribue à son attachement à l'utilitarisme et à son adhésion à l'individualisme méthodologique. Mais les liens entre économie et doctrine utilitarienne ne sont pas si simples, et des pans entiers de l'analyse macro-économique contemporaine ne relèvent pas de l'individualisme méthodologique. C'est donc plutôt comme grille logique des actions sociales que l'économique semble s'imposer.

Mais, attention, ce n'est pas parce que *« l'économie n'est qu'un rameau bien développé de la sociologie »* (p. 52) qu'elle se trouve en mesure d'orienter les autres rameaux, comme peuvent en témoigner, *a contrario*, les avatars sociologiques de la *nouvelle économie*. Car son succès relatif et la validité de ses méthodes dépendent étroitement, en définitive, de la précision avec laquelle elle définit son champ d'interprétation.

CHRISTIAN SCHMIDT.

★ Editions du Seuil, 325 p., 110 F.

(1) Selon l'approche proposée par D. Marc Closkey « Rhetoric of Economics », *J.E.L.*, nº 2, 1983.

(2) Cf. les livres de M. Blaug, L. Boland et B. Cadwell, et la création récente, en France, de l'Association Charly-Side pour l'étude de la pensée économique.

(3) C. Schmidt, *la Sémantique économique en question*, Calmann-Lévy, Paris, 1985.

هكذا من الاصل

étranger

DIPLOMATIE

UNESCO

Quand M. Chirac demande une faveur au président M'Bow...

La petite chronique de l'UNESCO est alimentée ces jours-ci par une lettre que vient d'adresser le premier ministre au directeur général de l'organisation, M. Amadou Mahtar M'Bow, dont quelques photocopies ont commencé à circuler place de Fontenoy, comme il est désormais de tradition. Dans cette missive, qui est datée du 21 mai et porte le numéro 017597, M. Chirac recommande à M. M'Bow, pour *« le poste de directeur général adjoint de l'UNESCO »*, qui *« va se trouver prochainement vacant »* (M. Jean Knapp devant partir à la retraite), la candidature d'un diplomate ami du premier ministre, et qui a déjà appartenu à son cabinet lors de son premier passage à Matignon : M. Michel de Bonnecorse, conseiller des affaires étrangères.

Ce dernier, écrit M. Chirac, *« possède une large expérience des problèmes du tiers-monde et des problèmes culturels qui se posent à l'échelon international (...). Au surplus, il n'est peut-être pas indifférent d'avoir à ce poste une personnalité francophone qui possède déjà une connaissance des problèmes de l'Afrique, ayant séjourné à la fois sur votre continent et dans votre pays »*. M. de Bonnecorse, énarque né en 1940, a en effet dirigé la mission de coopération à Dakar de 1978 à 1982, et a eu, au cours de sa carrière, plusieurs autres affectations en Afrique.

Au demeurant, ce n'est pas, dans la demande du premier ministre, le choix de la personnalité proposée qui intrigue, mais bien la démarche en elle-même. Alors que l'on continue de s'interroger sur les intentions réelles de Paris à l'égard d'une éventuelle candidature de M. M'Bow à un troisième mandat (hypothèse qui ne pourrait que hâter, en l'état actuel des choses, le départ de certains autres pays occidentaux), le fait de demander une faveur de ce genre au directeur général de l'UNESCO ne peut évidemment prédisposer le gouvernement français et son chef à faire preuve, le jour venu, de sévérité à son endroit.

Ainsi semble donc s'éloigner l'idée selon laquelle la France, tout en voulant éviter à l'égard de M. M'Bow un comportement ouvertement et inutilement blessant, lui ferait comprendre avec une courtoise fermeté, s'il envisageait officiellement de se succéder à lui-même, que telle n'est pas, selon Paris, la meilleure solution pour sauver l'organisation. D'autant plus que le ton de la lettre de M. Chirac, sans excéder celui qui est de règle entre hauts dirigeants lorsqu'ils se connaissent personnellement, est tout à fait cordial, surtout en tenant compte de ses rajouts manuscrits (*« Cher ami », « mon très cordial souvenir »*). Et que M. M'Bow, depuis le changement de gouvernement, affiche, dit-on place de Fontenoy, une confiance remarquée envers les amitiés dont il peut disposer à Matignon.

Une autre interrogation, s'agissant de la politique de la France vis-à-vis de l'UNESCO, porte sur le remplacement de l'ambassadrice actuelle, Mme Gisèle Halimi. On avait tout d'abord parlé de Mme Marie-Claude Cabana, diplomate, chargée des relations internationales de la Ville de Paris et épouse du ministre de la privatisation. L'hypothèse la plus souvent citée concerne maintenant M. André Lewin, ministre plénipotentiaire, qui a déjà exercé d'importantes fonctions aux Nations unies et qui, au Quai d'Orsay, a dirigé le service des Nations unies et des organisations internationales, avant d'assumer la responsabilité de différentes activités culturelles.

BERNARD BRIGOULEIX.

● *L'Egypte ne présente aucune candidature.* – Le chef de la mission permanente de l'Egypte à l'UNESCO, Al Khatib, a adressé lundi 2 juin une circulaire aux autres délégations pour leur indiquer que son pays n'avait pas proposé de candidat pour succéder à M. M'Bow, dont le mandat de directeur général vient à expiration en novembre 1987. Cette démarche fait suite aux rumeurs selon lesquelles M. Boutros Ghali, ministre égyptien des affaires étrangères, pourrait briguer sa succession.

M. Gromyko qualifie de « gaffe » la déclaration de M. Reagan sur le traité SALT-2

La décision du président Reagan de ne plus respecter certaines clauses du traité SALT-2 sur la limitation des armements nucléaires est *« une importante gaffe »*, a estimé le chef de l'Etat soviétique, M. Andrei Gromyko, selon un parlementaire britannique reçu lundi 2 juin au Kremlin. Ce jugement de l'ancien chef de la diplomatie soviétique n'est toutefois pas repris dans le long communiqué officiel sur cet entretien de M. Gromyko avec une délégation parlementaire britannique, reproduit mardi dans la presse. Selon M. Martin Flanery, député travailliste, M. Gromyko en évoquant ce *« sérieux faux pas »* du chef de la Maison Blanche aurait ajouté, en substance, que les dirigeants soviétiques ne croient pas que l'opinion publique américaine est vraiment d'accord pour que ce traité soit mis en pièces. Selon l'agence Tass, M. Gromyko a qualifié l'annonce de M. Reagan de *« bombe placée sous le traité SALT-2 »*, ajoutant : *« Agissent de la sorte, seulement ceux qui ne sont pas intéressés à conjurer la guerre nucléaire (...). Le Parlement britannique pourrait dire son mot en faveur de ce traité. Pourtant, il ne le dit pas pour le moment. »*

TRIBUNE INTERNATIONALE

Le désarmement pour le développement !

par ANATOLI DOBRYNINE (*)

A NOTRE époque, il n'y a pas d'alternative à la cessation de la course aux armements nucléaires, comme il n'y en a pas au maintien et au renforcement de la paix. L'idéal du socialisme est un monde sans armes et sans violence, un monde dans lequel chaque peuple choisira librement sa voie de développement, son mode de vie.

L'humanité a à atteindre plusieurs objectifs complexes et difficiles. Mais il y a un objectif extrêmement urgent : prévenir une guerre nucléaire. Parfois, on a l'impression que certains représentants des pays en développement, entièrement absorbés par leurs problèmes intérieurs (qui sont effectivement ardus), sous-estiment cet objectif extrêmement urgent. Mais si l'on ne réussit pas à prévenir une guerre nucléaire, à quoi serviraient alors tous les efforts déployés dans la lutte pour l'indépendance nationale et le progrès social des peuples ? Pourtant, la cessation de la course aux armements permettrait au monde entier de dégager des ressources immenses qu'on pourrait notamment consacrer aux pays en développement. La lutte contre la menace de guerre nucléaire est aussi la lutte pour le développement des pays et peuples qui se sont affranchis.

Dans un contexte où l'attention envers les problèmes nucléaires s'est accentuée, le gouvernement soviétique, après avoir pesé toutes les circonstances liées à la sécurité de son peuple et de l'humanité tout entière, a décidé de proroger son moratoire unilatéral sur tous les essais nucléaires jusqu'au 6 août prochain, date anniversaire du largage de la première bombe atomique, en 1945, sur la ville japonaise de Hiroshima. Ce bombardement avait entraîné la mort de centaines de milliers de personnes. C'est l'Union soviétique qui a proposé de liquider complètement les armes nucléaires et chimiques, de renoncer à créer d'autres moyens d'extermination massive, en particulier dans l'espace, de dissoudre les groupements militaires et de réduire les budgets militaires.

Les initiatives visant au règlement politique des conflits dans différentes régions du globe s'inscrivent parfaitement dans le programme soviétique de renforcement de la paix et de création d'un système de sécurité internationale.

Les pourparlers sur l'Afghanistan

Le renforcement de la sécurité en Asie et dans le bassin du Pacifique sont objet d'une grande importance pour notre politique extérieure. Le gouvernement soviétique a proposé un vaste ensemble de mesures en vue d'établir un dialogue constructif entre les Etats de la région d'Asie et du Pacifique, de travailler à la recherche conjointe de moyens de régler les litiges entre eux et de réaliser une coopération étroite et mutuellement avantageuse. Les efforts concertés de tous les États de cette vaste région permettraient de convoquer, en perspective, une conférence asiatique qui contribuerait à mettre sur pied un mécanisme fiable de sécurité en Asie, à y créer des zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques. Nous proposons d'aborder également la préparation d'une conférence des payx du Pacifique pour y examiner les questions relatives à la sécurité et à la coopération. L'Union soviétique appuie les efforts déployés par les gouvernements et les pacifistes des pays situés dans la partie sud du Pacifique en vue d'y créer une zone dénucléarisée.

L'URSS soutient fermement et de façon constante les efforts du gouvernement de l'Afghanistan tendant à consolider la souveraineté de son pays, à défendre les acquis révolutionnaires de son peuple, à élargir la base sociale du pouvoir progressiste. Nous souhaitons le succès des pourparlers entre l'Afghanistan et le Pakistan, menés avec la médiation du représentant personnel du secrétaire général de l'ONU. Ces pourparlers ont abordé une étape importante. Nous sommes pour un règlement politique qui assurerait la cessation réelle de l'ingérence armée et de toute autre ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et qui garantirait efficacement leur non-reprise. L'Union soviétique voudrait rapatrier au plus vite les troupes soviétiques qui se trouvent en Afghanistan à la demande du gouvernement de ce pays. Elle a déjà concerté avec la partie afghane les délais de leur retrait par étapes dès qu'un tel règlement politique sera obtenu.

Nous invitons la communauté internationale à déployer de nouveaux efforts persévérants en vue d'assurer l'assainissement radical et la normalisation de la situation au Proche-Orient. Aujourd'hui, comme hier, l'Union soviétique est persuadée que la voie qui y mène passe non pas par les tentatives d'assurer des transactions séparées qui ont acculé les choses dans une impasse dangereuse, mais par la convocation d'une conférence internationale sous l'égide de l'ONU et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine. Nous sommes solidaires de ceux qui se prononcent pour le renforcement de la coordination des actions des Etats arabes, pour le rétablissement de la cohésion des rangs de la résistance palestinienne sur une base patriotique et anti-impérialiste.

La coopération avec les pays en développement

Nous œuvrons sans relâche en vue de normaliser en Méditerranée la situation qui s'est dangereusement aggravée ces derniers temps à la suite des actions agressives du militarisme américain. Préconisant la transformation de cette région en zone de paix stable et de coopération, l'URSS a proposé de retirer de la Méditerranée les flottes de l'URSS et des Etats-Unis. Notre pays a simultanément proposé de convoquer une conférence représentative, à l'instar de la Conférence européenne, où l'on pourrait examiner l'ensemble de questions ayant trait à la consolidation de la paix dans cette région, y compris les mesures de confiance qui se sont déjà justifiées dans la pratique mondiale.

La volonté de l'Union soviétique d'intensifier les efforts collectifs, en vue de désamorcer les conflits dans diverses régions du monde, concerne aussi le sud de l'Afrique. Notre pays invite les gouvernements et l'opinion publique de tous les pays, tous les hommes de bonne volonté, à mobiliser leurs efforts pour soutenir les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, les Etats « de première ligne », afin de contribuer à un règlement prompt et équitable des problèmes qui y existent, dans l'intérêt d'une paix stable et durable.

L'URSS soutient avec esprit de suite les revendications légitimes des pays en développement de restructurer les relations économiques internationales sur des principes justes et démocratiques. La convocation d'un congrès mondial sur les problèmes de la sécurité économique contribuerait incontestablement à la décolonisation économique et à l'assainissement des relations économiques internationales.

Dans ses rapports économiques, scientifiques et techniques avec les pays en développement, l'Union soviétique s'inspire des principes de l'égalité en droits, de l'avantage mutuel et de la prise en considération des intérêts des partenaires. Etant donnés ses principes, ses buts et son contenu, cette coopération représente un type nouveau de relations économiques internationales, qui est opposé au système d'exploitation de ces pays par les trans-nationales, et renforce les positions des jeunes Etats dans leur lutte contre le néocolonialisme. Cette coopération est multiforme, elle englobe divers domaines et aide les jeunes Etats à mettre sur pied leur économie indépendante, à assurer l'essor culturel et la formation rationnelle de cadres nationaux. Le nombre de pays en développement, avec lesquels l'URSS coopère aux termes des accords conclus au niveau des Etats, est passé de 18, en 1960, à 70, en 1986. Avec le concours de notre pays, on a construit, dans les pays en développement, plus de 2 100 entreprises industrielles, centrales électriques, ouvrages agricoles et autres. Plus de 1 200 autres entreprises sont en construction ou en projet.

Nous sommes fermement persuadés que le principe imposé par l'impérialisme (l'armement au lieu du développement) doit faire place au principe suivant : le désarmement pour le développement ! C'est notamment le but de la proposition de l'Union soviétique de réduire les budgets militaires, et d'employer une partie des sommes ainsi dégagées pour l'aide aux pays en développement. – *(APN.)*

(*) Secrétaire du comité central du Parti communiste soviétique, chef du département des relations internationales, ancien ambassadeur à Washington.

Un rapprochement pourrait intervenir bientôt avec la France,

estime le premier ministre néo-zélandais

De notre correspondant

Bonn. – Les prestations publiques de M. David Lange, premier ministre de Nouvelle-Zélande, qui poursuit sa tournée des capitales européennes, se suivent, mais ne se ressemblent pas. Après avoir été reçu à Bonn par le chancelier Helmut Kohl, M. Lange s'est montré relativement conciliant lundi 2 juin à l'égard de la France. Confirmant la possibilité d'une médiation entre les deux pays, il a estimé, au cours d'une conférence de presse, qu'une solution pourrait intervenir *« rapidement »* dans l'affaire du *Rainbow-Warrior*.

« La France a clairement manifesté son désir d'une telle médiation. (...) Je pense que nous parlerons par l'intermédiaire d'un pays tiers très prochainement », a déclaré M. Lange.

Selon lui, les deux agents emprisonnés pourraient être transférés dans un pays tiers pour désamorcer la tension avec Paris. Il s'est cependant refusé à toute précision à ce sujet, se bornant à indiquer une fois encore qu'ils ne seraient pas libérés ou renvoyés en France.

Le premier ministre néo-zélandais, qui avait affirmé la semaine dernière à Bruxelles qu'il fallait replacer la question dans le contexte de l'ensemble des relations entre Wellington et Paris *(le Monde* daté 1er-2 juin), a cette fois indiqué que la poursuite des tests nucléaires français dans le Pacifique *« n'interférerait pas dans un rapprochement »*. Il a même jugé nécessaire de revoir la *« stratégie »* de la Nouvelle-Zélande pour ne pas laisser subsister en France l'impression que l'hostilité aux tests nucléaires est dirigée uniquement contre elle. Compte tenu de la politique d'indépendance militaire de la France et du soutien dont elle dispose auprès des populations concernées, une telle politique, a-t-il souligné, ne peut avoir que des *« effets pervers »*.

Evoquant également le problème néo-calédonien, il a émis le souhait que le changement de gouvernement à Paris ne modifie pas l'évolution vers davantage d'autonomie locale.

Les relations entre la Nouvelle-Zélande et la France ont été abordées au cours des conversations avec les dirigeants ouest-allemands. M. Lange a indiqué que le chancelier Kohl avait offert ses bons offices. Il a noté, sans entrer dans le détail, qu'il n'y avait pas de changement dans l'attitude de la RFA sur la question de l'ouverture du Marché commun aux exportations néo-zélandaises.

Le porte-parole de Bonn, M. Friedhelm Ost, a souligné que le gouvernement ouest-allemand continuerait à œuvrer dans le cadre communautaire en faveur d'une politique commerciale ouverte qui prenne en compte les intérêts néo-zélandais.

HENRI DE BRESSON.

● RECTIFICATIF. – Deux inexactitudes se sont glissées dans la notice biographique de M. Xavier du Cauzé de Nazelle, récemment nommé représentant de la France auprès de l'Office des Nations unies à Genève *(le Monde* du 29 mai). M. de Nazelle n'a été conseiller technique à l'Élysée qu'à la fin du mandat du général de Gaulle, et non au début du septennat de Georges Pompidou. En outre, nommé ambassadeur à Berlin, près le gouvernement de la RDA, en janvier 1981, il a renoncé à ses fonctions dès le mois de septembre suivant (et non en 1982, comme nous l'avions écrit par erreur), en raison de l'arrivée de ministres communistes au gouvernement français.

LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

M. Jean-Marie Caro dénonce l'« inexistence du dialogue » au sein de l'UEO

L'Assemblée parlementaire de l'Union de Europe occidentale (UEO, l'organisation de défense scellée par le traité de Bruxelles entre le France, la République fédérale, la Grande-Bretagne, l'Italie et les trois pays du Benelux) a ouvert, lundi 2 juin à Paris, une session dominée par l'échec de la tentative de « réactivation » de l'UEO lancée en octobre 1954 et Par de vives polémiques entre les membres de l'Assemblée et le conseil exécutif de l'organisation, représentant les gouvernements.

Cinq ministres seront entendus au total au cours de cette session, qui durera jusqu'au 15 juin : MM. Andreotti et Spadolini, ministres italiens des affaires étrangères et de la défense (l'Italie préside le conseil jusqu'au 1er juillet), Möllemann, ministre d'Etat aux affaires étrangères dans le gouvernement de Bonn, Tindemans, ministre belge des relations extérieures, et Mme Young, secrétaire d'Etat britannique.

Pour la première fois depuis 1981, le gouvernement français brille par son absence, n'ayant délégué aucun de ses membres pour s'adresser à l'Assemblée. En revanche, la partie socialiste de la délégation française a été renforcée par quelques figures de proue, notamment MM. Mermaz, ancien président de l'Assemblée nationale, Bérégovoy et Delebarre, anciens ministres.

Les quelques mesures prises dans le cadre de la réactivation de l'UEO à partir de 1984 se sont heurtées aux désaccords apparus depuis lors entre les pays membres à propos de l'initiative américaine de défense stratégique, du désarmement ou du terrorisme, mais aussi au manque d'enthousiasme des gouvernements pour les faire passer dans les faits.

Les agences techniques mises sur pied n'ont reçu que de très vagues mandats ; leurs effectifs, faute de moyens, restent squelettiques, et le conseil n'a remis qu'avec retard son rapport annuel, ce qui a obligé à reporter son examen au fond à la prochaine session de décembre.

Autant de griefs par, conséquent, de la part de l'Assemblée, et qui ont amené son président, le député UDF Jean-Marie Caro – réélu par acclamation lundi matin – à dresser un vif réquisitoire contre le conseil. Dénonçant les *« attitudes fuyantes »*, les *« avis extrêmement restrictifs, pour ne pas dire négatifs »* émis par les ministres face à *« toutes les demandes, propositions et suggestions »* des parlementaires, *« la médiocrité, pour ne pas dire l'inexistence, du dialogue entre les deux instances de l'UEO »*, M. Caro a accusé le conseil, et nommément M. Andreotti, son président, *« de perdre son temps et d'abandonner à la fois la cause de l'Europe et le respect du traité de Bruxelles, en cherchant à anesthésier l'Assemblée par tous les moyens que lui offre la diplomatie la plus archaïque »*...

Emporté par son élan, le président a vu, dans cette assemblée, *« celle de la dernière chance »*. On n'en est sans doute pas là, l'UEO ayant mené une existence tranquille pendant une bonne trentaine d'années jusqu'à cette fameuse tentative de « réactivation ». Mais il est vrai que son échec ranime les frustrations de ceux qui croyaient à une relance de la construction européenne dans le domaine-clef de la défense.

M. T.

EUROPE

LE RETOUR DE Mme BONNER A MOSCOU

La femme d'Andrei Sakharov dénonce « tous les mensonges qui viennent d'ici à notre sujet »

De notre correspondant

Moscou. – Mme Elena Bonner est arrivée lundi 2 juin à Moscou après avoir passé six mois en Occident et sans se faire aucune illusion sur ce qui l'attend dans son pays. L'épouse d'Andrei Sakharov avait déclaré à Milan, avant de prendre l'avion, qu'elle rentrait seulement rejoindre son mari et que revenir en URSS était comme regagner une prison.

Mme Bonner a expliqué aux correspondants occidentaux qu'elle comptait rester trois ou quatre jours à Moscou avant de retourner à Gorki, à 400 kilomètres à l'est de la capitale, où son mari est assigné à résidence depuis janvier 1980. Elle est elle-même tenue de demeurer dans cette ville depuis août 1984.

Mme Bonner a effectué rapidement les formalités de police et de douane. La présence à ses côtés de deux membres du Congrès américain, un démocrate du Massachussetts, M. Barney Frank, et un républicain de Californie, M. Dan Lungren, a sans doute facilité les choses. Deux autres Américains qui voyageaient avec elle souhaitent l'accompagner jusqu'à Gorki. Cela paraît très improbable, Gorki est une ville fermée aux étrangers en raison des industries militaires qui s'y trouvent. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'Andrei Sakharov y a été exilé.

Paraissant très fatiguée, Mme Bonner a demandé aux correspondants occidentaux de ne pas venir la voir à son appartement situé sur le boulevard extérieur de la capitale, comme ils avaient coutume de le faire lors de ses séjours moscovites avant son assignation à résidence à Gorki. Elle a seulement voulu expliquer pourquoi elle avait fait des déclarations en Occident malgré la promesse qu'elle avait donnée aux autorités soviétiques avant son départ. *« J'ai été obligée de parler à cause de tous les mensonges qui venaient d'ici à notre sujet »*, a-t-elle déclaré.

Mme Bonner n'a pas voulu en dire davantage en territoire soviétique. Elle avait été plus explicite à Milan, où elle avait accusé le « journaliste » soviétique Victor Louis de se livrer à la désinformation à son égard. Ce dernier a vendu, à de nombreuses reprises, en Occident des bandes vidéo tournées à l'insu d'Andrei Sakharov et montées de façon à faire croire que le prix Nobel de la paix 1975 menait une vie normale à Gorki. Victor Louis a d'autre part prétendu, jeudi 29 mai, dans une interview à l'agence Reuter que les déclarations faites en Occident par Mme Bonner avaient définitivement compromis la possibilité qu'on permette à Andrei Sakharov de vivre à nouveau à Moscou.

De nombreuses personnalités soviétiques « officieuses » ont développé le même thème depuis cinq ans : Andrei Sakharov serait un grand savant « naïf » qui se laisserait influencer par sa femme. L'intéressé avait chaque fois repoussé ces affirmations avec indignation.

Trois amis soviétiques attendaient Mme Bonner à l'aéroport de Cheremetievo dont, Mme Petrenko-Podyapolskaya, qui portait un bouquet de roses. Un quatrième, M. Serafim Yevsoukov, avait été emmené de force par la police quelques instants auparavant. M. Yevsoukov est le père d'un jeune homme qui a été condamné le 20 mai dernier à trois ans de camp pour avoir refusé d'accomplir son service militaire. Toute la famille a demandé à émigrer en Israël depuis 1978.

Mme Bonner a quitté l'aéroport de Cheremetievo dans la voiture d'un diplomate de l'ambassade des Etats-Unis. Aucun policier n'était visible devant son appartement qui avait pourtant été gardé en permanence ces derniers mois.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● *Le correspondant du « Figaro » bousculé par la milice.* – Le correspondant du *Figaro* à Moscou s'est vu arracher son carnet de notes par un policier en civil alors qu'il assistait, lundi 2 juin, à une manifestation organisée dans le centre de Moscou par cinq juifs soviétiques pour obtenir un visa à destination d'Israël. L'incident a eu lieu au moment où des miliciens interpellaient le petit groupe de manifestants, deux hommes et trois femmes. Plusieurs policiers en civil ont alors surgi et l'un d'eux, aidé par un milicien, s'est emparé de force du carnet de Charles Lambroschini, bien que ce dernier ait montré sa carte de presse et énergiquement protesté.

Les « refuzniks », Youri Tchekanovski et Youri Rosenzweig, accompagnés chacun de leur femme et d'une de leur fille, ont déclaré avoir demandé, respectivement depuis cinq ans et huit ans, un visa pour l'Etat hébreu. Ils ont pu présenter leur revendication – *« Laissez-nous partir en Israël »* – inscrite sur du drap blanc accroché à leur poitrine pendant une dizaine de minutes avant l'intervention de la milice. – (*AFP*.)

Espagne

La force tranquille des socialistes

(Suite de la première page.)

A condition, précisent-ils bien sûr, qu'un nouveau mandat de quatre ans leur soit confié pour *« consolider les acquis »*. En 1982, ils annonçaient le *« changement »*. Aujourd'hui, leur maître mot est celui de *« modernisation »* afin de relever les défits de l'intégration dans le club européen.

Les formations d'opposition, pour leur part, semblent avoir pour unique ambition d'empêcher le PSOE d'atteindre à nouveau la majorité absolue. La principale d'entre elles, l'Alliance populaire de M. Manuel Fraga, se présente, comme en 1982, en coalition avec le Parti démocratique populaire (démocrate-chrétien) et le Parti libéral, deux petites formations dont l'assise électorale est négligeable, mais qui concourent à donner une image plus modérée de l'opposition conservatrice. L'Alliance populaire espère, en effet, récupérer une partie de cet électorat centriste qui avait voté socialiste en 1982 et qui constitue le véritable arbitre de la consultation.

Pour y parvenir, il lui faut effacer l'image excessivement réactionnaire liée en partie au passé franquiste qui est encore celle de certains de ses dirigeants, à commencer par M. Fraga, et se présenter désormais comme une formation « libérale-conservatrice » semblable à ses homologues des pays voisins dont le programme est similaire : « recette » néo-libérale pour venir à bout de la crise économique, privatisation d'une chaîne de télévision, lutte contre l'insécurité urbaine.

Le temps presse pour M. Fraga, car il joue sans doute cette fois son va-tout. Si l'Alliance populaire ne réussissait pas sous sa direction à réduire de manière significative l'écart de 21 % de voix qui la séparait en 1982 des socialistes, son avenir politique apparaîtrait difficile, et une profonde restructuration s'opérerait sans doute au sein de la droite espagnole. Aussi, M. Fraga, invoquant le précédent de la France, appelle-t-il avec insistance au rassemblement sous sa houlette de toutes les forces « non socialistes ». Sans être entendu toutefois : deux formations briguent en effet l'espace politique centriste et aspirent à rompre le schéma de « bipartisme imparfait » né des élections de 1982.

La première est le PRD (Parti réformiste démocratique) récemment créé par M. Miguel Roca, un des principaux dirigeants du nationalisme catalan, lancé désormais à l'assaut de Madrid. Le PRD, qui entend *« réduire la présence de l'Etat dans la société »*, présente, en économie et en politique extérieure, un programme assez proche de celui de l'Alliance populaire. Il se veut toutefois plus novateur en matière de problèmes de « société » tels que l'éducation, l'avortement ou la justice.

Si le PRD reste sourd aux appels à l'union de M. Fraga, c'est parce qu'il n'aspire pas tant à s'allier à la droite traditionnelle qu'à s'y substituer à moyen terme. M. Roca entend en effet constituer cette « droite moderne » qui, selon lui, fait encore défaut en Espagne et pourra seule vaincre un jour les socialistes. A court terme, toutefois, la tâche semble rude malgré l'appui ostensible de certains milieux économiques : le PRD ne peut compter que sur une infrastructure encore peu développée et dispose de peu de temps pour transmettre partout son message.

Un rival redoutable : l'abstention...

Une autre formation se réclame du centre politique : le CDS (Centre démocratique et social) de l'ancien président, M. Adolfo Suarez. Mais autant le PRD de M. Roca penche vers le centre droit, autant le CDS penche, lui, dans l'autre sens. M. Suarez aspire non seulement à récupérer l'espace politique centriste, mais aussi les voix des électeurs « progressistes » déçus par la modération socialiste et qui ne sont pas disposés pour autant à voter communiste. Aussi le CDS n'hésite-t-il pas, en politique étrangère et en économie notamment, à déborder les socialistes sur leur gauche. Mais le principal atout du parti n'est pas son idéologie, d'ailleurs peu définie. C'est le charisme personnel dont jouit encore l'ancien président du gouvernement, qui a réussi à démanteler sans heurt les institutions franquistes.

Une autre formation aspire à occuper l'espace que la politique très modérée des socialistes laisse libre sur leur gauche : la coalition Gauche unie, qui rassemble, sous l'égide d'un Parti communiste en plein aggiornamento, une demi-douzaine de partis d'importance inégale. La Gauche unie espère obtenir une représentation parlementaire suffisante pour obliger désormais les socialistes à se « garder à gauche » dans la définition de leur politique. Elle propose un ensemble de mesures assez proches du programme commun de la gauche française en 1981.

Les communistes, qui constituent l'axe de cette coalition, espèrent mettre fin cette fois à cette permanente dynamique de la désunion qui les avait relégués en 1982 à moins de 4 % des voix. Toutefois le PCE « officiel » n'a pu faire entendre raison à son ancien secrétaire général, M. Santiago Carrillo. Aujourd'hui en dissidence, ce dernier se présente en solidaire à la tête d'une formation davantage inspirée par le « communisme traditionnel » mais aux perspectives électorales très limitées.

Reste, pour les socialistes, un dernier rival, peut-être le plus redoutable, l'abstention. Nombre d'électeurs déçus par les revirements du PSOE en politique extérieure et par le coût social de sa politique d'austérité – mais peu sensibles, malgré tout, au charme des partis d'opposition – ne préféreront-ils pas cette fois bouder les urnes ? C'est une perspective qui ne peut satisfaire personne dans un pays où la démocratie n'a pas encore fêté son dixième anniversaire.

THIERRY MALINIAK.

La formation séparatiste basque Herri Batasuna est légalisée par la Cour suprême

De notre correspondant

Madrid. – Après trois ans de guérilla juridique menée par les autorités, la Cour suprême espagnole a rendu publique, le lundi 2 juin, une sentence obligeant le ministère de l'intérieur à légaliser la coalition nationaliste basque radicale Herri Batasuna, proche de l'ETA militaire. Favorablement accueillie par les nationalistes modérés à Bilbao, cette sentence a fait, en revanche, l'effet d'une douche froide pour le gouvernement socialiste à Madrid, pour qui elle constitue un sérieux revers politique.

Rassemblement hétéroclite de nationalistes radicaux, de militants d'extrême gauche, d'écologistes et de marxistes orthodoxes, Herri Batasuna ne se cache pas de défendre par la voie légale les mêmes objectifs que l'ETA militaire. Le fait de ne pas être reconnue comme formation politique n'avait pas empêché cette coalition de se présenter à toutes les élections depuis 1979 comme un « groupement d'électeurs » obtenant régulièrement aux alentours de 15 % des voix dans les trois provinces basques (soit plus de 150 000 suffrages). Ses représentants élus refusent toutefois de siéger tant aux Cortès de Madrid qu'au Parlement régional basque.

C'est en mars 1983 que Herri Batasuna avait demandé pour la première fois à être enregistré légalement comme parti politique. Le ministère de l'intérieur s'y était opposé, arguant notamment que les statuts de la coalition ne stipulaient pas que ses membres devaient être espagnols et ne faisaient pas expressément mention de leur acceptation de la Constitution. Les avocats de Herri Batasuna portèrent le litige devant les tribunaux, soulignant que la Constitution espagnole reconnaissait le droit d'association sans le soumettre à de telles exigences préalables.

Dès le départ, la justice se prononça en faveur des thèses de la coalition. Loin de se résigner, toutefois, le ministère de l'intérieur fit usage de tous les recours possibles. Le tribunal suprême, dont la décision est cette fois définitive, constitue la cinquième instance qui, en un peu plus de trois ans, ordonne la légalisation de Herri Batasuna.

Th. M.

CONTROVERSE AVEC WASHINGTON ET LA HAYE

Londres veut obtenir l'extradition des militants de l'IRA

Le gouvernement britannique tente actuellement de convaincre les Américains que la lutte contre le terrorisme doit également viser les militants de l'IRA, et il multiplie les pressions pour que soit ratifié un traité qui permettra l'extradition vers la Grande-Bretagne des républicains irlandais réfugiés aux Etats-Unis. Un accord de principe avait été acquis il y a environ un an avec la Maison Blanche, mais le texte est bloqué par la commission des affaires étrangères du Sénat, dont certains membres estiment qu'il équivaudrait à une limitation du droit d'asile politique.

Mme Thatcher a récemment plaidé pour la ratification de cet accord, en faisant allusion au soutien apporté par son gouvernement au raid américain sur la Libye. *« Vous ne pouvez établir de distinction entre les terroristes*, a-t-elle dit. *Tous sont des meurtriers, des poseurs de bombes. Tous sont opposés à la démocratie. »*

La même question – les membres de L'IRA recherchés pour des actions armées doivent-ils être considérés comme des terroristes ou comme des politiques ? – est au fond de l'affaire dont est saisie, depuis janvier, la justice néerlandaise, à savoir la demande d'extradition de deux dirigeants de l'IRA, Brendan McFarlane et Gerry Kelly, arrêtés le 16 janvier à Amsterdam. Le procureur général de la Cour suprême a recommandé le 26 mai l'annulation en appel du jugement prononcé deux mois plus tôt par un tribunal d'Amsterdam, qui était favorable à l'extradition de McFarlane mais opposé à celle de Gerry Kelly. Le procureur estime que les arguments avancés par la défense contre l'extradition relèvent d'une interprétation trop large de la notion de délit politique. Le tribunal avait estimé, dans le cas de McFarlane, que l'attentat commis en 1976 contre un bar protestant de Belfast (cinq morts) ne constituait pas un délit politique. Il avait reconnu, en revanche, un caractère politique à l'évasion collective de la prison de Long Kesh en 1983, dont les deux hommes avaient été les meneurs, et au cours de laquelle un gardien était mort.

L'Association internationale des juristes démocrates et la Haldane Society of Socialist Lawyers, ont lancé une campagne internationale contre ces deux extraditions réclamées par Londres. Ces deux associations de juristes estiment notamment que les tribunaux, qui auraient à juger les deux hommes, ne sont pas « impartiaux ». Elles font valoir que McFarlane avait bénéficié à Long Kesh du « statut spécial », ce qu'elles tiennent pour une reconnaissance implicite du caractère politique du délit qui lui était imputé.

C.T.

A PROPOS DE L'ANNIVERSAIRE DU DRAME DU HEYSEL

La Belgique n'accepte pas l'opprobre, nous écrit M. Charles-Ferdinand Nothomb, vice-premier ministre

Après l'article de notre correspondant en Belgique à propos des événements dramatiques survenus il y a un an au stade du Heysel (le Monde *du jeudi 29 mai*), *M. Charles-Ferdinand Nothomb, vice-premier ministre et ministre de l'intérieur, nous écrit :*

Non, la Belgique n'est pas « oublieuse ». Elle n'a pas oublié le drame qui s'est déroulé sur son territoire un soir de mai il y a un an, à l'occasion de ce qui aurait dû rester une grande fête du sport. (...)

Le gouvernement belge a assumé sa part de responsabilité après que le Parlement eut attribué la responsabilité première aux hooligans, reconnu les fautes graves des organisateurs et regretté des imperfections sérieuses dans le maintien de l'ordre. (...)

En conséquence, il a pris des mesures, allant de l'établissement d'un cahier des charges pour la sécurité dans les stades de football et le renforcement de l'entraînement et de l'équipement de la gendarmerie à l'amélioration de la coordination entre les différentes forces de police. Une commission d'inspection des stades, réunissant les délégués des ministres de la sécurité, de l'intérieur et de la justice, des ministres des sports (compétence communautaire) et des fédérations de football, ont visité tous les grands stades de football, assisté à tous les grands matches, discuté avec les autorités locales.

A l'égard des victimes, la Belgique a fourni son aide immédiate mais, conformément aux règles de droit, leur dédommagement sera réglé lorsque les responsabilités pénales et civiles auront été établies au terme de la procédure judiciaire. La procédure d'extradition a été entamée. Comme dans toutes les démocraties, ces procédures sont minutieuses et prennent nécessairement du temps.

Par-delà ces réalités très pénibles, la Belgique estime que la violence stupide dans les stades doit être contrée par une action dans le monde sportif international et dans le système éducatif de chaque pays qui constate cette violence. La Belgique n'accepte pas l'opprobre de ce qui s'est passé le 29 mai 1985 entre Anglais et Italiens sur son sol. Depuis le Heysel et malgré le Heysel, cette violence aveugle s'est encore manifestée plusieurs fois ailleurs dans le monde.

Nous ne pouvons accepter qu'un déploiement énorme de forces de l'ordre doive accompagner chaque match de football important. Et comme nous sommes dans un pays libre et que nous souhaitons le rester, où chacun peut organiser un rassemblement sous sa responsabilité, les autorités publiques ne peuvent être entraînées à outrepasser leur rôle, qui est de veiller au maintien de l'ordre public sur la base des informations fournies par les organisateurs de ces rassemblements, ou d'interdire les dits rassemblements.



Pologne

Les cadres du parti ont « applaudi » à l'arrestation de Zbigniew Bujak

C'est par des applaudissements que les participants à une conférence du parti ont salué l'annonce de l'arrestation de M. Zbigniew Bujak, samedi 31 mai, à Varsovie. Le compte rendu publié lundi par l'organe du parti, *Trybuna Ludu*, permet de se faire une idée de la joie qui envahit ce parterre d'apparatchiks lorsqu'ils eurent la primeur de la « bonne » nouvelle, de la bouche du général Dankowski, chef adjoint de la police politique (SB).

Le policier s'est efforcé de présenter le dirigeant clandestin de Solidarité comme un agent à la solde de l'étranger, conformément à la tactique désormais régulièrement utilisée à l'égard des opposants. *« Les services spéciaux occidentaux et les centres de diversion idéologique guidaient et inspiraient ses activités »*, a-t-il déclaré, en ajoutant que *« des documents importants concernant la clandestinité, du matériel moderne de télécommunications et des devises occidentales »* avaient été saisis lors de l'arrestation de M. Bujak et de ses *« collaborateurs »*. (Il s'agit apparemment de M. Konrad Bielinski, ancien membre du KOR et responsable, avant 1980, des éditions clandestines Nowa, et de Mme Ewa Kulik, responsable de l'hebdomadaire *Tygodnik Mazowsze*, dont l'agence PAP a annoncé l'arrestation parallèlement à celle de M. Zbigniew Bujak.)

Le chef adjoint de la police politique a souligné que l'*« opération »* avait été menée *« sous la supervision directe du général Kiszczak, ministre de l'intérieur »* et qu'elle *« devrait paralyser les activités des structures illégales dans tout le pays »*.

A Gdansk, M. Lech Walesa a dénié aux autorités le droit de juger un homme comme Zbigniew Bujak, dont les activités étaient selon lui tout à fait légales, et qui avait *« plus que n'importe quel groupe existant en Pologne actuellement recueilli des voix de manière démocratique »* (allusion au fait que le dirigeant syndical avait été librement élu par les membres de Solidarité).

Le président de Solidarité a ajouté : *« Nous allons continuer. Nous allons nous débrouiller, malgré ce qui se passe, malgré leurs tentatives de nous effrayer et de nous faire chanter. »*

Dans les pays occidentaux, la nouvelle de l'arrestation de M. Bujak a suscité des réactions de *« regret »*. Le Quai d'Orsay, rappelant *« son attachement au respect par tous des droits de l'homme »*, a ajouté dans un communiqué : *« Les autorités françaises regrettent tous les développements qui rendent plus difficile la réalisation du dialogue nécessaire entre les différentes composantes de la société polonaise. »* (Nos dernières éditions datées du 3 juin.)

En termes plus nets, le porte-parole du département d'Etat des Etats-Unis a salué en M. Bujak *« un symbole du souhait continu et profond du peuple polonais de pouvoir mieux s'exprimer dans les affaires de son pays »*, et il a déploré que *« les autorités polonaises, tout en affirmant vouloir atteindre une réconciliation nationale, continuent à arrêter et à emprisonner des leaders tels que Bujak, qui représenteraient la voie de l'opposition modérée dans n'importe quel pays démocratique occidental »*.

A Paris, les confédérations Force ouvrière, CFDT et CFTC ont protesté contre l'arrestation du responsable clandestin. Pour Force ouvrière, cette arrestation *« démontre que la répression est en réalité le seul langage tenu par le régime »* [du général Jaruzelski. La CFDT rappelle que c'est l'*« absence de liberté »* qui avait conduit Zbigniew Bujak à la clandestinité, et exige *« plus que jamais le rétablissement des libertés et particulièrement des libertés syndicales »*. Enfin la CFTC estime que l'événement *« prouve une fois de plus que Jaruzelski n'est pas fréquentable »*. Faisant allusion à la rencontre à Paris entre le premier secrétaire du parti et le président François Mitterrand, le syndicat chrétien constate que *« ces contacts privilégiés au plus haut niveau n'ont produit aucun effet positif »*.

M. Georges Marchais a en revanche souligné que le syndicaliste polonais *« se trouvait dans l'illégalité »*. Interrogé au cours de l'émission « Face au public » de France Inter, le secrétaire général du Parti communiste français a déclaré : *« Walesa est libre, il s'exprime, il parle, il circule. Par contre, il se trouve que Bujak était dans l'illégalité et il semble que ce soit la raison de son arrestation. »*

AFRIQUE

socialistes

République sud-africaine

Une brochure officielle sur l'ANC tend à montrer le « vrai visage » des « terroristes »

De notre correspondant

Johannesburg. – Y a-t-il une petite chance que, dans un avenir proche, les autorités sud-africaines et les dirigeants du principal mouvement nationaliste, le Congrès national africain (ANC), entament des pourparlers ? Tel était l'objectif essentiel de la commission des sept « sages » du Commonwealth dont la mission a été écourtée par le triple raid de Pretoria contre le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe. Une opération qui a torpillé les efforts de paix de ce groupe de « personnalités éminentes », même si celles-ci estiment que tout n'est pas encore entièrement perdu.

Le ministère de l'information a publié, lundi 2 juin, une brochure de 40 pages intitulée *Parler avec l'ANC*, qui démontre que le gouvernement n'est, en fait, pas disposé à dialoguer avec le Congrès national africain. Cette brochure, tirée à 70 000 exemplaires, est, selon le ministre adjoint de l'information, M. Louis Nel, destinée à *« renseigner correctement les Sud-Africains et les pays occidentaux sur la nature, l'histoire, l'idéologie, la composition et la politique de l'ANC »*. Quarante pages pour démontrer que l'organisation interdite depuis 1960 n'est qu'un mouvement terroriste, contrôlé par les communistes, dont le but est d'instaurer un régime totalitaire.

Pour appuyer sa démonstration, le gouvernement de Pretoria cite de nombreux extraits de propos de dirigeants de l'ANC et du South African Communist Party (SACP), des morceaux choisis de leurs publications ou d'émissions de Radio-Liberté, la radio de l'ANC et, en contrepoint, les déclarations du chef de l'Etat, M. Pieter Botha, destinées à montrer le caractère raisonnable et réaliste de la position du gouvernement.

Il est pourtant interdit en Afrique du Sud de citer ou de rapporter ce qu'écrit l'ANC et de publier la photo de Nelson Mandela. La loi ne s'applique apparemment pas aux responsables politiques du pays lorsqu'il s'agit de présenter à leur façon l'idéologie du mouvement nationaliste noir. M. Nel ajoute, candide, qu'*« aux yeux du gouvernement, le fait de publier cette brochure ne confère pas une importance spéciale »* à l'ANC.

Une organisation communiste ?

Le ministre adjoint de l'information tire argument de la démonstration faite dans cet opuscule pour expliquer que le pouvoir *« n'approuve pas les contacts entre l'ANC et différents groupes de Sud-Africains »* – treize jusqu'à présent, – qui fait le voyage de Lusuka. Il estime que ces voyages *« sont exploités par l'ANC pour diviser et semer le doute dans les éléments démocratiques et modérés en Afrique du Sud »*.

Toute la publicité nécessaire doit être donnée à cette brochure qui a pour but de montrer le « vrai visage » de l'ANC. Mais si la presse locale a l'intention de publier la réponse de l'intéressé, celle-ci est soumise aux rigueurs de la loi. La vérité ne doit donc tomber que de la bouche du gouvernement.

Pourquoi craindre tant l'ANC ? Pour M. Nel, il ne s'agit que d'*« une seule des réalités d'un large éventail de l'expression politique des Noirs »*. *« Il est faux de penser*, ajoute-t-il, *que l'ANC contrôle de manière significative ce qui se passe dans les zones noires. L'une des faiblesses de l'organisation, c'est sa direction qui, après deux décennies d'exil, a perdu le contact avec les réalités en cours en Afrique du Sud. »*

L'ANC est-il un mouvement communiste ? La brochure souligne que vingt-trois des trente membres du comité exécutif, l'organe de direction, sont *« membres ou sympathisants du Parti communiste »*. En fait, M. Nel n'en est pas sûr. Il ne demande qu'à être démenti. *« Ce sera même une musique agréable à nos oreilles »*, fait-il remarquer.

La brochure conclut : *« Actuellement, l'ANC ne souscrit pas aux exigences qui veulent que le gouvernement ne négocie qu'avec les Sud-Africains qui renoncent à la violence. Les négociations doivent essentiellement être faites de concessions réciproques dans le but de satisfaire des demandes raisonnables. »*

De toute façon, *« quelles assurances y aura-t-il que les promesses faites à la table de négociations seront tenues ? »*. Si les sept « sages » du Commonwealth espéraient encore pouvoir instaurer le dialogue, les voilà renseignés.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Kenya

« Méfiez-vous des barbus ! »

De notre correspondant

Nairobi. – Un diplomate averti en vaut deux : dans un discours prononcé, le dimanche 1er juin, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'accession du Kenya à l'autonomie interne, M. Daniel Arap Moi, chef de l'Etat, a rappelé les ambassadeurs accrédités à Nairobi aux devoirs de leur charge : *« Leur mission est de renforcer les relations bilatérales et non pas de propager des rumeurs qui jettent le trouble dans l'esprit de nos compatriotes »*, a-t-il dit. Et de leur reprocher de rédiger dépêches et télégrammes *« en s'appuyant sur de fausses informations, obtenues auprès de gens aigris »*. Cette philippique présidentielle n'a pas épargné les journalistes étrangers, accusés de *« compromettre la paix et l'unité du Kenya par des manœuvres de division »* et invités à *« s'intéresser à ce qui se passe dans leur propre pays »*.

Le ton de ces propos trahit l'extrême nervosité des dirigeants kényans après la découverte d'un mouvement d'opposition clandestin – le Mwakenya, – dont les principaux animateurs, des universitaires en majorité, sont, aujourd'hui, sous les verrous. Plus d'une quarantaine de personnes ont ainsi été arrêtées ces dernières semaines, et dix-sept condamnées à des peines de dix mois à cinq ans de prison. M. Moi a accusé ces *« mauvais éléments »* de *« servir des maîtres étrangers »* et de se faire zélateurs du socialisme scientifique. *« Karl Marx était un raciste de premier ordre*, a-t-il assuré. *Il est enterré à Londres. Il a défendu les Européens, pas les Africains. »*

Les *wananchi* – citoyens de base – ont été dûment chapitrés : manifester la moindre curiosité à l'égard de ce qui se dit ou de ce qui se lit sous le manteau, serait aller au-devant de graves ennuis. *« Méfiez-vous des barbus »*, leur dit M. Moi. Un avertissement ? Treize employés d'une usine textile de Thika ont été récemment appréhendés dans les toilettes de leur entreprise en train de lire avec avidité des tracts subversifs.

La suspicion est sans limites de la part des gens au pouvoir. Lors des incidents qui avaient abouti, en mars dernier, à la fermeture provisoire de l'université Kenyatta, M. Kariuki Chotara, un responsable très en cour du parti, ayant appris que le nom de Marx était mêlé à cette agitation, aurait, dit-on, invité les autorités compétentes à procéder, sans délai, à *« l'arrestation de cet individu »*...

Une vague de rumeurs

Cette atmosphère malsaine nourrit toutes sortes de rumeurs, du couvre-feu au coup d'Etat, sans que leurs auteurs aient souvent le moindre indice à avancer à l'appui de leurs allégations. Les anathèmes gouvernementaux ont pour effet de mettre chacun en appétit de « littérature » dite subversive, souvent moins par intérêt que par goût du fruit défendu. C'est ainsi que, début avril, circulaient discrètement, à Nairobi, des exemplaires photocopiés d'un long article d'analyse politique paru dans le bulletin bimensuel *Africa Confidential*, interdit d'entrée au Kenya, qui évoquait notamment la corruption rampante dans les cercles dirigeants du pays.

Ici, comme ailleurs en Afrique, les hommes au pouvoir supportent de plus en plus mal la moindre contrariété politique. M. Moi et les siens seraient-ils si peu sûrs d'eux-mêmes que les manigances d'une poignée d'intellectuels puissent les mettre dans des états pareils ? Seule l'armée demeure une menace potentielle pour le régime Kenyan, comme le preuve en a été administrée lors du coup d'Etat avorté du 1er août 1982. A la tête de cette armée, M. Moi, après beaucoup d'hésitations, vient de nommer le général Mahmoud Mohammed qui, lors du putsch manqué, avait repris en main la situation.

A en croire le *Sunday Times*, organe du parti unique, *« le Kenya est un pays exemplaire qui brille dans le monde »*. Est-ce si sûr ? Dans une récente homélie, l'évêque anglican d'Eldoret, le révérend Alexandre Muge, a rappelé aux dirigeants locaux l'histoire agitée qui, depuis l'indépendance, fut notamment marquée par des meurtres politiques et une tentative de coup d'Etat. *« Nous avons presque connu ce qui est arrivé aux Philippines où la population tout entière a forcé le dictateur Marcos à s'en aller »*, a-t-il noté. Un rappel qui n'est pas innocent dans la bouche d'un prélat apprécié pour son franc-parler.

JACQUES DE BARRIN.

● *En Zambie : libération des coopérants français.* – MM. Laurent Vergain et Bruno Plasse, les deux professeurs français arrêtés en Zambie le 24 mai (*le Monde* du 30 mai) ont été libérés le samedi 31 mai, indique l'ambassade de France dans ce pays. Il avaient été appréhendés pour avoir pris des photos dans les rues d'un quartier résidentiel, ce qui avait paru « suspect » une semaine après le raid sud-africain contre un camp présumé de l'ANC situé près de la capitale. – *(AFP.)*

Les chrétiens se mobilisent contre l'apartheid

Les chrétiens sont invités à se mobiliser à l'occasion des manifestations qui vont marquer, le 16 juin prochain, le dixième anniversaire des tragiques affrontements raciaux de Soweto en Afrique du Sud.

Huit organisations catholiques et protestantes ont rendu public à Paris, le lundi 2 juin, un texte les appelant *« à susciter des rencontres d'information et de prière, des jeûnes de solidarité, et à envoyer en Afrique du Sud des messages de soutien »* (1).

Ces actions sont dans le droit fil de la décision prise par le Conseil œcuménique des Eglises, en mars dernier à Kinshasa, de faire du 16 juin prochain *« une journée mondiale de jeûne et de prière pour l'Afrique du Sud »*.

Du côté catholique, le président de la conférence des évêques de France, Mgr Jean Vilnet, a écrit le 15 mai dernier à Mgr Denis Hurley, archevêque de Durban, pour l'assurer de sa sympathie dans *« le long combat que vous menez, avec persévérance, contre la politique de l'apartheid »*.

Quelques jours avant, l'*Osservatore Romano* publiait une lettre du cardinal Etchegaray, président de la commission pontificale Justice et Paix, adressée au même archevêque sud-africain, pour montrer la solidarité du Vatican : *« L'enseignement constant de l'Eglise catholique en matière sociale*, écrivait-il, *ne permet aucune ambiguïté : l'apartheid doit être dépassé dans ses formulations théoriques et ses conséquences pratiques, car il est en opposition avec le principe de l'égalité de tous les hommes et les droits fondamentaux de la personne humaine. »*

Sur le terrain, les évêques catholiques, les Eglises protestantes et l'Eglise anglicane membres du Conseil sud-africain des Eglises, durcissent leurs positions contre l'apartheid. La conférence des évêques catholiques d'Afrique australe a publié, le 28 mai, une lettre pastorale dans laquelle, pour la première fois, elle préconise des sanctions économiques contre le gouvernement et les milieux d'affaires : *« Nous sommes profondément soucieux*, écrit-elle, *des nouvelles souffrances que certaines formes de pression économique peuvent comporter (...), mais sur l'autre plateau de la balance, nous devons mettre l'énormité des souffrances actuelles et du taux de chômage, ainsi que des perspectives d'avenir, si le système d'apartheid n'est pas démantelé au plus vite. »*

H.T.

(1) Ces huit organisations sont l'ACAT (Organisation œcuménique contre la torture), le CCFD (Comité catholique contre la faim), la CIMADE (Service œcuménique d'entraide), la Commission sociale, économique et internationale de la fédération protestante de France, la commission française Justice et Paix, le DEFAP (Service protestant de missions), la Mission de France et Pax Christi. Pour toute information, joindre la commission française Justice et Paix, 71, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris. Tél. : 43-25-92-91.

● *La France participera à la conférence de l'ONU sur les sanctions contre Pretoria.* – Recevant, lundi 2 juin, au Quai d'Orsay, le général Joseph Garba, président du comité spécial des Nations unies contre l'apartheid et représentant permanent du Nigéria à l'ONU, M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères, a annoncé que la France participera pour la première fois, en qualité d'observateur, à la conférence mondiale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, qui se tiendra à Paris du 16 au 20 juin.

Nigéria

« DERNIER APPEL » AUX SYNDICATS

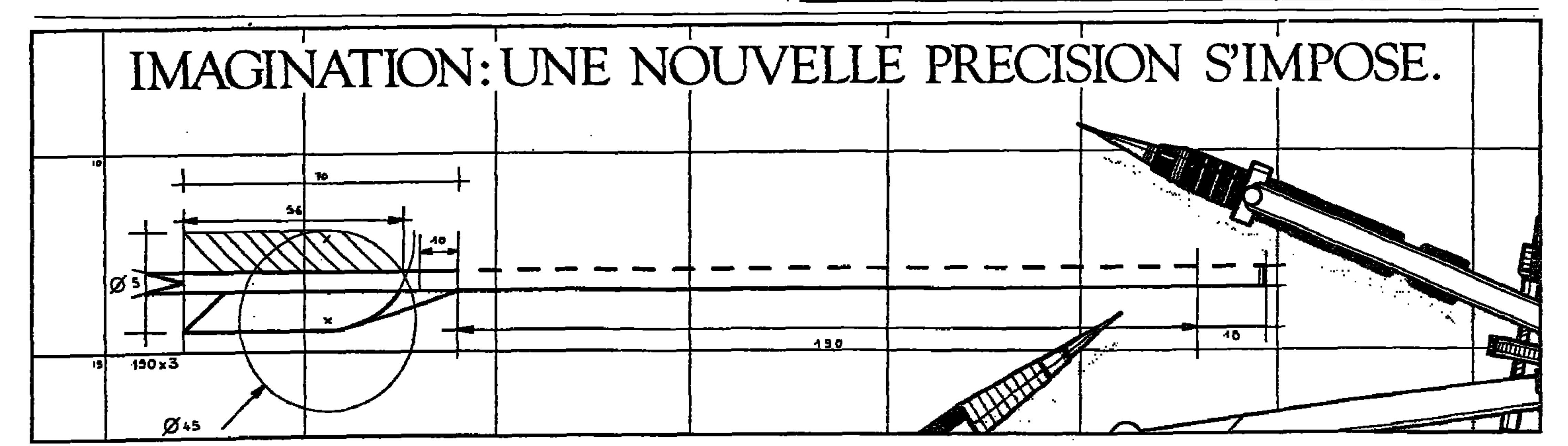
Lagos *(AFP, Reuter.)* – Le gouvernement militaire nigérian a lancé, lundi 2 juin, un *« dernier appel »* aux syndicats afin qu'ils renoncent à l'organisation d'une grève générale et à des manifestations prévues pour mercredi en signe de solidarité avec les victimes des violents incidents qui se sont produits le 23 mai sur le campus de l'université Ahmadou-Bello de Zaria, dans le nord du pays.

Ces émeutes, qui ont provoqué la mort, officiellement, de quatre étudiants, ont soulevé une vague d'agitation, incitant les autorités à fermer douze des vingt-trois universités du Nigéria. Les défilés envisagés par la Confédération nationale du travail (NLC) sont *« un complet défi à l'autorité et à la légitimité du gouvernement »* et celui-ci a *« décidé de relever ce défi avec tous les moyens à sa disposition »*, précise un communiqué du gouvernement.

D'autre part, quarante-sept personnes, pour la plupart des étudiants, ont été déférées devant un tribunal sous l'accusation d'avoir participé, le 29 mai, à l'incendie d'une caserne de policiers à Kaduna (nord du pays). Trente-six d'entre elles ont été emprisonnées, les onze autres (des femmes, des jeunes gens et des blessés) ayant été libérées sous caution.

Angola

● *Offensive contre l'UNITA.* – Les troupes de Luanda, appuyées par des forces cubaines, soit un total d'environ vingt mille hommes, viennent de déclencher leur offensive de saison sèche dans la région centre-est de l'Angola, a affirmé, lundi 2 juin à Paris, un porte-parole de l'UNITA, le mouvement d'opposition armée de M. Jonas Savimbi. Selon l'UNITA, les forces gouvernementales, qui ont commencé à faire mouvement le 27 mai vers les zones qu'elle tient, ont trois axes d'attaque, notamment la ville de Mavinga, dans la province de Cuando-Cubango. – *(AFP, Reuter.)*



Pologne

PROCHE-ORIENT

Israël

Yves Montand messager de la paix

De notre correspondant

Jérusalem. — *« J'espère pouvoir ouvrir la route qui relie Israël à la Jordanie. Je souhaite ardemment la rouvrir à pied, en jeep ou par n'importe quel autre moyen, même si on doit me tirer dessus — mais je préférerais que ce ne soit pas le cas. »*

Dès son arrivée, lundi 2 juin, en Israël — où il passe une semaine à l'invitation du premier ministre, M. Shimon Pérès, — Yves Montand s'est montré fidèle à sa réputation d'artiste engagé dans le siècle, au service de la paix et des droits de l'homme. Et pour salaire de sa peur, le comédien-chanteur présidentiable *« se ferait un plaisir, le cas échéant, de transmettre un message de M. Pérès au roi Hussein »*.

Messager de la paix d'une rive à l'autre du Jourdain ? Montand n'exclut pas non plus de rencontrer des responsables palestiniens. Comment imagine-t-il la paix ? *« A partir du moment où le principe de l'existence d'Israël est reconnu, tout est négociable. »* Temps fort de son séjour ici, Montand devait participer ce mardi soir, sous les remparts de Jérusalem, à un spectacle-meeting en plein air, en solidarité avec le judaïsme soviétique. Aux côtés de M. Pérès et d'Anatoly Chtcharansky, il devait entonner *Le Chant des partisans*, qui ne figure plus à son répertoire depuis vingt ans. *« Rencontrer Chtcharansky est important pour moi. J'ai naguère lutté pour lui. Nous refusons l'arbitraire antijuif décrété par les autorités soviétiques au mépris des accords d'Helsinki. Mais il ne faut pas faire d'antisoviétisme primaire, surtout quand on n'est pas antirusse ».*

Cravate et pochette noires, Yves Montand — dont le dernier séjour en Israël remonte à 1959 — a évoqué le souvenir de celle dont il porte le deuil. *« Simone m'accompagne aujourd'hui. Elle était demi-juive et mon patronyme — Livi — m'a posé jadis quelques problèmes, bien que je ne sois pas juif. Je descends, semble-t-il, d'un Livius romain. La vraie raison de mon séjour ici, c'est que j'ai été autrefois indifférent envers ceux qui portaient l'étoile jaune à Marseille et à Paris, et donc plus ou moins complice de ce qui se passait. Nous n'avons pas bougé. Je ressens cette culpabilité. Je me serais associé au diable pour qu'on reconnaisse l'Etat d'Israël en 1948. C'est pourquoi il m'est impossible d'accepter que certains évoquent son anéantissement. »*

Le chanteur a répété lundi qu'il serait volontiers candidat à l'élection présidentielle en France *« si cela était nécessaire pour faire entendre ma voix »*. Avant d'ajouter : *« Mais nous ne sommes pas encore en période électorale. »*

J.-P. LANGELLIER.

Liban

Une milice sunnite entre dans la bataille contre les chiites d'Amal

De notre correspondant

Beyrouth. — Depuis lundi soir 2 juin, la guerre des camps entre Palestiniens et Amal à Beyrouth-Ouest se double d'une bataille de rue dans laquelle la milice chiite est harcelée par plusieurs autres forces. Ce mardi, de violents combats opposent les chiites d'Amal et de la 6e brigade de l'armée à la nouvelle milice sunnite du Mouvement du 6 février (référence à la date de la victoire... d'Amal à Beyrouth-Ouest en 1984). Cette milice s'appuie sur les Palestiniens et le PSP (druze) de M. Walid Joumblatt.

Ce n'est pas la première fois qu'Amal et le PSP s'opposent aux armes lourdes, leur précédente « explication » importante avait ravagé Beyrouth-Ouest et fait plus de cent morts presque tous civils au cours de la dernière semaine de novembre 1985. Seul parmi les grandes forces militaires sur le terrain, le Hezbollah, formation d'intégristes principalement chiites, se tient à l'écart des affrontements en cours.

Les responsables d'Amal et du PSP s'étaient pourtant longuement concertés durant la journée de lundi en présence du chef des services de renseignement syriens au Liban, le général Ghazi Kenaam. M. Berri était revenu sur ses accusations quant au bombardement de « *son* » territoire à partir de la montagne druze (*le Monde* du 3 juin).

M. Joumblatt, de son côté, avait dit mesurer « *la gravité du complot d'Arafat* (...), *qui finance les éléments expédiés à Beyrouth, dans les camps plus précisément. Tout cela favorise l'explosion, d'autant qu'il existe une coordination* [d'Arafat] *délibérée, bien étudiée, avec Gemayel.* »

Malgré tout, la bataille, toutes les batailles, continuaient de faire rage mardi à Beyrouth-Ouest, autour des camps et dans la partie de la ville située au-delà du boulevard de Mazraa. L'autre moitié de la demi-ville — les quartiers de Hamra, Verdun, Arts-et-Métiers, Ras-Beyrouth, Aïn-Mreisse — sont jusqu'à présent, épargnés. Mais, bien entendu, les rues y sont désertes, et, à tout moment, les combats peuvent y déborder.

Lors de sa précédente « guerre » avec les Palestiniens, l'an dernier à la même époque, Amal avait plus ou moins bénéficié d'un consensus anti-palestinien : chacun voulait éviter le retour en scène des fedayins au Liban. Cette fois, nombreux sont ceux qui veulent qu'Amal ait les ailes rognées. Paradoxe des paradoxes : une défaite de la milice chiite, même au prix d'un succès limité des Palestiniens, ne déplairait pas outre mesure à la population chrétienne, sinon à ses dirigeants.

Reflet de l'effondrement de la situation économique, la livre est tombée à 34 L.L. pour 1 dollar — et ce, en dépit des millions de dollars que M. Arafat déverserait sur les camps pour se gagner des partisans et des alliés.

LUCIEN GEORGE.

LES ENTRETIENS DU ROI HUSSEIN DE JORDANIE A PARIS

La France appuie les efforts en cours pour réconcilier l'Irak et la Syrie

M. Jacques Chirac s'est longuement entretenu, lundi 2 juin, avec le roi Hussein de Jordanie, au cours d'un dîner à Matignon, et a rendu hommage aux efforts entrepris par le souverain hachémite pour réconcilier l'Irak et la Syrie. « *C'est une politique que nous approuvons tout à fait* », a dit le premier ministre, à l'issue de cet entretien qu'il a qualifié de « *très amical, très cordial et riche de substance* ».

Le premier ministre jordanien, M. Zaïd Rifaï, et le chef de la diplomatie du Royaume, M. Taher el Masri, ont participé à ce dîner, ainsi que les ministres français des affaires étrangères et de la défense, MM. Jean-Bernard Raimond et André Giraud. Le souverain devait s'entretenir de nouveau, ce mardi, avec M. Raimond, après avoir été reçu à déjeuner à l'Elysée.

Le roi aurait enregistré certains succès dans ses efforts pour réconcilier l'Irak et la Syrie — deux pays dont l'inimitié traditionnelle s'est encore accrue depuis six ans avec le soutien apporté par Damas à l'Iran dans la guerre du Golfe. Le quotidien britannique *Financial Times*, citant des sources diplomatiques à Bagdad, croit ainsi savoir que l'Irak a envoyé une délégation à Damas pour discuter de la réouverture de l'oléoduc irakien traversant le territoire syrien.

Damas avait fermé cet oléoduc il y a plusieurs années par solidarité avec l'Iran. Il acheminait sur la côte méditerranéenne (région de Tripoli-Banias) le pétrole en provenance du bassin irakien de Kirkouk. D'une portée économique non négligeable (le système peut évacuer 500 000 barils-jour), la réouverture de l'oléoduc serait aussi un geste politique important.

L'information du *Financial Times* fait suite à une série de rumeurs faisant état du désir de la Syrie — aux prises avec une grave crise économique — de se rapprocher de l'Irak et, ainsi, des autres pays arabes du Golfe qui, à des degrés divers, soutiennent Bagdad dans son effort de guerre.

Ces pays, traditionnels bailleurs de fonds de la Syrie, auraient ces derniers temps sérieusement réduit leur aide financière au régime syrien, en raison certes de la chute de leurs revenus pétroliers mais aussi pour manifester leur hostilité au soutien qu'apporte Damas à Téhéran.

A Téhéran

REPRISE DES NÉGOCIATIONS FRANCO-IRANIENNES SUR LE CONTENTIEUX FINANCIER

Une délégation d'experts français devait poursuivre, ce mardi 3 juin à Téhéran, les négociations entamées en décembre 1985 pour régler le contentieux financier entre la France et l'Iran. Il s'agit, indique-t-on au Quai d'Orsay, de reprendre sur de « *nouvelles bases* » le dossier du prêt de 1 milliard de dollars consenti par l'Iran au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en 1974, et dont Téhéran réclame le remboursement.

La mission de cette délégation, qui comprend une dizaine d'experts du Quai d'Orsay, du ministère des finances et du CEA, fait suite à la visite en France, du 21 au 23 mai dernier, du vice-premier ministre iranien, M. Ali Reza Moayeri. Elle témoigne, selon le porte-parole du Quai d'Orsay, du « *climat nouveau* » qui s'est alors instauré entre les deux pays et de leur désir de « *parvenir à un accord acceptable* ». C'est sur cette question du prêt — qui n'est qu'un des éléments du contentieux franco-iranien — que les deux parties estiment pouvoir aboutir le plus rapidement.

Irak

L'octroi de la grâce à dix Egyptiens condamnés à mort désamorce une crise avec Le Caire

De notre correspondant

Le Caire. — Une grave crise dans les relations égypto-irakiennes a été évitée *in extremis* après la commutation, le lundi 2 juin à Badgad, de la peine de mort à laquelle étaient condamnés dix Egyptiens en relégation à perpétuité.

L'incident qui a provoqué l'intervention personnelle des présidents Moubarak et Hussein avait pourtant débuté par une simple affaire de fuite de capitaux. Bagdad avait réduit début mai les virements transférables chaque mois par les travailleurs étrangers à moins de 200 dollars. Le million d'Egyptiens immigrés en Irak étaient les principales victimes de ces mesures d'austérité. Des milliers d'Egyptiens ont donc commencé à quitter l'Irak, tandis que d'autres, sciemment ou par ignorance, ont eu recours à des faux pour rapatrier leur argent. Devant cette fuite massive de capitaux, le Conseil irakien de la révolution a décrété la peine de mort pour « *les faussaires coupables de sabotage économique en temps de guerre* ». Une soixantaine de personnes, dont les dix Egyptiens arrêtés avant le décret, ont été condamnés à mort par application rétroactive de ce texte. Ils n'avaient eu qu'un seul avocat, et le procès avait été expédié en une demi-heure — trente secondes par tête !

Cette affaire a provoqué une vive réaction en Egypte où députés, journalistes, juristes et simples citoyens ont exprimé leur inquiétude. Le président Moubarak a alors téléphoné à son collègue irakien avant de dépêcher le chef de sa diplomatie à Bagdad. Les Irakiens ont aussitôt fait machine en arrière, les considérations militaires prenant le pas sur la « légalité ». En effet, Bagdad n'est pas en mesure de se passer du milliard de dollars d'armes soviétiques ou égyptiennes que lui vend annuellement Le Caire depuis bientôt six ans.

A. B.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

LA TÉLÉVISION FAIT SON ENTRÉE AU SÉNAT

Washington (*AFP*). — Plus de sept ans après la Chambre des représentants, le Sénat américain est à son tour entré lundi 2 juin dans le monde de l'audiovisuel avec la première retransmission télévisée de ses débats.

Le Sénat, qui aime à cultiver une image de « club de gentlemen » et qui se prétend *« le plus grand organe de délibération du monde »*, n'a accepté cette innovation qu'avec prudence : l'expérience, qui a commencé lundi, prendra fin le 15 juillet prochain, et les cent sénateurs voteront le 29 juillet pour prendre une décision définitive. Mais, selon tous les observateurs, la télévision a fait lundi son entrée définitive dans la Chambre Haute du Congrès américain.

Six caméras, télécommandées depuis le sous-sol du bâtiment du Sénat, filmeront la totalité des débats, qui seront diffusés par quelque cent vingts chaînes de télévision par câble. Seul sera filmé le sénateur ayant la parole.

Cette petite révolution n'a pas que des partisans : pour le sénateur William Proxmire (démocrate, Wisconsin), la télévision est *« par essence, hostile à la pensée, à la logique et à la contemplation »*. Pour d'autres, au contraire, comme le leader de la minorité démocrate, M. Robert Byrd (Virginie occidentale), cette expérience fait *« enfin entrer le Sénat dans le monde moderne »* et ne pourra qu'être bénéfique à la démocratie. Quant à M. Frank Murkowski (républicain, Alaska), il estime que la télévision va montrer *« ce qui se passe réellement ici, à savoir que les sénateurs perdent leurs cheveux »*.

Argentine

● *Remplacement du ministre de la défense.* — Le ministre argentin de la défense, M. German Lopez, a démissionné de ses fonctions, lundi 2 juin, et a été remplacé par M. Horacio Jaunarena, qui assumait auparavant la charge de secrétaire à la défense. Le communiqué officiel précise que M. Lopez, qui souffre d'emphysème chronique, a démissionné pour « *raisons de santé* ». — (*AFP.*)

● *Décès d'un ancien dirigeant de la dictature.* — Le vice-amiral Ruben Chamorro, ancien directeur de l'Ecole de mécanique de la marine de Bunenos-Aires en 1976-1977, et qui était accusé d'être l'un des principaux artisans de la répression militaire en Argentine durant les années de dictature, est mort, lundi 2 juin, des suites d'une affection cardiaque, a-t-on appris de sourcé proche du gouvernement. Placé en détention préventive sur décision du Conseil suprême des forces armées sous l'accusation de violation des droits de l'homme, le vice-amiral était hospitalisé depuis plusieurs semaines en raison de son état de santé. L'école de mécanique de la marine fut, sous la dictature, un centre de détention et de torture particulièrement actif. — (*AFP.*)

Pérou

● *Le président Garcia reporte un voyage en Europe.* — Le président péruvien Alan Garcia a décidé de reporter une visite à Strasbourg, où il devait prononcer un discours devant le Parlement européen, consacré aux problèmes intérieurs péruviens, a déclaré mardi 3 juin son ministre des affaires étrangères, M. Allan Wagner (*le Monde* du 3 juin). La visite du président Garcia en Europe, prévue du 10 au 14 juin, et qui comprenait une rencontre avec le président François Mitterrand et une visite au Vatican, aura lieu à une date ultérieure. — (*Reuter.*)

ASIE

● « *Agence Cambodge-Laos* ». — Droits de l'homme et solidarité publie un nouveau bulletin, intitulé *Agence Cambodge-Laos*, dont le premier numéro contient une série d'informations sur les deux pays concernés, ainsi qu'une revue de presse, notamment de journaux asiatiques anglophones (127, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris. Abonnement annuel, 5/6 numéros : 100 F).

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Défection d'un général

Islamabad. — Un officier de l'armée de l'air afghane, le général Mir Alam Khan, a rallié la résistance et déclaré que les rebelles avaient détruit quarante-huit appareils en Afghanistan l'année passée, selon le *Pakistan Times* du lundi 2 juin. Le général Khan s'est rendu au Pakistan. Il dirigeait le service d'entretien de l'armée de l'air à la base aérienne de Bagram, au nord de Kaboul.

D'autre part, des affrontements entre factions rivales de réfugiés afghans ont fait, samedi, vingt et un morts et plusieurs blessés dans le camp de réfugiés de Girdi Jungle, à quelque 250 kilomètres à l'ouest de Quetta (sud-ouest du Pakistan), ont rapporté, lundi, des correspondants citant des sources officielles et hospitalières locales. Selon ces sources, confirmées par une organisation humanitaire européenne sur place qui n'a pu se rendre dans le camp, ces affrontements entre deux clans, appartenant à deux tribus différentes mais membres du même parti de la guérilla afghane, le Hezb Islami de M. Golbuddin Hekmatyar (fondamentaliste), ont éclaté à propos d'une distribution d'armes. — (*AP, AFP.*)

AUSTRALIE

Demande d'enquête sur l'accueil de nazis

Sydney. — Selon un sénateur libéral, les Etats-Unis auraient demandé en 1952 aux autorités australiennes d'accueillir Klaus Barbie. Le sénateur Peter Baume, qui a obtenu communication de documents confidentiels en application de la législation sur la liberté de l'information, a demandé l'ouverture d'une enquête officielle sur le rôle joué par l'Australie dans l'accueil des nazis. *« La tentative concernant Barbie a manifestement été infructueuse, mais les documents laissent supposer que certains nazis peuvent s'être glissés dans notre système »*, a-t-il dit récemment au cours d'une intervention devant le Sénat australien. Le conseil israélite australien estime que cent cinquante criminels de guerre et collaborateurs figurent parmi les sept cent mille personnes déplacées d'origine européenne qui ont trouvé refuge en Australie après la deuxième guerre mondiale. — (*AP.*)

CHINE

Arrestations au Tibet, selon des exilés

New-Delhi. — Des centaines d'activistes politiques tibétains ont été arrêtés récemment dans la région autonome du Tibet (ouest de la Chine), a affirmé, lundi 2 juin, le Congrès de la jeunesse tibétaine en exil à New-Delhi. Le secrétaire général du Congrès, M. Tashi Namgyal, a indiqué que plus de deux cent cinquante Tibétains ont été arrêtés à Lhassa dans la seule journée du 9 mai. Une centaine d'entre eux ont été relâchés, mais les autres sont toujours détenus sans jugement, a-t-il ajouté, précisant que les autorités chinoises font des rafles parmi les militants qui ont des relations avec le gouvernement tibétain en exil. Officiellement, ces arrestations viseraient les *« éléments antisociaux »*, mais le Congrès a fait remarquer qu'aucun Chinois n'a été arrêté. — (*AFP.*)

EL SALVADOR

L'aile politique de la guérilla favorable à la reprise du dialogue

San-Salvador (*Reuter*). — M. Guillermo Ungo, président du Front démocratique révolutionnaire, aile politique de la guérilla salvadorienne, a accueilli *« favorablement et positivement »* l'appel du président Jose Napoleon Duarte à une reprise du dialogue avec les insurgés, en vue de mettre fin à la guerre civile qui dure depuis six ans, mais il a émis des réserves quant à la sincérité du chef de l'Etat.

Interrogé par téléphone, lundi 2 juin, M. Ungo, qui se trouve à Panama, a rappelé que son mouvement avait participé à la première rencontre, en octobre 1984, entre le gouvernement et la guérilla, ainsi qu'à la seconde, en novembre de la même année. Il a tout de même qualifié la dernière offre présidentielle de *« manœuvre de propagande »*, déclarant que M. Duarte y avait été contraint *« à cause des pressions croissantes des secteurs social, politique et économique du pays, et de la communauté internationale qui pousse à une reprise du dialogue »*.

FRANCOPHONIE

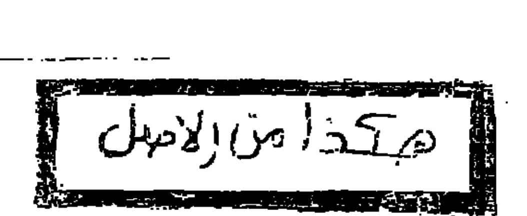
Un « statut particulier » pour les ressortissants des pays utilisant le français ?

A l'issue de la troisième réunion à Paris du 28 au 30 mai, du Haut Conseil de la francophonie, que préside M. Mitterrand, le secrétaire général de cet organe de réflexion, M. Stelio Farandjis, a rendu publiques, lundi 2 juin, les mesures que le Haut Conseil demande de prendre aux autorités des quarante pays concernés. La plus spectaculaire concerne l'instauration d'un *« statut particulier pour les francophones »* ; des conditions spéciales d'entrée, de séjour et de sortie seraient consenties aussi bien aux étudiants qu'aux hommes d'affaires ou aux travailleurs manuels, *« un peu sur le modèle de ce qui se fait dans les pays du Commonwealth »*. Le Haut Conseil souhaite aussi la création de *« Maisons de la francophonie »* et *« l'illustration de la francophonie dans les cahiers des charges des télévisions »*. En ce qui concerne la France, M. Léotard, ministre de la culture et de la communication, a donné son accord sur ce dernier point, a indiqué M. Farandjis. — (*AFP, AP.*)

GRANDE-BRETAGNE

Incendie chez Rupert Murdoch

Londres. — Un important incendie s'est déclaré dans la nuit du lundi 2 au mardi 3 juin sur les docks du port de Londres, dans un entrepôt où sont stockés près de 20 000 tonnes de papier-journal appartenant au magnat de la presse Rupert Murdoch. L'incendie, combattu par près de deux cents pompiers, se serait déclaré avant minuit et est décrit par les témoins comme l'un des plus importants que la capitale britannique ait connus depuis plusieurs années. La police a ouvert une enquête sur les circonstances du sinistre, qu'elle qualifie de « douteuses ». Le groupe de presse international dirigé par M. Rupert Murdoch publie le *Times*, le *Sunday Times*, le *Sun* et *The News of the World*. Un conflit très dur oppose M. Murdoch et les syndicats du livre à propos du licenciement de près de cinq mille cinq cents ouvriers du livre le 25 janvier. Les ouvriers s'opposaient au projet du groupe de transférer ses imprimeries à Wapping, dans l'est de la capitale. — (*AFP.*)



هكذا من الأصل



politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Quelque cinq cents amendements déposés dans le débat sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement

La guerre de procédure a repris le lundi 2 juin à l'Assemblée nationale, en même temps que le débat sur le projet de loi relatif à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. La troisième motion de censure consécutive au recours à l'article 49-3 de la Constitution avait auparavant été repoussée, socialistes et communistes votant seuls pour son adoption.

Il ne sera plus possible à l'opposition de dire, comme l'a fait le même jour M. Dominique Strauss-Kahn, lors du point de presse du PS, à propos de la loi de finances rectificative pour 1986, que les députés de la majorité et du Front national déposent plus d'amendements que la gauche.

Sur les 494 amendements déposés avant l'ouverture de la discussion des articles du projet sur la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, 261 l'ont été par le PC, 202 par le PS, 17 par le Front national, 2 par l'UDF, autant par le RPR. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales en a déposé 10 et le gouvernement aucun.

Le risque d'enlisement du débat est donc patent. Seule son issue est incertaine. L'hypothèse d'une discussion menée à son terme normal, au moment évoquée à la fin de la semaine dernière, paraît désormais relever de la gageure. Elle ne serait vraisemblablement concrétisée qu'au prix de cinquante à soixante heures de débats.

Reste l'alternative entre un nouveau recours, par le gouvernement, à l'engagement de sa responsabilité (article 49-3 de la Constitution), débouchant sur une nouvelle motion de censure, ou le dépôt d'une telle motion, mais à l'initiative du groupe socialiste, au cours de la discussion. Au demeurant, en procédant éventuellement de cette façon, les socialistes s'exposeraient à la fois à l'accusation d'obstruction caractérisée par la majorité... et à un nouvel usage immédiat de l'article 49-3 qui mettrait fin de toute façon au débat.

Cette guérilla parlementaire se déroule désormais sur fond de contestation par le PS de la légitimité du gouvernement de M. Chirac. *« Tout pouvoir est affaire de légitimité »*, érivait il y a peu, dans ces colonnes, le premier secrétaire du Parti socialiste, M. Lionel Jospin (*le Monde* du 27 mai) et le premier ministre *« tient la sienne de sa majorité parlementaire élue et seulement d'elle »*.

Or une partie de cette majorité peu homogène se fait pressante, soulignent à l'envi les socialistes. C'est pourquoi, selon M. Strauss-Kahn, *« la question de la légitimité du gouvernement de M. Chirac commence à se poser avec une certaine force »*. Pour ce responsable socialiste, *« la légitimité, il faut la constater tous les jours »*.

Pour l'heure, il est un constat auquel la majorité ne peut échapper : le système d'obstruction et de retardement qu'elle avait, dans l'opposition, mis au point après 1981 fonctionne de nouveau parfaitement. Contre elle.

M. K.

La galère !

Les discussions des projets de loi à l'Assemblée tendraient-elles à devenir de longues, longues passerelles jetées entre deux motions de censure ? On peut se le demander depuis le début de la présente session.

Lundi 2 juin, 15 heures : vote sur la motion de censure (la troisième) déposée en application de l'article 49-3 de la Constitution par M. Pierre Joxe et soixante-treize députés socialistes.

Le rite est connu, désormais : le gouvernement, ballotté entre l'obstruction et l'opposition, les états d'âme et autres pressions d'une partie de sa propre majorité, avait une nouvelle fois engagé sa responsabilité par l'adoption, en première lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1986.

Discussion rituelle avant le week-end (*le Monde* daté 1er et 2 juin), vote rituel après le repos dominical, à seule fin de respecter les délais requis par la Constitution. La suite n'est pas moins classique. Il eût fallu une majorité de 289 voix pour l'adoption de la motion de censure. Socialistes et communistes n'en fournirent que 251. La motion de censure n'est pas adoptée. Le projet de loi de finances rectificative pour 1986 est, lui, considéré comme adopté.

Lundi 2 juin, 16 h 40 : la discussion générale, commencée le jeudi 29 mai sur le projet portant suppression de l'autorisation administrative de licenciement, pour lequel le gouvernement a déclaré l'urgence, reprend. Question : à quand la prochaine motion de censure ? La guerre d'usure, par amendements interposés entre majorité et opposition, qui reprend, va-t-elle conduire M. Jacques Chirac à « dégainer » une nouvelle fois le « 49-3 », entraînant *ipso-facto* le dépôt d'une nouvelle motion de censure socialiste ? Ou bien, variante, le parti socialiste va-t-il, lui-même, ouvrir le feu, cette fois, et déposer une motion de censure avant le fatidique 49-3.

Censure socialiste ?

Une partie du groupe socialiste voyait lundi dans cette possible façon d'agir l'affirmation forte d'un symbole, dans ce débat qui avait tout de suite tourné à la bataille des symboles. En tentant de censurer le gouvernement après la discussion de l'article 1er du projet contenant la disposition essentielle qui lui donne son nom, les socialistes marqueraient ainsi leur attachement au principe de l'autorisation administrative et leur refus d'entrer dans les considérations, secondaires à leurs yeux, qui explicitent et aménagent sa disparition. Au risque d'être accusés en créant une telle parenthèse dans le débat, d'être des fauteurs de désordre parlementaire ? Devancer M. Chirac ne servirait en effet qu'à retarder le débat proprement dit. Ce serait en tout cas le premier coup de « 49-2 » après la salve de « 49-3 ».

En attendant, les matériaux de construction de la nouvelle passerelle sont là : 494 amendements, ciment abondant qui viendra bientôt noyer les cinq articles du projet que défend vaillamment, sans gêne visible, M. Philippe Séguin.

Mais, avant le commencement du grand œuvre, les uns et les autres, en achevant la discussion générale répètent à l'identique ou reprennent en le nuançant le credo de leur famille politique à propos de l'autorisation administrative de licenciement et de sa disparition voulue par le gouvernement.

A chacun sa préoccupation ou sa marotte. M. François Porteu de La Morandière (FN, Pas-de-Calais), voudrait bien être encourageant : *« Le projet constitue certainement l'un des éléments déterminants pour la reconstruction économique de notre pays. Nous avions d'ailleurs inscrit nous-mêmes la mesure qu'il contient au nombre de nos priorités, dans le programme du Front national. »*

Pas de réserve sur le principe donc mais sur *« les moyens choisis (...) insuffisants voire parfois inquiétants »*. Le rythme adopté déplaît au Front national. Trop lent. Pourquoi attendre le 1er janvier 1987 pour supprimer cette autorisation administrative de licenciement qui pourrait aussi bien l'être tout de suite ?

Mais surtout, le Front national ne comprend pas que la « préférence nationale » qui lui est chère n'ait pas droit de cité dans ce projet. En d'autres termes : pourquoi un patron ne peut-il pas licencier des travailleurs étrangers de préférence à des Français, lorsqu'il a le choix ?

M. Séguin sait donc en quelle considération il est tenu par les amis de M. Jean-Marie Le Pen. La semaine dernière, M. Francis Bachelot (FN, Seine-Saint-Denis) avait du reste assuré en toute simplicité, après avoir fait savoir au ministre des affaires sociales et de l'emploi que son groupe ne ferait *« pas obstacle »* à son projet : *« N'accusez pas votre échec vraisemblable d'être celui du libéralisme ; vous échouerez parce que vous n'êtes qu'un faussaire, même si c'est un faussaire de talent. »*

Une « loi scélérate » de plus ?

A l'autre bord de l'hémicycle, on s'est déjà exprimé à la fin de la semaine dernière : *« Toujours plus pour le capital, voilà votre devise »*, a résumé M. Maxime Gremetz (PC, Somme) pour décrire le dernier *« cadeau fiscal et social »* du gouvernement au *« patronat »*. Il a aussi esquissé le thème vingt fois développé depuis par les communistes : ça va mal, certes, depuis le 16 mars, mais, des cadeaux, le « patronat » en a déjà reçus depuis quelques années — entendez : le PS étant au pouvoir, — par exemple la *« loi scélérate dite de flexibilité »* que M. Michel Delebarre (PS, Nord) tentera ensuite, en vain, à plusieurs reprises, de faire appeler, de façon moins « gattazienne », par son nom (loi sur l'aménagement des conditions de travail).

Ce lundi 2 juin, les députés de la majorité, qui ont déjà dit leur soutien au texte présenté par M. Séguin, n'interviendront plus que pour répliquer çà et là à l'opposition. Pour le reste, on sait déjà que le RPR est pour — c'est bien naturel — et que l'UDF apprécie et soutient le *« pari sur l'embauche »* que constitue le projet de M. Séguin et pense prudemment qu'il *« peut avoir une immense portée »* (M. Jean-Paul Fuchs, UDF, Haut-Rhin).

Désormais, on n'apprendra plus grand-chose au cours du débat, sinon qu'il y a des patrons opposés à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement (*dixit* M. Michel Hervé, PS, Deux-Sèvres), sensibles aux dangers que *« le licenciement fait peser sur l'harmonie sociale dans l'entreprise »* et au *« surcoût »* probable du licenciement lorsque l'autorisation préalable aura été supprimée.

Autre découverte : aux marges du PS (M. Henri Fiszbin, apparenté, Alpes-Maritimes) peut se déployer une prose à faire pleurer Zola d'envie et le PC de jalousie. Non content de dénoncer la *« régression sociale »* que constituerait un projet qui *« s'inspire des vues de la fraction la plus intégriste du CNPF »*, insatisfait d'avoir laissé entendre au ministre des affaires sociales qu'il se comporte en *« fossoyeur du code du travail »*, M. Fiszbin a appelé au secours le bon docteur Villermé, auteur, à l'apogée industrielle du XIXe siècle, du terrible *Tableau sur l'état physique et moral des ouvriers*, tout en se défendant de succomber au misérabilisme.

Hors-d'œuvre

Hors-d'œuvre que tout cela. Hors-d'œuvre encore, la motion socialiste de renvoi en commission du projet (repoussée par 325 voix contre 251). Quant à l'acte de foi de M. Séguin : *« Je suis convaincu que nous pourrons (...) définir et, si besoin, préciser le point d'équilibre à trouver entre la nécessité de rendre aux entreprises une plus grande responsabilité en matière de gestion des effectifs et celle de maintenir un haut niveau de protection pour les salariés de ce pays en cas de licenciement économique »*, il pouvait passer quelques heures plus tard pour une intention qu'il serait bientôt le seul à mettre en œuvre dans l'hémicycle.

Car le débat engagé dans la soirée fut, comme l'a dit un député communiste à propos de l'aspect *« existentiel »* de la situation des jeunes en quête d'emploi, *« la galère »*. Ni plus ni moins. Vingt-sept amendements socialistes et communistes qui ne concernent pas encore l'article premier du projet ont été examinés jusqu'à mardi, 0 heure 45. Il en restait alors plus de soixante avant d'aborder la discussion de l'article premier du projet.

Pour *« améliorer le code du travail »*, pour donner *« toujours plus de sécurité et de droits aux travailleurs »* (Mme Jacquaint, Seine-Saint-Denis), le PC défend amendement après amendement dont certains, fait observer M. Séguin, ont déjà servi lors d'autres discussions ; dont tous, a affirmé le rapporteur de la commission des affaires culturelles et sociales, M. Etienne Pinte, sont dépourvus de relation stricte avec le projet en discussion.

Poubelles

Abandonnant les communistes à leur triste sort, M. Séguin a, tard dans la soirée, mimé une grosse colère contre les socialistes, qu'il a accusé de reprendre de leur côté *« dans les poubelles du groupe communiste »* des tombereaux d'amendements d'obstruction, déclinant branche professionnelle après branche des exceptions aux dispositions prévues par son texte — technique qui avait été utilisée par le PC à la fin de 1985, quand fut discuté le projet de M. Delebarre sur l'aménagement du temps de travail.

Pas du tout, a rétorqué ce dernier après l'une de ces suspensions de séance qui sont un autre « classique » de ces marathons, et tout en ironisant sur le parcours de l'Assemblée en début de soirée : *« Neuf amendements sans 49-3, pour la première fois, ce qui mérite d'être souligné »*. Pas du tout, il s'agit *« en réalité d'amendements qui portent sur la défense des travailleurs »*. Car ces derniers ne vont bientôt plus avoir *« comme ligne de défense que les conventions collectives »*. *« Vous confondez*, a dit M. Delebarre a son successeur, *« les poubelles du groupe communiste avec la défense des travailleurs »*.

Choquée, Mme Jacquaint n'a pas tardé à répliquer. Elle a évoqué les *« poubelles de l'histoire »* où finissent les propos excessifs — visait-elle M. Séguin ou M. Delebarre ? — et fait savoir à ses adversaires que *« l'on a la poubelle que l'on peut »*. Un peu plus tôt, M. Delebarre avait fait valoir que *« pour les travailleurs, désormais, ça craint un max... »* Sans le vouloir, l'un et l'autre avaient décrit très exactement la tournure et les perspectives actuelles d'un débat dont on avait pourtant cru comprendre, d'après les dires des uns et des autres, qu'il recelait des enjeux fondamentaux.

MICHEL KAJMAN.

● RECTIFICATIF. — Le prénom de M. Mignard, l'un des signataires de l'article « Le débat au sein du PS : moderne est un mot terne » (*le Monde* du 3 juin), est Jean-Pierre et non André, comme il était indiqué par erreur.

● PRÉCISION. — A la suite de la publication (*le Monde* du 27 mai) d'une information relative à l'organisation d'un débat sur la « culture communiste aujourd'hui » par les éditions Autrement, le philosophe Henri Lefebvre, qui n'y a pas participé, malgré son accord préalable, nous demande de préciser : *« N'étant pas membre du PC, je n'ai pas à m'occuper des débats internes à ce parti. »* Il souligne aussi que la revue *M*, qu'il dirige, *« s'inspire d'une pensée marxiste autonome, sans dépendance ni affiliation avec quelque courant politique que ce soit »*.

LE REMPLACEMENT DES HAUTS FONCTIONNAIRES

Un « bouchon » sur le chemin du conseil des ministres...

M. Dominique Strauss-Kahn, membre du bureau exécutif du Parti socialiste, a estimé, lundi 2 juin, que le gouvernement fait preuve de *« brutalité »* et d'*« esprit de vengeance »* quand il déplace certains hauts fonctionnaires sans leur proposer de nouvelles affectations, contrairement aux usages. Cette prise de position renvoie aux tiraillements que le remplacement de certains fonctionnaires provoque entre l'Elysée et l'hôtel Matignon.

Il y a un petit « bouchon » sur le chemin du conseil des ministres, celui des nominations individuelles. Dès les premiers entretiens en tête à tête entre le président de la République et le premier ministre, quelques règles sommaires de fonctionnement avaient été établies, d'un commun accord semble-t-il. M. Mitterrand ne voulait pas que le gouvernement touche à quelques postes jugés par lui particulièrement sensibles : ce fut le cas pour le directeur général de la police nationale, M. Verbrugghe, toujours en place.

Il souhaitait une sorte d'accord préalable sur des nominations à des postes de haut niveau dans les domaines où la France doit, à l'égard de l'extérieur, parler *« d'une seule voix »* (défense et politique étrangère ». Il admettait pour tout le reste le droit du gouvernement d'agir comme il l'entend, à deux conditions : assurer le reclassement des personnalités écartées à un niveau décent ; avertir le chef de l'Etat des intentions gouvernementales dans un délai convenable.

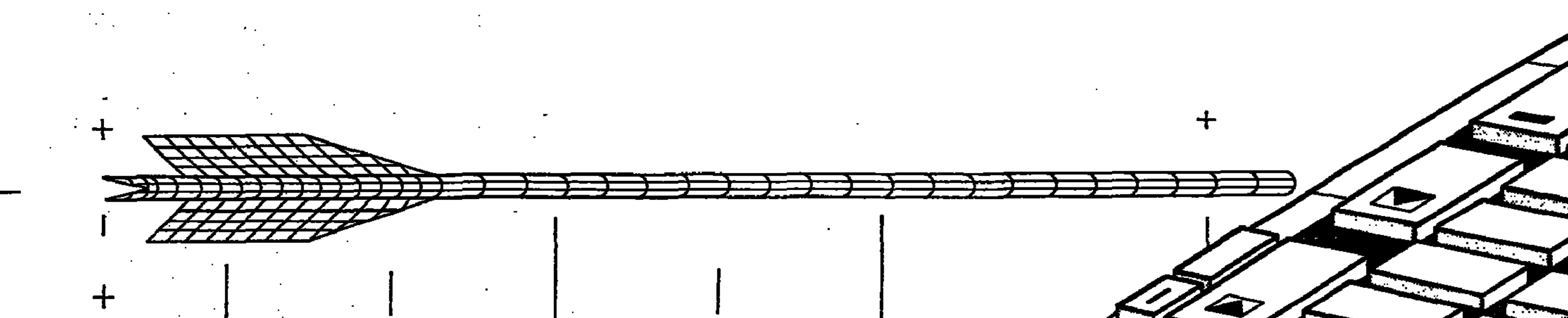
C'est de cette troisième catégorie de remplacements que sont venus les incidents. Le premier remonte au mouvement préfectoral du mercredi 9 avril. Le chef de l'Etat n'avait été prévenu de la totalité de ce mouvement que le mardi soir. Le lendemain, il fit savoir que, désormais, les nominations de dernière minute seraient reportées à l'ordre du jour du conseil suivant.

Jusqu'au début du mois de mai, l'entourage du président de la République considérait qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter du nombre élevé de *« non-reclassés »*. Il n'est pas commode, soulignait-on, de trouver rapidement un emploi à un haut fonctionnaire qui vient de perdre le sien. Même un premier ministre ne dispose pas d'un fonds de reclassement tel que l'on puisse régler ces affaires d'un jour à l'autre.

Puis s'est présenté le cas de M. Eric Rouleau, ambassadeur à Tunis, dont M. Chirac ne voulait plus entendre parler, au point qu'il a fallu organiser son rappel à Paris pendant la visite, le 24 mai, du premier ministre en Tunisie. Cette fois, M. Mitterrand a complété ses conditions : tant que le premier ministre n'aura pas trouvé un poste à M. Rouleau, la France ne sera représentée à Tunis que par un chargé d'affaires.

A cette date-là, plusieurs parmi les premiers touchés par le changement de gouvernement n'avaient toujours pas retrouvé de nouveau détachement hors de leurs corps d'origine. C'était le cas notamment de M. Jacques Fournier, ancien secrétaire général du gouvernement, auquel a succédé le 26 mars, M. Renaud Denoix de Saint-Marc, et de l'ancien directeur des douanes, M. Bernard Gaudillère, remplacé le 2 avril par M. Jacques Weber. Ni l'un ni l'autre ne sont plus avancés aujourd'hui. M. Fournier a toutefois regagné le Conseil d'Etat et M. Gaudillère le corps des administrateurs civils du ministère des finances.

Le dernier accrochage en date remonte au conseil des ministres du 28 mai : le remplacement de M. Jean-Paul Huchon, administrateur civil, au poste de directeur général du Crédit agricole par M. Bernard Auberger, administrateur des finances, a été retardé à la demande de M. Mitterrand jusqu'à ce que le titulaire se voie proposer des fonctions équivalentes. A suivre...



POLITIQUE

Les jalons parisiens de M. Balladur

Au cas où d'aucuns en douteraient, M. Edouard Balladur a bel et bien commencé une carrière politique publique qu'il a l'intention de mener dans le quinzième arrondissement de Paris. Et cela jusqu'à sa fin. En tenant ce propos plein de promesses, le premier des ministres de M. Jacques Chirac a empli d'aise les quelque deux cent cinquante convives d'un dîner organisé en son honneur, le lundi 2 juin, au restaurant du Palais des congrès de la porte de Versailles, par le cercle Adolphe Chérioux.

Créé il y a vingt-trois ans à l'initiative de Jacques Marette, aujourd'hui décédé, et de Jean Chérioux, sénateur de Paris et petit-fils de l'ancien président du conseil municipal de Paris, ce cercle ne rassemble que des habitants de l'arrondissement. Voilà donc mis au service du ministre des finances, futur candidats à la députation dans ce secteur, un réseau précieux pour faire campagne en milieu urbain.

Devant ce public acquis à sa cause, M. Balladur a dressé le bilan de l'action de deux mois et demi du gouvernement en matière économique. Il a conclu son propos par un *« message d'espoir »* : la nouvelle politique remportera *« le succès avant longtemps, il suffit d'être patient, de travailler et d'utiliser les nouvelles règles du jeu »*.

A-t-il été bien compris ? La première question posée mettait en cause cette *« télévision »* où le souffle du changement ne serait pas passé. *« Ne dramatisons pas »*, a recommandé M. Balladur avant de constater que le *« gouvernement est présent à la télévision »*, même si les commentaires *« ne sont pas toujours bienveillants »*. Il y a des règles qu'il faut respecter dans une démocratie, a-t-il souligné.

A. Ch.

LE RECOURS AUX ORDONNANCES DÉFINITIVEMENT ADOPTÉ AU SÉNAT

Les socialistes saisissent le Conseil constitutionnel

Pour le gouvernement et sa majorité, le lundi 2 juin a été un grand jour : le projet de loi sur les ordonnances économiques et sociales est devenu le premier texte définitivement adopté de la législature. Approuvé par le conseil des ministres le 9 avril, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale le 16 mais après le rejet de la motion de censure votée par la gauche consécutive à l'engagement de responsabilité du gouvernement selon la procédure du 49-3, le projet de loi a achevé son parcours parlementaire au Sénat où il a recueilli 208 voix contre 102. La course d'obstacles n'est pas pour autant terminée : le texte a été déféré par les socialistes devant le Conseil constitutionnel.

Les sénateurs, qui avaient commencé à débattre du texte le 21 mai, ont poursuivi, lundi 2 juin, l'examen des amendements déposés par les socialistes et les communistes à l'article 5 qui concerne l'habilitation donnée au gouvernement pour les modalités de transfert des entreprises du secteur public au secteur privé. M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort) a saisi l'occasion de rappeler les déclarations *« contradictoires »* de MM. Camille Cabana, ministre délégué chargé de la privatisation, et de M. Jacques Chirac sur la formule britannique de la *golden share* (il s'agit d'une action qui donne à l'Etat un droit de veto sur certaines décisions importantes, telle la nomination des PDG). Contestant qu'il y ait la moindre contradiction sur ce point avec son premier ministre, lequel s'était déclaré hotile à ce système, le 13 mai dernier, devant le Forum de *l'Expansion*, M. Cabana a expliqué que cette solution ne pourra être qu'un dernier recours.

En réponse aux orateurs socialistes qui voient dans les dispositions transitoires applicables aux entreprises en instance de privatisation (prévues à l'article 6) le germe d'opérations de chasse aux sorcières, M. Cabana a indiqué que les présidents des sociétés à privatiser pourront être choisis en dehors des membres du conseil d'administration dont ils deviendront membres dès leur nomination. L'intention du gouvernement est de procéder à ces nominations dans le mois suivant la publication de la loi d'habilitation.

Il a précisé que, dans tous les cas où c'est aujourd'hui la règle, la nomination du président sera prise par décret en conseil des ministres. En pratique, seuls les présidents de Matra et des sociétés d'assurances filiales des sociétés centrales d'assurances resteront nommés par leur conseil d'administration. Le ministre a souligné que cet article 6 met fin *« dès la nomination des nouveaux présidents aux mandats en cours des administrateurs, personnalités choisies en raison de leur compétence »*. Le terme mis au mandat de ces personnalités prend la forme d'un décret et ne signifie nullement, a-t-il dit, la suppression de la catégorie juridique dont elles font partie, puisque le gouvernement n'entend pas remettre en cause la composition des conseils.

L'examen des quelque 441 amendements de la gauche s'est achevé sur une note d'« ouverture » : défendue par M. Gérard Delfau (PS, Hérault), la demande de présentation par le gouvernement, en annexe du projet de loi de finances, d'un document dans lequel figureront la liste des enteprises appartenant au secteur public, la composition précise du capital et tous les mouvements d'actifs les ayant affectées pendant l'année précédente, a été jugée inopportune mais elle a recueilli l'accord de la commission des finances, et le gouvernement a promis de ne pas y faire obstacle. Ce point a été le seul où une ébauche de conciliation soit apparue dans une discussion qui a permis aux socialistes et aux communistes de développer toutes les critiques — parfois divergentes — que leur inspirait un texte remettant en cause ce que M. Pierre Mauroy appelait *« le socle du changement »*. La majorité sénatoriale (à l'exception de M. Bernard Legrand, sénateur Gauche démocratique de Loire-Atlantique) a donné raison au gouvernement dans sa volonté d'agir vite et, dans ce but, elle s'est employée à obtenir les modifications d'ordre constitutionnel qu'elle souhaitait avant que le texte ne vint devant son assemblée. Ainsi a-t-elle pu voter ce premier texte conforme, évitant un retour du projet devant l'Assemblée nationale.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Propos et débats

M. Chevènement : ragoût balzacien

M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de l'éducation nationale, qui participait, samedi 31 mai à Besançon (Doubs), à l'un des colloques régionaux organisé par Socialisme et République (ex-CERES), a estimé que la politique du gouvernement sent « le vieux ragoût balzacien ». *L'ancien ministre a jugé que les diverses mesures décidées par le gouvernement constituent autant de* « cadeaux faits à l'opposition », *car elles vont, selon lui, apporter des suffrages au PS.* « Je ne m'attendais pas, *a commenté M. Chevènement,* que le programme de la droite soit aussi archaïque. La réaction de la Bourse en témoigne ». « Le gouvernement actuel, *a précisé M. Chevènement,* ne semble adorer qu'un seul dieu : le veau d'or. »

M. Strauss-Kahn : fraude

M. Dominique Strauss-Kahn, député de Haute-Savoie et membre du secrétariat national du PS chargé des études, a affirmé, le lundi 2 juin, qu'après avoir été un gouvernement de « l'injustice sociale » *et de* « la triche », *le gouvernement de M. Jacques Chirac est maintenant le* « gouvernement de la fraude ».

M. Strauss-Kahn faisait notamment allusion à l'« amendement Giscard d'Estaing » intégré au projet de loi de finances rectificative. Selon lui, en l'absence de contrôles fiscaux plus fréquents pour compenser la réduction du délai de contrôle, la fraude fiscale va devenir plus attrayante.

M. Mestre : M. Barre va bien

M. Philippe Mestre, député UDF de Vendée et proche de M. Raymond Barre, affirme, dans un entretien publié par le *Quotidien de Paris* du 3 juin, à propos de la situation de l'ancien premier ministre : *« On a toujours tendance à enterrer les gens trop vite, alors qu'ils sont encore bien vivants. Sans être médecin, je puis vous assurer que M. Barre se porte bien et (...) je puis vous dire qu'il n'a nullement le désir de se tenir absent de la scène politique française. »*

A propos des tiraillements de la cohabitation, M. Mestre affirme : *« Les gens se posent des questions (...) sur l'efficacité, l'utilité et l'intérêt de la cohabitation. Mais ils se posent surtout des questions sur les dangers de cette cohabitation. Cela ne veut pas dire pour autant que le fait que nous ayons eu raison d'annoncer ces dangers ait pour conséquence de faire monter la cote de ceux qui les annonçaient. Ce n'est nullement dans le caractère de Raymond Barre de profiter d'une situation en train d'évoluer conformément à ses thèses et ses prévisions. Il a sa conscience pour lui. Il a dit fortement en temps utile ce qu'il pensait, et il est probable que cela a eu des conséquences néfastes sur la cote de popularité. »*

Le député de Vendée ajoute qu'à l'intérieur de l'UDF *« l'immense majorité des adhérents directs est de tendance barriste »*.

M. Marchais : pas question de retraite !

Pour tenter de corriger la situation créée au PCF par l'annonce de sa non-candidature à l'élection présidentielle (*le Monde* du 14 mai), M. Georges Marchais est contraint de rappeler qu'il est toujours secrétaire général et bien « patron » du parti. Il l'a souligné, le lundi 2 juin, lors de l'émission « Face au public » sur France-Inter, indiquant qu'il n'avait pas l'intention de prendre sa retraite et laissant même entendre qu'il pourrait « rempiler » au prochain congrès, prévu pour 1988.

Pour sa première et longue intervention publique depuis les élections législatives du 16 mars, M. Marchais était en forme. Pendant trois quarts d'heure, le secrétaire général du PCF a essentiellement répondu à des questions relatives à son parti. Il a, d'abord, souligné que, en dehors des initiatives internationales du PCF (manifestations contre Duvalier, contre l'apartheid et pour la libération de Nelson Mandela), le PC organise la lutte sur le plan intérieur, mais que c'est plus difficile qu'hier *« parce que nous sommes seuls contre la droite »*.

Pour lui, le PS ne s'intéresse pas à la *« misère des gens »* mais à l'hypothèse d'un *« affaiblissement de la droite »*, qui pourrait lui permettre de revenir au pouvoir. En revanche, *« la préoccupation majeure, unique, du PCF, c'est rassembler, faire agir »* contre la politique gouvernementale. *« Il ne suffit pas, à l'Assemblée nationale,* a dit M. Marchais, *de déposer des motions de censure dont on sait très bien (...) qu'elles ne seront pas adoptées parce qu'il y a une majorité de droite »*.

Enumérant un certain nombre de valeurs attachées à la *« culture communiste »*, il a déclaré que le ratissage de ceux qu'on appelle les *« déçus du communisme »* est *« une mission impossible, à la fois pour Rocard et pour Jospin »*. Il a, ensuite, rappelé que la politique définie au vingt-sixième congrès avait été *« massivement élaborée et approuvée »*, mais qu' *« une infime minorité, parmi laquelle Pierre Juquin, a choisi le débat public contre la direction du parti »*. M. Marchais a affirmé que l'ancien porte-parole du PCF *« viole ses engagements, ne respecte pas la démocratie, fait le jeu de la droite et porte préjudice au parti »*. Il a, en outre, indiqué qu'il y a *« tentative d'organisation d'une fraction, extrêmement minoritaire, en Meurthe-et-Moselle »*.

Le secrétaire général, qui ne pense pas que le mouvement de contestation se développe à l'intérieur du PCF, a déclaré : *« Je m'acquitterai de mon mandat jusqu'au bout. »* Quant au prochain congrès, *« je n'envisage nullement, mais absolument pas, ma retraite »*, a-t-il dit.

Elevant un *« protestation énergique »* contre la réforme électorale, qui est *« une abomination »*, il a refusé de dire quelle attitude adoptera son parti au second tour de l'élection présidentielle, car cette préoccupation *« est un abaissement du citoyen, un abaissement de la démocratie »*, qui passe sous silence les programmes politiques en présence.

Enfin, le dirigeant communiste a formulé *« un double souhait »* pour le futur candidat de son parti à la présidentielle, dont il n'a pas donné le *« portrait-robot »*, mais pour lequel il donnera son avis : *« Qu'il fasse au moins ce que j'ai fait »* (quatre millions et demi de voix en 1981) et *« qu'il fasse mieux »*.

A NANTES

Crise municipale

De notre correspondant

Nantes. — Démission de M. André Jozan, maire adjoint chargé des problèmes scolaires ; mandat retiré à M. Meriadec Rivière, ajoint au budget, ainsi qu'à deux autres conseillers subdélégués, coupables d'avoir voté contre un projet de parking défendu par le maire : une crise ouverte affecte la municipalité nantaise, dirigée par M. Michel Chauty, sénateur RPR, depuis la dernière réunion du conseil municipal.

Pourtant, malgré les apparences, ce malaise n'est pas le signe de divergences politiques profondes au sein de l'équipe municipale, qui va du MSP (Mouvement de solidarité par la participation) au CNIP, en passant par les radicaux valoisiens, le CDS, le PR et le RPR. Ce malaise est plutôt dû à la gestion autoritaire de M. Michel Chauty, déjà fort occupé au Sénat et qui, de ce fait, est amené à trancher dans le vif, « à la hussarde », selon une expression qui lui va comme un gant, des dossiers dont il n'a pas toujours mesuré les tenants et les aboutissants.

C'est le cas, semble-t-il, pour celui du parking que la municipalité a en fin de compte décidé de construire place du commerce, en plein cœur de la ville. En effet, seize voix seulement sur les quarante-huit que compte la majorité se sont prononcées en faveur du projet en commission. Tandis qu'en séance publique le maire a dû enlever à l'arraché l'adhésion de ses colistiers. La divergence a éclaté au grand jour le 26 mai en plein conseil municipal, les adversaires du projet ayant de bonnes raisons de s'y opposer. Raison financière d'abord : il en coûtera 75 millions, dont 37 à la charge des contribuables ; raison de sécurité surtout : ce silo à voitures souterrain, édifié sur sept niveaux, sera, pense-t-on, un lieu idéal pour le développement de la marginalité.

La cassure vient de tout bord (il faut aussi compter huit abstentions), mais notamment du côté du gaulliste de gauche M. Mériadec Rivière, jeune et brillant énarque, qui est considéré comme un des espoirs de la droite locale. Une droite qui n'est pas sortie renforcée des dernières législatives et qui va affronter le PS le 22 juin, à l'occasion d'une élection partielle dans le canton populaire de Doulon, acquis à la gauche depuis longtemps. Ce sera à coup sûr un test significatif.

Y aurait-il tout de même derrière ces remous des ambitions personnelles liées au futur découpage électoral ? Vraiment, à Nantes, on ne le pense pas. La seule arrière-pensée politique serait liée non pas à l'échéance législative, mais plutôt aux prochaines municipales : M. André Jozan (CNIP), candidat malheureux à la candidature en 1983, ne cache guère son ambition de devenir maire de Nantes en 1989.

YVES ROCHCONGAR.

EN GUADELOUPE

Nomination d'un « Monsieur Sécurité »

De notre correspondant

Pointe-à-Pitre. — Un ancien commissaire divisionnaire de la direction de la sécurité du territoire (DST), M. Noël, vient d'être nommé au grade de sous-préfet à la préfecture de la Guadeloupe. Il aura en charge la coordination des différents services de police de l'archipel, ainsi que le dossier du terrorisme, pour lequel il prépare actuellement son équipe, qui devrait être mise en place dans les prochains jours.

Arrivé dans le département le 24 mai en compagnie du sous-préfet de Pointe-à-Pitre, M. Hubert Fournier, M. Noël tient donc désormais le rôle d'un préfet de police *de facto*, à ceci près qu'il dépend directement du préfet de région, commissaire de la République, M. Yves Bonnet, ancien directeur de la DST, nommé en Guadeloupe au lendemain du 16 mars. Cette nomination, même si elle s'est faite sans publicité aucune, montre l'importance que revêt la question de la sécurité en Guadeloupe aux yeux du gouvernement.

Le commissaire de la République, M. Bonnet, a précisé que la nomination de M. Noël est intervenue du fait, notamment, de l'éloignement de la Guadeloupe par rapport à la métropole, et par conséquent de l'éloignement des différents services de police de l'île de leurs directions centrales respectives. *« Il est bien entendu,* a-t-il déclaré, *que dans le cadre de mes préoccupations d'ordre public entre la lutte contre toutes les formes de délinquance et, s'il y a du terrorisme, la lutte conte le terrorisme. Mais ce n'est pas, loin s'en faut, ici la première des priorités. Je souhaite assurer une meilleure coordination de l'ensemble des services de police, mais il est aussi tout à fait évident qu'il y avait en Guadeloupe un certain nombre de phénomènes qui échappaient à la normale. Il convenait de rétablir l'ordre public sous toutes ses formes.*

ANDRÉ LÉGER.

A AMIENS

Fin de la grève des employés municipaux

De notre correspondant

Amiens. — Les employés municipaux d'Amiens, et notamment les éboueurs, ont repris le travail lundi 2 juin, après une grève qui durait depuis jeudi. Le mouvement avait démarré à la suite de la décision de la municipalité (le maire est M. René Lamps, communiste), de rémunérer au mérite les salariés de la ville et non plus à l'ancienneté. Le maire et son premier adjoint, M. Jean-Claude Dessein, député socialiste, avaient même été séquestrés à l'hôtel de ville pendant deux heures, ainsi que sept autres personnes, au cours de la nuit de vendredi à samedi. Finalement, un accord est intervenu : quatre cent soixante-dix employés vont avoir une promotion cette année.

Ce conflit des fonctionnaires municipaux a été le révélateur des querelles internes au PC et au PS, qui détiennent la majorité au conseil municipal. La cellule communiste des employés municipaux, qui reflète l'opinion de la section d'Amiens du PC, n'hésite pas à affirmer que l'administration municipale *« prépare le terrain d'une privatisation du service public »*. Elle met ainsi en cause l'attitude du maire communiste, premier magistrat depuis 1971, à qui il est reproché de vouloir maintenir une cohésion de gestion avec les socialistes, ce qui va à l'encontre de la doctrine officielle actuelle du PC. De son côté, une autre cellule, regroupant des contestataires du PC, est beaucoup plus nuancée. Certes, elle regrette le manque de concertation avec les employés mais affirme que *« le débat politique doit amener à faire d'autres choix pour améliorer les services rendus à la population »*.

Cette affaire est à rapprocher de la pétition récente signée par M. Michel Couillet, maire d'Ault, ancien député (à qui le PC a préféré M. Maxime Gremetz pour les dernières législatives) et cinq maires communistes du département. La fédération départementale du PC et son secrétaire, M. Pierre Ringot, y étaient accusés de vouloir déstabiliser les élus par une campagne de *« culpabilisation »*.

Du côté du PS, on note aussi des divergences mais c'est moins affaire de doctrine que d'opportunité, afin de se placer pour conduire la liste d'union de la gauche aux municipales de 1989, tous les socialistes étant d'accord sur un point : ce ne sera plus un communiste qui sera maire d'Amiens.

MICHEL CURIE.

REPÈRES

ÉDUCATION

Le BTS sans le bac

L'accès aux sections de technicien supérieur (STS), qui mènent en deux ans aux Brevets de technicien supérieur (BTS), restera en principe ouvert aux élèves de terminale non titulaires du baccalauréat. M. Monory vient en effet d'adresser aux recteurs une note dans laquelle il annonce son intentin de *« procéder à une modification rapide »* d'un décret pris par son prédécesseur à la veille des élections de mars dernier, et qui réservait l'entrée dans les STS aux bacheliers et titulaires d'un diplôme équivalent.

Ce texte n'ayant jamais été appliqué, on reviendra sans doute à la situation actuelle, où, en raison du grand nombre de candidats, le recrutement s'effectue *de facto* presque uniquement parmi les bacheliers (certaines séries sont même parfois exigées) et les titulaires d'un brevet de technicien. La mesure préparée par M. Monory concerne principalement les établissements privés, notamment hors contrat, dont les sections de STS s'adressent principalement aux non-bachelier.

M. Schwartzenberg : contre les « activistes du dogme »

« L'abrogation de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur – et la loi du 12 novembre 1968 dans la proposition Foyer – ouvrirait une période d'incertitude, d'instabilité et de désordre institutionnel pour les universités », écrit M. Roger-Gérard Schwartzenberg, dans le numéro de juin de la revue *Ecole et socialisme*, consacré à l'enseignement supérieur.

« La majorité actuelle entend soumettre l'enseignement supérieur au régime de la concurrence intégrale. Elle avance des propositions « ultra-libérales », qui voudraient réguler par les lois du marché notre système d'enseignement supérieur. (...) Le système qui est proposé conduirait à l'apparition d'universités « haut de gamme » et d'universités « bas de gamme », alors qu'il importe de garantir un seuil de qualité pour l'ensemble des formations supérieures.

» *Là comme ailleurs*, poursuit l'ancien secrétaire d'Etat aux universités, *un pays ne se gouverne pas avec des solutions doctrinaires, qui seraient dictées par l'esprit de système et inadaptées à la complexité du réel. Dans l'intérêt national, le nouveau gouvernement gagnerait à prêter moins d'attention aux champions de l'idéologie et aux activistes du dogme. »*

ESPACE

Huitième sortie des soviétiques

Les cosmonautes soviétiques Leonard Kizim et Vladimir Soliviev sont à nouveau sortis, le 31 mai, de la station Saliout-7, pendant cinq heures. Cette sortie est la huitième – en deux missions – pour les deux cosmonautes, qui ont au total passé trente et une heures quarante minutes dans le vide. Comme lors de la sortie de la semaine précédente, qui constituait, d'après l'agence Tass, une répétition générale, ils ont installé sur la station une charpente métallique articulée, puis déployé celle-ci pour constituer une tour en forme de derrick, haute de 12 mètres.

Au sommet de cette tour sont installés deux appareils, l'un mesurant la densité de l'atmosphère, l'autre enregistrant les vibrations de la structure qui le porte. Ils ont ensuite procédé au soudage de certains éléments de la charpente, expérience annoncée comme préparant *« le montage de grandes structures devant être assemblées en orbite »*. Enfin, les cosmonautes ont installé à l'extérieur de la station un « micro-déformateur », qui permettra de mesurer la résistance à la traction d'échantillons d'alliages d'aluminium et de magnésium.

Une commission d'enquête pour Ariane

Les membres de la commission chargée d'enquêter sur l'échec du dix-huitième tir de la fusée Ariane seront désignés conjointement, mercredi 3 juin, par l'Agence spatiale européenne et la société Arianespace, chargée de la promotion du lanceur. Ces sept ou huit experts européens seront différents de ceux qui composaient la commission d'enquête nommée à la suite de l'échec du quinzième tir d'Ariane afin *« d'éviter les préjugés et les idées préconçues »*.

Il paraît probable, selon M. Frédéric d'Allest, président d'Arianespace, qu'il y a *« un problème de fond sur la séquence d'allumage du troisième étage d'Ariane »*. *« Je ne crois pas*, a-t-il dit, *à un défaut de fabrication car le constructeur des moteurs d'Ariane – la SEP – a fait un gros progrès dans ce domaine »*, mais on ne peut manquer de s'interroger sur le fait que *« ces pépins se sont produits sur les nouveaux lanceurs de la famille Ariane, Ariane-2 et Ariane-3 »*. Réponse attendue le 30 juin.

SUICIDE

24 000 victimes par an au Japon

Vingt-trois mille cinq cent quatre-ving-neuf personnes se sont suicidées l'an dernier au Japon, soit 997 de moins que l'année précédente, selon les statistiques publiées par la police nationale. Sur ce total, 15 624 étaient des hommes, et près d'un quart étaient âgés de plus de soixante-cinq ans. Parmi les raisons invoquées, une mauvaise santé figure dans plus de la moitié des cas. Le rapport de la police souligne l'augmentation du nombre des suicides d'enfants âgés de douze à quinze ans : 92 en 1985 contre 79 en 1984, ainsi que des enfants à l'école primaire : 12 au lieu de 10, le plus souvent à cause de problèmes scolaires. – *(AFP.)*

RELIGION

POINT DE VUE

Les attardés du christianisme

par GABRIEL MATAGRIN (*)

Devant quatre cents personnes réunies à Grenoble le 31 mai, Mgr Lefebvre, fondateur du séminaire traditionaliste d'Ecône (Suisse), a accusé *« les hommes d'Eglise d'avoir détruit l'Eglise »*, ajoutant : *« C'est le coup de maître de Satan »*. L'évêque de Grenoble lui répond.

Ce n'est pas la première fois que Mgr Lefebvre vient à Grenoble mais j'ai tenu à intervenir pour dissiper un certain nombre d'équivoques qui troublent le peuple chrétien dont je suis chargé.

J'aime Mgr Lefebvre comme un frère en Jésus-Christ. Je le respecte : c'est un ancien. Je respecte ceux qui le suivent : je les crois de bonne foi. Mais je déplore l'obstination de Mgr Lefebvre : en ordonnant des prêtres à Ecône en 1976, Mgr Lefebvre s'est coupé de l'Eglise. C'est lui qui a fait rupture de son propre chef et la peine qui a été prononcée le 1er juillet 1976 n'a fait que reconnaître cette situation et en tirer les conséquences. Contrairement aux dires de certains, jamais Mgr Lefebvre n'est revenu sur sa désobéissance, ni le Saint-Siège sur la sanction prise.

L'attitude de Mgr Lefebvre n'est pas liée au latin, qui est encore utilisé dans toute l'Eglise, y compris ici à Grenoble, ainsi que le grec et l'hébreu. Elle n'est pas liée à la Messe de Pie V, que j'ai plusieurs fois autorisée pour des raisons légitimes.

Je suis en liens très fraternels avec les Eglises Réformées et avec les Eglises Orthodoxes, et nous travaillons les uns et les autres à une réconciliation des Eglises répondant à la volonté du Christ et aux besoins du monde d'aujourd'hui plus que jamais. Mais le cas de Mgr Lefebvre est tout autre puisqu'il prétend représenter la véritable Eglise catholique.

La logique de Mgr Lefebvre est implacable, mais c'est une erreur reposant sur une vision polito-religieuse et, précisons-le, inspirée par un certain maurassisme.

Aux yeux de Mgr Lefebvre, le monde moderne est satanique. Il est satanique dans la mesure où il est né à la Renaissance, exaltation de l'homme contre Dieu ; dans la mesure où il est né lors de la Réforme protestante, exaltation du jugement individuel de l'Ecriture contre la Tradition vivante de l'Eglise ; enfin dans la mesure où il est né de la Révolution, la Révolution française, une exaltation des droits de l'individu et des révolutions sociales qui, à l'inverse, représentent une exaltation de la société, qu'il s'agisse de la Nation ou du Parti.

La position de l'Eglise est très claire : accueillir l'âme de vérité des idéologies et les restituer dans une vision plénière de l'homme que nous trouvons dans la Bible où il nous est dit que l'homme est créé à l'image de Dieu. Il y a une vérité de la Révolution française, de l'affirmation de la liberté, de l'égalité et de la fraternité et il y a une vérité du libéralisme à condition de bien le préciser. Il y a une vérité des marxismes, des socialismes et des communismes. Il y a une vérité du nationalisme.

« Là où est l'évêque... »

La position de l'Eglise en face du monde moderne, de ses aspirations et de ses erreurs a été précisée bien avant le Concile de Vatican II mais dès la fin du vingtième siècle par le pape Léon XIII. Il s'agit d'être présent dans le monde tel qu'il est sans pour autant pactiser aux erreurs qui l'imprègnent. Ce fut la position de tous les papes que j'ai personnellement connus, Pie XII, Paul VI, Jean-Paul Ier et Jean-Paul II. C'est la position du Concile dont le dernier Synode romain vient de dire qu'il est dans la continuité historiqjue et dogmatique des conciles précédents.

En définitive, Mgr Lefebvre et ses adeptes ont peur du monde moderne. Or je voudrais souhaiter que l'on ne confonde pas les attardés de la chrétienté, qui seront emportés par les flots de l'histoire, avec le peuple chrétien qui avec nous, patiemment, laborieusement, prépare aujourd'hui l'Eglise de demain, l'Eglise de Jésus-Christ, qui seule a les promesses de l'Eternité.

(*) Evêque de Grenoble.

ENVIRONNEMENT

La France renonce à injecter des saumures dans le sous-sol alsacien

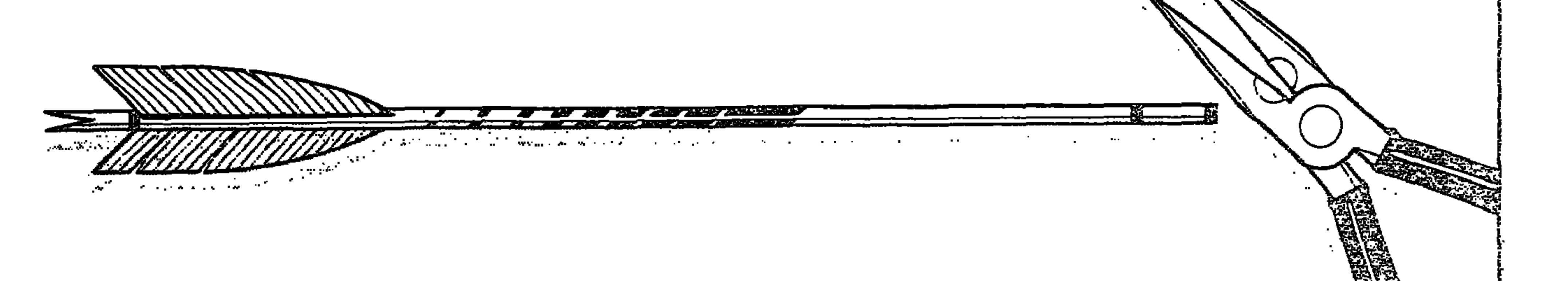
La guerre du sel, qui dure depuis vingt ans entre la France et les Pays-Bas, entre dans une phase cruciale. Le gouvernement français vient en effet d'informer officiellement le 2 juin ses partenaires de la Commission internationale du Rhin (Allemagne fédérale, Pays-Bas, Suisse) qu'il ne pourra pas respecter l'une des clauses de la Convention de Bonn (1976) qui prévoyait l'injection dans le sous-sol alsacien d'une partie des saumures produites par l'exploitation des Mines de Potasse d'Alsace (MDPA).

Après avoir renoncé au site de Chalampé (haut-Rhin), où la population locale avait manifesté son opposition en occupant les lieux pendant dix moix, les autorités françaises penchaient pour le site voisin de Reiningue, géologiquement plus sûr. Mais les élus alsaciens, avec à leur tête M. Pierre Weisenhorn, député RPR du Haut-Rhin, ont marqué leur opposition résolue à toute injection de saumures en sous-sol et proposé en échange la construction d'une saline capable de produire 500 000 tonnes de sel par an.

Cette dernière solution, qui avait la préférence de M. Jacques Chirac, a déclenché une guerre franco-française entre l'Alsace et la Lorraine, dont les salines ont déjà bien du mal à écouler leur production (430 000 tonnes de sel raffiné en Meurthe-et-Moselle). En apprenant le 27 mai que le premier ministre avait assuré à M. Weinsenhorn que le projet d'injection était abandonné, le comité de défense des salines lorraines s'est mobilisé, nous indique notre correspondant à Nancy. Le général Bigeard en tête, les élus lorrains se sont rendus le 2 juin à l'hôtel de ville de Nancy pour remettre une motion demandant au premier ministre *« d'adopter une position ferme »* contre le projet de saline en Alsace.

Le gouvernement français est donc pris au piège de cette affaire empoisonnée : il doit mécontenter, soit les Alsaciens, soit les Lorrains – discrètement soutenus par leurs deux ministres, MM. François Guillaume et André Rossinot – soit encore ses partenaires de la Convention de Bonn qui avaient accordé un nouveau sursis de dix-huit mois pour que la France réduise ses rejets dans le Rhin de 1 million de tonnes de sel avant janvier 1987. Les Néerlandais, en particulier, seront fondés à exiger le remboursement des millions consentis pour l'injection des saumures dans le sous-sol français.

R. C.



sports

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Le meilleur et le pire

Y a-t-il un bon usage politique du Mundial ? Les socialistes espagnols le pensent, qui, pour mobiliser leurs électeurs pendant la Coupe du monde, ont décidé de retransmettre les matches lors des meetings politiques !

Mais les dirigeants mexicains, qui comptaient sur les devises du tourisme pour redresser une situation économique catastrophique, n'en sont plus si sûrs. Cette Coupe du monde 1986, qui a peut-être déjà trouvé dans les Soviétiques les successeurs des Brésiliens de 1970, peut, en effet, être la meilleure ou la pire des choses pour leur pays.

La meilleure si l'équipe nationale, préparée comme un commando depuis plus d'un an par Bora Milutinovic, réussit son entrée dans la compétition. La pire si la prestation des footballeurs ne constitue pas un dérivatif aux énormes difficultés dans lesquelles le pays se débat.

Les autorités en ont conscience qui ont mis sur le pied de guerre d'impressionnantes forces de sécurité dans Mexico à l'occasion du match contre la Belgique, mardi 3 juin.

Opium du peuple, le football peut avoir des effets singulièrement pervers pour les hommes politiques. Le président mexicain Miguel de La Madrid en a déjà fait l'expérience en prononçant le discours d'inauguration de la compétition : sa brève allocution, le 31 mai, avait été couverte par les cris et les sifflets des quelque cent mille spectateurs massés dans le stade Azteca. Une manifestation d'hostilité qui dépassait largement le chahut habituel dans ce genre de circonstances.

GROUPE C : URSS BAT HONGRIE (6-0). A IRAPUATO

Le syndrome de Kiev

De notre envoyé spécial

Irapuato. — Tintin chez les footballeurs soviétiques. Dans ce petit motel d'Irapuato, camp retranché aux couleurs pastel et aux galeries néo-catalanes, le hasard avait bien fait les choses : être journaliste et dormir avec, pour voisin de chambre, Dassaev, goal de toutes les Russies, est privilège rare. Une frustration aussi, puisque la consigne reste la consigne : on ne cause pas, on joue. Un soir pourtant, l'entraîneur soviétique Valeri Lobanovski, à peu près aussi disert qu'une pierre tombale, avait accepté en bougonnant de lâcher quelques mots : *« Nous sommes ici pour nous comporter en sportifs et nous espérons bien finir dans les trois premiers du groupe. »*

Football de bois, en somme. Il se peut bien que Valeri le taciturne se soit moqué une fois pour toutes, lui qui dans le privé préside aussi aux destinées d'un club irradiant, le Dynamo de Kiev. Il se peut tout simplement aussi que ces joueurs venus d'une autre planète aient, mère grand, de bien longues dents.

Indolence provinciale

Quel match, quelle équipe ! La Hongrie, phalange héroïque présumée composée de virtuoses, dans la grande tradition d'un football inspiré, offensif, en somme l'ouest de l'Est, a pris une mémorable râclée : 6 buts à 0. Encore faut-il souligner que cela fut une moindre déroute. Six, huit, dix buts, il n'y avait aucune raison que cela s'arrête. Et aucun motif de ne pas voir le gardien hongrois, Peter Disztl, au visage de crucifié, passer davantage encore son temps au fond de ses filets plutôt que devant.

Le petit stade d'Irapuato, lieu charmant et d'une indolence provinciale, n'avait pas fait le plein pour l'occasion. Seize mille spectateurs en comptant large, le ban et l'arrière-ban de l'ambassade soviétique à Mexico et la colonie hongroise des Etats-Unis. Pas la foule donc, mais la foule a toujours tort. Elle aura manqué l'occasion de constater la première manifestation mexicaine d'un phénomène désormais bien répertorié depuis une certaine finale de Coupe d'Europe des coupes à Lyon : le syndrome de Kiev.

Car d'entrée il faut poser la question : une équipe de club soviétique est-elle venue essayer de gagner la Coupe du monde ? La question n'est pas ridicule si l'on fait les comptes. L'impérialisme ukrainien a frappé. A son entrée sur le terrain, l'équipe soviétique alignait huit joueurs de Kiev sur onze pour ne laisser aux autres clubs que les miettes. Dassaev, le gardien du Spartak de Moscou, le meilleur au monde, ne pouvait décemment pas être le second en son pays. Nikolaï Larionov, citoyen de Leningrad, et Sergei Aleïnikov, égaré de Minsk, ne durent leur place qu'à la nécessité de poivrer le pâté ukrainien pour l'appeler équipe d'URSS. On le prouve : l'entraîneur, Ukrainien jusqu'à plus soif, avait pris ses précautions. Sur cinq remplaçants prévus, trois joueurs de Kiev. Pour autant, ces gens-là sont gentils camarades, et plutôt partageux, puisqu'ils laissèrent marquer trois des six buts à leur minorité.

Tout, tout de suite

Alors, ce fameux syndrome de Kiev. Très simple : la foudre au bout de la godasse, l'art d'atomiser l'adversaire sans fioritures ni dentelles. Un jeu simple, dépouillé, tout en profondeur, par vagues successives. Trois, quatre passes au maximum et « à fond la caisse ». Les motards ont une expression pour cela : *« La poignée dans le poing. »* Le football kiévo-soviétique est ainsi à mettre sans arrêt la poignée dans le poing.

Encore faut-il préciser que, pareillement énoncée, la proposition donne de ce jeu une image restrictive d'un football fort en muscles, bille en tête. Image tout à fait fausse et tout à fait ingrate. L'art ukrainien, qui n'est pas sans rappeler la fameuse méthode de l'Ajax d'Amsterdam, est fait d'une remarquable virtuosité. Il n'est plus grand talent que de savoir ainsi épurer la virtuosité technique pour ne faire que le geste juste, fulgurant, tranchant, et mettre ainsi la défense adverse en instabilité permanente.

Les Espagnols de l'Atlético de Madrid en avaient fait l'amère expérience à Lyon. Les Hongrois, tziganes présumés, poètes incertains, n'eurent même pas le temps d'accorder leurs violons. Mieux valait ne pas être en retard au stade d'Irapuato. En quatre minutes, deux buts, adieu la Hongrie. Le premier vint sur un coup franc, une combinaison mitonnée à l'entraînement, un tir croisé de Yakovenko, footballeur à tirer dans les coins (1 min 57 de jeu). Le second fut sur une merveilleuse passe en retrait, un missile d'Aleïnikov (3 mn 57 de jeu).

Le match était joué. Commencé le calvaire hongrois. Quatre-vingt-six minutes de jeu pour l'humiliation, le ridicule, une féroce démonstration. Cela peut être terrifiant, un match, quand une équipe donne ainsi à l'autre l'impression de ne pas pouvoir jouer. Les Hongrois, suant, soufflant, rouge-implosion, couraient, couraient. Ils courent toujours. Les Soviétiques jouaient, jouaient. Ils joueraient encore, boulimiques insatiables, car l'économie de but, c'est le vol. Que peut-on faire quand ainsi une équipe veut tout, tout de suite, à l'image d'Igor Belanov, ogre génial ? Attendre que cela passe ?

Le problème est que cela ne passe jamais. Pas un seul instant. La défense hongroise à l'agonie offrait des boulevards aux Cosaques blancs. Elle pouvait toujours attendre la rémission, l'extinction des feux, le cessez-le-football. Rien, pas question, trois, quatre, cinq, six buts (24ᵉ, 70ᵉ, 73ᵉ et 79ᵉ minute). Ce qui est dit est dit, ce qui est pris l'est bien. Voilà la question : les Ukrainiens ne sont pas des gens raisonnables. Ils ne veulent pas la victoire, mais le triomphe. Le but du football est de marquer des buts. Soit, marquons, marquons, Stakhanov avec nous !

A ce jeu-là et par cette chaleur à déshydrater un chameau, le risque est évident : l'entrée en fusion de la centrale ukrainienne, la surchauffe du combustible. Feignons en tout cas de le croire, à trois jours d'un match France-URSS qui s'annonce torride. Ils ne vont pas nous les atomiser, nos vainqueurs du Canada, sans blague !

PIERRE GEORGES.

LES RÉSULTATS

Groupe A : Argentine et Corée du Sud : 1-1.

● **Classement.** — 1. Argentine, 2 pts ; 2. Italie et Bulgarie, 1 pt ; 3. Corée du Sud, 0 pt.

Groupe C : URSS bat Hongrie, 6-0.

● **Classement.** — 1. URSS, 2 pts ; France, 2 pts ; 3. Canada et Hongrie, 0 pt.

Groupe F : Pologne et Maroc, 0-0.

● **Classement.** — 1. Pologne et Maroc, 1 pt ; Portugal et Angleterre, pas de point.

GROUPE A : ARGENTINE BAT CORÉE DU SUD (3-1) A MEXICO

« Courir, c'est mourir peu à peu... »

De notre envoyé spécial

Mexico. — Avec leurs appareils photos en bandoulière, leurs costumes uniformes, ils font plutôt penser à de jeunes universitaires asiatiques en voyage de fin d'études à Mexico. Nul besoin d'un service d'ordre renforcé pour les protéger de la foule dans les rues, seuls quelques Mexicains reconnaissent à leurs écussons les footballeurs sud-coréens, adversaires des Argentins, des Bulgares et des Italiens au premier tour de la Coupe du monde.

Alors que la plupart des délégations ont choisi de luxueuses auberges gardées comme des camps retranchés, les Sud-Coréens logent dans un hôtel d'une grande chaîne internationale, à l'aéroport de Mexico. Au bout de quelques jours, leur gros problème n'a pas été l'intense trafic aérien, mais la nourriture. *« Elle est bonne, mais rien ne remplace les mets traditionnels »*, a estimé l'entraîneur Kim Jung Nam, qui a recruté un cuisinier dans la petite communauté coréenne de Mexico.

Cette simplicité qui tranche avec les exigences des autres équipes découle sans doute du manque d'habitude de telles compétitions. La dernière et unique participation de la Corée du Sud à une Coupe du monde de football remonte à 1954, où les Asiatiques avaient effectué un voyage éclair en Suisse pour deux leçons contre la Hongrie (9-0) et la Turquie (7-0). Elle es aussi liée aux ressources modestes de leur fédération, qui compte moins de neuf mille licenciés, dont cent soixante professionnels regroupés en majorité dans les six clubs qui ont adopté ce statut en 1983. Parmi des derniers, cinq dépendent de grandes entreprises et le sixième, baptisé Allelujah, représente... l'Eglise protestante.

Alors que les joueurs vedettes du Mundial seront plus riches de quelques millions de francs à la fin du mois de juin, les Sud-Coréens ont touché de leur fédération une prime de 5 000 dollars (35 000 francs) pour leur qualification et continuent de percevoir le salaire de leur club (25 000 francs par mois en moyenne).



La manière coréenne d'arrêter Maradona.

(REUTER)

Lundi, au stade olympique de Mexico, les joueurs sud-coréens ont été surclassés par les Argentins, à l'image de Kim Yung Suk, chargé de marquer Maradona. Après vingt et une minutes passées à essayer en vain de s'emparer du ballon aimanté par les pieds de l'Argentin, l'entraîneur sud-coréen a abrégé le martyr de Kim en le rappelant sur le banc de touche pour confier la surveillance de Maradona à Huh Jung Moo, un peu plus expérimenté après deux saisons passées au PSV Eindhoven, lequel s'en tirera avec un avertissement.

Lors de ce changement, l'Argentine menait déjà par 2 buts à 0, à la suite de deux coups francs sur lesquels Jorge Valdano (5ᵉ minute) et Oscar Ruggeri (17ᵉ minute) s'étaient retrouvés totalement démarqués.

Guéri par les prières

Au handicap de la taille, surtout dommageable en défense, les Sud-Coréens ajoutent, en effet, leur expérience du football international. Un seul joueur exilé, l'attaquant Cha Bum Keun, qui opère depuis huit ans dans le championnat ouest-allemand, où il a même été désigné meilleur joueur étranger. Son talent de buteur (quatre-vingts buts en deux cents matches) est d'ailleurs toujours allé de pair avec un comportement exemplaire sur le terrain. Guéri *« par les prières »* avec un prêtre catholique d'une grave blessure au genou que les médecins ne parvenaient pas à soigner, il est devenu profondément croyant et milite activement pour World Vision International, une association d'aide à l'enfance.

C'est Cha Bum Keun que l'entraîneur sud-coréen avait chargé de rassembler les informations sur l'Italie et la Bulgarie, puis d'organiser en RFA un stage de préparation suivi de quelques matches en Europe.

A cette occasion, les Asiatiques avaient séduit par leur jeu simple, à base de vivacité, d'adresse, de déviations et surtout d'attaques rondement menées. Un jeu très rythmé, peu compatible avec l'altitude et la chaleur de Mexico.

« Courir à Mexico, c'est mourir peu à peu. Après cinq courses, il ne reste plus qu'à demander son remplacement. », faisait remarquer Diego Maradona en évoquant le jeu des Coréens. Les Argentins ont assuré leur victoire par un troisième but de Valdano juste après la mi-temps, tandis que les Asiatiques ont dû attendre un relâchement de leur part pour ramener le score final à 3-1, grâce à leur capitaine Park Chang Sun (73ᵉ minute). Les Sud-Coréens bénéficient encore d'un sursis pour démontrer qu'ils avaient bien leur place au Mundial, mais ils ne se font plus guère d'illusions sur la sentence du 10 juin, au soir de leur troisième match contre l'Italie.

GÉRARD ALBOUY.

Militaires et policiers sur le pied de guerre

De notre envoyé spécial

Mexico. — *« Il n'y a pas de militaires ici ? »* Le jeune soldat vêtu d'un uniforme s'adresse à un policier à cheval, aux abords du stade olympique. Visiblement surpris par l'absence de ses « collègues », alors que le match a déjà commencé depuis une demi-heure.

« Non, que des policiers. Les militaires sont surtout au stade Azteca ou dans des zones périphériques. » Le policier sur sa monture explique qu'ils sont deux cents à entourer le stade. *« Mais d'autres sont à pied, en voiture ou encore dans l'hélicoptère qui surveille les abords. »*

Ils sont plus de quarante mille militaires, policiers et civils, à être chargés de la sécurité dans l'ensemble du pays. Au volant de leurs voitures munies d'imposants pare-chocs, ou juchés sur des motos dignes d'*Easy Rider*, ils tentent de régler la circulation aux entrées des stades, ou de surveiller les manifestations de joie des supporters qui sillonnent la ville dans des véhicules surchargés à la conduite cahotante.

A cette présence constante, mais relativement discrète et aimable, s'ajoutent des militaires des trois armes venus en renfort. Avec parfois moins de souci de discrétion. Ainsi, aux alentours du stade Azteca, le jour de l'inauguration, trois superbes chars dont l'utilité ne sautait pas aux yeux ont fait leur apparition.

« Les militaires ne savent pas ce que déplacement léger et surveillance signifient, ricane un responsable policier. *Mais cela dit, nous coopérons avec eux sans trop de problèmes. »* Il y a enfin, dans l'arsenal de sécurité, les civils, forces secrètes et discrètes par essence, même si dans un groupe d'« afficionados », la présence d'un gabarit musclé à la coupe de cheveux militaire surprend parfois par son incongruité.

Le dispositif de sécurité a été étudié depuis plusieurs mois, le gouvernement mexicain étant chargé pour le déroulement du Mundial d'*« assumer »*, entre autres, *« la responsabilité de la sécurité, indispensable au déroulement de la coupe »* selon les termes de l'accord avec la FIFA.

Eviter tout « débordement »

Pour contrôler les aéroports, les hôtels, les stades et les différents points stratégiques, comme les installations téléphoniques, pétrolières, ou gouvernementales, l'Etat mexicain a mis sur pied un *« programme général de sécurité »* confié au *licenciado Morales Lechuga* ; du ministère de l'intérieur, dès le mois de novembre. Plusieurs pays ont coopéré de manière ponctuelle avec cette cellule. Des techniciens du Japon, des Etats-Unis et d'Israël sont venus faire bénéficier le Mexique de leur propre expérience.

La France, qui a signé avec le gouvernement mexicain un accord de coopération permanente à l'automne 1985 — pour dix ans, — a, elle, un rôle plus particulier. Même si *« le Mundial ne représente qu'une étape »* dans cet accord, comme le souligne l'un des responsables policiers français à Mexico, Paris a envoyé une dizaine d'« experts » pour la durée de la coupe

La tâche de ces forces de sécurité, en liaison constante avec les autorités nationales, fédérales et municipales, est double. Eviter d'éventuels actes terroristes, avec un contrôle renforcé des frontières, et empêcher tout « débordement » avant, pendant, ou après un match. Pour cela, la police mexicaine a sélectionné ses « meilleurs éléments ». Une gageure dans un pays où la plupart des policiers n'ont reçu pour toute formation qu'un uniforme et une arme. Des consignes très strictes ont été données pour éviter toute bavure lors des manifestations de supporters, qui se multiplient tous les jours. Pour le directeur général du CECOM, l'ingénieur Lamicq *« en matière de sécurité, il vaut mieux en effet l'excès que le manque »*. Mais il souhaite, avant tout, que *« ces effusions de joie, qui sont une manière de faire baisser la tension sociale, puissent s'exprimer de façon saine. L'euphorie oui, mais le vandalisme non »*.

A ces mesures, presque de routine, s'ajoutent des procédures particulières, comme pour la cérémonie d'ouverture ou le match final, la présence du président de la République mexicaine et d'autres personnalités obligeant à un renforcement des contrôles. Ou encore, dans la ville de Monterrey, à 1 000 kilomètres au nord de Mexico, où mardi joue, pour la première fois, l'équipe anglaise. La triste renommée des hooligans britanniques a entraîné un renforcement particulier des forces de sécurité dans la région. L'arrivée des footballeurs a été suivie par un convoi digne des grands transports de fonds. Une escorte de véhicules policiers encadraient complètement le car des joueurs alors qu'un hélicoptère surveillait en permanence les abords de la route menant de l'aéroport à la ville. L'ambassade britannique a, d'autre part, fait parvenir aux autorités mexicaines une liste d'« indésirables ».

Les responsables de la sécurité font pourtant preuve d'un relatif optimisme. Les supporters anglais, irlandais et écossais sont estimés à moins de cinq mille et parmi eux *« peu d'éléments incontrôlables ont pu s'offrir le voyage et l'hébergement »*, assurent les policiers. *« Mais la situation sera peut-être différente si l'équipe britannique se qualifie. De toute manière, c'est une région que nous surveillons avec une attention toute particulière. »*

Ce programme de sécurité pendant le Mundial, où le rapport dans les stades sera d'un policier pour cinquante spectateurs — un chiffre estimé comme « normal » par la plupart des responsables policiers — coûtera cher. Plus de 3 milliards de pesos selon l'hebdomadaire *Processo*. La « démobilisation générale » est prévue pour le 6 juillet, et le comité de sécurité doit être dissous le 30 juillet. Mais, comme le souligne l'un des éditorialistes de *Processo*, *« le matériel et l'expérience acquis pourront servir après »*.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

GROUPE F : POLOGNE ET MAROC (0 A 0), A MONTERREY

Sans conviction

L'entraîneur polonais Antoni Piechniczek avait annoncé qu'un match nul serait peut-être une bonne affaire pour son équipe. Bonne intuition. A l'issue d'une rencontre soporifique, les Polonais n'ont jamais pu bousculer une équipe marocaine bien organisée autour d'un milieu de terrain où Mohammed Timoumi a montré toute son aisance retrouvée après une grave blessure.

Après seize ans d'absence en Coupe du monde, les joueurs marocains ont abordé leur premier match avec prudence, mais ils se sont vite anhardis en constatant la passivité de Zbigniew Boniek et de ses hommes. Sans doute gênés par la chaleur qui régnait dans la cuvette du stade Universitario, les Polonais, arrivés il y a moins d'une semaine à Monterrey, ont rarement haussé le rythme.

Il fallait attendre plus de vingt minutes pour assister au premier véritable tir polonais,les Marocains ayant posé pendant ce temps quelques banderilles sans réel danger pour Josef Mlynarczyk, le gardien polonais du FC Porto. La Pologne subissait le match, mais les Marocains n'arrivèrent jamais à mettre leur paire d'attaquants, Mustapha et Merry Krimau, en position dangereuse.

L'équipe polonaise ne tenta d'accélérer — mais sans grande conviction — que dans le dernier quart d'heure, Jan Urban profitant à la quatre-vingt-deuxième minute de l'unique erreur de la défense marocaine pour placer un tir sur le poteau du but défendu par Baddou Zaki.

Le seul mérite de cette rencontre fade est de préserver les chances des deux équipes pour la suite de la compétition. Elle n'est pas de nature à attirer la grande foule au stade Universitario, où, lundi, 12 000 personnes seulement avaient pris place dans des tribunes pouvant en contenir 44 000.

A LA TÉLÉVISION

MARDI 3 JUIN

● *Groupe B* : Mexique-Belgique, à Mexico, A 2, à 20 h en direct.

● *Groupe D* : Algérie-Irlande du Nord, à Guadalajara, A 2, à 22 h en différé.

● *Groupe F* : Portugal-Angleterre, à Monterrey, TF 1, à 0 h en direct.

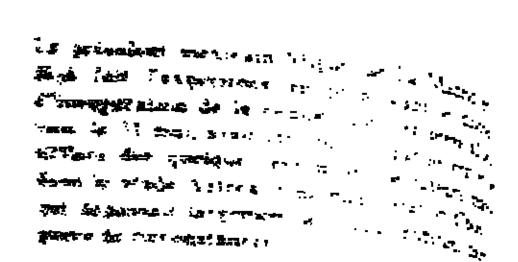
MERCREDI 4 JUIN

● *Groupe E* : RFA-Uruguay, à Queretaro, TF 1, à 20 h en direct.

● *Groupe B* : Paraguay-Irak, à Toluca, TF 1, à 22 h en différé.

● *Groupe E* : Ecosse-Danemark, à Nezahualcoyotl, A 2, à 0 h, en direct.

هكذا من الأصل



ROLAND GARROS
PARIS

LES INTERNATIONAUX DE ROLAND-GARROS

La chance et la fortune

Grâce à un nouveau régime jockey, la Tchécoslovaque Hana Mandlikowa a cravaché, lundi 2 juin, vers sa cinquième demi-finale dans les Internationaux de Roland-Garros après avoir sauvé une balle de match contre la jeune Allemande de l'Ouest Steffi Graf. Mandlikowa affrontera à ce stade l'Américaine Chris Evert-Llyod, détentrice du record de victoires (six) porte d'Auteuil, qui a éliminé la jeune Canadienne Carling Bassett, en concédant une manche.

Matches très serrés également dans les huitièmes de finale masculins, excepté pour Henri Leconte qui a battu l'Argentin de la Pena en trois manches. Son prochain adversaire, le Soviétique Chesnokov, a perdu un set contre le Mexicain Maciel. Il fallut aussi quatre manches au Suédois Pernfors pour venir à bout de l'Argentin Jaite, tandis que l'Espagnol Sanchez résistait cinq manches à l'Allemand de l'Ouest Becker.

« *A-t-il de la chance ?* » demandait Napoléon avant de nommer un nouveau général. Si la formule s'applique aux courts de tennis, alors il faut nommer derechef Boris Becker généralissime, commandant suprême des artilleurs de la raquette.

Car on pouvait déjà le considérer comme un gros veinard d'avoir gagné Wimbledon l'an passé, performance qu'il réalisa en étant de surcroît le premier joueur non tête de série à gagner ainsi successivement sept matches sur le gazon de Church Road. Arriver en finale du plus prestigieux tournoi du monde, après avoir vu le Suédois Nystroëm servir deux fois pour le match au troisième tour, après avoir failli abandonner contre l'Américain Mayotte pour une entorse et après avoir réussi à sortir en quatre manches d'abord Leconte, qui avait éliminé Lendl, puis Jarryd, pour tomber sur un traqueur comme Curren, c'était la preuve que les fées du tennis s'étaient penchées sur son berceau. Et qu'elles n'ont vraiment pas été ingrates !

On l'a vu ensuite, contre toute logique, qualifier la RFA pour la finale de la Coupe Davis. Et on le voit aujourd'hui se frayer un chemin vers la finale de Roland-Garros, grâce à ces petits coups de pouce de la chance qui changent un destin.

En seizièmes de finale, par exemple, il avait été sérieusement accroché par l'Américain Teltscher. Sans la tombée de la nuit, il n'aurait pas été très frais pour aborder la quatrième manche. Mais, après quelques heures de sommeil, il n'eut aucun mal à asphyxier le brave Eliott qui, à vingt-sept ans, démarre comme un diesel. « Coup de bol » ? Cela peut arriver à tout le monde, une fois. Mais deux, cela jusifie bien le surnom de « Boom-Boom » : bonjour les dégâts ! Bref, après la nuit, c'est la pluie qui lui a prêté main-forte, lundi 2 juin.

On était dans le quatrième set de son huitième de finale contre Emilio Sanchez. Après avoir perdu en moins de vingt minutes la première manche, l'Espagnol avait entrepris le travail de sape qui lui avait permis d'éliminer l'Allemand de l'Ouest en quart de finale des récents Internationaux d'Italie. Et il n'en menait plus très large, notre chevalier teutonique. A 4-4, dans la quatrième manche, son visage avait même pris une jolie teinte pivoine comparable à celle que Donald Budge, l'ancien vainqueur du grand chelem, arborait, mais pour d'autres raisons, dans la tribune présidentielle. Comme de grosses gouttes tombaient sur le Central, depuis un moment, il demanda l'interruption de la partie sous prétexte que le terrain trop glissant devenait dangereux. Requête acceptée. En fait, cela sauva Becker comme un boxeur est sauvé par le gong.

Quand il rentra dans les vestiaires, il était au bord du KO. Quand il en ressortit une demi-heure plus tard, il avait retrouver toute sa vigueur. Et, une heure après, il était vainqueur, Sanchez étant sorti de la partie en même temps que du court pour ne plus y rentrer vraiment. Or rien n'aurait été pareil si le match n'avait pas été interrompu ou s'il avait repris seulement le lendemain. Voilà bien ce qui s'appelle une chance insolente. Avec une audace de flambeur professionnel, Becker a tenté un banco qui peut lui rapporter très gros.

Accent géorgien

Car, comme à Wimbledon l'an passé, le chemin de la demi-finale, voire de la finale, paraît désormais largement ouvert. Son prochain adversaire est le seul Suédois encore en lice. Mais un Suédois qui parle américain avec l'accent géorgien. Avant de venir à Paris, ce vainqueur du championnat universitaire américain n'avait jamais gagné le moindre match du Grand Prix en Europe. Avec un gros coup droit, modèle Bolletierri, et un revers à deux mains, modèle Wilander, il a fait le ménage dans le quart du tableau de Becker, éliminant notamment deux têtes de série, son compatriote Edberg et l'Argentin Jaite. Son principal atout est une résistance de marathonien dans l'échange, alliée avec une vivacité de toréador pour estoquer les points. Mais « Boom-Boom » n'a guère l'habitude de laisser une victoire à un joueur plus mal classé que lui.

Théoriquement, il devrait donc affronter, en demi-finale le vainqueur du match Leconte-Chesnokov, c'est-à-dire du choc d'éléments contraires, l'attaquant et le défenseur. L'un et l'autre n'ont pas été en difficulté en huitièmes de finale. Le bras gauche du Français a foudroyé l'Argentin de la Pena. Le bras droit du Soviétique a scié le Mexicain Maciel. Tous les deux ont paru dans une forme éclatante. Trop, pour risquer le moindre pronostic. D'ailleurs, lundi, c'était moins le rapport des forces en présence que le rapport des performances de Chesnokov qui faisait problème. Autrement dit, touche-t-il ou non les gains auxquels il peut prétendre grâce à ses victoires en tournoi ? Autrement dit encore, a-t-il ou n'a-t-il plus le statut d'amateur ? Question d'importance mineure en apparence, qui soulève un problème de fond : la qualification aux Jeux olympiques de 1988 des tennismen soviétiques.

Quand on interroge Chesnokov, il dit que sa Fédération lui ristourne une « pincée » de roubles sur ses gains, comme cela se pratique en athlétisme. Il serait donc amateur. Pas du tout, réplique-t-on à la Fédération internationale de tennis : un joueur touche ses gains et il est professionnel : ou bien il ne les touche pas, et il est amateur. Dans ce cas il abandonne les sommes gagnées aux organisateurs des tournois. Dilemme ? Pas du tout, précise Proserv, l'agent commercial de la Fédération soviétique : Chesnokov est amateur et donc ni lui ni sa Fédération n'encaissent rien. Mais comme les Soviétiques ont besoin d'argent pour envoyer leurs joueurs sur le circuit mondial, on étudie une solution ménageant la chèvre et le chou. Solution très diplomatique. Il faut tellement en peser les termes qu'un interprète de l'ambassade soviétique est venu proposer ses services pour les conférences de presse de Chesnokov.

Boris Becker ignore ce genre de soucis. Pendant que le Soviétique se demande comment il pourrait offrir une télévision couleur à sa mère, l'agent de l'Allemand vient, avec les 20 % de commission, d'acheter une des dernières Porsche fabriquées à vingt exemplaires seulement. A ce point, cela ne s'appelle d'ailleurs plus la chance, mais la fortune.

ALAIN GIRAUDO.

Les résultats du 2 juin

SIMPLES MESSIEURS
(Huitièmes de finale)

Troisième quart de tableau. – Pernfords (Suè, 27) b. Jaite (Arg., 15), 6-1, 3-6, 7-6 (8-6). 7-6 (7-3) ; Becker (RFA, 5) b. Sanchez (Esp., 20), 6-0, 4-6, 4-6, 6-4, 6-2.

Quatrième quart de tableau. – Leconte (Fr., 10) b. De la Pena (Arg., 62), 6-1, 6-2, 6-1 ; Chesnokov (URSS, 82) b. Maciel (Mex., 67), 6-4, 6-1, 4-6, 6-1.

SIMPLES DAMES
(Quarts de finale)

Troisième quart de tableau. – H. Mandlikova (Tch., 5) b. S. Graf (RFA, 3), 2-6, 7-6 (7-3), 6-1.

Quatrième quart de tableau. – C. Evert-Lloyd (E-U, 2) b. C. Bassett (Can.), 5-7, 6-2, 6-1.

OFFICIERS MINISTÉRIELS
VENTES PAR ADJUDICATION

Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie, 45-63-12-66

Vente au Palais de justice de NANTERRE le JEUDI 19 JUIN 1986, à 14 heures
UN APPARTEMENT
au 5e étage gauche, de 2 pièces principales - CAVE - Dans un immeuble sis à
CLICHY-LA-GARENNE
(92) - 76, rue Henri-Barbusse
LIBRE D'OCCUPATION
MISE A PRIX : 100 000 F
S'adresser à Me BENSUSSAN-BORENSTEIN, avocat à ASNIÈRES (93600), 92, rue des Bourguignons - Tél. : 47-33-05-83 ; Me Michel POUCHARD, avocat à ASNIÈRES (92600), 9, rue Robert-Lavergne - Tél. : 47-98-94-14.

VENTE APRÈS LIQUIDATION DES BIENS, AU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS, le JEUDI 12 JUIN 1986, à 14 heures
DOUZE CHAMBRES
dont 4 au 3e ét. du bât. A, 5 au 4e ét. du bât. A et 3 au 1er ét. du bât. B, formant les lots 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 37, 38, 39 de l'état descriptif de division de l'immeuble sis à
LEVALLOIS-PERRET (92)
38, rue Edouard-Vaillant, et les MILLIÈMES DES PARTIES COMMUNES afférentes à ces lots - MISE A PRIX : 3 000 F pour CHAQUE LOT - TOTAL DES MISES A PRIX : 36 000 F.
S'adresser à Me H. AMBROISE-JOUVION, avocat à la Cour de PARIS, 160, rue de la Pompe, 75116 PARIS - Tél. : 47-27-32-39, dépositaire d'une copie de l'enchère ; Me J.-C. PIERREL, synd. jud., 88, rue Saint-Denis, PARIS (1er) ; à tous avocats près le Tribunal de grande instance de PARIS ; au greffe des criées du Tribunal de grande instance de PARIS, où le cahier des charges est déposé, et sur les lieux pour visiter après avoir tél. à Me AMBROISE-JOUVION.

A vendre aux enchères publiques, Palais de justice de Tours (I.-et-L.), le MARDI 17 JUIN 1986, à 14 h
UN ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL de VINIFICATION : CHAI DE 422 m², maison d'habit. Dépend., caves, cours, jardin, logt troglodytique, parkings, parcelles de terre, le tout de 3 ha 50 a, sis RD 40, à CHISSAY-EN-TOURAINE (L.-et-C.), lieudit « les Tailles ». M. à P. : 900 000 F (modalités particulières de règlement). S'adr. au cabinet de Me Lydie TOUREAU, avocat, 23, rue de Clocheville, à TOURS (37000) - Tél. : 47-05-36-36.

VENTE AU PALAIS DE JUSTICE à PARIS, le JEUDI 12 JUIN 1986, à 14 h
UNE PIECE-CUISINE
au 3e étage et une cave
sise à PARIS (11e)
27, rue Morand
MISE A PRIX .... 27 511 F
S'adresser à Me J.-M. BRUNEL, avocat à PARIS (12e), 107, rue de Reuilly ; Me Pascal FERT, avocat à PARIS, 36 *bis*, rue de Dunkerque, à PARIS (10e).

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE au PALAIS DE JUSTICE à PARIS, le JEUDI 12 JUIN 1986, à 14 heures
EN UN SEUL LOT
UN APPARTEMENT
bâtiment A, au 3e étage, dans un ensemble immobilier sis à
PARIS (5e)
11, rue Jean-de-Beauvais
comprenant cuisine, salle à manger, chambre - LOUÉ - MISE A PRIX : 50 000 F - S'adresser pour tous renseignements Me J. LYONNET DU MOUTIER, ancien avoué, avocat, 182, rue de Rivoli, à PARIS (1er) - Tél. : 42-60-20-49 ; au greffe des criées du Tribunal de grande instance de PARIS, Palais de justice, en la Cité, bd du Palais, où le cahier des charges est déposé.

VENTE AUX ENCHÈRES à la Chambre des notaires de PARIS le MARDI 17 JUIN 1986, à 14 h 30
(à la requête de la Ville de Paris)
2 LOGEMENTS - 2 STUDIOS - 1 CHAMBRE
LIBRES - A PARIS (16e)
entre le boulevard SUCHET et le champ de courses d'AUTEUIL
Me BONNEL, notaire, 79, bd Malesherbes, PARIS (8e) - Tél. : 42-94-16-08

Vente sur saisie Palais justice Paris, 19 juin 1986, à 14 heures - En un lot
à PARIS (10e), DIVERS LOCAUX à USAGE COMMERCIAL
avec emplacement de parking, 9-9 *bis*, cour des Petites-Ecuries
M. à P. 600 000 F S'adr. Me R. BOISSEL, avocat Tél. : 42-61-01-09
14, rue Sainte-Anne, à Paris (1er) - Sur les lieux pour visiter.

VENTE APRÈS LIQUIDATION DE BIENS AU PALAIS DE JUSTICE à PARIS le JEUDI 12 JUIN 1986, à 14 heures
1er LOT **UN TERRAIN** situé sur la commune de **DEUIL-LA-BARRE**
(Val-d'Oise), chemin Latéral, 84 *bis*, route de Saint-Denis
cadastré section AO, no 162, pour une contenance de 20 a 85 ca
MISE A PRIX .... 90 000 F
2e LOT **UN APPARTEMENT** bât. A, esc. 1 de l'imm. à **ÉPINAY-SUR-SEINE**
(Seine-Saint-Denis), 18-26, av. du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, et chemin des Saules, sans numéro, compr. 2 pièces ppales, cave au sous-sol
OCCUPÉ - MISE A PRIX .... 10 000 F
S'adresser pour tous renseignements : Me J. LYONNET DU MOUTIER, ancien avoué, avocat, 182, rue de Rivoli, à PARIS (1er) - Tél. : 42-60-20-49 ; Me LABRELY, syndic, 130, rue du 8-Mai-1945, à NANTERRE (92) ; au greffe des criées du Tribunal de gde inst. de PARIS, Palais de justice, en la Cité, bd du Palais, où le cahier des charges est déposé.

VENTE AU PALAIS DE JUSTICE à PARIS, le JEUDI 12 JUIN 1986, à 14 heures
DIVERS LOCAUX INDUSTRIELS
à ARCUEIL (Val-de-Marne), 38-40, avenue Jean-Jaurès
LIBRES - MISE A PRIX .... 300 000 F
Me Yves TOURAILLE, avocat à PARIS, 48, rue de Clichy (48-74-45-85)
Me B. PENET, syndic à PARIS, 3, rue du Renard.

VENTE sur folle enchère, au Palais de justice de PARIS le JEUDI 19 JUIN 1986, à 14 heures - EN UN LOT
UN IMMEUBLE à PARIS (13e)
24-26 et 28, RUE DU MOULINET
M. à P. : 1 000 000 de F - S'adr. Me B. MALINVAUD
avocat, 1 *bis*, place de l'Alma, PARIS (16e) - Tél. : 47-23-73-70
Tous avocats près le Tribunal de grande instance de PARIS.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE au PALAIS DE JUSTICE D'ÉVRY (91) rue des Mazières, le MARDI 10 JUIN 1986, à 14 heures
UN PAVILLON à ATHIS-MONS
(Essonne)
15, square des Cottages, cadastré pour 1 a 37 ca
COMPRENANT 5 PIÈCES PRINCIPALES
MISE A PRIX .... 250 000 F
Consignation préalable indispensable pour enchérir
Rens. Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés à ÉVRY (91), 4, bd de l'Europe - Tél. : 60-79-39-45, et visites sur place.

VENTE SUR LICITATION, Palais de justice à PARIS, LUNDI 16 JUIN 1986, à 14 heures - EN QUATRE LOTS
1° UN EMPLACEMENT DE VOITURE au 2e sous-sol, 28/10 000e p. comm., 25-27-29, rue Henri-Regnault, 47-49, rue du Père-Corentin, et 32, rue Beaunier, à PARIS (14e) – Mise à prix .... 25 000 F
2° UN EMPLACEMENT DE VOITURE au 4e sous-sol, 17/10 000e p. comm., 75-75 *bis*, rue du Père-Corentin, PARIS (14e) - Mise à prix .... 30 000 F
3° UN EMPLACEMENT DE VOITURE au 4e sous-sol, 27/10 000e p. comm., 77, rue du Père-Corentin, 1 et 3, impasse Saint-Alphonse, PARIS (14e) - Mise à prix .... 30 000 F
4° UN BOX au 3e sous-sol, bât. C, esc. A et B, 41/100 000e p. comm., 93-95, av. du Général-Leclerc, 42 *bis* A, rue Sarrette, PARIS (14e) - Mise à prix .... 35 000 F
S'adr. Me CHAIN, avocat à la Cour, 19, av. Rapp, PARIS (7e) - Tél. : 45-55-72-00 ; Me Jean NOUEL, avocat à la Cour, 26, bd Raspail, PARIS (6e) ; tous avocats près le Tribunal de grande instance de PARIS.

VENTE sur conversion de saisie immobilière en vente ordinaire au Palais de justice de NANTERRE, 179-191, av. Joliot-Curie, le
JEUDI 12 JUIN 1986, à 14 h - EN CINQ LOTS

Lots 1 et 2 : une CAVE	CHAQUE M. à P.	5 000 F
Lot 3 : deux CAVES	M. à P.	10 000 F
Lot 4 : LOCAL COMMERCIAL comp. BOUT., ARR.-BOUT.	M. à P.	300 000 F
Lot 5 : APPART compr. séj., 1 ch., cuis., bs, WC	M. à P.	100 000 F

2, RUE BERTHELOT, à SURESNES (92)
S'adr. cabinet de Mes BARON-BONNET, BOUCHERY-OZANNE, REYNAUD-DUPORT, avocats, 47 *bis*, rue de Stalingrad, à Nanterre (92) - Tél. : 47-21-49-95 et 47-25-21-13 ; au greffe des criées du TGI de NANTERRE, où l'enchère est déposée - Sur les lieux pour visiter les 6 et 9 juin, de 14 h à 15 h.

Cabinets de : Me Jean-Christophe CARON, avocat à la cour de VERSAILLES, 2, rue du Vautrait, à VERSAILLES (78) ; Me Catherine LELLUCH, avocat à la cour de VERSAILLES, 8, rue Nationale, à MÉZIÈRES-SUR-SEINE (78) ; SCP « Philippe et Antoinette JOHANET », avocats à la cour de VERSAILLES, 39, av. de Saint-Cloud, à VERSAILLES (78) - Vente au Palais de justive de VERSAILLES, le 18 juin 1986, à 9 h 30
PROPRIÉTÉ à ANDRÉSY (78)
3, AVENUE D'EYLAU, bâtiment principal de dépendances
LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUPATION
MISE A PRIX .... 1 980 000 F
Pour visiter : prendre rendez-vous auprès du cabinet de Me Jean-Christophe CARON, tél. : 39-51-11-75, et de Mes LELLUCH, tél. : 30-95-60-19, la SCP JOHANET, tél. : 30-21-46-46.

JUSTICE

DEVANT LES ASSISES DE LA CORSE-DU-SUD

Les silences d'Antoine Recco

De notre envoyé spécial

Ajaccio. — En 1962, la cour d'assises de la Corse condamnait à la réclusion perpétuelle Joseph-Thomas Recco, déclaré coupable du meurtre d'un garde maritime commis en 1960. En 1983, celle du Var condamnait le même Joseph-Thomas, qui avait été libéré en 1978, à la peine perpétuelle pour deux triples meurtres, l'un commis à Béziers, l'autre à Carqueiranne. Aujourd'hui, à Ajaccio, devant les assises de la Corse-du-Sud sur lesquelles veillent à la fois un buste de Marianne et un autre de Napoléon, voici Antoine Recco, l'aîné de cette famille de onze enfants, pour y répondre, lui, du meurtre de deux jeunes touristes du continent, disparues le 28 septembre 1981 et que, selon l'accusation, il aurait étranglées à bord de son bateau de pêche avant de jeter les corps à la mer dans le golfe de Valinco, « *à moins d'un mille nautique de Propriano* », son prot d'attache.

Surdité totale

Voilà déjà bien des raisons de disserter sur le destin fatal d'une dynastie de pêcheurs. D'autant plus que si chez les Recco on a tué ou si l'on est seulement accusé de l'avoir fait, on a aussi beaucoup été tué. A quarante-deux ans, en 1973, Ernest-Tousaint, le second, était exécuté à Ajaccio par un inconnu. Louis mourait, à trente-quatre ans, dans un accident de la route. Pierre était assassiné à trente-trois ans, en novembre 1976. Et, pour finir, Micheline, la « mamma », succombait en novembre 1985 à Lourdes où elle était venue prier pour que soit reconnue, avec le concours du Ciel, l'innocence de ses fils. N'avait-elle pas déjà juré que Joseph-Thomas était pur comme l'agneau ? N'était-elle pas convaincue qu'Antoine, lui aussi, se trouvait victime d'une erreur judiciaire. Depuis des années, elle mettait à l'affirmer tous les accents qui conviennent à la tragédie. Comme les avait mis, à Draguignan, Joseph-Thomas s'offrant, les bras en croix, à ses juges pour leur signifier qu'ils avaient devant eux un nouveau Christ dans une nouvelle Passion.

Antoine Recco n'entend pas exactement imiter son cadet. Il avait pris le parti de ne point répondre, meilleure manière à ses yeux de bien attester qu'il ne se reconnaissait nullement coupable. Le président, M. Marc Riolacci, et les défenseurs, Mᵉ Antoine Solaccaro, Alain Furbury et François de Casalta, l'ont convaincu de ne point persévérer dans cette mauvaise révolution. Ils ne sont pas, pour autant, au bout de leur peine. On a pu le mesurer dès les premiers échanges :

— *Accusé, veuillez vous lever.*

— Accusé de quoi ? a rétorqué Antoine, large, massif dans son chandail bleu marine à filets bleu roi, le regard caché par des lunettes noires, la tête et le corps rejetés en arrière, en appui contre le mur.

— *Nous allons vous le dire. Pour l'instant, je vous demande votre nom, votre prénom, votre âge et votre profession quand vous avez été arrêté.*

— *Je n'ai pas été arrêté.*

A partir de là, il a affecté la plus totale surdité, se penchant vers ses gardes pour leur demander ce que pouvait bien lui vouloir ce président obstiné.

— *Si vous ne voulez pas répondre, nous ne pourrons jamais commencer.* »

Il quand même répondu. Il a consenti à dire qu'il était bien né à Propriano, le 18 août 1929 et qu'il était pêcheur. Après quoi ce fut le silence. Silence durant l'appel des témoins dont la plupart sont des étrangers, Suisses, Allemands, Suédois, tous plaisanciers, qui, en septembre 1981, naviguaient où se trouvaient au mouillage dans le golfe de Valinco et dont on verra comment ils eurent à connaître Antoine Recco, pêcheur qui aimait à frayer avec ces navigateurs en vacances et auxquels il doit sa perte.

Silence toujours lorsque ses avocats, constatant que sur les dix témoins appelés à déposer sur les faits, trois seulement ont répondu à cet appel, diront que le procès ne peut être équitable dans ces conditions. Silence, mais classique celui-là, durant la lecture de l'arrêt de renvoi qui expose les charges. C'est là le récit capital, une version, en tout cas, de l'accusation et à laquelle il faudra bien répliquer. Il raconte l'arrivée en Corse, le 23 septembre 1981, d'Isabelle Gauchon et de Geneviève Clément. Elles avaient l'une et l'autre vingt et un ans. La première venait du département du Rhône, l'autre de celui de la Nièvre. Elles avaient loué une moto. Durant une dizaine de jours, elles comptaient camper et se promener.

Le 25 septembre, elles arrivaient à Propriano, installaient leur tente sur un camping. Le 29, le directeur du camping, M. Cesari, constatait que la tente était renversée et que les deux jeunes filles avaient disparu. Le premier indice fut une carte postale reçue par les parents de Geneviève Clément. Leur fille leur indiquait qu'elle allait, avec son amie, être invitée par un pêcheur à manger une langouste. Ce pêcheur, selon l'enquête, c'était Antoine Recco. On était le 26 septembre. En sa compagnie, les deux jeunes filles avaient commencé par rendre visite à deux plaisanciers suisses, Claude Othenin-Girard et Véronique Gigon. Après quoi, revenus sur le bateau d'Antoine Recco et du marin sarde qu'il employait alors, Giuseppe Giglio, on était sorti en mer pour pêcher les fameuses langoustes.

Accusé d'avoir étranglé et jeté à la mer deux jeunes touristes, Antoine Recco a pris le parti de garder le silence. Après des aveux, il s'est rétracté, et de nombreux témoins à charge sont absents.

Le soir venu on s'était couché dans la cale. Vers 1 heure du matin, on avait relevé les filets. On s'était recouché. Mais peu après, Giuseppe Giglio voyait Antoine Recco remonter de la cale traînant l'un après l'autre les corps des deux jeunes filles qu'il venait d'étrangler pour les jeter à la mer après les avoir lesté de pierres d'une vingtaine de kilos.

Le pêcheur captif

Le lendemain, Antoine Recco, après un retour à Propriano où il avait dissimulé la moto de ses victimes, avait embarqué cette machine et un autre touriste qu'il avait convié à son bord, Claude Mengel, de nationalité allemande, l'avait vu jeter à la mer la motocyclette.

La suite, toujours selon l'enquête et les témoignages, apparaît tout aussi compliquée et extraordinaire. Cette fois, Recco confie à Mengel son intention d'aller tuer d'autres plaisanciers après avoir violé leurs épouses. Avertis par l'Allemand, ceux-ci décident de neutraliser ce trop inquiétant pêcheur. Ils parviennent à l'assommer, à le ficeler, à l'amener ainsi à Propriano. Mais il leur échappe et plonge dans un bassin. Ils s'en saisissent de nouveau. Mais, cette fois, c'est un ami de Recco qui vient délivrer le captif mal en point en se faisant passer pour un policier et en brandissant un pistolet.

Aujourd'hui, ni Mengel, ni Giglio ne sont là. Antoine Recco, arrêté le 14 août 1982, devait avouer devant les gendarmes, puis devant le juge d'instruction. Le 7 octobre il se rétractait. On en est toujours là. A le voir — il a aujourd'hui cinquante-six ans, — on l'imagine mal dans ce rôle d'étrangleur. Le dossier donne de lui un portrait mitigé. Pêcheur, rien que pêcheur, dur à la tâche, c'est sûr. Il ne connaissait que sa barque et sa maison. Il a toujours vécu avec sa mère, sans songer à se marier, sans aventure féminine non plus. Au demeurant, c'est un homme pieux qui volontiers conduisait à Propriano la procession à la Vierge.

Pourtant, s'il a des amis — et la douzaine de témoins de moralité venus de Propriano, maire en tête, sera là pour le proclamer, — il y a aussi quelques fausses notes. Certains, qui ne les prisent guère, disent des Recco qu'ils sont des « *sadiques et des fous* ». Ou encore, « *une famille de magouilleurs* ».

Il apparaît aussi qu'il était bien dans les habitudes d'Antoine d'inviter, de « *racoler* » pendant les mois d'été, des touristes, hommes ou femmes, comme d'importuner les plaisanciers sur leur voilier.

Ainsi monologua donc le président. Las de cette situation, il chercha, sur la fin de la journée, à la modifier :

— *Vous ne comprenez pas ce que j'ai exposé ?*

— *Non, je ne comprend pas. Je vous dis que c'est du cinéma.*

— *Alors donnez votre vérité.*

— *Je vous dis que tout ce que vous dites là, c'est pas vrai, c'est zéro.*

— *Eh ! bien, expliquez-moi pourquoi vous ne voulez pas nous parler de votre mère, de vos frères, de votre travail ?*

— *Non rien du tout. Il n'y a pas de vérité. Tout ça, c'est du chantage. Il faudrait d'ailleurs un peu réfléchir à ce que vous dites !* »

Que seront les lendemains dans ces conditions ?

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

A LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Insoumis derechef

Cela pourrait commencer comme un récit du temps passé : « Moi, Bruno Sanchez Martin, vingt-cinq ans, réfractaire au service militaire national, militant de l'insoumission... ». Et cela pourrait durer des heures ainsi. Car l'histoire de Sanchez Martin, jeune laveur de vitres, parti en guerre contre l'armée, est pleine de rebondissements. Il aurait pu sagement laver ses vitres, vivre tranquillement entre sa compagne et son marmot, siroter le Mundial à la télévision. Eh bien, non ! Pour cause d'insoumission passionnée, le voilà, une fois de plus, sur le ring judiciaire, assuré d'encaisser quelques coups et convaincu d'apporter sa petite pierre à un grand combat.

L'insoumission lui est venue « *viscéralement* ». Ça ne se discute pas, croit-on comprendre. Il avait dix-huit ans et vivait chez ses parents, dans la Nièvre. Il a refusé de se rendre au conseil de révision, les « trois jours », comme si on lui tendait une corde pour se pendre. Instinctivement. « *Je ne voulais pas me faire trier* », dit-il.

A partir de là, Bruno Sanchez-Martin s'est fortifié dans son hostilité à l'armée, bien décidé à la provoquer. Il quitte sa Nièvre natale pour Clermont-Ferrand où il noue « *des contacts avec les anars* » du lieu. Il met le cap sur le Pays basque, dont il adopte le « *peuple* », avant, pense-t-il, d'être adopté par lui.

Ordre de route

C'est ainsi qu'il devient, au fil des mois — alors que son ordre de route l'attend en vain dans la Nièvre, — un antimilitariste raisonné « *qui veut dénoncer la malfaçon du système capitaliste* ». Ce n'est pas un prophète, il n'a pas de grandes envolées. Non, c'est un jeune homme bien calme, la voix posée, qui vous répète inlassablement — militantisme oblige — qu'il est opposé aux ventes d'armes.

Il aurait pu refuser le service militaire, plonger dans la clandestinité, essayer de se faire oublier. Il préfère « *revendiquer ouvertement* ». A ce point, une arrestation est presque une aubaine, une publicité inespérée. En février 1986, lors de sa première arrestation, il enregistre placidement que le tribunal de Dijon l'a déjà condamné par défaut à six mois d'emprisonnement pour n'avoir pas rejoint, en 1984, son casernement. Sa décision est prise : il va lutter.

Transféré à Paris, conduit de force à la caserne Dupleix, au lieu d'être présenté au tribunal de Dijon, Bruno Sanchez-Martin refuse de se laisser examiner, refuse d'être réformé. « *Ils voulaient de débarrasser de moi* », explique-t-il. Trop tard ! Les militaires apprennent à leurs dépens que l'on ne se débarrasse pas si facilement d'un insoumis total.

Cellule d'isolement

Sanchez Martin est alors affecté au 5ᵉ régiment d'infanterie, à Beynes, dans les Yvelines. On veut lui faire endosser l'uniforme : il refuse. La réplique ne tarde pas. Le 27 février 1986, le tribunal de Versailles lui inflige huit mois d'emprisonnement. Sanchez-Martin ne faiblit pas. Il compte sur ses camarades. Et c'est vrai que, à la fin du mois d'avril, un commando d'insoumis emballe dans 100 mètres de toile jaune le lion de Belfort, place Denfert-Rochereau à Paris, qui n'en peut mais, pour réclamer sa libération.

La justice craque-t-elle ? En tout cas, Sanchez Martin sort peu après de la prison de Bois-d'Arcy, où il aurait rencontré plusieurs dizaines de jeunes dans sa situation. Elargissement de courte durée. Reconduit au 5ᵉ régiment d'infanterie, à nouveau sommé d'endosser l'uniforme ! Derechef indiscipliné, il est placé en cellule d'isolement spécial pour vingt jours.

Pour le coup, le voilà chez les militaires. Et les joies des arrêts de rigueur lui semblent si limitées qu'il observe bientôt une grève de la faim. L'armée, elle aussi, commence à craquer devant cet empêcheur de défiler en rond. Les militaires évacuent le rebelle vers un hôpital, puis, un centre psychiatrique. Las, écœurés de tant de mauvaise volonté, ils finissent par le réformer le 14 mai.

La petiter histoire de Sanchez-Martin l'insoumis n'est pas finie pour autant. Les tribunaux de Dijon et de Versailles lui demandent toujours des comptes. C'était le cas, lundi 2 juin, à la septième chambre de la cour d'appel de Versailles. Mᵉ Jean-Jacques de Félice, son avocat, à le mérite de posséder ses dossiers à la perfection et de ne jamais se lasser.

LAURENT GREILSAMER.

TREIZE ANS APRÈS LA MORT D'UN MALADE

La Cour de cassation retient la responsabilité médicale du « grand patron »

Depuis treize ans, M. Roger Farçat et son épouse mènent un patient combat juridique pour obtenir la reconnaissance d'une responsabilité médicale dans la mort de leur fils, Alain, survenu à la suite d'une banale opération des amygdales pratiquée le 16 juillet 1973, à la clinique Peronnet de Neuilly. Dans l'arrêt rendu lundi 2 juin, la Cour de cassation, réunie en assemblée générale sous la présidence de Mᵐᵉ Simone Rozès, a indiqué, pour la seconde fois dans cette affaire, le cadre à l'intérieur duquel les responsabilités doivent être recherchées, en soulignant le rôle du chirurgien tenu, selon les juges suprêmes, « *à une obligation générale de prudence et de diligence* ». C'est par la voie judiciaire que les milieux hospitaliers retrouvent « le grand patron » car, désormais, une notion de chef d'équipe chirurgicale est imposée aux juges appelés à se prononcer en matière de responsabilité médicale.

L'opération n'avait duré qu'un quart d'heure. Alain Farçat, vingt-cinq ans, anesthésié localement, avait été ramené dans sa chambre où une infirmière, Mˡˡᵉ Anne-Marie Le Goff, devait le surveiller. Le chirurgien, le docteur Jean Labayle, avait quitté la clinique peu avant l'anesthésiste, Mᵐᵉ Solange Clot, qui avait prescrit des antibiotiques. Descendre deux étages — pour se faire délivrer le produit à la pharmacie de la clinique et remonter préparer l'injection — avait demandé à Mˡˡᵉ Le Goff six ou sept minutes.

Une instruction laborieuse

C'est pendant ce temps que l'opéré fut victime d'un arrêt cardio-respiratoire et, à son retour, l'infirmière, peu habituée à ce type d'accident, ne put que faire appel à un autre anesthésiste. Celui-ci, M. Bruent d'Aubiac, réussissait la réanimation, mais le cerveau ayant été privé de l'irrigation pendant plus de trois minutes, Alain Farçat entrait dans un coma irréversible et succombait soixante-douze jours plus tard à l'hôpital international de la Cité universitaire.

L'instruction fut laborieuse puiqu'il fallut plus de huit années pour que ce drame soit évoqué devant la 16ᵉ chambre correctionnelle de Paris. Cette lenteur fut interprétée par certains comme une démonstration de la toute-puissance du corps médical, peu disposé à voir les détails de la vie hospitalière évoquée dans une enceinte judiciaire. Pourtant, il ne s'agissait pas exactement de la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Le père de la victime, M. Roger Farçat, préfet honoraire, avait été directeur des *Journaux officiels*.

Qaunt à son épouse, elle était directrice adjointe à la direction de la santé publique ; mais en l'occurrence, leur situation, face au peu d'empressement de la justice, ne faisait que conforter la conviction de l'existence d'une sorte d'immunité médicale.

Obligation de prudence

La mesure fut à son comble lorsque, le 28 avril 1982, le tribunal relaxait quatre prévenus d'homicide par imprudence. Le docteur Labayle, l'anesthésiste Mᵐᵉ Solange Clot, Mˡˡᵉ Le Goff et le professeur Jean-Louis Lortat-Jacob, alors président de l'Ordre national des médecins, poursuivi en tant que directeur médical de la clinique Péronnet. Ce n'est pas tant la décision elle-même qui provoqua la surprise que les attendus du jugement, dans lesquels la présidente, Mᵐᵉ Delobeau, se croyait obligée « *surabondamment* », selon sa propre expression, de préciser que « *compte tenu des conséquences médicales du moment, le comportement du chirurgien et de l'anesthésiste ne peut être retenu pour inattentif, négligent ou imprudent* ».

La 20ᵉ chambre de la cour d'appel de Paris infirmait partiellement ce jugement, le 24 février 1983, en retenant la seule responsabilité de l'anesthésiste, coupable de négligence et d'imprudence pour avoir quitté la clinique. Toutefois, Mᵐᵉ Clot était dispensée de peine, mais condamnée sur le plan civil à verser un total de 405 500 F à la famille Farçat, en réparation des préjudices matériel et moral. La chambre criminelle de la Cour de cassation, dans un arrêt rendu le 10 mai 1984, estimait que la faute relevée à l'encontre de l'anesthésiste n'excluait pas nécessairement l'éventualité d'une faute du chirurgien, et cassait l'arrêt de la cour de Paris en renvoyant l'affaire.

Mais cette juridiction confirmait la seule condamnation de l'anesthésiste en soutenant que le chirurgien avait cessé d'exercer son pouvoir de direction sur celui-ci dès le retour du malade dans sa chambre. L'arrêt ajoutait : « *Il n'est même pas tenu (...) de rendre visite à l'opéré dans sa chambre et, partant, d'intervenir auprès de l'anesthésiste pour qu'il reste à son chevet pendant un temps suffisant dont l'appréciation lui échappait en tant que chirurgien.* »

Saisie à nouvau, la Cour de cassation examinait l'affaire à l'audience du 30 mai dernier, au cours de laquelle l'avocat général, M. Henri Dontenwille, déclarait : « *Je pense très profondément que ce n'est pas trop demander au corps médical que, dans le cadre d'une obligation générale de surveillance, le chirurgien, s'il n'a pas à vérifier la qualité des actes, doit cependant s'assurer que ces actes soient accomplis dans l'état de la science. (...) Un rejet du pourvoi serait reçu comme une décision libératrice de certaines obligations essentielles.* »

La Cour a suivi ce point de vue et déclare, dans son arrêt cassant la décision de la cour de Versailles : « *Si la surveillance postopératoire incombe au médecin anesthésiste pour ce qui concerne sa spécialité, le chirurgien n'en demeure pas moins tenu, à cet égard, d'une obligation générale de prudence et de diligence. En s'abstenant de rechercher si, en raison des conditions dans lesquelles il avait quitté la clinique, le docteur Labayle n'aurait pas dû s'assurer que le malade restait sous la surveillance d'une personne qualifiée, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision.* »

La cour d'appel d'Amiens devra se prononcer en respectant le principe dégagé par les juges suprêmes.

MARC PORTEY.

A PARIS

Les parents de quatre mineurs interpellés au Forum des Halles déposent une plainte contre X...

Mᵉ Yves Jouffa a déposé, lundi 2 juin, quatre plaintes contre X... devant le procureur de la République de Paris au nom des familles de mineurs interpellées le 21 mai dernier dans le quartier du Forum des Halles.

Ces plaintes visent les délits d'« *actes arbitraires et attentatoires à la liberté* ». Selon l'avocat, Alexandra, quatorze ans, Gaelle, quatorze ans et demi, et Sophie, seize ans, ont été interpellées, parmi d'autres jeunes gens, par les gardiens de la paix du commissariat de police de la rue Pierre-Lescot sans qu'aucun indice n'ait fait présumer qu'elles aient commis, tenté ou préparé une infraction.

« *La notion de danger moral alléguée par les policiers ne saurait résulter de la seule fréquentation du Forum des Halles, sauf à interdire l'accès de ce quartier à l'ensemble des jeunes* », ajoute l'avocat en dénonçant la garde des jeunes filles dans les locaux de la police pendant une période supérieure aux quatre heures prévues par la loi sans que les parents aient été informés.

Une quatrième plainte a été déposée au nom des parents du jeune Pierre, seize ans : celui-ci aurait été giflé par les policiers qui l'ont retenu pendant dix-sept heures alors que les parents, informés par un jeune homme libéré tôt dans la soirée, avaient vainement tenté de le récupérer.

UNE RÉACTION DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

Après les interpellations de mineurs au Forum des Halles à Paris (*le Monde* du 27 mai), le Syndicat des avocats de France (SAF) a demandé, vendredi 30 mai, à M. Michel Jeol, procureur de la République de Paris, quelles mesures il entend prendre afin de faire cesser « *ce type d'événements* » qui constituent « *une déplorable atteinte aux libertés publiques* ».

Dans une lettre au procureur, le SAF « *s'indigne des conditions dans lesquelles cette opération de police s'est déroulée* », estimant préoccupant que les « *jeunes gens aient pu être retenus au dépôt sans être présentés à un magistrat spécialisé dans les affaires de mineurs* ». « *Sur le fond*, ajoute le SAF, *le motif de l'interpellation invoqué, basé sur un prétendu danger moral inhérent au quartier des Halles, nous paraît contraire aux dispositions de l'article 375 du code civil (...)* ». Cet « *article ne confère pas à la police, mais entre autres au ministère public, le droit d'apprécier si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger. De tels actes sont très proches de l'arrestation illégale* », estime le syndicat.

L'affaire du Carrefour du développement

SAISIE DES DOCUMENTS DE LA COUR DES COMPTES

« *Carrefour du développement* » : *saisie des documents de la Cour des comptes.* — M. Jean-Pierre Michau, le magistrat instructeur chargé de l'information ouverte, le 14 mai dernier, dans l'affaire du « Carrefour du développement », s'est rendu lundi 21 juin, à la Cour des comptes pour saisir les documents se rapportant à la gestion de cette association.

Le juge, qui était accompagné du commissaire divisionnaire Coquet de la 8ᵉ division de la police judiciaire, a notamment saisi les pièces remises à la Cour des comptes par le ministère de la coopération dont certaines l'avaient été avant le changement de ministre. L'examen de ces pièces pourrait permettre au magistrat de reconstituer un partie des opérations comptables en établissant la destination précise des fonds gérés par l'association.

LE PROCÈS PERDU DE M. ROBRIEUX CONTRE « LE MONDE »

Une lettre de Mᵉ Christian Feddal

Mᵉ Christian Feddal, avocat de M. Philippe Robrieux, nous a adressé la lettre suivante :

Dans *le Monde* du 24 mai dernier, rendant compte de ma plaidoirie au cours du procès opposant, pour non-publication de droit de réponse, M. Robrieux au *Monde*, M. Théolleyre écrit que j'aurais demandé si, en agissant de la sorte votre journal « *n'a pas révélé une secrète sympathie pour le PCF* ».

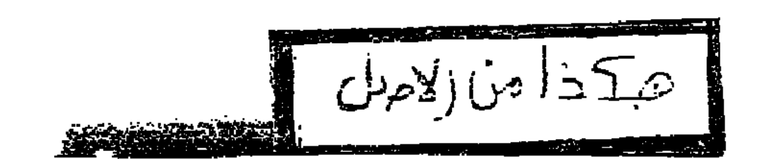
Cette assertion est totalement fausse. De plus, elle tend, soit à me faire passer personnellement pour un anticommuniste obsessionnel, soit, à travers moi, à laisser entendre que mon client serait lui-même un obsédé de l'anticommunisme qui pousse son avocat à voir et à dénoncer des communistes partout, y compris dans votre journal.

En fait, à un moment de ma plaidoirie, confronté à vos arguments, j'ai été amené à poser la question de savoir si votre journal ne manifeste pas une complaisance excessive envers M. Gérard London.

Votre compte rendu d'audience transforme mon allusion à une éventuelle complaisance envers M. London en une dénonciation d'une sympathie secrète pour le PCF.

Faut-il comprendre que pour vous M. London et le PCF c'est la même chose ? J'observe encore que votre rédaction passe sous silence le recours en appel exercé par M. Robrieux, dont il a été personnellement informé par mes soins.

[Notre collaborateur Jean-Marc Théolleyre maintient que Mᵉ Christian Feddal a bien tenu les propos rapportés dans *le Monde* du 24 mai.]



Le Monde
MEDECINE

Tchernobyl : le témoignage du Dr Jammet

Après un périple qui l'a conduit à Moscou et dans la plupart des pays de l'Est, le docteur Henri Jammet, président du Centre international de radiopathologie, fait le point sur les conséquences cliniques du drame de Tchernobyl.

LE docteur Henri Jammet est devenu insaisissable pour ses compatriotes. Depuis l'accident de Tchernobyl, le gouvernement français l'a expédié successivement en Russie, en Pologne, en Roumanie, en Bulgarie, en Yougoslavie et dans la plupart des pays relevant de la Communauté européenne, dont, naturellement, la Belgique et le Luxembourg, où il s'efforce de guider les autorités européennes vers une politique d'information et de décision un peu plus cohérente que ce à quoi on a pu assister depuis un mois...

L'ordre de mission, émanant à la fois des ministères français des affaires étrangères et de la santé, s'adressait à celui qui préside le Centre international de radiopathologie, dont le siège se trouve à l'université René-Descartes et qui œuvre - notamment - en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le docteur Jammet est, en outre l'un des meilleurs spécialistes mondiaux de la radiopathologie, et c'est sous sa direction qu'ont été traitées à l'hôpital Curie les victimes d'irradiations accidentelles (plus de 425 à ce jour, dont 16 à doses supramortelles) venant du monde entier, de la Yougoslavie à l'Algérie, pour bénéficier de la compétence, de l'expérience et des équipements de ce centre parisien.

A l'hôpital de Moscou

L'expérience ainsi acquise lui a permis de juger mieux que quiconque de l'effort déployé par les Soviétiques à l'hôpital nº 6 de Moscou où ont été transférés la totalité des blessés, des brûlés ou des irradiés de la région de Tchernobyl.

● Les personnels techniques

Leur traitement est confié à des équipes dirigées par le docteur Angelina Gouskova, amie de vingt ans du docteur Jammet. Le milliardaire américain Hammer a, on le sait, ajouté à cette équipe l'appoint d'un spécialiste américain des greffes de moelle osseuse, le docteur Robert Gale.

Certains de ces irradiés (250 environ, tous, semble-t-il, membres du personnel de la centrale ou des services de la protection et de lutte contre l'incendie) n'appellent que la surveillance et les soins classiques qui sont de règle en la matière. Surveillance qui devra être poursuivie, une fois leur rétablissement acquis, par des bilans annuels visant à dépister l'apparition éventuelle de cancers ou de leucémie dont l'expérience d'Hiroshima permet de savoir que la fréquence augmente nettement durant les années qui suivent une irradiation très intense, pour revenir ensuite à la normale (1).

D'autres (environ 80 personnes) ingénieurs, techniciens ou pompiers, ont subi une dose léthale (dite « mortelle ») supérieure, pour certains, à 5 sieverts (2) (soit plus de 500 à 800 rems). Des dizaines « d'irradiés à doses mortelles » ont été sauvés à la Fondation Curie non pas par l'application immédiate de greffes de moelle osseuse (technique, estime le docteur Jammet, qu'il ne faut utiliser qu'en dernier recours étant donnés les aléas de ses suites), mais par des perfusions de concentrés d'éléments du sang (globules rouges, globules blancs, plaquettes), remarquablement efficaces, mais qui appellent la mobilisation d'une quantité considérable de centres de transfusion. Six centres ont été ainsi mis à contribution pour le traitement des Algériennes irradiées accidentellement à dose mortelle (800 rems) en 1978 après avoir manipulé une source d'iridium 192. Toutes ont été sauvées.

Le spécialiste américain des greffes de moelle osseuse, le docteur Gale, qui est inconnu dans le milieu international des radiopathologistes, a exprimé son trouble devant l'absence de globules blancs chez la plupart des 35 irradiés graves soviétiques. Cette disparition (qui gêne le nécessaire appariement dans une greffe de moelle osseuse) est classique dans ces cas, en moins de quarante-huit heures, et c'est pourquoi la technique recourant aux concentrés d'éléments du sang est, en première intention, bien préférable, estime le docteur Jammet.



Dessin de Nicolas Guilbert.

● Les villageois

Les habitants des villages proches de Tchernobyl (un millier de personnes) et qui se trouvaient sous le vent ont subi, pour leur part, les effets d'échappées radioactives importantes, certaines à durée de vie courte (une semaine), comme l'iode 131 qui se fixe sur la thyroïde, d'autres comme le césium 137 ou le strontium 90 (à demi-vie, longue de trente ans). Ils ont subi un examen clinique complet et devront faire l'objet d'une surveillance médicale, sans que l'on puisse dire, dès à présent, avec certitude, que l'irradiation ainsi subie aura des suites quelconques pour leur santé.

Il est clair en revanche que les lieux ainsi atteints devront faire l'objet d'une étude attentive et de mesures particulières avant que des êtres humains puissent à nouveau les fréquenter ou les habiter sans risque.

La terre, les végétaux, l'eau des fleuves ou des lacs, les sols et les murs sont en effet porteurs de ces particules qui resteront très longtemps radioactives et dont il importe de les débarrasser.

C'est un *« principe d'optimisation »*, dit le docteur Jammet, qui guidera les décisions des spécialistes russes de radioécologie, lesquels disposent d'équipes de premier ordre. Certaines zones sans guère d'intérêt (marécages, prairies) seront peut-être définitivement abandonnées et interdites à tout accès du public.

D'autres (centrale, habitations, rues) vont faire l'objet d'un nettoyage, d'un décapage des produits radioactifs, que l'on enlève par lavage ou par arrachement à l'aide d'un produit adhésif, et que l'on élimine ensuite comme déchets radioactifs. Ce travail a déjà commencé. La terre doit, elle, être raclée sur plusieurs dizaines de centimètres de profondeur là où il importe de la préserver. En France, c'est du service de radioécologie de Cadarache que relèverait, le cas échéant, la responsabilité d'une telle entreprise de décontamination.

● Le nuage

A plus grande distance de la centrale (à Kiev, par exemple, ou dans les villes ou les villages d'Ukraine qui se trouvaient dans le sens du vent), un constat de contamination radioactive réelle a pu être fait, notamment par les services de l'infirmerie nucléaire du Vésinet (SCPRI), où tous les Français venant de ces régions ont été examinés dans les jours qui ont suivi l'accident. Ce degré de contamination, pas plus que ceux observés en Pologne et dans les autres pays atteints par les retombées provenant de la centrale, n'entraîne, dit le docteur Jammet, aucune conséquence clinique et ne requiert donc aucune mesure particulière. Nulle part (Pologne et Suède comprises) les retombées observées, et intégrées dans le temps, n'ont atteint les niveaux relevés lors des explosions atomiques expérimentales conduites durant les années 1960-1962.

Des médecins privés de toute information

Il y a donc eu un peu partout, semble-t-il — des épinards interdits, aux capsules d'iode de potassium, des escargots refoulés, au lait ou aux asperges détruites, — une précipitation — voire un affolement — qui ne paraît pas actuellement justifiée. Encore faudrait-il que les autorités responsables soient informées...

En France, où des observations permanentes de la radioactivité ambiante sont conduites dans tous les départements et centralisées par le SCPRI, les préfets demandent, pour les mesures à prendre, l'avis des services locaux d'action sanitaire et sociale. Ces derniers, dont les représentants bénéficiaient, dans les années 60, d'une formation d'une semaine à Saclay, semblent ne plus être formés du tout aux problèmes nucléaires... Pas plus que le grand public, ou les habitants des communes voisines des centrales, alors qu'il faudrait, estime le docteur Jammet, fournir cet enseignement minimum sur ce qu'est la radioactivité (de l'air, de l'eau, des roches) et ce que sont ses effets, dès l'école. Est-il normal, demande-t-il, que la population soit si mal informée et donc la proie de paniques injustifiées, alors qu'il y a plus d'un siècle que la notion de radioactivité est entrée dans les mœurs ?

Il paraît encore plus anormal que les médecins français ne disposent, eux non plus, d'aucune information en matière de risques radioactifs, et qu'ils ignorent tout de la conduite à tenir en cas de contamination accidentelle.

Le Centre international de radiopathologie, que préside le docteur Jammet, a préparé et continue de préparer des documents concis et complets à cette fin. Il appartiendrait au ministère de la santé (dont la carence paraît évidente en ce domaine) d'adresser des documents adéquats à tous les médecins de France ; et il ne serait pas inutile qu'il tienne compte des récentes et violentes protestations, émanant notamment du docteur Walter (président du syndicat des médecins du Bas-Rhin) et du docteur Brière (professeur de médecine nucléaire à Lyon) et dont *le Quotidien du médecin* s'est fait l'écho, pour entreprendre cette tâche élémentaire d'information.

L'expérience de Tchernobyl et de ses nuages a bien montré qu'il ne suffit plus de mettre sur pied, comme l'a fait la France, un dispositif bien rodé, permettant d'agir en cas d'accident national, mais que, la radioactivité ne connaissant pas de frontières, c'est la population tout entière et son corps médical qui doivent être à la fois informés et formés.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) A ce jour, 120 personnes sont toujours hospitalisées, dont 70 à 80 dans un état grave, et 23 sont mortes.

(2) Le sievert vaut 100 rems (unité d'irradiation, ou rad, multipliée par son facteur d'efficacité biologique).

Si, demain, en France...

SI un accident comme celui de Tchernobyl se produisait en France, serait-il possible de soigner efficacement les personnes les plus gravement irradiées, c'est-à-dire celles qui travaillaient au contact de la centrale ?

Pour le docteur Jacques Lafuma, chef du département de protection sanitaire de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) (1), les capacités françaises en ce domaine ne permettent pas de soigner plus d'une quarantaine d'irradiés graves. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il n'existe pas à l'heure actuelle plus d'une dizaine de médecins capables, non pas de traiter (les moyens ne manquent pas), mais, ce qui est autrement difficile, aptes à décider de la thérapie à appliquer. De tels malades réclament en effet, du fait de leur état, des soins de tous les instants et mobilisent par conséquent un personnel médical considérable.

Mais à quoi bon être *« le pays du monde qui a sans doute le plus de pratique dans ce type de soins »* si l'on risque d'être submergé par les dizaines de grands irradiés qu'une telle catastrophe pourrait engendrer ? N'est-il pas dommage aussi de constater que, dans ce domaine, « le fonds de l'expérience » est entre les mains d'hommes qui ont entre cinquante-cinq et soixante-cinq ans ? Comment transmettre ce savoir et former des thérapeutes plus jeunes capables d'appliquer aux grands irradiés ces thérapies adaptées, beaucoup plus efficaces que ces greffes de moelle osseuse faites par les Soviétiques, dont M. Lafuma reconnaît cependant la grande compétence ? Ne faut-il pas étoffer ces services qui font de la France un des trois pays, avec les Etats-Unis et le Japon, où est installé un centre de radiopathologie ? Etoffons donc, même s'il faut espérer qu'un autre Tchernobyl n'arrivera plus. Ni ici ni ailleurs...

J.-F. AUGEREAU.

(1) Il couvre l'Europe, l'Afrique, le Moyen et le Proche-Orient.

Un Centre pilote à Paris

INDÉPENDANT — il s'agit d'une association selon la loi de 1901 — mais regroupant tous les éléments compétents en radiopathologie, de l'Institut Curie, du Commissariat à l'énergie atomique, et du SCPRI au ministère de la santé, le Centre international, qui a son siège à l'université René-Descartes et que préside le docteur Henri Jammet, est chargé de missions multiples :

1) Il a mission d'*intervention médicale*, reçoit, examine et traite les victimes de radiations, et se charge de les orienter. Beaucoup sont hospitalisées à l'hôpital Curie ; les brûlés radiologiques sont dirigés sur les hôpitaux spécialisés. Les radiodermites des mains sur l'hôpital Boucicaut, par exemple ;

2) Il assume en outre une mission d'*intervention sanitaire* : en cas d'accident nucléaire, c'est aux équipes du centre qu'il appartient de faire le tri des personnes contaminées et de mesurer les doses reçues. Cette tâche est conduite à l'infirmerie nucléaire du SPCRI au Vésinet et à l'Institut de protection et de sûreté nucléaire du CEA qui se trouvent en rapport constant avec la sécurité civile. Les hélicoptères de la sécurité civile peuvent transporter très rapidement vers cette infirmerie, où un bilan est effectué, d'éventuelles victimes d'irradiation. Un central situé au centre d'études nucléaires de Fontenay-aux-Roses dispose d'une permanence constante, jour et nuit et peut appeler tous les médecins compétents en quelques minutes.

L'hôpital Curie peut mobiliser, pour sa part, cent lits en vingt-quatre heures. Il n'est pas question de « chambres stériles », dans lesquelles il est difficile de soigner un grand irradié aux premiers temps des troubles intestinaux, des brûlures, etc. mais de l'aménagment que fait en quelques heures le Commissariat à l'énergie atomique et qui permet d'isoler des chambres, ou même un étage entier, par un système de filtres à air (flux laminaire) et de revêtements des murs et des sols en plastique. Au cours des années, des centaines d'irradiés ont été sauvés au Centre international de radiopathologie (Curie) (dont seize avaient reçu plus que la dose dite mortelle) par l'application des soins spécialisés pour lesquels ce centre est le mieux équipé du monde ;

3) Le Centre international a, en outre, une *activité de recherche*. Il a mis au point, grâce à l'étude des malades que l'on irradie, à des fins thérapeutiques (cancers) une échelle précise de diagnostic et de traitement pour les victimes d'irradiation. Des tables sont ainsi établies qu'utilisent également les Soviétiques, et que, s'il faut en croire ses déclarations, le docteur Gale n'avait jamais vues auparavant... ;

4) Le centre, reconnu comme centre pilote par l'Organisation mondiale de la santé, a également un *rôle d'assistance* pour tous les gouvernements étrangers qui, par l'intermédiaire de l'OMS, demandent son aide ;

5) Il a aussi un rôle de *diffusion des connaissances* et ses membres organisent des cours dans tous les pays du monde (Italie et Hongrie notamment cette année). Des documents sont établis par ses soins, sur la conduite à tenir en cas de surexposition, ou les plans d'urgence en cas d'accident nucléaire par exemple.

Reconnu à la fois par l'OMS et par l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Centre international de radiopathologie doit à son statut privé sa mission publique internationale, et le docteur Jammet considère (ou souhaite) que toutes les informations détaillées sur les circonstances de l'accident de Tchernobyl et sur ses suites lui seront transmises le jour venu.

Du sang et des spermatozoïdes

Les dons du sang diminuent, ceux du sperme se font de plus en plus rares. Voici l'heure du marketing au service de la solidarité.

« SOYEZ *pas nuls, filez vos globules* ». Le CNTS (Centre national de transfusion sanguine) vient de comprendre qu'il fallait changer de discours pour recruter de nouveaux donneurs. Il y avait sinon une urgence absolue, du moins une situation inquiétante. « *En 1980, après une progression régulière, nous avions atteint 4,2 millions de donneurs,* explique M. Sifeddine Ourabah (CNTS). *Nous sommes tombés à 3,9 millions. Grâce à l'amélioration des techniques, c'est suffisant pour les besoins actuels, mais le fait inquiétant, c'est la diminution des nouveaux donneurs. En moins de dix ans, le taux de renouvellement est passé de 15 à 8 %.* »

En 1983, le secrétariat d'Etat à la santé confiait au cabinet SORGEM la réalisation d'une étude sur les motivations des donneurs. Objectif : définir et adopter de nouvelles stratégies de communication. Quelques-unes des conclusions de cette étude viennent d'être mises en œuvre : il y a quelques jours, les murs du métro parisien affichaient des dessins de Plantu, de Margerin et de Franc. Fait totalement nouveau, on introduisait l'humour dans un discours jusqu'à présent fondé sur un altruisme et une solidarité austère, produit d'une forme obsolète de militantisme. L'étude du cabinet SORGEM avait en effet conclu à la nécessité de ne jamais représenter le sang ou le don de manière figurative, mais au contraire à l'efficacité des formes métaphoriques et humoristiques. Sans doute ces conclusions auront-elles quelques difficultés à être diffusées dans l'ensemble du réseau national de la transfusion sanguine, souvent attaché aux formes traditionnelles de communication qui vantent au premier degré les mérites du civisme, de la solidarité nationale et d'une forme laïque de charité.

Reste que les premiers résultats de l'opération menée dans le métro parisien Châtelet-les Halles, en présence de Mme Michèle Barzach, ministre délégué à la santé, ont permis d'enregistrer près de 30 % de nouveaux donneurs sur les sept cent onze volontaires qui se sont présentés en cinq jours. Autre élément encourageant, l'adhésion des jeunes : près d'un donneur sur deux avait moins de vingt-cinq ans et 68 % moins de trente ans.

Semence pauvre

« *Ne soyez pas stupides, donnez vos spermatozoïdes* », cette formule-gag du professeur Georges David, président de la fédération des CECOS (Centres d'étude et de conservation du sperme humain), sera-t-elle un jour le support d'une campagne de marketing ? Peut-être, puisqu'on envisage sérieusement au sein de cette fédération de lancer prochainement une action nationale pour inciter au don du sperme. La situation dans ce domaine est en effet particulièrement critique, après une progression constante, les CECOS avaient atteint un plafond en 1982 (569 dons acceptés). 1983 avait vu une diminution notable du nombre des donneurs ; puis, après une initiative limitée de marketing (599 dons en 1984), on assiste aujourd'hui à une chute de 25 % du nombre des donneurs.

Ce phénomène est inquiétant à un double titre. D'abord, parce qu'il remet en question le principe même de l'insémination artificielle avec donneur. Ensuite, parce qu'il oblige les spécialistes de la prise en charge médicale de la stérilité à utiliser du sperme dont les capacités fécondantes ne sont pas parmi les meilleures. Ce qui diminue d'autant les taux de réussite des inséminations artificielles.

Ainsi le taux moyen de succès par cycle féminin qui pourrait, en théorie, avec du sperme d'excellente qualité, être de 15 %, est-il aujourd'hui tombé à 7 % seulement. Corollaire, le nombre des fécondations réussies après inséminations plafonne à 1 900 par an, et ce alors même que le nombre des demandes est d'environ 3 000 chaque année et que celui des secondes demandes (couples ayant eu un enfant après une insémination artificielle avec donneur et en désirant un autre) ne cesse d'augmenter.

Dessin de JY.

L'altruisme du donneur de sang

Une enquête fort intéressante de Mme Simone Novaes, sociologue au CNRS a cherché quelles images avaient du don de sang les donneurs de sang. On apprend ainsi que l'altruisme du donneur de sang n'est en aucune manière superposable à celui du donneur de sperme. Les hommes qui refusent d'envisager la possibilité d'un don de sperme considère ce dernier comme un vecteur qui transmet certains traits physiques et certains traits de caractère, ce qui pourrait donc, selon eux, permettre l'identification du géniteur. Ils peuvent ne pas désirer d'enfant (ni pour eux, ni pour d'autres) ou ne vouloir des enfants que dans leur famille. Souvent, ils préconisent l'adoption comme palliatif à la stérilité masculine. Les hommes qui acceptent l'éventualité d'un don perçoivent au contraire le sperme comme un « liquide de vie » qui permet de sauver un couple stérile et ils considèrent la stérilité comme une véritable catastrophe. D'autres ont une attitude ambivalente et ils hésitent à s'engager dans une situation qu'ils ne maîtrisent ni ne contrôlent. Ils voient aussi dans ce don un plaisir coupable pris en dehors de la vie normale du couple. Ils estiment enfin souvent qu'il conviendrait de laisser les célibataires faire de tels dons. Lorsqu'il y a refus chez la femme, c'est souvent qu'elle perçoit le couple comme basé sur un engagement réciproque. Certaines femmes perçoivent aussi le sperme de leur mari comme étant leur propriété (1).

Toutes ces données sont actuellement prises en compte au sein de la fédération des CECOS. Diverses initiatives locales sont aussi menées ici ou là pour augmenter au plus vite les effectifs des donneurs. Un peu partout, on incite fortement au don les candidats à la vasectomie qui font conserver leur sperme par congélation dans les CECOS. Reprenant certains des résultats de l'enquête SOFRES — *le Monde* qui avait établi l'an dernier que les gens de gauche étaient plus ouverts au don que ceux de droite, les responsables des CECOS de la région Rhône-Alpes ont pris contact avec les abonnés du *Nouvel Observateur*, en accord avec la direction de cet hebdomadaire.

Sans doute l'humour sera-t-il ici plus difficile à manier à propos d'un don qui, dans l'esprit des CECOS est celui d'un couple fécond pour un couple stérile. Mais en toute hypothèse, et quelles que soient les difficultés d'aujourd'hui, les CECOS n'entendent pas modifier les règles qui sont les leurs (gratuité du don, anonymat du donneur). « *Bien sûr, il serait très facile de passer avec un bidon d'azote dans les foyers de célibataires ou d'immigrés* », explique le professeur Georges David. Mais pour d'indiscutables raisons éthiques et médicales, les CECOS refusent de tomber dans cette facilité. Au risque d'être incompris, voire critiqués. L'heure est donc plus que jamais à la communication...

JEAN-YVES NAU.

(1) Cette étude a été présentée lors de la première journée de périconceptologie organisée les 11 et 12 avril dernier à la faculté de médecine de Bicêtre. Sur ce thème on pourra fort utilement se rapporter à deux revues : *Dialogue* (revue trimestrielle éditée par l'Association française des centres de consultation conjugale) *numéro du 1er trimestre 1985.* Dialogue : 34, avenue Reille, 75014 Paris. Tél. : (1) 45-89-18-50) et le revue *Laennec* (numéro du printemps 1986) intitulée : Stérilité, traitements, contournements ». Revue *Laennec* : 12, rue d'Assas, 75006 Paris. Tél. : (1) 45-48-73-62).

Le spleen des CECOS

LES centres d'étude et de conservation du sperme humain (CECOS) ont le spleen. A cause de la diminution du nombre des donneurs sans doute. Mais pour d'autres raisons aussi, à la fois politiques et économiques. Les CECOS sont une structure unique au monde basée sur de rigoureux principes médicaux et éthiques et à l'origine de plus de dix mille naissances chez des couples stériles. Elle est directement menacée de cessation d'activité. « *La situation française est en effet très trompeuse,* explique le professeur David. *Le fait que nous existions depuis longtemps et que nous ayons de nombreux acquis permet à certains — M. Robert Badinter et d'autres — de penser qu'il est temps d'aller plus loin, de conquérir de « nouveaux espaces de liberté ». Mais il y a encore de grandes résistances à propos de l'insémination artificielle avec donneur.* »

Malgré le caractère exemplaire de leur action, les CECOS ne bénéficient toujours pas, dix ans après leur création, de statut officiel. Ils sont en outre aux prises avec de graves difficultés économiques, faute de volonté politique en la matière et en dépit des exhortations de tout bord en faveur de la natalité. Leur prochaine campagne de communication devra-t-elle être sponsorisée par l'industrie pharmaceutique ?

J.-Y. N.

Contraception : plaquettes pour hommes

Lorsqu'elle sera définitivement au point, la « pilule pour hommes » pourrait bien, elle aussi, bouleverser les rapports traditionnels existant au sein des couples.

DANS quelques jours, les feux de l'actualité vont être à nouveau braqués sur la contraception masculine, à l'occasion de la tenue à Paris, les 19 et 20 juin, du quatrième Forum international d'andrologie. Et même s'il ne faut en attendre aucune révélation fracassante, force est de constater que, de petits progrès en petits progrès, les méthodes hormonales de contraception masculine commencent à faire la preuve de leur efficacité. C'est-à-dire qu'il est possible, en prenant quotidiennement une association progestérone-testostérone, de tarir la production de spermatozoïdes en freinant la synthèse des hormones hypophysaires FSH et LH.

Cette méthode contraceptive n'a évidemment rien à voir avec les méthodes de stérilisation immédiate ou à moyen terme telles que la vasectomie ou le gossypol. Pas plus qu'elle ne peut être assimilée aux méthodes d'inhibition irréversible de la spermatogenèse faisant appel soit à des drogues anticancéreuses, soit à des molécules agonistes d'une substance hormonale (la LH-RH).

Mis à part la technique du retrait et l'utilisation de préservatifs, l'association hormonale progestérone-testostérone est donc bien, actuellement, l'une des seules méthodes de contraception masculine. Son efficacité peut être appréciée au vu des résultats d'une étude que le docteur Jean-Claude Soufir doit rendre publique au cours du Forum (1). Dix-huit hommes ont accepté de prendre pendant six à dix-huit mois, chaque jour, deux comprimés de médroxyprogestérone (dosés à 10 mg) et de s'appliquer quotidiennement sur l'abdomen un gel de testostérone. Pendant la durée de leur traitement, un spermogramme était pratiqué tous les mois, de même qu'à intervalles réguliers des examens cliniques et biologiques (en particulier des dosages des lipides sanguins). Au bout de deux à trois mois de contraception, le spermogramme objectivait une azoospermie (absence de spermatozoïdes dans l'éjaculat), sans pour autant qu'il se produise une diminution du taux de testostérone plasmatique. Fait capital, le spermogramme est chaque fois redevenu normal après l'arrêt du traitement.

Pendant toute la période de l'essai, une seule grossesse a été observée. Un élément de surveillance important pour les femmes a été le taux de testostérone plasmatique. Celui-ci, du fait d'un passage transcutané du gel de testostérone « nappant » l'abdomen de leurs conjoints, a parfois augmenté dans des proportions relativement importantes. Dans ce cas, il a fallu diminuer la dose de testostérone de manière à prévenir l'apparition d'une pilosité indésirable.

Reste, et tous les spécialistes en conviennent, que ces voies d'administration ne sont ni aisées ni agréables d'emploi. Se badigeonner l'abdomen chaque matin, prendre une douche chaque soir, changer quotitiennement de sous-vêtements ne va pas sans poser de nombreux problèmes. A tel point d'ailleurs que, dans la région lyonnaise, plusieurs personnes — qui, il est vrai, suivaient un traitement sensiblement différent — ont préféré abandonner toute contraception (*le Monde* daté 18-19 mai, Edition Rhône-Alpes).

Autre problème, le coût de cette méthode contraceptive, que l'on peut situer aux alentours de 326 F par mois (contre 30 F avec un simple préservatif).

« *En définitive,* conclut le docteur A. Spira, (unité 292 de l'INSERM), *il faut considérer la contraception en termes de santé publique. L'important est de pouvoir présenter à un couple une panoplie de méthodes et de voir laquelle lui convient le mieux, au moindre risque et à la meilleure efficacité.* » Un choix qui obéit, également, à des critères sociologiques et culturels.

Alternance contraceptive

A cet égard, une question se pose. Lorsqu'elle sera définitivement au point, la contraception masculine va-t-elle bouleverser les rapports traditionnels existant au sein du couple en y introduisant la notion d'alternance contraceptive ? Entendra-t-on sous peu des interrogations du genre « *Chéri, je te rappelle que, dans trois jours, c'est à ton tour* », sous-entendu de prendre la pilule ? Visiblement, les premiers adeptes de la « pilule pour hommes » ne l'envisagent pas tous ainsi. Selon une enquête menée sur environ 150 hommes (2), la première motivation de ceux qui se déclarent d'accord pour utiliser un tel moyen contraceptif est la recherche d'une efficacité maximale. Deuxième motivation, la préservation de la santé de la partenaire. En général, il s'agit d'hommes dont les conjointes ne peuvent prendre la pilule du fait d'une contre-indication médicale. Ensuite, mais c'est le fait de 10 % seulement des personnes interrogées, vient le désir d'avoir un enfant « *quand on veut* », un vieux slogan féministe retourné à la mode masculine. Dernière motivation, celle qui consiste à dire « *Je veux régler ma vie sexuelle comme je l'entends.* »

A dire vrai, ces résultats ne sont, en pratique, pas vraiment corroborés par les impressions — subjectives — du docteur Soufir. Il est pour sa part davantage frappé par le souci d'alternance des hommes sous contraception — « *un mois, moi ; un mois toi* », — qui voient là, sans doute, une manière supplémentaire de manifester leur amour pour leur compagne. A l'inverse, il existerait de la part de ces dernières une sorte de gratitude en retour à l'égard du conjoint « *qui accepte de partager les risques* ».

Reste le problème, à vrai dire crucial, posé par la méthode hormonale de contraception masculine. Si l'on veut en faire une technique de masse, elle demande avant tout à être simplifiée du point de vue de son utilisation et à être validée par de plus vastes études, sur des échantillons de population plus importants.

FRANCK NOUCHI.

(1) Etude réalisée par les docteurs J.-C. Soufir, A. Laporte, M. Roger, P. Jouannet et F. Spira (hôpital de Bicêtre).

(2) Cette enquête a été réalisée sous la direction du docteur A. Spira (unité 292 de l'INSERM, hôpital de Bicêtre).

Pilule unisexe

LA pilule contraceptive unisexe est pour demain. D'ici sept à quinze ans. C'est du moins ce que viennent de déclarer des chercheurs australiens, après qu'ils eurent réussi à cloner de l'inhibine humaine, une hormone capable de bloquer la production de spermatozoïdes chez l'homme et l'ovulation chez la femme. Présente en très petites quantités dans l'organisme, cette substance protéique est connue depuis qu'en 1932 un chercheur du nom de Mac Cullagh avait observé l'existence d'un produit testiculaire soluble dans l'eau, capable de prévenir l'apparition des cellules qui se développent dans l'hypophyse après castration. Plus précisément, il s'agit en fait d'une hormone sécrétée chez les femmes par les cellules granulosa de l'ovaire et chez l'homme par les cellules de Sertoli du testicule, agissant au niveau de l'hypophyse en inhibant sélectivement la synthèse et la libération d'une autre hormone, la FSH.

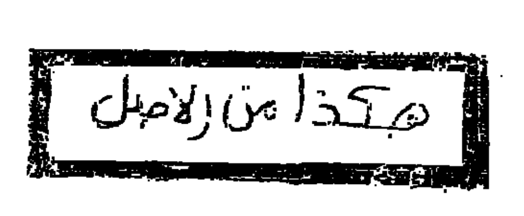
En décembre 1985, deux équipes, l'une australienne et l'autre américaine, avaient annoncé simultanément qu'elles avaient réussi à cloner de l'inhibine de vache et de porc. Depuis, une véritable course de vitesse s'était engagée. Et c'est donc l'équipe australienne qui, la première, a réussi à cloner de l'inhibine humaine (1). Dorénavant, il est donc possible de produire cette substance en grandes quantités. Et de commencer à essayer de mettre au point un contraceptif naturel qui s'adresserait aussi bien aux hommes qu'aux femmes. D'ores et déjà, il est possible d'effectuer des dosages des taux sanguins d'inhibine. De telles mesures pourraient se révéler fort utiles chez les personnes souffrant de troubles de la fertilité, l'inhibine étant un bon reflet de la fonction gonadique.

En pratique vétérinaire, l'inhibine pourrait également trouver d'importantes applications en permettant d'augmenter la fertilité animale.

F. N.

(1) Cette annonce a été rapportée dans l'hebdomadaire britannique *New Scientist* du 6 mai 1986.





هكذا من الأصل

COMMUNICATION

LA POURSUITE DU PLAN CABLE

Rennes confie son réseau à la Caisse des dépôts

La remise à plat du paysage audiovisuel par le gouvernement ne semble pas gêner outre mesure le développement des réseaux câblés. Tandis que la ville de Toulouse signe un protocole d'accord avec le nouveau ministre des P et T, celle de Rennes conclut un contrat d'exploitation avec Communication développement, filiale de la Caisse des dépôts et consignations. Les 4 et 5 juin, l'ensemble des collectivités locales et les partenaires industriels et financiers impliqués dans le câblage se retrouveront à Montpellier pour « Médiaville 86 », organisé par l'Association des maires des grandes villes de France.

En mars 1985, Rennes était la première ville à signer un accord de câblage avec les PTT, après deux ans de négociations serrées sur les tarifs de location du réseau. Aujourd'hui, M. Edmond Hervé, ancien ministre de la santé et maire de la ville, joue à nouveau les pionniers en confiant l'exploitation du réseau à une société privée dont Communication développement, filiale de la Caisse des dépôts, détiendra 51 %. Pour compléter le tour de table, des négociations sont en cours avec la FNAC, Saint-Gobain, la Générale des eaux et le quotidien *Ouest-France*.

Cet accord confirme la tendance au désengagement financier des collectivités locales. Plus d'avance remboursable aux PTT pour la construction des réseaux, comme le prévoyait la première version du plan-câble en 1982. Plus de responsabilité directe de la société d'économie mixte voulue par la loi de juillet 1984. Devant l'ampleur des investissements nécessaires (sept ans en moyenne de déficit avant l'équilibre d'exploitation), le réalisme a prévalu : c'est un partenaire privé, à la fois financier et opérateur, qui assume l'ensemble des risques.

Toutefois, la collectivité locale n'abandonne pas toutes ses prérogatives puisque le bail dont jouit Communication développement n'est que de neuf ans. En cas de divorce, la société privée peut revendre son fonds de commerce à la ville.

Réaliste, le contrat d'exploitation signé par Rennes est aussi exigeant. Tirant les leçons du démarrage difficile du réseau de Cergy-Pontoise, la ville et son partenaire ont décidé de lancer immédiatement une programmation ambitieuse, qui ne se limite pas à la simple rediffusion des chaînes existantes.

Ainsi, l'exploitant privé doit, aux termes du contrat, consacrer 5 millions de francs par an au financement d'un programme local. De plus, dès son ouverture le 21 mars prochain, le réseau proposera un canal de paiement à la consommation *(pay per view)* programmant des films exclusifs, des événements sportifs et culturels. Cette innovation dans le paysage audiovisuel français est rendue techniquement possible à Rennes par le câblage intégral en fibres optiques.

Communication développement a un autre projet ambitieux : celui de s'attaquer au problème des antennes collectives pour les immeubles qui ne peuvent recevoir les nouvelles chaînes privées. En attendant le câble, la société propose la rénovation des antennes pour qu'elles puissent recevoir non seulement la « 5 » et TV 6 mais aussi les satellites de télécommunications et les futurs programmes du satellite de télévision directe TDF 1. A condition, toutefois, de confier la gestion de ces services à l'exploitant du réseau câblé, afin d'éviter une concurrence sur les nouvelles technologies. Initiative importante, puisqu'elle pourrait dynamiser le marché des antennes de satellites, tout en assurant la complémentarité avec le plan câble.

La filiale de la Caisse des dépôts – qui est aussi un gros propriétaire de logements collectifs – devrait présenter ses propositions au prochain congrès des HLM et négocie actuellement avec les pouvoirs publics.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Le congrès du SNJ

OPPOSITION FERME A LA PRIVATISATION DE TF 1

Le soixante-sixième congrès du Syndicat national des journalistes (SNJ), qui a eu lieu à Ambleteuse (Pas-de-Calais) au mois de mai, a été surtout marqué par l'annonce de la privatisation de TF 1. La motion finale du congrès dénonce sans ambiguïté ce *« mauvais coup »* porté par le gouvernement de M. Chirac au service public de l'audiovisuel et souligne la participation du SNJ au mouvement de protestation qui s'est exprimé, notamment au cours de la journée de grève du 21 mai. Les syndicats de magistrats (SM), d'avocats (SAF) et de policiers (SAFP et SNAPC), dont les porte-parole sont intervenus durant le congrès pour défendre toutes les libertés, civiques et syndicales, ont également manifesté leur opposition au *« bradage »* de TF 1, et leur soutien à la campagne d'opposition.

La résolution finale du congrès a aussi pris acte de la récente signature de l'accord-cadre sur la modernisation des entreprises de presse, comportant à terme la saisie directe par les journalistes *(le Monde* du 3 mai). En conséquence, *« le SNJ considère qu'un des combats essentiels des années à venir est la formation professionnelle initiale et permanente »*.

Enfin, la manière dont la presse rend compte trop souvent des immigrés a fait l'objet d'un dialogue fructueux avec M. Harlem Désir, fondateur de SOS-Racisme. *« Il est temps*, a déclaré celui-ci, *que les immigrés quittent la seule rubrique des faits divers. »*

A l'issue du congrès, deux postes de secrétaire général ont été renouvelés : Olivier Da Lage (Radio-France internationale) et Jean-Paul Garnier (FR3) ont été élus, aux côtés de François Boissarie, Claude Durieux et Daniel Gentot.

● *Le groupe de presse américain Times Mirror va acquérir le « Baltimore Sun ».* – Un des principaux groupes de presse américains, le groupe Times Mirror, a annoncé le 28 mai qu'il allait acquérir pour 600 millions de dollars le groupe A.S. Abell, qui édite le prestigieux quotidien *Baltimore Sun* (douze prix Pulitzer remportés, dont deux l'an dernier), l'*Evening Sun*, et qui contrôle deux chaînes locales de télévision. Avec ces deux nouveaux titres, le groupe Times Mirror possèdera dix quotidiens (dont le *Los Angeles Times*), qui représentent un tirage global de trois millions d'exemplaires. Le groupe Times Mirror contrôle aussi des réseaux de télévision par câble, différentes revues et des banques de données.

POINT DE VUE — La Bourse ou la pub

par JACQUES SÉGUÉLA (*)

CONNAISSEZ-VOUS ma dernière histoire de pub ?

Un publicitaire va chez un psychiatre et pleurniche :

« Ah ! docteur, c'est horrible, mon frère se prend pour une poule, que dois-je faire ?

– *C'est très simple*, diagnostique le médecin, *faites-le enfermer !*

– *Bien sûr, docteur*, réplique le frère, *mais cela m'ennuie beaucoup parce que vous voyez, moi, je vends les œufs...*

– *Ah ! bon, ça c'est plus sérieux*, annonce le consultant. *Comment vous appelez-vous tous les deux ?*

– *Saatchi et Saatchi »*, répond le patient.

Les publicitaires se sont fait financiers. Instigateurs de cette mutation : les deux enfants prodigues du grand cirque de la publicité anglaise, les Saatchi Brothers. En dix ans, ils ont fait de leur échoppe londonienne le premier groupe de communication du monde. Merci pour eux ; merci aussi à la «dame de fer» dont ils sont depuis son avènement les publicitaires de choc. Merci surtout à la City. Ils ont su l'enflammer pour mieux la faire flamber. Et pour cause, *a contrario* des secteurs industriels de papa, tortue des retours sur investissements, le business de fils de pub est le lièvre des rendements. Jamais la rentabilité n'avait atteint de tels taux. Aïe ! aïe ! aïe ! le boursicotage !

Mais toute cette ruée vers l'or a ses revers de fortune. A chaque nouveau cocorico boursier, Charles et Maurice Saatchi tuent un peu plus leur poule aux œufs d'or, rien ne garantit qu'ils pourront demain tenir leur foulée. La Bourse comme le marathon vous condamne à garder le rythme. Si au départ vous avez eu le culot de placer la barre très haut, la course devient vite fuite en avant. La City a un portefeuille à la place du cœur, elle n'a la mémoire que du présent. Dès le premier essoufflement, elle vous étouffe.

Alors, faut-il applaudir ou siffler ? Applaudir d'abord. Jamais mon âme d'Européen n'aurait osé un tel rêve. Le drapeau d'une autre pub flotte sur le plus haut building de Madison Avenue, QG de la réclame yankee. J'ai trop combattu l'hégémonie US pour ne pas monter au septième ciel de la revanche. Mais du même coup mon cœur de publicitaire se serre : que reste-t-il de la pub dans cette lessiveuse à dollars ?

Les poètes n'ont jamais gagné à revêtir l'habit de banquier. Nous sommes les servants d'un seul maître, le public. Il nous aime pour ces morceaux de rêve, de rire et de risque dont nous sucrons son quotidien. Que nous soyons la première ou la dernière des multinationales de la réclame n'est pas sa cup of tea. Notre fonction est d'être les saltimbanques de cette société de communication qui s'avance. Face aux marchands de malheur que sont nos médias devenus, nous devons rester marchands de bonheur. Et pas marchands de sous. Ni de soupe.

Les Saatchi sont désormais biznessmen : qui dès lors fera les campagnes ? Car la pub, la grande, ne se délègue pas. Certes le talent s'achète et les frères Saatchi raflent à prix d'or tous les meilleurs, mais l'âme peut-elle se vendre ? Les grandes réussites de notre art ont toujours *été* le fruit de l'union à vie d'un créatif à une marque. Bill Bernbach, notre père à tous, à soixante ans passés, dessinait encore dans les Boeing, sur de vieilles enveloppes, les annonces qu'il allait vendre lui-même à Volkswagen. Et le cow-boy de Marlboro n'a eu, vingt ans durant, qu'un même chantre, son inventeur : Léo Gratias (1). Les Saatchi et Saatchi, eux, lorsqu'ils prennent le Concorde, n'emportent que leurs machines à calculer. Erreur. C'est de machine à rêver dont a besoin notre métier.

Alleluia, voici que l'ange frenchie passe. Dans un an, dans trois ans, les grands annonceurs mondiaux vont exiger de leurs agences qu'elles ne soient plus une planche à billets mais un outil de vente. Ils ne se laisseront plus bluffer par la progression du chiffre d'affaire de leur publicitaire mais par celle de leur propre vente. Ainsi viendra le temps de la différence et donc le temps des agences de la différence. Celles qui ont toujours préféré la créativité à la puissance, celles qui ont inventé une méthode de communication plutôt qu'une méthode financière.

Hélas, combien de Jedi français sont-ils prêts pour une guerre spatiale ? Havas Marsteller s'est déjà vendu à l'Amérique. Personne n'a jamais osé imprimer qu'au Board de New-York la majorité décisionnelle était yankee. Publicis, à bout de souffle et de clips, cherche toujours son fils de pub. Il ne reste plus que trois chevaliers en lice : FCA, BDDP et RSCG (2).

Et si nous nous donnions la main pour créer la première agence franco-française ? Celle qui se donnerait pour Graal la quête de l'imagination au pouvoir :

« Allon z'idées de la patrie, comme le dit la pub, *le jour de gloire est arrivé. »*

(1) Il s'agit du grand publicitaire de Chicago, Leo Burnett.

(2) Feldmann, Calleux Associés, Boulet, Duc, Dupuy, Petit et Roux, Ségnéla, Cayzac et Goudard.

(*) Vice-président de Roux, Séguéla, Cayzac et Goudard.

● *L'Annuaire-guide 1986 des attachés de presse.* – Dans la nébuleuse d'informations utiles aux professionnels de la communication, le guide de l'Union nationale des attachés de presse professionnels de la communication (UNAPC) propose la liste des responsables des relations avec la presse de près de quatre cents administrations et organismes, ainsi que les coordonnées professionnelles de nombreux journalistes de la presse écrite, parlée et télévisée française et étrangère. L'annuaire de l'UNAPC contient un recueil de codes et statuts de la profession, et répertorié les quelque trois cent cinquante membres actifs de l'association. *(Annuaire-guide*, 2 vol., 325 F. Sur demande à l'UNAPC, 16, place de la Madeleine, 75008 Paris (1) 42-65-08-03).

hommes

Pilule unisexe

culture

EXPOSITIONS

Les années 60 à la Fondation Cartier

De l'automobile à Barbarella

En ce temps-là,
les Beatles chantaient,
Johnny et Sylvie débutaient,
le pop art triomphait,
la France consommait.

Les années 60, les « sixties », comme on dit pour faire plus vrai : c'est un sujet dans l'air, plein d'images d'abondance, enveloppé de normale nostalgie, « vingt ans déjà », vous dirait Claude Lelouch, qui, au tout début de la décennie en question, se faisait les dents dans la préhistoire du clip : les petits films pour scopitone.

C'est la jeunesse, quoi ! des parents d'aujourd'hui : des souvenirs d'enfants et d'adolescents gâtés, dit-on, par une société qui roule à fond sur le pétrole, consomme sans peur du lendemain (merci Françoise Hardy) ses 20 litres aux cent. Les « must » du genre décapotable garés sur le gazon de la Fondation Cartier, à Jouy-en-Josas, en fournissent quelques exemples notoires, à côté de la relativement modeste Floride qui baladait BB tous cheveux dehors sur le port de Saint-Tropez et de la plus ambitieuse Ford Mustang, qui situe son homme : le Trintignant de la rencontre avec Anouk Aimé.

Par l'automobile commence donc l'évocation de notre « décade triomphante » (1), portée par l'espoir illimité d'un paradis matériel sillonné d'autoroutes, balisé de béton, tapissé non point de toiles fleuries de bergères à paniers mais de matières plastiques, doublé de nylon, tombé sous le charme de la télévision qui n'annonce pas que du bon. Mais c'est quand même l'euphorie de la détente (Est-Ouest) – prise, en particulier pour la France, entre deux séries de barricades, celles de la décolonisation et celles de la contestation, entre l'OAS et la « *chienlit* », en somme.

C'est, nous dit surtout l'exposition, le temps des « choses » libératrices, des robots domestiques, batteurs, moulins à café, grille-pain et presse-orange électriques, qu'on laisse en vue, à portée de main sur les tables de Formica des premières cuisines intégrées. Voir le « laboratoire » bleu ciel du sol aux murs couverts de placards, tout autour du réfrigérateur encore un peu rond et trapu, mais tellement plein d'évidente force de gel qu'on lui pardonne sa lourdeur. Voir tout l'appartement témoin, type jeunes cadres dynamiques, amateurs de tables et de chaises Knoll ou de fauteuils de mousse recouverts de tissus aux couleurs vives, créés par Pierre Paulin ou Olivier Mourgue.

Les années 60, c'est aussi le temps des Beatles, des copains, du yéyé, des amours de Johnny et de Sylvie, des Chaussettes noires, d'Eddy au Golfe Drouot, et des microsillons ; celui des vrais jeans délavés, ou des faux jeans passés à l'eau de Javel, et de la minijupe ; le temps du prêt-à-porter voulant défier la haute couture, les débuts des boutiques pour une nouvelle clientèle de jeunes : Dorothée bis, par exemple.

Dieppe sans la mer

C'est cela que relève, en quinze étapes, de l'actualité de la vie quotidienne, l'exposition, qui ne prétend pas être exhausive, s'en garde même, qui donne des repères et de quoi certainement passer un agréable moment. Mais, pour tout dire, quand on y repense, il ne reste pas grand-chose de la balade qui mène du « bunker » au « village », entre lesquels se répartissent les rubriques, à se demander même si telle image qui vous revient y était bien, ou si c'est vous qui l'avez raccrochée au défilé de vos souvenirs.

La « Décade triomphante » vue par la Fondation Cartier n'est sûrement pas la grande exposition des années 60 que d'aucuns se plaisent à annoncer, ni d'ailleurs la première exploration qui en est faite en France. Celle-ci, on la doit au musée et à la Maison de la culture de Saint-Etienne, il y a trois ans, un peu avant que ne paraisse, aux éditions du Regard, le livre d'images, aujourd'hui réédité par la Fondation (2).

A Saint-Etienne, s'il était bien question, comme aujourd'hui à Jouy, d'environnement, de cadre de vie et de mode, l'exposition privilégiait les arts plastiques porteurs d'un contingent d'images plus contradictoires, plus troubles, plus critiques, même lorsqu'elles n'échappent pas à la fascination de la société de consommation.

A Jouy, en mettant l'accent sur les créateurs de mode, (de Mary Quant, mère de la mini-jupe, à Courrèges et ses coupes franches pour aventure cosmique, en passant par Paco Rabanne promoteur de robes en pastilles de Rhodoïd reliées par des fils de métal) et sur le design (pris entre le fonctionnalisme rigoureux et la fantaisie envahissante des formes molles et farfelues issues du pop art), la dimension contestataire manque un peu. Et ce n'est pas le pop art lui-même, qui a droit au chapitre moyennant une œuvre par artiste majeur (Lichtenstein, Warhol, Rosenqvist, Wesselman...) qui peut la donner.


Collection Courrèges (été 1965)

Pour ce qui est de la peinture, on comprend difficilement l'absence presque totale d'œuvres *made in France*, alors que les Américains de l'abstraction froide comme Stella, Noland et Kelly, ainsi que quelques post-expressionnistes sont aussi représentés, parfois mal, mais représentés tout de même. Le parti pris est assez curieux, que ne justifient ni la présence dans le parc d'œuvres récentes d'anciens nouveaux réalistes, il est vrai commandées avant la création de la Fondation (la grande accumulation de voitures coulées dans un cube de béton d'Arman, l'hommage inachevé de César à Eiffel), ni l'exposition qui actuellement montre au Musée d'art moderne de la Ville de Paris les œuvres du groupe Restany (3). Une exposition sur les années 60 sans une seule allusion à Yves Klein, à Martial Raysse, à Tinguely, à Hains et les autres, c'est de l'ordre de Dieppe sans la mer.

L'impasse est d'autant plus regrettable que l'itinéraire est centré sur l'Héxagone comme le montre la plupart des entrées : cinéma illustré par les bandes-annonces des films de la nouvelle vague ; littérature évoquée par la vitrine de la librairie La Hune et ses présentoirs de titres (nouveau roman ou sciences humaines) ; théâtre (avec *les Paravents*, de Genet) ; bandes dessinées (où *Barbarella* de Forest n'a pas été oubliée)...

Le tout fait illusion, mais léger, même si l'on admet qu'il est beaucoup trop tôt pour approcher sérieusement le phénomène des années 60 et qu'un bon rassemblement d'images et de créations toniques vaut mieux que les discours de mises en bière.

Soit, la Fondation Cartier a un problème : attirer les visiteurs dans la grande banlieue qui est la sienne, et a voulu, avec sa « Décade triomphante », réaliser une exposition grand public. Cela doit-il pour autant se solder par une baisse de niveau, surtout à un moment où ladite Fondation pour l'art contemporain passe pour un modèle d'institution plein d'avenir ?

GENEVIÈVE BREERETTE.

(1) Tel est bien le titre de l'exposition. Sans doute eût-il mieux valu écrire en bon français « décennie », mais le Robert et le Petit Larousse constatent l'usage de décade (période de dix jours) avec le sens de dix ans.

(2) *Les Années d'Anne Bony*. Editions du Regard, Paris, 1983 (490 F, un prix qui n'autorise pas, surtout lors d'une réédition, à écrire Rauschenberg sans le c et affiches lacérées avec deux s).

(3) « 1960 : Les nouveaux réalistes ». Musée d'art moderne de la Ville de Paris, jusqu'au 7 septembre. (Une exposition qui se passe en famille et qui, pour le coup, plonge les protagonistes du groupe dans une perspective muséale dont beaucoup d'entre eux se seraient bien passés, nous y reviendrons.)

★ Les années 60. La Décade triomphante. Fondation Cartier pour l'art contemporain, 3, rue de la Manufacture, 78350, Jouy-en-Josas. Sauf lundi de 11 heures à 19 heures. Plusieurs manifestations « années 60 » sont prévues au cours de l'été, notamment deux nuits du cinéma (comédies musicales, le 5 juillet, nouvelle vague, le 6 septembre), un concert de musique contemporaine le 12 juillet et un concours de twist, le 13 juillet (horaires, renseignements et réservations au 39-56-46-46).

CINÉMA

« *Nomads* », de John Mac Tiernan

Une belle infirmière californienne moulée dans le nylon blanc le plus sexy, essaie en vain de maîtriser un malade, blessé mais furieux. Enchaîné sur son lit d'hôpital, il éructe, il crie. L'infirmière sidérante (Lesley-Ann Down) comprend que c'est de l'allemand, s'approche, retient les derniers mots de l'agité qui soudain lui mord l'oreille. A partir de là, tout est simple : l'infirmière perd la tête, est envahie par la conscience et les souvenirs du fou trépassé dont on apprend qu'il était anthropologue et à la recherche d'une étrange communauté de nomades, morts-vivants se déplaçant à motos ou en fourgonnette noire, dans le style Hell's Angels un peu maquillés.

Notre héroïne de plus en plus bousculée reste affolante jusqu'au bout de ce film très classique dans son genre, très bien réalisé, avec un souci aigu du son et du rythme qu'on aimerait trouver plus souvent dans les productions qui se veulent « sérieuses » ou ambitieuses. Une réussite élégante, saluée par le Grand Prix du public au 15e Festival de Paris du film fantastique et de science-fiction. L'infirmière méritait bien ça.

MICHEL BRAUDEAU.

DIGRESSIONS par Bernard Frank

Mauvais cinéma

1 *Le cinéma de M. Chirac*

Je comprends, notez, ce qui s'est passé dans la tête de M. Chirac et pourquoi il s'est encombré à l'intérieur d'un Charles Pasqua, qui aurait été un merveilleux acteur dans les films français d'avant-guerre, épatant dans des rôles de composition aux côtés de Colette Darfeuil et de Dalio. Oui, Pasqua, c'est les rues chaudes de Pigalle, plutôt la place Clichy que la place Beauvau ! Chirac, c'est connu, il est à la recherche d'un père, d'un bonhomme qu'il puisse admirer et qui, à la fois, reconnaisse sa valeur, son allant, son jarret, et lui dise aussi quand il le faut : « Rompez, Chirac ! » Il y a eu Pompidou. Giscard l'avait déçu : quelqu'un qui se croyait tellement au-dessus de ce qu'il était en fait.

Dans un monde meilleur, moins politique, avec Mitterrand, ç'aurait pu marcher. L'ennui, c'est que d'un précédent mariage, Mitterrand avait eu trop d'enfants pour se consacrer exclusivement à son éducation. Chirac avait connu aussi l'amertume des mentors. Le Père Juillet l'avait impressionné, mais sœur Marie-France Garaud, la vilaine, avait fini par tout gâcher avec son caractère irascible, ses méchants mots. Par la force des choses, Pasqua était un peu devenu son Vautrin. Il connaissait par cœur la liste des départements français et même leurs circonscriptions. Dans ce temps où l'éducation est négligée, un homme aussi savant pouvait être précieux. Avec son physique, Chirac s'était dit que Pasqua avait de quoi imposer une juste terreur. Et c'est vrai qu'il a suffi que Pasqua souffle sur l'Assemblée nationale pour que ses membres en désordre cherchent la sortie de secours. Mais c'est Le Pen que Chirac visait. Avec Pasqua à l'intérieur, Chirac comptait bien récupérer une partie de l'électorat du Front national assoiffé de police, de ratonnades, et pour lequel la sécurité c'est avant tout les coups de bâtons pour les autres. En agitant sur le devant de la scène l'épouvantail Pasqua, Chirac voulait barrer Le Pen. Dans son esprit, un matamore chasse l'autre. Sud contre Nord. Corse contre Bretagne. Notre premier ministre veut illustrer son nom en ajoutant une variante piquante à ces proverbes qui ont fait leurs preuves au cours des siècles. Après « *si vis pacem, para bellum* », après « montre ta force pour ne pas avoir à t'en servir », nous avons droit en cette année 1986, à « en faisant du Pasqua à tour de bras, j'évite Le Pen ».

Les résultats de cette politique où la délation est encouragée se font déjà sentir, et sur plusieurs plans. Face à M. Chirac plus jacobin que jamais avec son article à couperet 49-3 qui lui épargne tout débat, M. Le Pen, en défendant le droit des minorités, va bientôt nous apparaître comme un Chouan jovial et éclairé, victime du despotisme centralisateur de ces messieurs de la capitale. Mais même en mettant les bouchées doubles, il n'est pas, Dieu merci, du pouvoir de M. Chirac, ni de personne d'ailleurs, de métamorphoser le leader rose et joufflu du Front national en vicomte de Chateaubriand porté en triomphe par les étudiants de Paris en 1848, tandis que Louis Philippe, suivant la royale coutume, s'enfuyait en Angleterre, et ce ne sera pas faute d'avoir accumulé les maladresses !

Un autre aspect positif de la politique de M. Chirac, c'est de nous avoir rappelé tout bêtement que la gauche avait du bon, quand elle n'était pas à la merci des gouvernants plus ou moins habiles qui la portaient en rosette. Pendant la dernière législature, on s'étonnait ici et là de la tiédeur des écrivains français envers le pouvoir socialiste. Il y avait bien sûr Marguerite Duras et Françoise Sagan. Et les nombreux amis du président, qui croulaient sous les postes et les décorations. Mais l'élan n'y était pas. Il me semble que notre naturel revient au galop. En deux mois de Chirac, Pasqua, Pandraud et Léotard, en deux mois d'ordre moral, le vieux vin de la gauche qui s'était un peu éventé sous le soleil pernicieux du pouvoir a repris tout son goût. Qui aurait pu prévoir, il y a moins d'un an, que notre futur président de la République a de grandes chances d'être un social-démocrate et que, si le scrutin majoritaire est rétabli, ce même président, à la grande fureur des derniers communistes et grâce aux petits soins de M. Pasqua, disposera d'une Assemblée bienveillante ?

Si M. Rocard n'est pas élu président (ou M. Mitterrand, si ce dernier souhaite à tout prix un « rabiot » de pouvoir – encore un instant, monsieur le bourreau ! – ou juge Rocard trop maladroit), ce n'est pas à M. Chirac qu'il devra s'en prendre, mais à son propre parti repris par ses démons et à M. Barre dont la réputation s'enfle dès que les vents sont contraires et dont la pédagogie et le ton sentencieux rassurent quand le n'importe quoi domine.

2 *Et M. Léotard ?*

Quel dommage que M. Léotard ne soit pas un écrivain ! S'il avait un brin de culture et de plume, il ferait un tabac chez Pivot. Ses essais, *Droit devant nous, la Franchise en liberté*, et ses romans, *Là-haut sur la montagne, Premiers de cordée* et *Barrage dans le Var* se vendraient comme du petit pain après un passage à « Apostrophes ». L'autre jour, M. Léotard, à « L'heure de la vérité », s'est trompé de porte et de plateau. Heureusement, pas de chaîne ! Il n'avait pas oublié sa petite bande, sa claque. Ils étaient tous là : de Douffiagues à Madelin, de Malhuret à de Villiers, de Carignon à Noir, de Toubon à Longuet. M. Léotard fait partie de cette génération et de ces garçons dont l'écrit ne brille qu'à l'oral. Ils ont réponse à tout quand il s'agit de ne rien dire. « Et l'Opéra, et la danse, et les musées ? », a soupiré Léotard en levant les bras en fin d'émission. On avait envie de reprendre avec lui : « Et Corneille, et Shakespeare, et Mozart, et Rembrandt, et Monet, et Péguy ? » D'ici à la fin de son ministère, on sent que M. Léotard va aller de découverte en découverte, d'étonnement en étonnement. Le champ des connaissances est infini.

Pour moi qui n'ai jamais bien compris l'utilité d'un ministre de la culture – à moins que le Président ait un ami un peu gênant à caser ou un adversaire à isoler, – je sens que M. Léotard va m'ôter mes derniers doutes ! De toutes les façons, à la culture, la France ne craint personne. Nous sommes parés. Si jamais M. Léotard avait une défaillance, un oubli, faisait un petit somme, son frère, le célèbre acteur Jack Lang, veille au grain. Il le remplacerait au pied levé. La cohabitation en ce domaine est parfaite. Avec Lang, nous allions avoir les colonnes de Buren au Louvre. Avec Lang et Léotard, les colonnes ont pour ainsi dire doublé. Nous pouvons les voir, avec ou sans réserves, pour le même prix.

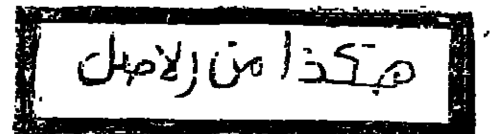
Ma compréhension du discours ministériel n'achoppe que sur un point. A propos de TF 1, je n'arrive toujours pas à savoir combien je dois emprunter à ma banque si je veux devenir l'« opérateur principal ». D'un jour à l'autre, d'un ministre à l'autre, le pourcentage change. Tantôt, j'ai le droit à 50 %, tantôt c'est 40 %, et puis me voici réduit à 20 % ou 25 %. Léotard contredit Chirac. Et Balladur dément Léotard. Sans copier la télévision polonaise en uniforme, M. Pasqua pourrait peut-être prêter à M. Léotard, pour le juste partage de TF 1 entre l'opérateur, le public et les salariés de la chaîne, un de ses gardiens de la paix, nouvelle tenue d'été, qui pourrait mettre de l'ordre dans la pagaille du libéralisme échevelé. Les éditorialistes du *Figaro* ne seraient plus contraints alors, pour rassurer leurs lecteurs, de titrer, comme ils le font, leurs articles par des « Pas de panique », « Provocation », qui font frissonner les plus endurcis. C'est un comble si *le Figaro* rejoint sans le vouloir les affiches qui nous semblaient surréalistes, du moins électorales, du PS : « *Au secours, la droite revient !* »

3 *Malaise dans le XIIIe.*

Le maire du XIIIe arrondissement, où j'habite, M. Toubon, par sa façon d'agir avec ses électeurs, ses administrés, nous fait mieux comprendre sur un point précis, concret – le logement, – le décalage qu'il y a entre le discours libéral et la pratique. Je n'avais rien contre M. Toubon. Il m'était même plutôt sympathique. Il s'était dérangé à la Mutualité en faveur de Jean-Paul Kauffmann et de ses compagnons d'infortune, et ma foi, c'était toujours ça ! Plus récemment, M. Toubon s'en était pris à l'émission de Michel Polac, « Droit de réponse », en des termes qui n'étaient pas heureux. Il en avait dénoncé l'intellectualisme et le parisianisme. On peut reprocher beaucoup de choses à cette émission ou la défendre avec une vigueur égale, ou s'en tirer en disant qu'elle existe et que son taux d'écoute est la meilleure des réponses, mais il est fâcheux de dire sur elle le contraire de ce qu'elle est. Car cette émission n'est ni intellectuelle, ni parisienne au sens ordinaire ou extraordinaire où ces mots sont employés. Hélas ! diront certains, dont je suis.

S'il fallait trouver un point de comparaison, « Droit de réponse » me ferait plutôt songer au *Crapouillot*, de Jean Galtier-Boissière. Même côté ancien combattant. Poilu de 14-18 gros rouge. Cigarettes que l'on roule avec du tabac brun et du papier gommé. Il faut être, M. Toubon, un esprit faux, pour mélanger la guerre des tranchées avec Paris et l'intellectualisme, ou vouloir faire du XIIIe arrondissement un chantier tel, pour revenir à notre propos, qu'à la fin tout, dans votre esprit, finit par se confondre.

A suivre...



VARIÉTÉS

Barbara : le mystère reste entier



Qui n'a jamais rêvé savoir ce qu'elle cachait derrière ce simple prénom, Barbara, et dans cette voix devenue plus émouvante à mesure que le temps lui donnait sa tessiture singulière, aux échos de mer, de sable et de vent ?

Ceux qui l'ont écoutée et aimée ont vite compris qu'il leur fallait s'abstenir. Ils ont une provision de disques pour les nuits où l'on veut « soigner le mal par le mal » : une dose de *Solitude* pour apprivoiser celle qu'on a retrouvée sur les pas de sa porte, quelques sillons du *Mal de vivre* pour apaiser celui qu'on balade.

De temps en temps, Barbara donne à des milliers de gens un rendez-vous que chacun s'imagine clandestin et intime. Elle se met au piano et chante à perdre voix, familière et insolite, avec ses humeurs et son humour, ses amours, ses folies, ses blessures : barbare, résolument. Si on aime, il faut y aller à chaque fois. Et partir avec la mémoire de ce refrain :

« Que jamais on n'écoute, derrière mes volets.

Pour cueillir un piano ou voler un secret.

Mes secrets sont pour vous, mon piano vous les porte.

Mais quand la rumeur passe, je referme ma porte. »

« Impossible d'écrire sur Barbara. Ceux qui s'y sont risqués le savent », affirme Marie Chaix à la première ligne d'un livre qu'elle consacre à Barbara. Contradictoire, non ? Suit le texte qui démarque les chansons et livre quelques prétendues précisions. Elle a habité rue Rémusat (une *chanson s'appelle Rémusat*). Elle habite Précy (elle a consacré une chanson à sa maison de Précy). Le village de *Mon enfance* se nomme Saint-Marcellin (la belle affaire). Barbara se chante ; alors pourquoi vouloir la dire ?

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ *Barbara*, de Marie Chaix, Calmann-Lévy, album 126 pages. Photos en noir et blanc, 149 F.

THÉATRE

Coup d'envoi du deuxième Printemps de Paris

Salut les compagnies !

Le deuxième printemps du théâtre de Paris est ouvert. Une compétition réservée aux six meilleures jeunes compagnies de l'année.

Un mur immense de phares d'automobiles alimenté par deux vieux moteurs pétaradants, un orchestre de démolisseurs – trois hommes armés de marteaux s'acharnent sur des machines à laver, tandis que trois femmes hystériques s'emploient à briser des montagnes d'assiettes, – un groupe de rock pour qui la cold wave serait encore trop chaude, un container qui déversera plusieurs tonnes d'eau sur l'esplanade du Louvre où deux combattants s'affrontent jusqu'à la mort, c'est *la Demi-finale du Waterclash*, nouveau spectacle du groupe de théâtre de rue Le Royal de Luxe.

Vingt minutes d'un délire annonciateur d'apocalypse, violent et drôle, inquiétant et réjouissant. Le jeune groupe toulousain, qui a inauguré, le lundi 2 juin, sur l'esplanade du Louvre à Paris, le deuxième Printemps du théâtre, n'a pas fait dans la dentelle. Autorisé enfin, et pour la première fois, à présenter son spectacle dans Paris, il a donné le ton de ces trois semaines dévolues au théâtre par les responsables culturels de la capitale.

Le Printemps du théâtre de Paris, seconde édition, est organisé par la mairie de Paris, le ministère de la culture et le conseil régional d'Ile-de-France avec le concours de partenaires privés emmenés par la Banque Hervet et Alpha-FNAC.

Il a pour objet de présenter les dernières créations de six jeunes compagnies à qui il offre une part de coproduction, un théâtre de la capitale et la promotion des spectacles. Outre Le Royal de Luxe, cinq compagnies ont été invitées cette année : le groupe Extincteur de Paris, le Théâtre en hiver de Strasbourg, le groupe Alertes de Grenoble, la Compagnie B 15 et celle des Jaloux de Paris.

Le Printemps est aussi une compétition. Le jury est présidé cette année par Jean-Pierre Miquel et rassemble, parmi d'autres, les metteurs en scène Jorge Lavelli et Jean-Pierre Vincent, les comédiens Michael Lonsdale et Ludmila Mikael. Le prix de Printemps du théâtre consiste en un chèque de 100 000 francs, une coproduction avec le festival d'Avignon du prochain spectacle du lauréat, une invitation dans la cité provençale, et un à-valoir de 150 000 francs offert par les AOR, société de construction de décors.

Le règlement prévoit aussi un prix d'interprétation de 20 000 francs, versés par la banque Hervet. Enfin, un prix de 50 000 francs sera décerné par un jury d'adhérents d'Alpha-FNAC.

Le groupe Royal de Luxe présentera son spectacle tous les soirs à 22 heures jusqu'au 7 juin (dernière le 8 à 17 heures, entrée libre). Le groupe Extincteur, que *le Monde* avait présenté lors des journées de jeunes créateurs en 1984, est cette année l'hôte du théâtre des Bouffes du Nord où sera donnée du 4 au 10 juin, sa nouvelle création, *le Septième Tigre du Bengale*.

Le Théâtre en hiver est reçu par la Grande Halle de La Villette du 5 au 12 juin pour *Gmund*. Le groupe Alertes sera du 11 au 21 juin au théâtre du Petit Rond-Point pour *Home*, la Compagnie B 15 au Théâtre de la Bastille du 12 au 21 juin pour *la Terrasse des désespoirs* et la Compagnie des Jaloux aux Bouffes du Nord du 13 au 21 juin pour *l'Homme aux farfadets*.

Si la réputation de ces six jeunes compagnies est plutôt flatteuse, la qualité de leurs derniers spectacles, et pour cause, est une inconnue. Cela fait le charme de cette manifestation, qui propose une promenade-surprise sur les chemins de la jeune création dramatique française.

OLIVIER SCHMITT.

★ Renseignements et réservations : 16, quai de Gesvres, 75004 Paris. Tél : 48-87-83-68.

EN BREF

Quinzaine de la Pléiade

C'est devenu, vingt-cinq ans après le premier album, le « must » de l'année littéraire : chaque année, depuis un quart de siècle, la bibliothèque de la Pléiade offre à ses lecteurs les plus fidèles – en cadeau pour l'achat de trois volumes de la collection – un album abondamment illustré consacré à l'une des gloires de son répertoire. Cette année, celle du dixième anniversaire de sa mort, c'est André Malraux qui a été élu pour figurer dans ce panthéon, et Jean Lescure qui a été tout naturellement désigné pour diriger la cérémonie.

Avec Malraux, nul besoin du moindre coup de pouce, de la plus légère emphase pour que le récit prenne les accents et les couleurs de l'épopée. Il faut même savoir gré à Jean Lescure d'avoir scrupuleusement mis en parallèle les intentions et les actes, la volonté et les hasards du destin, l'expérience et sa transformation en conscience. Mais le visage de Malraux, tel que l'ont capté les photographes à toutes les époques de sa vie, la biographie – rêlle, vécue, rêvée, écrite, raturée, refusée, assumée – de l'aventurier devenu ministre et du militant transformé en esthète, aucune image n'effaçant jamais les autres, sont suffisamment romanesques pour que cet album devienne comme une chambre d'écho de tous les tumultes, de tous les espoirs et de toutes les désillusions du siècle.

★ Quinzaine de la Pléiade, jusqu'au 7 juin.

Décadrage

Ami de Meyerhold et de Maïakowski, fondateur du constructivisme, peintre de formation et plasticien complet, Alexandre Rodtchenko trouve en la photographie, à laquelle il s'intéresse au milieu des années 20, l'instrument de mesure idéal pour transfigurer la réalité. Il en donne, comme avec une règle et un compas, une lecture linéariste et apurée, quasi mathématique, inspirée entre autres des méthodes existant dans les mondes scientifique, technique et industriel.

Curieusement, alors qu'il clamait l'inutilité de l'œuvre d'art et se considérait comme un artiste ingénieur – le mot d'ordre était : *« A bas l'art, vive la technique ! »,* ce touche-à-tout hyperproductif, totalitairement englué dans la fange idéologique de son temps, a inventé un style qui n'appartient qu'à lui. L'audace des angles de prises de vues, principalement la plongée et la contre-plongée, aboutit à une étourdissante légèreté du « déséquilibre équilibré » mais aussi par le jeu des diagonales, de la dissymétrie, du contrepoint, à des images radicalement originales et inédites.

Moins élégant que Moholy-Nagy, aussi lyrique qu'Eisenstein, ce pédagogue, théoricien, expérimentateur, était d'abord un funambule.

PATRICK ROEGIERS.

★ *Alexandre Rodtchenko*, introduction par Serge Lemoine, Photo-Poche, nº 23, publié par le Centre national de la photographie, 34 F.

Vingt ans de festival à Montreux

Pour fêter son vingtième anniversaire, le Festival de Montreux, plus ouvert que jamais à toutes les musiques, présentera du 3 au 19 juillet, une de ses plus belles affiches. Le grand musicien de salsa, Eddie Palmieri ouvrira les festivités le 3 juillet.

Suivront ensuite :

– les Brésiliens Paulinho da Viola, Chico Buarque et Elba Ramalho (le 4) ;

– les Louisianais de l'Olympia Brass Band, Neville Brothero et Zachary Richard (le 5) ;

– les jazzmen américains dirigés par Gil Evans (le 7) ;

– le chanteur de blues anglais John Mayall (le 8) ;

– Eric Clapton, Otis Rush et Robert Crayband (les 9 et 10) ;

– les rockers Talk Talk et Stephane Eicher (le 11) ;

– McCoy Tyner, Wayne Shorter, Al di Meola et Michel Petrucciani (le 14) ;

– Al Jarreau (les 15 et 16) ;

– Miles Davis avec des artistes invités comme Astor Piazzolla et Gary Burton (le 17) ;

– l'Orchestre national de Lille en compagnie de Piazzolla, Jacques Higelin, Didier Lockwood (le 18) ;

– Herbie Hancock, George Duke, Ginger Baker et Jack Bruce (le 19).

Cock Robin à l'Olympia

Les principales cordes à l'arc de Cock Robin sont vocales. *L'essentiel* de la séduction repose en effet sur le duo masculin-féminin de Peter Kingsbery et de Ana la Cazio. A elle, la voix soyeuse et veloutée, à lui le timbre noir et écorché. Leurs échanges, les contrastes qu'ils alimentent, leur complémentarité sont du meilleur effet. A peine né aux Etats-Unis, Cock Robin est monté au filet des hit-parades (*When Your Heart Is Weak* et *The Promise You Made*). Inconnus au bataillon, il y encore six mois, ils ont empli l'Olympia pour leur première visite en France. Rien pourtant de surprenant dans tout cela, les compositions sont taillées sur mesure pour les FM : mélodies flatteuses, un brin sophistiquées, rythmes confortables et passe-partout, production astiquée, touche américaine.

ALAIN WAIS.

★ Ce mardi 3 juin à Rouen ; le 4 à Lens ; le 5 à Strasbourg.
Disque chez CBS.





CALENDRIER DES ADMINISTRATEURS DE CONCERTS



SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

VICTOR HUGO-JULIETTE DROUET : LEUR PASSION AMOUREUSE, Fondation Deutsch de la Meurthe (42-62-11-95), 18 h 30.

LES CHAUSSURES DE MADAME GILLES, Théâtre Fontaine (48-74-74-40), 22 h.

L'EMPEREUR JONES, d'E. O'Neill, Carré Silvia Monfort (45-31-28-34), 20 h 30.

HOME, Café de la Gare (42-78-52-51), 20 h.

LA PARTIE DE CHASSE, Cité internationale (45-89-38-69), Grand Théâtre, 21 h.

L'ENTRÉE EN MATIÈRE, Marie Stuart (45-08-17-80), 18 h 30.

LES INTIMITÉS D'UN SÉMINARISTE, Théâtre du Rond-Point, Grande salle.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : la Bohème.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : le Balcon.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand théâtre 20 h 30 ; Electre ; Théâtre Gémier 20 h 30 ; le Terrain Bouchaballe.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Des trous dans la glace, d'Anne Barbey.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), à 20 h 30 : orchestre symphonique de l'Opéra national de Belgique/S. Cambreling (Mendelssohn).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : 20 h 45 : ballet Cullberg.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), théâtre, 20 h 30 : l'Empereur Jones, d'E. O'Neill.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 45 : Festival Lycéens.

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.

ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Hot House.

BASTILLE (43-57-42-14), 21 h : Sonate en solitudes majeures.

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30 : Y'en a marr...ez-vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : Home ; 22 h : Marc Jolivet.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : les Remplaçants.

CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-50-84), 20 h 30 : Pénélope.

CINQUANTE THÉATRE (43-55-33-88), 21 h : La femme qui frappe.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), Grand Théâtre, 21 h : la Partie de chasse.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Chrysis.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), 20 h 30 : Phèdre.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut !

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h 30 : Ecce Homo.

DIX HEURES (46-06-07-48), 20 h 30 : la Femme assise.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37), 20 h 45 : Star.

EDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : la Répétition.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : les Mystères du confessionnal ; les Chaussures de Madame Gilles.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 21 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Fantasticks.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h : Des oiseaux par les yeux ; 19 h 30 : le Dédale du silence.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. 18 h : Pour Thomas ; 20 h : Rires de crise. II. 20 h 45 : Témoignages sur Ballyberg ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky. — Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.

MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

MARIE-STUART (45-08-17-80), 22 h : Haute Surveillance ; 20 h 15 : Savage Love. 18 h 30 : l'Entrée en matière.

MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon.

MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : Partage de midi.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : le Veilleur de nuit. — Petite salle, 21 h : Marx et Coca-Cola.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14), 21 h : Enfant et roi.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : la Berlue.

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : La mienne s'appelait Régine.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. 21 h : Et Juliette ; II. 21 h 30 : Rufus, 300 dernières : 20 h : Speedy Bananas.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : les Trompettes de la mort.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97), II. 21 h 15 : la Poule d'en face.

POTINIÈRE (42-61-42-53), 21 h : la Panthère repentie.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), III. 20 h 30 : Tous en scène.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE PARIS (48-74-10-75), 20 h 30 : les Jeunes Barbares d'aujourd'hui.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle, 20 h 30 : les Oiseaux. 18 h 30 : les Intimités d'un séminariste. — II. 20 h 30 : Reviens, James Dean, reviens.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Electre.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : Dernier show en Cochinchine ; 22 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : En manches de chemise ; 23 h : les Deux de la nuit.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. — II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. — II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. — III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

DOMINO (43-37-43-51), 22 h 30 : les Bonheurs de Sophie.

L'ÉCUME (45-42-71-16), 22 h : Comme dit Monsieur.

ESCALE (43-54-63-47), 20 h 30 : Ainsi naquit l'ornithorynque.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : la France au clair de l'urne.

Music-hall

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 30 : le grand Orchestre du Splendid.

CABARET CHEZ GEORGES (43-65-84-52), 20 h : Chanson sociale.

DEJAZET (48-87-97-34), 20 h 30 : H. Tachan.

ÉLYSÉE - MONTMARTRE (45-52-25-15), 20 h : Melaine Favennec et Léo Ferré.

OLYMPIA (47-42-52-86), 20 h 30 : Popeck.

LE MECÈNE (42-77-40-25), 20 h 30 : Muche.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), 22 h : Pia Moustaki et Kha.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27), 20 h 30 : J.-L. Lahaye, R. Petite, Marinero, J. Auronier.

La danse

(voir salles subventionnées)

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : avec R.-M. Rilke ; à 22 h 30 : Théâtre de son.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-77-22), 21 h : Prince de Paris.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 18 h 30 : Calm, Collected Accidents ; 21 h : Small Danse, Energy History.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Mardi 3 juin

Les concerts

Gaveau, 20 h 30 : F. Aguessy, piano (Beethoven, Brahms, Liszt).

Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez, H. Szeryng, violon (Vivaldi, Schumann, Tchaïkovski).

Péniche-Opéra, 21 h : Barca di Venetia per Padova (soirée vénitienne).

Eglise Saint-Séverin, 21 h : orchestre P. Kuentz (Haendel, Mozart, Cambini).

Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 20 h 30 : Orchestre et chœur C. Raymond (Vivaldi, Boccherini, Pergolèse).

Lucernaire, 20 h : A. Pellerin, piano (Mozart, Beethoven, Brahms, Liszt).

Maison des cultures du monde, 21 h : musiques de Malaisie (Ensemble de Kempling, Chant de Kassidah).

Opérettes — Comédies musicales

CIRQUE D'HIVER (42-78-19-54), 20 h 30 : les Emmerdeurs cosmiques.

Jazz, pop, rock, folk

BAINS (48-87-01-80), 22 h : Sir Ali's girls.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : C. Slide Quintet.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Quartet R. Franc.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h, M. Bescon, O. Lafférière.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30 : Pau Brazil.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), à 21 h 30 : Première.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : Eddy Louiss.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : A. Condouant, A. Jean-Marie, A. Cullaz, A. Levitt.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 30 : Trio F. Demange.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : J. Lacroix Orchestra.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : R. Raux.

En région parisienne

BAGNEUX, salle des fêtes (46-65-58-10), 21 h : Compagnie Alberta Raynaud.

CHATILLON, Théâtre (46-57-22-11) 21 h : Ubu Roi.

GENNEVILLIERS, Maison des jeunes (47-99-55-47), 19 h : Soirée danse.

IVRY, Théâtre (46-70-15-71), Semaine danse interbiennale : à 20 h 30 : Itho d'hier ; à 21 h 30 : Point du jour.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30 : Quai Ouest.

SARCELLES, Forum des Cholettes (34-19-54-30), à 21 h : Voyage d'Ulysse.

SAINT-DENIS, TGP (42-43-00-59), 20 h 30 : la Grosse Bête de M. Racine.

VERSAILLES, Opéra royal (30-21-20-20), 21 h, I. Pogorelich.

VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (43-74-73-74), à 21 h : Abu Hassan ; Château (43-65-70-13) ; danses indiennes (les Mudras, par Raghunath).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Hommage à A. Trauner : Juliette ou la Clé des songes, de M. Carné ; 19 h, films réalisés par les étudiants de l'IDHEC ; 21 h, Quinzaine des réalisateurs ; Cannes 86 : Sid and Nancy, de A. Cox (Vostf).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14). — V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

AFTER HOURS (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44 : Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

L'ATELIER (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

L'AUBERGE DU PRINTEMPS (Chin., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

LES AVENTURIERS DE LA QUATRIÈME DIMENSION (A., v.o.) : George-V (mer., jeu., ven.), 8e (45-62-41-46). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

BERLIN AFFAIR (v.o.) (*) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

BIANCA (It., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). — V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 8e (43-59-31-97).

CHÉREAU, L'ENVERS DU THÉATRE (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

CHORUS LINE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (45-61-94-95).

CONSEIL DE FAMILLE (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand Pavois (h. sp.), 15e (45-54-46-85).

DELTA FORCE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : George-V (mer., jeu., ven.), 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

L'ÉLU (A., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : la Géode, 19e (42-45-66-00).

FERESTADEH (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V (mer., jeu., ven.), 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

I LOVE YOU (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 8e (46-34-25-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

INSPECTEUR LAVARDIN (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 7e (47-48-06-06) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA LOI DES SEIGNEURS (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (47-70-21-71).

MACARONI (It. v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 14e (43-26-58-00) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

MAINE-OCÉAN (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

MONEY MOVERS (*) (Aust., v.f.) . Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-06-06) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e ((47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SALVADOR (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Clichy-Pathé, 18e (45-42-46-01).

LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.f.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais, v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama 13e (H. sp.), (47-07-28-04).

SUBWAY (Fr.) : Lincoln, 8e (43-59-29-46).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

TASIO (Esp., v.o.) : Utopia, 5e (H. sp.), (43-26-84-65) ; République Cinéma 11e (H. sp.), (48-05-51-33).

TAXI BOY (Fr.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 14e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

20 JOURS SANS GUERRE (Sov., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

ZOO (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

LES FILMS NOUVEAUX

CONQUEROR, film américain de Avi Nesher, v.o. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Orléans, 14e (45-40-45-91).

ETATS D'AME, film français de Jacques Fansten : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Images, 18e (45-22-47-94).

NOMADS, film américain de John McTiernan, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Publicis Élysées, 8e (47-20-76-23) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

TOUBIB ACADEMY I, film américain d'Alan Smithee, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE BATEAU PHARE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Saint-Ambroise, 2e (47-00-89-16).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-it., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

DRIVER (A.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Orléans, 14e (45-40-45-95).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : 14e Juillet Odéon, 6e (43-26-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GOLDFINGER (A., v.o.) : Danton, 6e (42-35-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MANHATTAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

MEDEE (It. v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PARIS TEXAS (A., v.o.) : Cinoches (h. sp.), 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

PETER PAN (v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORTIER DE NUIT (It., v.o.) (**) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

QUERELLE (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

RAMBO II : LA MISSION (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SÉRÉNADE A TROIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

UNDER FIRE (A., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

VAMPIRE, VOUS AVEZ DIT VAMPIRE ? (A., v.f.) (*) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

VICTOR, VICTORIA (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PARIS EN VISITES —

MERCREDI 4 JUIN

« Le Musée Picasso et l'Hôtel Salé », 11 h 15, 5, rue de Thorigny dans la cour (E. Romann).

« Les appartements royaux au Louvre », 11 h, devant l'Eglise St-Germain l'Auxerrois (CA Messer).

« Tombes célèbres du cimetière du Père Lachaise », 14 h 30, entrée principale (P.Y. Jaslet).

« Rues, maisons du Moyen Age de Maubert », 14 h 30, Eglise St-Nicolas du Chardonnet (Paris pittoresque et insolite).

« Les Hôtels de la rue du Bac, la fontaine des Quatre Saisons, le jardin des Missions étrangères », 15 h, Place St-Thomas d'Aquin (A. Ferrand).

« Couvents et jardins de la rue de Charonne », 14 h 30, métro Faidherbe Chaligny escalator (Mme Leblanc).

« Les appartements royaux au Louvre », 14 h 45, porte St-Germain l'Auxerrois (AITC).

« Les Carmes », 70, rue de Vaugirard (L'Art pour tous).

« Les ruelles moyenageuses, de la rue de la Parcheminerie à la Comédie-Française, le café Procope », 14 h 30, 1, rue des Carmes (M. Teurnier).

« Hôtel Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou (Approche de l'art).

« Hôtels du Marais, place des Vosges illuminés », 21 h, métro Pont-Marie (Les Flaneries).

« Le Marais, la place des Vosges », 14 h 30, sortie St-Paul (Résurrection du Passé).

CONFÉRENCES

26, rue Bergère, 19 h 30 : « L'enseignement de l'Arbre Maître » (M. Mercier) ; Goethe Institut 17, avenue d'Iéna, 19 h : « La France et la République fédérale d'Allemagne face à l'actualité » ; 60, boulevard Latour Maubourg, 20 h 30 : « La schizophrénie » ; 21 bis, rue Notre-Dame des Victoires, 15 h et 17 h : « Les chefs-d'œuvre du Musée de l'Ermitage » ; 68, rue de la Folie Méricourt, 20 h 30 : « Juifs d'URSS d'aujourd'hui vie quotidienne et création clandestine », table ronde projection animée par L. Israël.

RADIO-TÉLÉVISION

A VOIR

Les enfants de la guerre

N'était un excellent reportage sur « Les enfants de Beyrouth » rélisé par Antoine Léonard-Maestrati, l'émission « Moi-Je » d'Antenne 2, diffusée le mercredi 4 juin, n'offrirait, contrairement à son habitude, rien de bien excitant. Face à ces instants de tragique vérité, qu'a-t-on à faire des nostalgies d'anciennes stars enfantines devenues, aujourd'hui des adultes sans gloire ou du cynisme de vedettes du show-biz, de la politique et des médias, élucubrant sur les moyens qu'ils sont prêts à utiliser pour réussir ?

Ils ont entre huit et dix ans, ces enfants de Beyrouth. Avec leurs mots, leurs images, dans un français délicieux, ils parlent de *« leur guerre »*. Pudiquement, courageusement, et même, parfois, avec le sourire. *« Au Liban, ce n'est pas une vraie guerre... Ce n'est plus une guerre comme on en parle au cinéma. C'est l'enfer »*, dit un garçonnet le regard fixé droit devant lui. Il ne dramatise pas. Ni aucun de ses petits compagnons. Il constate.

La mort ? Elle est sans cesse présente à leur esprit. Chacun vit cette angoisse à sa manière. *« Mourir, cela ne sert à rien »*, affirme l'un, tandis qu'une fillette murmure : *« C'est dur la mort, cela me fait peur d'y penser, et quand cela m'arrive je sens quelque chose là »*. Elle pose alors la main sur son cœur pour mieux se faire comprendre. Jusqu'à quand pensent-ils vivre ? Peut-être jusqu'à quarante-cinq ans (*« pas plus si la guerre continue »*), peut-être mourront-ils demain ou après-demain ou à la minute même. Pour l'heure, ils font face de leur mieux, éprouvent leur force en s'empêchant de pleurer lorsqu'ils tombent ou en jouant à la guerre dans les rues, avec les mêmes gestes que ceux, mille fois observés, des combattants.

Sont-ils heureux ? Oui, même s'ils savent qu'il y a des enfants plus heureux qu'eux, ailleurs dans le monde, parce qu'ils vivent dans la paix. Comment la faire venir cette paix, à leur avis ? En étant *« des gendarmes pour faire mourir les méchants »*, selon les uns. *« En s'aimant »*, rétorquent un autre, parce que ce sont *« les chrétiens qui feront la paix en s'aimant »*. Cela suffirait-il ? Pas de réponse. De longs regards seulement.

ANITA RIND.

★ « Moi-je », mercredi 4 juin, A 2, 21 h 55.

Mardi 3 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 40 Les grands écrans de TF 1 : Histoire vraie.
D'après G. de Maupassant, adapt. et réal. de C. Santelli, avec M.C. Barrault, P. Mondy, D. Gence...
Cette semaine encore le couple Maupassant-Santelli est à la Une. Ce téléfilm diffusé en 1973, 1977 et 1982 fait partie des contes peu connus de l'écrivain. L'histoire d'une servante soumise aux bons vouloirs de son maître : la souffrance, la solitude et le destin des femmes de la basse classe au siècle dernier, revisités par Santelli. A revoir absolument.

21 h 50 Tennis à Roland-Garros.
Résumé de la journée aux Internationaux de France.

22 h 5 Documentaire : le Fruit de vos entrailles.
Emission en deux parties de R. Girard et G. Arnaud. Réal. de G. Ferraro.
Trafic de fœtus, expérience sur embryons, guerre ethnique...

23 h 10 Performances.
Magazine d'actualité culturelle de Michel Cardoze.
Invité : Gildas Bourdet, metteur en scène (sous réserve). Au sommaire : La publicité grimpe aux murs ; Identité judiciaire ; l'Industrie des salons ; Agenda et minute rétro.

23 h 35 Journal.

23 h 50 Mundial 86 : Portugal-Angleterre.
Coupe du monde de football en direct du stade Tecnologico à Monterrey, commentaires de Thierry Roland et Jean-Michel Larqué.

DEUXIÈME CHAINE : A2



19 h 55 Mundial 86 : Mexique-Belgique.
Coupe du monde de football, en direct de Mexico, commentaires de M. Drucker et R. Piantoni.

21 h 55 Mundial 86 : Algérie-Irlande du Nord.
Coupe du monde de football, en différé de Guadalajara, commentaires de B. Père et B. Pivot.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 La dernière séance.
Emission d'Eddy Mitchell et Gérard Jourd'hui.
Les actualités de 1959 ; à 22 h 15, Publicités de l'époque ; à 22 h 20, Tom et Jerry ; à 22 h 30, Tex Avery ; et à 22 h 40, Attraction.

20 h 45 Premier film : la Chevauchée des bannis.
Film américain d'A. de Toth (1959), avec R. Ryan, B. Ives, T. Louise, A. Marshall, N. Persoff, V. Stevenson (N.).
Sept hors-la-loi sèment la terreur dans un village dont un fermier organise la défense. Un bon scénario. Une violence assez étonnante pour l'époque. Tragédie sous-jacente.

22 h 45 Journal.

23 h 10 Deuxième film : La porte s'ouvre.
Film américain de J. L. Mankiewicz (1950), avec R. Widmark, L. Darnell, S. McNally, S. Poitier (v.o., sous-titrée, N.).
Un gangster prépare l'attaque du quartier noir d'une grande ville américaine pour tuer un médecin de couleur qu'il rend – à tort – responsable de la mort de son frère. Curieux film où l'on retrouve rarement le style de Mankiewicz, mais dont il faut retenir les bonnes intentions, la dénonciation des dangers du racisme.

CANAL PLUS

20 h 35, le Professionnel, film de G. Lautner ; **22 h 25, Coup de cœur**, film de F. Coppola ; **0 h 10, l'Étoile du Nord**, film de P. Granier-Deferre ; **2 h 10**, Série : Hollywood blues.

LA « 5 »

19 h 30, A fond la caisse (série : Knight Rider) (à 23 h et à 2 h 30) ; **20 h 30, Feuilleton : Flamingo Road** (et à 0 h) ; **21 h 25, Arabesque**, série de suspense (et à 0 h 55) ; **22 h 20, Jonathan**, magazine de l'aventure (et à 1 h 50).

TV 6

19 h, NRJ 6 (et à 23 h) ; **20 h, 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le journal du corps : corps et esthétisme.
21 h 30 Diagonales, l'actualité de la chanson.
22 h 30 Nuits magnétiques.
0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 30 mai au Centre Georges-Pompidou) : *Prologue pour alto solo et dispositif électro-acoustique*, de Grisey : *Pièce pour flûte seule*, de Manoury : *La voix des voix*, de M. Levinas ; *Aubes incendiées, pour voix et ensemble*, de Decoust ; *Omaggio a Carpaccio*, de Tessier, par l'Ensemble de l'Itinéraire, dir. A. Louvier, sol. G. Causse, alto, P.-Y. Artaud, flûte, I. Jarsky, soprano.

23 h Les soirées de France-Musique : le piano de Robert Schumann ; à 0 h. Poissons d'or.

Mercredi 4 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

19 h 50 Mundial 86 : RFA-Uruguay (et à 21 h).
Coupe du monde de football, en direct du stade La Corregidora à Queretaro, commentaires de Didier Roustan et Michel Hidalgo.

20 h 45 Tirage du Loto.

21 h 50 Tennis.
Résumé de la journée aux Internationaux de France.

22 h 10 Mundial 86 : Paraguay-Irak.
Coupe du monde de football, au stade de Bombonera à Toluca, commentaires de Didier Roustan et Georges Dominique.

23 h 40 Journal.

23 h 50 Mundial 86 : Ecosse-Danemark.
Coupe du monde de football, en direct du stade Neza à Nezahualcoyotl, commentaires de Thierry Roland et Jean-Michel Larqué.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 L'heure de vérité : Lionel Jospin.
Magazine de F.-H. de Virieu.
Le premier secrétaire du Parti socialiste répond aux questions des journalistes et des téléspectateurs. L'avenir du PS, en tant que parti d'opposition crédible, passe par son élargissement (à gauche et au centre) et son rassemblement autour du pôle unitaire que veut représenter Lionel Jospin.

21 h 55 Magazine : Moi.. je.
De B. Bouthier.
(Lire nortre article.)

22 h 55 Histoire courte.
Poste restante, *de H. de Luze.*

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Variétés : Pollen
Emission de Jean-Louis Foulquier.
Avec Vivien Savage, Mylène Farmer, Gilles Langoureau, Alain Bashung, Etienne Daho, Bernie Bonvoisin, Sarah Mandiano, Sofie Kremen, Julie Pietri et les Raoul Petite.

21 h 35 Thalassa.
Magazine de la mer, de Georges Pernoud.
Spi tempête. 8e Spi Ouest-France trophée banque de Bretagne, reportage de W. Garit. Plus de deux cents équipages, accourus de tous les coins de France, de Belgique et de Suisse ont participé, le week-end de Pâques, à la huitième édition de Trophée.

22 h 20 Journal.

22 h 50 Cinéma : Un amour interdit.
Film franco-italien de Jean-Pierre Dougnac (1984), avec B. Fossey, F. Rey, S. Marconi, A. Belli, E. Béart.
En Italie, à la fin du dix-huitième siècle, une femme qui a épousé sans l'aimer un vieil homme riche croit revoir celui qui fut la passion de sa jeunesse dans le fils adoptif de son mari. Une intrigue compliquée, virant au fantastique, une atmosphère extrêmement insolite.

0 h 25 La clé des nombres et des tarots.

0 h 30 Prélude à la nuit.
Récitatif et Scherzo, *de F. Kreisler, par Hagaï Shaham au violon.*

CANAL PLUS

21 h, Cobra, film de E.G. Castellari ; **22 h 40, Hors la loi**, film de R. Davis ; **0 h 25, Travail au noir**, film de J. Skolimowski ; **1 h 55**, Série : Le tiroir secret.

LA « 5 »

20 h 30, Feuilleton : Flamingo road (et à 0 h 25) ; **21 h 25, L'inspecteur Derrick** (et à 1 h 20) ; **22 h 25, Big bang**, magazine de la science (et à 2 h 20).

TV 6

20 h, 6 Tonic ; 23 h, NRJ 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes : Ecrire l'Iran, écrire l'Orient.
21 h 30 Pulsations : Divergences divisions 3 (3e Festival des musiques actuelles à Bordeaux).
22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; le Guilan, région de l'Inde.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné au Staatsoper de Vienne le 29 septembre 1985) : *Maria Stuarda*, opéra en trois actes de Donizetti par les chœurs et orchestre du Staatsoper de Vienne, dir. A. Fischer, chef des chœurs W. Hagen-Groll, sol. E. Gruberova, A. Baltsa, A. Gonda, F. Araiza, K. Rydl, H. Helm, A. Maly.

23 h Les soirées de France-Musique : jazz club, en direct du Sunset.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 3 juin à 0 heure et le mercredi 4 juin à 24 h.

Circulant dans un flux de nord-ouest, une nouvelle perturbation traversera le pays en perdant de son activité dans la moitié sud. Elle sera suivie d'une advection d'air frais et instable.

Mercredi matin, le temps sera couvert et pluvieux de la Champagne au Nord-Est, au nord des Alpes, au Massif Central et aux Pyrénées. Dans ces régions, les températures seront comprises entre 11 et 13 degrés. Sur la moitié nord-ouest du pays, le ciel sera très nuageux avec des ondées du Nord au Bassin parisien et à la Normandie et il fera frais, environ 8 à 10 degrés. Près de la Méditerranée, le ciel sera très dégagé et les températures iront de 14 à 16 degrés.

Dans la journée, le temps deviendra plus variable sur l'est du pays. Les averses persisteront sur le Nord et le Bassin parisien et s'étendront au Nord-Est, au Massif Central et aux Alpes. D'autre part, une nouvelle aggravation nuageuse se produira de la Bretagne au Sud-Ouest et il pleuvra à nouveau sur ces régions en soirée. Près de la Méditerranée, le ciel restera dégagé grâce au mistral et à la tramontane.

Les températures maximales seront fraîches pour la saison. Elles seront voisines de 15 à 17 degrés sur la moitié Nord, de 18 à 20 degrés sur la moitié Sud et de 23 à 25 degrés près de la Méditerranée.

Prévisions pour le reste de la semaine.

Evolution générale. – La France restera jusqu'à dimanche sous l'influence d'un courant de nord-ouest faiblement perturbé : les régions de l'Ouest seront dans un flux maritime relativement doux mais humide, tandis que de l'air plus froid et passagèrement instable affectera jeudi et vendredi les régions de l'Est. Une amélioration se produira en fin de semaine surtout au sud de la Loire.

Prévisions pour jeudi 5 juin. – Le temps couvert et faiblement pluvieux qui affectera le matin la Manche occidentale, les Pays de Loire et l'Aquitaine gagnera dans la journée le Massif Central, puis en soirée les Alpes, tandis que le ciel deviendra plus variable mais avec encore des averses de la Basse-Normandie au Limousin.

Des passages nuageux accompagnés de quelques ondées se produiront sur le pourtour méditerranéen et la Corse, et le mistral se lèvera en fin de journée dans la Vallée du Rhône, où le ciel se dégagera à nouveau.

Sur les autres régions, le ciel restera généralement chargé avec de courtes éclaircies et des averses, plus nombreuses au nord-est et à l'est de la Seine.

Les températures minimales seront de l'ordre de 9 à 12 degrés en général, atteignant 13 à 16 degrés dans le Sud-Est, les maximales seront comprises entre 18 et 21 degrés de la Manche occidentale aux Pyrénées, 23 et 26 degrés sur l'extrême sud-est et la Corse, 14 et 19 degrés du Nord au Sud ailleurs.

Prévisions pour vendredi 6 juin. – Sur le pourtour méditerranéen le ciel restera bien dégagé et le mistral soufflera. Des averses se produiront en Corse.

Le matin, le temps sera encore très nuageux à couvert avec des pluies éparses de la Bretagne à l'Aquitaine et aux Pyrénées, ainsi que sur les Alpes. Des averses se produiront encore de la Manche orientale au Morvan et au Jura.

Dans la journée, les averses s'atténueront, persistant encore le soir près des frontières du nord-est. Un temps nuageux avec éclaircies se généralisera, mais le ciel se couvrira à nouveau en soirée sur le nord de la Bretagne.

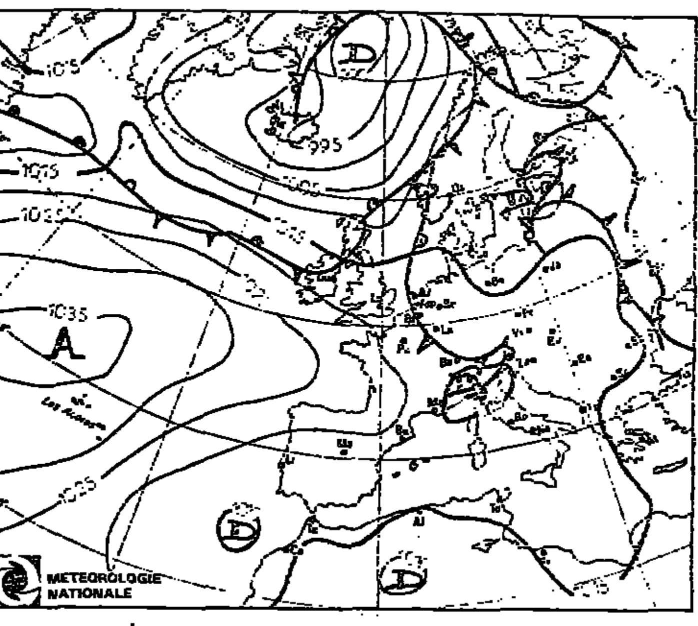
Prévisions pour samedi 7 et dimanche 8 juin. – De la Bretagne au Nord et aux Ardennes, les passages nuageux resteront abondants avec des pluies faibles, essentiellement près des côtes.

Plus au sud, les brouillards matinaux seront nombreux, principalement de l'Aquitaine au Centre et au Nord-Est. Ils seront lents à se dissiper samedi. Dans la journée, les nuages alterneront avec d'assez belles éclaircies.

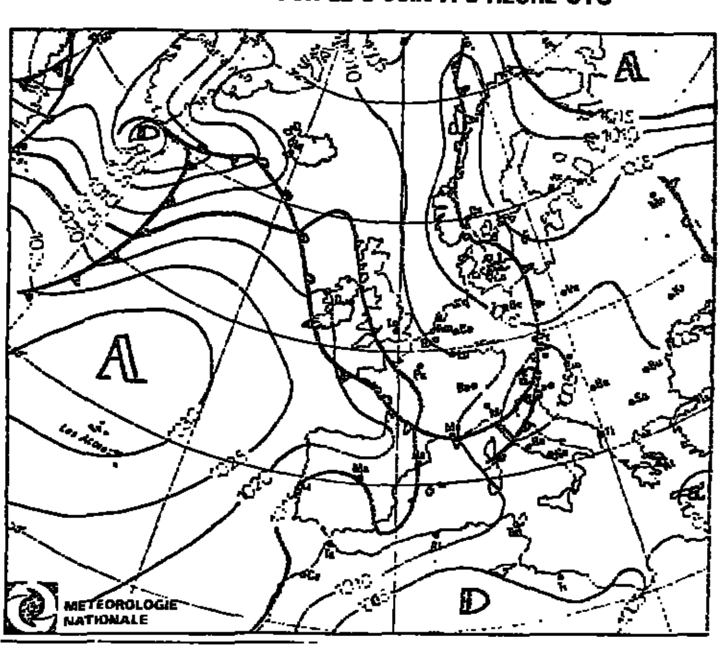
Les averses se raréfieront en Corse, surtout dimanche. Le mistral faiblira également dimanche.

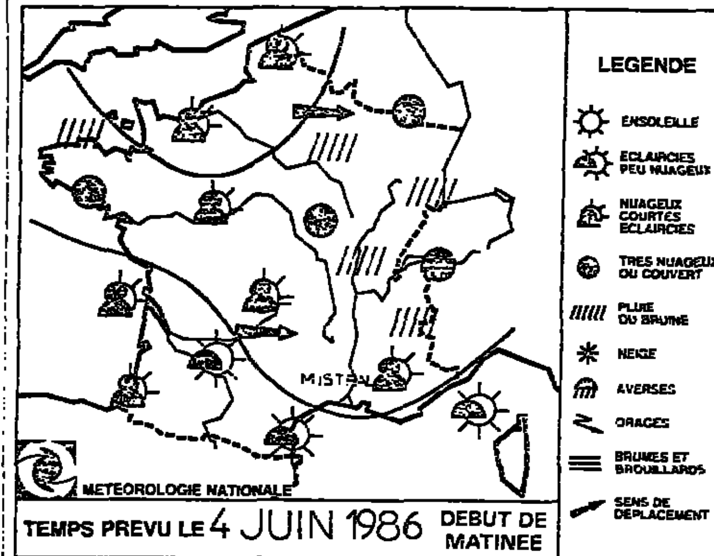
Les températures remonteront lentement, restant toutefois un peu basses pour la saison, les maximales atteignant dimanche 16 à 20 degrés dans le quart nord-est, 18 à 20 degrés dans le Nord-Ouest, 21 à 23 degrés dans le Sud-Ouest, jusqu'à 27 degrés sur la Côte d'Azur.

SITUATION LE 3 JUIN 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 5 JUIN A 0 HEURE UTC





TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

Ville	max	min	temps
FRANCE			
AJACCIO	21	10	S
BIARRITZ	18	15	C
BORDEAUX	22	13	C
BOURGES	18	12	P
BREST	19	10	P
CAEN	18	12	B
CHERBOURG	17	11	B
CLERMONT-FERR.	19	13	P
DIJON	17	9	N
GRENOBLE St-M-H	14	13	A
LILLE	18	12	N
LIMOGES	17	12	B
LYON	19	13	C
MARSEILLE-MAR.	25	16	S
NANCY	18	8	B
NANTES	20	14	C
NICE	20	13	N
PARIS-MONTS.	20	14	P
PAU	20	13	C
PERPIGNAN	24	17	S
RENNES	19	13	C
ST-ÉTIENNE	18	13	P
STRASBOURG	17	7	B
TOURS	17	13	C
TOULOUSE	21	13	C
POINTE-A-PITRE			
ÉTRANGER			
ALGER	23	15	S
AMSTERDAM	19	8	P
ATHÈNES	26	19	S
BANGKOK	36	28	C
BARCELONE	23	14	S
BELGRADE	20	9	S
BERLIN	17	11	P
BRUXELLES	18	11	N
LE CAIRE	35	28	S
COPENHAGUE	19	11	C
DAKAR	27	23	C
DELHI	38	28	S
DJERBA	28	20	S
GENÈVE	17	11	S
HONGKONG	32	26	C
ISTANBUL	29	19	O
JÉRUSALEM	32	16	C
LISBONNE	29	17	S
LONDRES	20	11	N
LOS ANGELES	21	16	S
LUXEMBOURG	15	7	S
MADRID	25	12	S
MARRAKECH	22	15	C
MEXICO	27	14	O
MILAN	23	13	O
MONTRÉAL	15	3	S
MOSCOU	31	16	C
NAIROBI			
NEW-YORK	33	14	N
OSLO	18	10	C
PALMA-DE-MAJ.	26	9	S
PÉKIN	39	19	S
RIO-DE-JANEIRO	22	18	S
ROME	23	8	N
SINGAPOUR	30	26	N
STOCKHOLM	22	8	C
SYDNEY	18	9	S
TOKYO	28	21	C
TUNIS	25	16	S
VARSOVIE	10	6	N
VENISE	20	12	O
VIENNE	18	10	P

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

EXPOSITION

TROIS SIÈCLES D'ORFÈVRERIE HISPANO-AMÉRICAINE

Un merveilleux trésor de cent cinquante pièces en or et en argent de très grande qualité retrace au Louvre des antiquaires trois siècles d'orfèvrerie hispano-américaine. L'intérêt de cette collection présentée par le musée argentin Fernandez-Blanco, est d'autant plus grand qu'elle constitue à elle un vestige très cohérent et représentatif des fabuleuses richesses sud-américaines en or et en argent de l'époque coloniale hispanique. Le style naïf des pièces liturgiques témoigne de l'imagination fertile des orfèvres argentins, influencés à la fois par les canons du baroque ou du rococo et par les symboles païens des Incas, tel le Soleil. Si les objets d'usage courant – cafetières, plats, brûle-parfums – sont souvent de forme très dépouillée, l'argenterie dite *de gaucho* illustre parfaitement le goût sud-américain pour le faste. Harnachements, pesant souvent 30 kilogrammes, dagues, ceintures de *gaucho* richement décorées, font rêver les visiteurs.

★ Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal. Jusqu'au 6 septembre, du mardi au dimanche, à partir de 11 heures (entrée : 18 francs).

EN BREF

SALONS

PYTHIES POUR L'AN 2000. – Pythie de Delphes, voyants et astrologues d'aujourd'hui, en passant par Cagliostro ou Nostradamus : les hommes, des plus humbles aux plus puissants, ont cherché à connaître leur avenir. Les moyens employés varient : augures, marc de café, cartes et tarots, boule de cristal, graphologie, radiesthésie... Le salon Parapsy 86 qui se tiendra du 13 au 30 juin à la porte de Versailles regroupera cent trente exposants dans les activités les plus diverses – y compris l'informatique et l'audiovisuel – et cent soixante conférenciers, chercheurs, écrivains, médecins qui animeront des débats et des « tables rondes », ainsi que des chercheurs et des scientifiques. Un numérologue essaiera de prédire les résultats du Mundial au jour le jour et l'on pourra déguster de la cuisine alchimique (vin d'Ambroisie et herbes de la Saint-Jean macérée dans la rosée...)

★ Renseignements, tél. : 42-77-90-00.

TÉLÉPHONE

ABONNEMENT « PERPÉTUEL ». – DVL, société spécialisée dans le service télématique personnalisé, propose, pendant les vacances, de répondre au téléphone à votre place vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ainsi personne ne saura si l'abonné est absent (particulièrement les cambrioleurs...). La ligne téléphonique de l'abonné est reliée à DVL qui reçoit alors les appels et répond à sa place. Par Minitel, on peut, où que l'on soit, prendre connaissance des messages, ou donner des instructions précises. Renseignements : Mme Corine Defour, DVL, 1, place Voltaire, 75011 Paris. Tél. : 43-48-65-49.

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4239

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II								■	
III					■				
IV							■		
V									■
VI			■		■				
VII					■				
VIII						■			
IX			■				■		
X								■	
XI		■		■					

HORIZONTALEMENT

I. Il règne en alimentant les divisions. – II. « Carré » chez les cagneux. – III. Il suffit de courir pour l'attraper. Tour de cadran. – IV. S'apparentent aux nèfles dans certains cas. Alternative. – V. En équilibre instable. – VI. A donc goûté la farce. Qui se distinguent par le fait qu'ils ne se distinguent en rien. – VII. Un feu au foyer. Objectif qui en fait braquer beaucoup d'autres. – VIII. La pièce du milieu. Adverbe. – IX. Symbole. Outil de démolisseur. Agent hypothétique. – X. Physicien danois. – XI. « Pied » noir.

VERTICALEMENT

1. Doublement vitale pour Alfred de Musset. – 2. Produit d'entretien. – 3. N'exécute malheureusement pas que les ordres. En arrière. – 4. Heureux, ils se font attendre. – 5. Négation. Préposition. Bénéficiaire d'un amendement. – 6. Invitation à se mettre au pas. Marque d'identité. – 7. Patrie d'un Germain raffiné. Etincelle. Préposition. – 8. Montants compensatoires. – 9. Caractéristique budgétaire. Tristes quand elles sont noires.

Solution du problème n° 4238

Horizontalement

I. Paveur. OP. – II. Uniprix. – III. Nets. Pi. – IV. Acrobates. – V. Idem. Lors. – VI. S.O.S. Pincé. – VII. Et. – VIII. Imagerie. – IX. Léa. As. – X. Irréalité. – XI. Escalades.

Verticalement

1. Punaise. Lie. – 2. Anecdotiers. – 3. Vitres. Marc. – 4. Epsom. RA. Ea. – 5. Ur. Goal. – 6. Rivalité. La. – 7. Ton. Raid. – 8. Perchiste. – 9. Poisse. Es.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 2 et mardi 3 juin :

DES DÉCRETS

● N° 86-755 du 2 juin 1986 portant publication de l'accord de siège entre le gouvernement de la République française et l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (Eutelsat), signé à Paris le 15 novembre 1985.

● N° 86-756 du 28 mai 1986 modifiant l'article 3 du décret n° 75-754 du 11 août 1975, fixant le montant de la contribution forfaitaire, instituée par l'article 64 de la loi de finances pour 1975, à la charge de l'employeur qui embauche un travailleur étranger permanent en faisant appel à l'Office national d'immigration.

UN ARRÊTÉ

● Du 26 mai 1986, relatif à la procédure de contrôle des filets, engins et hameçons utilisés pour la pêche en eau douce.

VENTES

LES CAHIERS DE SAINTE-HÉLÈNE

Les Archives nationales viennent d'acquérir pour la somme de 160 000 F le manuscrit autographe du général Bertrand, *les Cahiers de Sainte-Hélène*, qui passait en vente publique pour la première fois à l'hôtel Drouot vendredi 23 mai.

Fidèle de l'empereur, le général Bertrand suivit Napoléon à l'île d'Elbe en 1814-1815 puis à Sainte-Hélène de 1815 jusqu'à sa mort, le 5 mai 1921. Il rédigea ces cahiers (681 pages) au jour le jour, d'avril 1816 à mai 1821, en y rapportant ses conversations avec l'empereur et ses réflexions sur les événements passés et présents témoignant de la vie souvent difficile menée à Sainte-Hélène par Napoléon et ses compagnons. Les Archives nationales possédaient déjà de très nombreux documents sur le Premier Empire, et notamment les archives Napoléon, reçues en 1979 du prince Napoléon.

BIENFAISANCE

LE LAIT DE MÈRE L'ÉGLISE

Au siège de la commission caritative de l'épiscopat de Pologne, 13, rue Daubenton (5e), un modeste appartement au septième étage, des cartons encombrent le couloir jusqu'au plafond. Depuis une quinzaine de jours, quatre camions spéciaux ont déjà pris la direction de la Pologne avec un chargement de lait en poudre. *« Nous recevons des appels angoissés »*, explique le Père Eugène Plater, délégué pour la France de la commission caritative, qui vient de lancer un appel urgent à la générosité (1). Selon l'Eglise polonaise, 1 200 000 enfants seraient touchés par la pénurie de lait entraînée par la catastrophe de Tchernobyl. Les besoins sont estimés à 6 000 tonnes de lait en poudre par mois *« pour une période encore non déterminée »*. Le Secours catholique s'est également mobilisé (2).

Depuis son ouverture en avril 1982, la mission caritative de la rue Daubenton connaît la même fébrilité. *« L'Eglise polonaise est devenue en fait une ONG »*, constate le Père Plater, qui centralise l'action bénévole de quelque 360 associations en France qui se sont constituées au lendemain des événements de 1981 pour apporter une aide matérielle au peuple polonais. Pour le Père Plater, ce courant de solidarité en France ne subit pas l'*« érosion du temps »*, contrairement à certains pays occidentaux : *« La Pologne mobilise encore des milliers de Français qui font un travail de fourmi sans faire parler d'eux. »*

R. G.

(1) Les dons sont à adresser : soit par chèque bancaire à Coordination Pologne (lait), 13, rue Daubenton, Paris-5e, soit au CCP n° 232874 E Paris, à l'ordre de Coordination Pologne (lait), 13, rue Daubenton, Paris-5e.

(2) Le Secours catholique reçoit les dons à CCP 5620-09 K Paris, mention Tchernobyl.

ANNIVERSAIRE

1936 A AUBERVILLIERS

Il y a cinquante ans, le Front populaire prenait le pouvoir. Des colloques et manifestations sont prévus à cette occasion. Aubervilliers a choisi le mode festif. Samedi 14 juin, un défilé de tandems et de tractions avant traversera dans la matinée les places et les rues de la ville. L'après-midi, les manifestations auront pour cadre l'usine Tailleur, 14, rue des Fillettes :

A 15 heures : exposition de photographies de Willy Ronis.

De 16 heures à 19 heures : témoignages et rencontres avec Willy Ronis, Robert Doisneau, photographes, Marcel Carné, cinéaste, Bertrand Poirot-Delpech et Roger Bordier, écrivains, Claude Willard, historien, André Tollet, alors syndicaliste, et des gens d'Aubervilliers.

A 19 heures : projection du film de Marcel Carné : *Le jour se lève* suivie d'un dîner sur place.

A 22 heures : bal-concert avec Marcel Azzola.

A partir de 15 heures, deux autobus de l'époque feront la navette entre la mairie et l'usine Tailleur.

Rose Zehner, une femme photographiée par Willy Ronis en 1958, alors qu'elle haranguait les ouvrières en grève des usines Citroën, s'est reconnue sur une de ses photos. Aujourd'hui âgée de quatre-vingt-cinq ans, elle apportera son témoignage.

LE CARNET DU Monde

Décès

– Gabrielle Bouyssou,
François, Christine et Jean,
Mme Hugues Bouyssou,
Mme Pierre Chenou,
Pierre et Monique Bouyssou et Nathalie,
Albert et Marianne Chenou,
Claude et Martine Chenou,
Isabelle, Julien, Jean-Marie et Olivier,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Raymond BOUYSSOU,

survenu le 2 juin 1986 en son domicile, à l'âge de cinquante-cinq ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 6 juin 1986, à 9 heures, en l'église Notre-Dame-du-Chêne, rue Rieussec, à Viroflay.

L'inhumation aura lieu dans la sépulture de famille au cimetière de Yolet (Cantal).

Selon la volonté de Raymond Bouyssou, des dons peuvent être adressés à l'ARS (Association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique), service du professeur Meininger, Hôtel-Dieu, à Paris.

56, rue du Louvres,
78220 Viroflay.

– Le président et les membres de l'Association française des journalistes catholiques,
ont la tristesse de faire part du décès de

Guy BRUEL,
journaliste à *Presse Management*.

Priez pour lui.

– Les enseignants, chercheurs, étudiants, la direction et l'ensemble du personnel de l'Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires (Massy) ont été très touchés par la disparition, le 20 mai dernier, du professeur honoraire

Jean BURE,
expert international
des industries des céréales.

– Eugène Cotton, son mari,
Jean-Claude et Jean-Louis Legrand,
Martine Cotton,
Ses enfants et leurs compagnes,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hélène CHARNIAUX-COTTON,
directeur de recherches honoraire au CNRS,
professeur honoraire à l'université Pierre-et-Marie-Curie,
médaille d'argent du CNRS,
prix Pelman de biologie,
Grand Prix des sciences chimiques et naturelles de l'Académie des sciences,
médaille d'or de la Société d'encouragement au progrès,

survenu le 28 mai 1986, à soixante-huit ans, après deux ans de résistance au cancer.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

1, boulevard Jacques-de-Brosse,
94110 Arcueil.
Hameau du Quesnay,
76210 Trouville.

– Mme le docteur Elise Charrière,
son épouse,
Ses enfants,
Sa petite-fille,
Le docteur et Mme Gilbert Bouchet,
née Charrière,
Leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès survenu le 26 mars 1986, dans sa soixante-quatrième année, du

docteur René CHARRIÈRE,

Ses funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

70, rue de Margnolles,
69300 Caluire-et-Cuire.

– Nous avons appris la mort, dans la nuit du vendredi 30 au samedi 31 mai, de

M. Henri DELAPLACE,
ancien secrétaire général
de l'union départementale FO de l'Oise.

Ses obsèques civiles auront lieu le mercredi 4 juin, à 15 heures, à Brenouille.

[Né à Verberie en 1917, M. Delaplace avait été employé comme ajusteur-tourneur dans diverses usines de la région de Creil jusqu'en 1959. Pendant la seconde guerre mondiale, il avait combattu dans la *Résistance* à partir de 1942. *Militant syndical*, il participa à la création de Force ouvrière en 1947. Secrétaire de la fédération de la chimie de 1960 à 1962, il se consacra à l'union départementale FO de l'Oise jusqu'en 1978. Il fut également vice-président du Comité économique et social. Conseiller municipal de Brenouille (Oise) à partir de 1945, il devint maire de cette commune en 1958.]

– Mme Berthe Frank,
Ses fils Armand et Robert, et leurs épouses Chantal et Monique,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Aron FRANK,
ingénieur chimiste,

le 30 avril 1986.

Il a été incinéré dans l'intimité le 12 mai 1986.

– Le service d'explorations fonctionnelles respiratoires de l'hôpital Pitié-Salpêtrière,
a la tristesse de faire part du décès de

Etienne LABEYRIE,
docteur en médecine,
docteur ès sciences,
maître de conférences des universités,

collaborateur et ami apprécié de tous.

– On nous prie d'annoncer le décès survenu à Roscoff, le 23 mai 1986, de

André MASSU
colonel (ER),
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1940.

De la part de
Mme André Massu,
Claude et Nicole Massu,
Maude, Clément et Blaise,
Christian et Alice Massu,
Sophie et Laurent.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

48, rue Paul-Bert,
92150 Suresnes.

– On nous prie d'annoncer que

Jean MONTENAT,
professeur de l'enseignement technique,
ancien président du conseil de direction du Centre européen de la jeunesse (Strasbourg),
représentant la CES jeunesse,
ancien secrétaire général adjoint du SNLC-FO et de la FNEC-FO,
secrétaire de l'union locale de Paris-17e,
administrateur du club Léo-Lagrange de Paris-18e,

est décédé à Paris, le 17 mai 1986.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Denis (93), le 28 mai 1986.

De la part de ses amis.

– Les familles Labbez,
Ronat et Paillotin,
et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Etiennette PARMENTIER,
professeur honoraire,
officier de l'instruction publique,
membre du Mouvement fédéraliste européen,

survenu le 31 mai 1986 dans sa quatre-vingt-quatrième année.

L'inhumation aura lieu le mercredi 4 juin en l'église de Pressagny-l'Orgueilleux (près Vernon) (Eure), à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Karikal. Brazzaville. Bangui. Paris.

Mme Lianga Agathe Pierre-Ambroise,
son épouse,
Les enfants, petits-enfants, gendres et brus,
La famille ainsi que les amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Amirdanadin PIERRE-AMBROISE,

survenu à Paris le 28 mai 1986 dans sa soixante-seizième année.

L'incinération aura lieu le mercredi 4 juin 1986 à 16 heures, au columbarium du Père-Lachaise, où un service religieux sera célébré.

33, rue Compans, 75019 Paris.

– Colette Radisson,
sa fille,
Ludovic et Brigitte de Lanouvelle,
Ghislaine de Chalendar,
ses neveux,
Régine Ollivier,
Michèle Ollivier,
Claude et Elisabeth Ollivier,
ses amis,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raymond RADISSON,
née Jeanne Auci,

survenu le 24 mai 1986 à l'hôpital américain de Neuilly, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité jeudi 29 mai en l'église Notre-Dame-de-Lorette à Paris, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

8, rue de la Paix, 75002 Paris.

– M. et Mme Jean-Pierre Tornai,
Catherine Tornai,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Catherine RUDE,

survenu le 27 mai 1986.

Le service religieux et l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise ont eu lieu dans l'intimité, selon la volonté de la défunte.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue de Castiglione, 75001 Paris.

– Irène et Jean Barluet,
Alain et Catherine Barluet,
ont la tristesse de faire part du décès de

Raïssa RYSS-EPHRUSSI,
docteur en médecine,

leur mère et grand-mère, survenu le 30 mai 1986.

83, rue de la Tombe-Issoire,
75014 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Marcel Sinay,
née Alice May,

survenu le 27 mai 1986, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

De la part de
M. et Mme Claude Hirsch
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Job
et leurs enfants,
Des familles Levy, Michel, Schnerb.
Et de tous ses neveux et nièces.

2, rue Brossard-de-Ruville,
27700 Les Andelis.
6, rue Moli-del-Vent,
66140 Canet.

– Mme Roger Sitruk,
M. et Mme Jacques Sitruk
et leurs enfants,
M. Jean Yves Sitruk,
ont la douleur de faire part du décès de

Roger SITRUK,
ancien combattant,
croix de guerre,
médaille des Evadés,

leur époux, père et grand-père, survenu à Strasbourg, le 19 mai 1986.

6, rue Boston,
67000 Strasbourg.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. François SPITZER,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1940-1945,

rappelé à Dieu le 28 mai 1986 à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Communications diverses

– Perspectives démographiques et immigration : rencontre présentée par Jacques Lesourne, économiste, professeur au Conservatoire des arts et métiers, avec le concours de Georges Tapinos, professeur à Sciences Po, chef du département démographie à l'INED. Cette rencontre est animée par Elie Vannier, journaliste à RTL : jeudi 5 juin 1986, à 17 heures. Rens. : 42-25-18-81.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

ماخذا من الاصل

Le Monde

AFFAIRES

Le premier salon de l'entreprise

Hors les frontières

CELLULE de base de l'activité économique, l'entreprise crée richesses et emplois. Sans doute cette évidence avait-elle été masquée jadis par une croissance qui effaçait bien des erreurs et par les luttes sociales qui ont permis d'obtenir une protection longtemps contestée par un patronat trop souvent de droit divin.

Mais cette certitude s'est imposée avec la crise, l'internationalisation de l'économie et le reflux, partout engagé, du rôle de l'Etat. Le ralentissement de l'activité économique est venu montrer la différence entre une bonne et une mauvaise gestion. La concurrence, en se déplaçant du village voisin à Hongkong ou à l'île Maurice, a rendu nécessaire la prise en compte des modes de production venus d'ailleurs. Enfin, le repli de l'Etat a pour corollaire évident la montée du rôle de l'individu et des micro-organisations.

Cette mutation à peine engagée a déjà profondément transformé l'industrie française. les mastodontes créés dans les années 60, le plus souvent par croissance externe et sous l'impulsion des pouvoirs publics, ont cédé du terrain en même temps qu'ils cherchaient, par réduction des effectifs, à retrouver un peu de souplesse.

La comparaison, à vingt-cinq ans de distance, du classement des cinquante plus grandes entreprises françaises telle qu'elle est apparue à l'occasion du colloque de *l'Expansion* sur la France de l'an 2000, est à cet égard significative. En 1960, l'industrie lourde était largement représentée dans ce gotha. Un quart de siècle plus tard, seules Usinor, Sacilor, Pechiney, Air liquide, Imétal, Saint-Gobain et Rhône-Poulenc subsistent, et encore en ayant fait souvent évoluer leurs métiers hors de l'industrie lourde. En revanche, onze groupes commerciaux – les Leclerc, Carrefour, Intermarché, Auchan... – ont fait leur apparition dans ce classement.

Mais il est un phénomène qui ne transparaît pas, celui de l'explosion des entreprises de services, car celles-ci sont le plus souvent de taille moyenne. Le remplacement des héritiers par des managers et le professionnalisme indispensable qui en a résulté ont suscité de nouveaux métiers. Qui parlait, il y a un quart de siècle, des audits, des chasseurs de tête ou de l'ingénierie financière ? Or, aujourd'hui, toutes ces entreprises de matière grise embauchent.

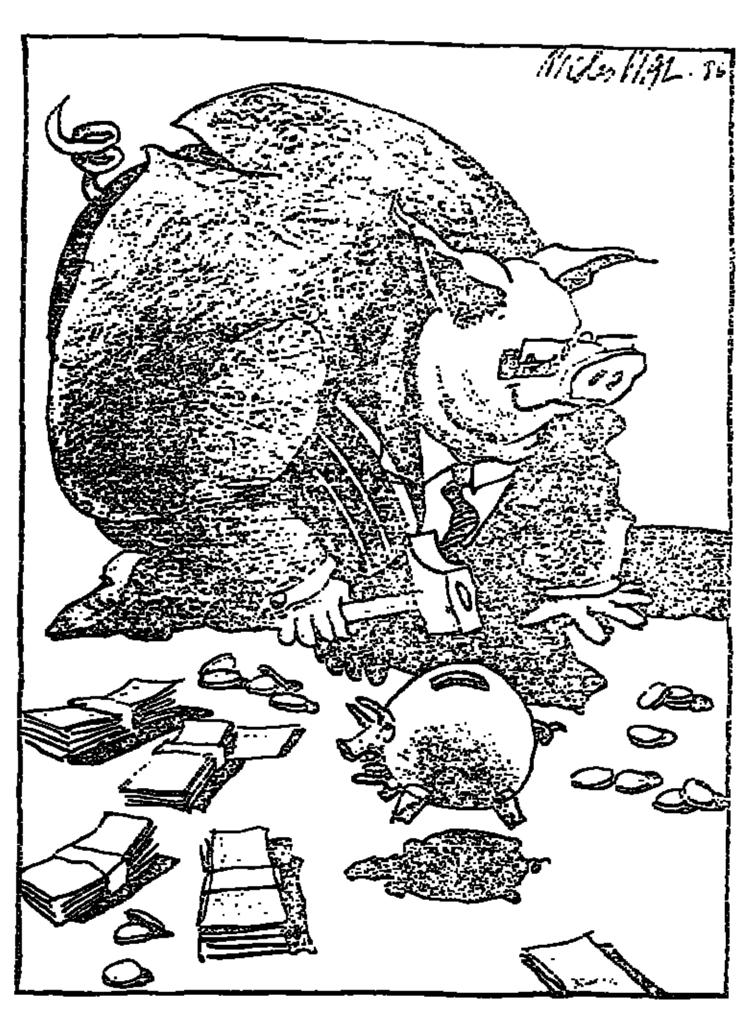
Ainsi se profile en une période équidistante du premier choc pétrolier – détonateur de toutes les remises en cause – et de l'an 2000 – porteur symboliquement de tous les devenirs – l'image de l'entreprise à venir telle que la définit M. Jean Lesourne : implantée dans le monde entier, elle concevra d'emblée des produits pour le marché international ; avec des effectifs restreints elle sera composée pour l'essentiel d'un personnel très qualifié et dotée d'une gestion décentralisée ; elle aura des structures souples, des hommes s'engageant personnellement, un consensus indispensable sur la nécessité du profit.

Mais cet accouchement ne se fera pas sans douleur. L'organisation pyramidale, la négociation sociale centralisée, la promotion à l'ancienneté étaient des conforts dont la majorité des salariés auront bien du mal à se défaire. Les structures tayloriennes, mal adaptées à cette période de bouleversements, éclateront progressivement au bénéfice d'organisations moins hiérarchisées.

La France saura-t-elle dépasser « *la quête de l'immobile* » dénoncée naguère par le commissariat du Plan dans un rapport sur la France de l'an 2000 ? Les salariés sauront-ils accepter cette flexibilité essentielle dans la troisième révolution industrielle, sans créer une société par trop inégalitaire ?

Toutes ces questions seront abordées à l'occasion des débats qui se tiendront du 3 au 5 juin 1986 à l'hôtel George V dans le cadre du 1er Salon de l'entreprise.

BRUNO DETHOMAS.



CAPITAL-RISQUE

Le réveil de l'Europe

PLUS vite que toute autre industrie récente, le capital-risque a conquis l'Europe. Venu des Etats-Unis, il s'est infiltré par la Grande-Bretagne il y a plus de deux décennies, est entré aux Pays-Bas, puis est descendu en France avant de rejoindre la RFA. Italie, Scandinavie, Irlande : tous les pays sont touchés. Plus ou moins encouragé par les pouvoirs publics, il est apparu très vite comme le moyen le plus performant de financer l'éclosion d'industries de pointe. La volonté des gouvernements de lutter contre le chômage en favorisant la création d'entreprises, le développement des marchés financiers et notamment la création en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en France de marchés secondaires pour les PME ont favorisé ce succès.

A chaque pays son style toutefois : la géographie du capital-risque est fort variée. La France, qui dispose d'un capital d'environ 6 milliards de francs, a transformé ce type d'investissement à haut risque en un métier de banquiers et d'institutionnels, où les capitalistes à l'américaine, capables de la plus grande témérité dans l'espoir de fortes plus-values, restent des marginaux.

La RFA, quant à elle, s'est éveillée il y a seulement trois ans et elle est en train de rattraper son retard à marche forcée. Les sommes disponibles pour les investissements en haut de bilan sont passées de 50 millions en 1983, à près de 1 milliard de deutschemarks (3 milliards de francs) actuels. Une trentaine de sociétés interviennent sur le secteur, le premier investisseur étant la Deutsche Wagnisfinanzierungs-Gesellschaft (WFG), avec un capital d'environ 130 millions de deutschemarks.

C'est la Grande-Bretagne qui reste le principal centre d'activité en Europe, avec 65 % environ des quelque 30 milliards disponibles sur le marché.

Un marché transnational

Phénomène intéressant et rare, l'industrie du capital-risque s'est rapidement adaptée aux structures européennes. L'ampleur de certains projets d'origine privée, la nécessité, pour un produit de haute technologie, de trouver un marché de grande dimension, ont amené les intervenants à généraliser au niveau européen la pratique des « tours de table » ou syndicats d'investisseurs.

Six organismes européens de fonds à risques, parmi lesquels Techno-Venture Management, du groupe allemand Matuschka, Alpha Associés S.A., d'Orange-Nassau (Pays-Bas) et Four Seasons (Suède), ont ainsi participé à l'automne 1985, à concurrence de 4 millions de dollars, à la constitution d'une société ES 2 spécialisée dans la fabrication de disques en silicium en séries courtes destinés aux marchés européens.

De grandes entreprises ont créé des fonds de capital-risque à destination européenne. Saint-Gobain annonçait, en décembre 1985, la création d'Euroventures-France, une émanation d'un fonds de droit néerlandais, Euroventures BV, créé par douze industriels européens en janvier 1985. La CGE, de son côté, est en train de mettre en place un fonds de 50 millions de francs destiné au marché européen. Ce projet associe Shearson Lehman, American Express, la société d'investissement britannique S.G. Warburg, Olivetti, le Crédit lyonnais et la Générale de banque de Belgique..

La Communauté européenne n'est pas en reste. Celle-ci a créé, en 1983, l'Association européenne de capital-risque (EVCA), qui regroupe plus de cent vingt membres, dont une soixantaine de sociétés de capital-risque européennes. C'est cette association qui gère les financements accordés par la Commission européenne dans le cadre du programme Venture Consort lancé en 1984. Objectif ? Favoriser les cofinancements de création et de développement soutenus par le capital-risque.

D'après l'EVCA, 25 millions d'ECU ont été investis dans treize projets de nature très diverse (économies d'énergie, biologie, logiciels informatiques...) avec un apport communautaire de 3,3 millions d'ECU. Cent projets seraient, d'après l'EVCA, susceptibles de bénéficier du concours du Venture Consort d'ici à la fin de 1986, soit une participation prévisionnelle de la Communauté de l'ordre de 20 millions d'ECU. Celle-ci pourrait toutefois modifier les règles d'exigibilité des projets et réduire ses financements. Son objectif aujourd'hui est de développer des sociétés de capital-risque qui lèveraient des fonds privés pour financer les grands programmes du type Eurêka ou Esprit. « *L'argent existe, certes,* explique-t-on à la Commission, *mais pas assez sur ces projets de grande envergure, difficilement finançables par des crédits traditionnels.* »

Un projet intitulé Eurotech Capital devrait être présenté en juin prochain. Il consiste en la création d'une société de capital-risque européenne au capital de 500 millions d'ECU, alimenté en obligations sur le marché européen et dont les investissements seraient assurés en partie par la Communauté. Une idée qui ne fait pas l'unanimité, notamment à l'EVCA, mais qui a le mérite de concentrer l'attention sur les grands projets technologiques européens à l'heure où nombre d'investisseurs préfèrent le marché américain. En dépit de la baisse de rendement des investissements en hauts de bilan en 1984-1985, celui-ci reste une vitrine technologique indispensable aux Européens et une source de plus-values que l'Europe aura du mal à concurrencer.

C. G.

France : pénurie de bons dossiers

BEAUCOUP d'argent disponible mais peu de projets : telle est la situation paradoxale du capital-risque dans notre pays. Investir en fonds propres dans une PME à fort potentiel technologique et commercial et essayer d'en retirer plus-value ou dividendes sont devenus une véritable industrie financière. On compte aujourd'hui une soixantaine d'intervenants de type très varié : des banques d'abord (Paribas, Suez, Crédit national, Société générale, BNP...), qui restent les principaux investisseurs.

Les premières à pratiquer l'investissement en fonds propres vers 1965, elles sont restées maîtresses du marché, en compagnie des sociétés financières d'innovation (Sofinnova) et de développement régional dont la capitalisation dépasse 1 milliard de francs. Les nouveaux venus ensuite : les spécialistes internationaux du capital risque, comme l'américain Citicorp Venture Capital SA, filiale de Citicorp/Citibank, qui vient d'investir environ 3 millions de dollars dans six entreprises françaises en 1985 ; le groupe Charter-house ; Alpha associés SA, filiale du groupe néerlandais Orange Nassau ; Alan Patricof associés (APA), ou Investors in Industry. Les grandes entreprises sont elles-aussi entrées dans la danse. CGE, Matra, Thomson, et d'autres encore investissent aujourd'hui dans des fonds de capital-risque, avec, pour objectif éventuel, la découverte de produits s'intégrant à leur stratégie (voir *le Monde* du 17 décembre 1985).

Compilateurs

Avec moins de 2 % des encours, soit quelque 50 millions de francs, viennent enfin les sociétés de capital-risque d'origine privée, créées généralement par des entrepreneurs « solitaires » : la Compagnie financière du Scribe (CFS), de M. Harari ; Profinance, dirigée par M. Alain Le Gaillard ; François Lacoste : Intervaleurs et le Groupe 23. Au total, la capitalisation de tous ces organismes représente environ 6 milliards de francs. Leurs encours, sous forme d'actions, d'obligations, de prêts participatifs ou de comptes courants : 4,5 milliards de francs, le montant annuel des engagements étant de l'ordre de 1 milliard de francs. La part d'intervenants et de capital qui revient au capital-risque proprement dit est cependant réduite. Les investissements dans des entreprises en cours de création sont rares. « *Nous manquons de projets* », constate M. Rosier, directeur-adjoint de la BANEXI. Les secteurs que visent les investisseurs en capital-risque sont pourtant porteurs d'idées : l'informatique, la robotique la conception assistée par ordinateur (CAO), l'intelligence artificielle, les biotechnologies...

Selon M. Robert Lattes, directeur de la banque Paribas, il faut compter aujourd'hui avec des innovations intéressantes dans chacun de ces secteurs, même si les créneaux sont plus étroits qu'auparavant. Ainsi parmi les technologies promises à des développements intéressants peut-on trouver les architectures mini-micro, la CAO, la modélisation et la simulation moléculaire, les fibres optiques, les céramiques, les plastiques. L'introduction de technologies de pointe dans les secteurs traditionnels, comme l'automobile, devrait, elle aussi, permettre l'implantation de projets d'investissements prometteurs. Il reste cependant à trouver les bons produits et, surtout, les entrepreneurs. Si les scientifiques aujourd'hui sortent plus facilement que naguère de leurs laboratoires pour exploiter leurs idées, rares sont ceux qui ont la fibre « entrepreneuriale ». Or, pour réussir une création d'entreprise en capital-risque, « *il faut un produit innovant, un marché international et un homme capable d'évoluer avec son entreprise* », selon un professionnel. Une aiguille dans une botte de foin. Il existe pourtant des *success stories.*

Ainsi, celle d'Alsys, une société de produit logiciel soutenue par la BANEXI, filiale à 100 % de la BNP. M. Jean Ichbiah, un ingénieur de CII, avait créé un langage informatique adopté par le département de la défense américaine (DOD) : l'Ada. En 1980, il remporte un appel d'offre lancé par le DOD et obtient de la CEE un contrat pour définir la racine des « compilateurs », programmes logiciels servant d'interface entre Ada et le programmateur chargé des applications finales. L'heureux homme crée donc sa société Alsys. En 1983, il ouvre une première fois son capital à des investisseurs menés par la BANEXI pour 22 millions, afin de passer du stade de la recherche à celui de l'industrie. Trois ans plus tard, il fait appel une deuxième fois au capital-risque pour lancer son développement commercial. Il récolte 48 millions de francs. L'économie d'Ada étant en plein essor et l'entreprise estimant disposer de deux à trois ans d'avance technologique devant elle, grands sont les espoirs de voir ce leader sur son secteur devenir l'occasion d'importantes plus-values pour ses actionnaires.

Echecs en stock

Rares sont cependant les cas de cette espèce. D'après Paribas, sur une vingtaine d'affaires, une ou deux permettent de réussir des opérations importantes, cinq ou six se terminent par des pertes, et le reste enregistre des performances moyennes.

CATHERINE GOLLIAU.

(Lire la suite page 23.)



AUDIT

Vingt ans de retard à rattraper

L'AUDIT aurait-il bouleversé le petit monde de la comptabilité française ? Il y a vingt ans encore, entreprises et professionnels l'ignoraient de concert. Cette procédure d'origine anglo-saxonne heurtait les mentalités. Soumettre ses comptes à un expert indépendant de l'entreprise ? Le laisser émettre un jugement sur son fonctionnement ? Cela n'était pas coutumier aux patrons français. Les experts-comptables étaient faits, pensait-on généralement, pour dresser des bilans. Tout au plus admettait-on que le commissaire aux comptes certifie les résultats. Mais cette procédure restait, de l'avis des spécialistes, très superficielle. « *Nous étions des teneurs de livres* », explique M. Edouard Salustro, responsable d'un cabinet d'audit parisien et ex-président, de l'ordre des experts-comptables. Seules les filiales des multinationales américaines recouraient régulièrement à l'audit pour répondre à leurs obligations de groupe et par mesure de sécurité. Elles s'adressaient pour cela aux services des cabinets d'audit anglo-saxons.

La situation aujourd'hui a considérablement changé. La volonté des pouvoirs publics français de renforcer le contrôle comptable des entreprises, jointe aux différentes directives européennes – qui obligent, par exemple, les grands groupes à présenter des comptes consolidés d'ici à 1990, ont obligé les entreprises à recourir de plus en plus souvent à l'audit. Hier objet de méfiance, celui-ci est devenu un instrument de gestion presque banal. Cotation en bourse, achat, vente, changement de PDG ou négociations salariales : les occasions de recourir à lui se sont multipliées. Pour les actionnaires comme pour les syndicats et les pouvoirs publics, l'audit est un préalable indispensable à toute prise de décision importante.

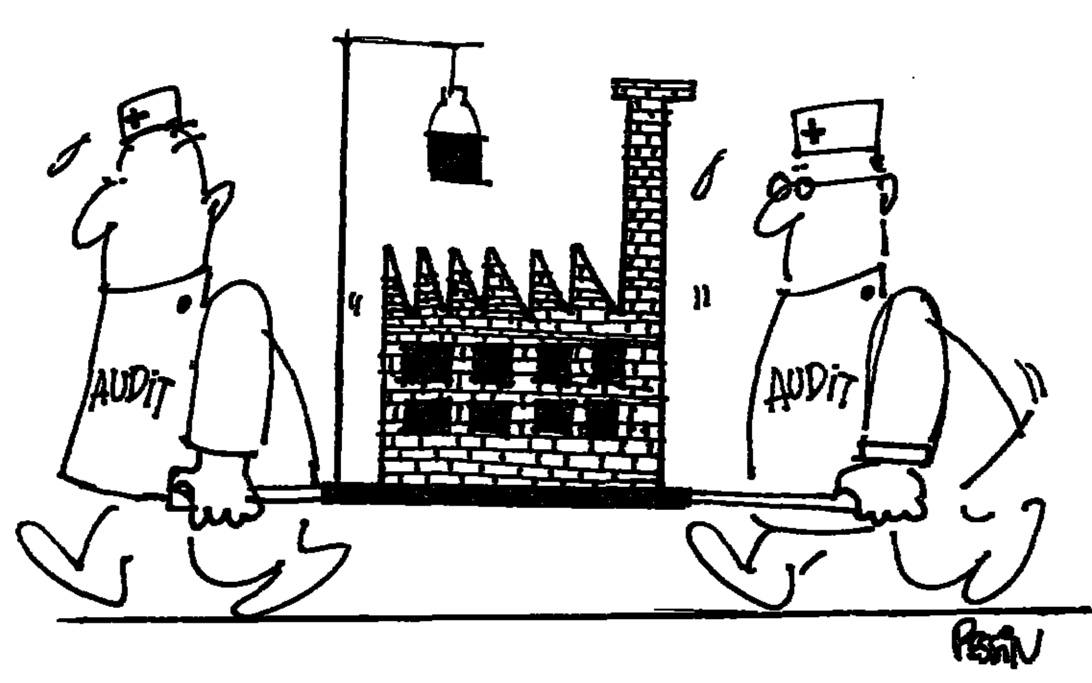
Depuis cinq ans, ce marché est donc en hausse constante. Les chiffres d'affaires des cabinets spécialisés augmentent grâce à lui de 15 à 20 %. D'où l'intérêt grandissant des professionnels.

Une trentaine de cabinets tiennent aujourd'hui le marché. Ils réalisent un chiffre d'affaires de 30 millions de francs minimum et emploient tous plus de soixante personnes. Les plus importants sont associés à des réseaux internationaux d'origine anglo-saxonne : Hélios Streco Durando pour Arthur Young, Guy Barbier Associés (Arthur Andersen)... Seuls deux cabinets français indépendants arrivent à se hisser parmi les quinze premiers du marché : Mazars-Pavie (quatrième ou cinquième place) et Guérard Delbor Vallas (onzième place). Des positions qui en soi sont des exploits. Conquérir le marché de l'audit n'a pas été une aventure aisée pour les professionnels français.

Le poids de l'Amérique

C'est dans les années 70 que commence l'histoire de l'audit en France. La loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales élargit les attributions du commissaire aux comptes. Ceux qui se lancent dans l'audit se heurtent immédiatement à une réalité incontournable : ce sont les « Big Eight », les huit grandes sociétés d'audit américaines, qui tiennent le marché. Elles ont tout pour elles : des méthodes et des normes considérées comme des standards, une qualité de prestations reconnue par les milieux financiers internationaux. Leur « signature » est à la comptabilité ce que la Rolls Royce est à l'automobile. Leurs réseaux internationaux couvrent le monde. Leur agressivité et leur ingéniosité commerciale ne souffrent pas la concurrence.

Face à ces géants, les Français ont vingt à trente ans de retard et font figure de lilliputiens. Leur principal handicap ? Un retard technologique gigantesque. Le système comptable français est trop fiscaliste, mal adapté à la vie de l'entreprise. Il faut développer de nouvelles méthodes de révision comptable, établir des « normes » qui répondent aux exigences de la communauté financière internationale, former les hommes, s'équiper en matériel informatique... Devant l'ampleur de la tâche, de nombreux experts-comptables et commissaires aux comptes ont d'abord une réaction frileuse et tentent de faire pression sur les pouvoirs publics et les entreprises pour que la France « *audite français* ». Les nationalisations de 1981 relancent le débat, des groupes « nationalisables » ayant fait appel à des cabinets anglo-saxons. C'est dans ce contexte que, sous la houlette de l'ordre des experts-comptables et du gouvernement socialiste, l'Association française pour le développement de l'audit (AFDA) est créée. Ses objectifs sont la promotion des techniques françaises d'audit à l'étranger et la reconquête du marché intérieur. Sont exclus les cabinets dont l'activité n'est pas à 60 % consacrée à l'audit et ces correspondants ou associés de réseaux étrangers n'ayant pu prouver leur « indépendance ». Aujourd'hui, les activités de l'AFDA sont limitées à la promotion de ses membres, à qui le statut de profession libérale interdit de recourir à la publicité et à quelques travaux de recherche.



Franco-français

Plus efficaces ont été les mesures prises par la profession ou les cabinets eux-mêmes pour améliorer les techniques et harmoniser les normes. L'association technique d'harmonisation (ATH) était ainsi créée en 1968 à l'initiative d'un expert-comptable lyonnais, Robert Diéterlé. Mais c'est sur des regroupements successifs et l'adhésion à des réseaux internationaux que les cabinets aujourd'hui performants ont fondé leur développement. L'itinéraire de De Bois, Diéterlé et Associés (BDA) est à cet égard exemplaire. Le cabinet naît en 1981 d'une fusion entre Robert Diéterlé et Cie, groupement d'expertise comptable lyonnais, une société parisienne spécialisée dans le contrôle des comptes et une équipe d'auditeurs venus de chez Cooper and Lybrand. Très vite, le nouveau s'associe avec le correspondant en France de Touche Ross. Il accède ainsi à la technique et à la puissance financière du Big Eight américain. Il devient le troisième cabinet français. Y aurait-il perdu son âme ? Non, semble-t-il. « *Nous avons adhéré à l'éthique, aux méthodes et aux techniques de formation de Touche Ross,* explique M. Jacques Manardo, PDG de BDA, *mais nous conservons notre indépendance. La part de notre activité dépendante de notre réseau n'est d'ailleurs que de 12 %.* »

D'autres, comme le cabinet Mazars Pavie, ont préféré rester « franco-français ». Spécialisé dans d'audit depuis les années 70, ce cabinet s'est rapidement internationalisé. De petites unités ont été créées dans de grandes villes européennes pour suivre sur place les filiales des clients français. Le cabinet Mazars s'est ainsi constitué un réseau propre, MSA international. Il s'est uni au début de l'année 1986 avec le cabinet Pavie, fondant une structure de deux cent soixante personnes avec un chiffre d'affaires qui avoisine 100 millions de francs. Un succès qui, pour M. Patrick de Cambourg, associé du cabinet Mazars Pavie, dépasse la simple réussite financière. C'est la preuve *qu'« il existe aujourd'hui en France des professionnels dont la compétence technique n'a rien à envier à la concurrence étrangère ».*

A défaut d'avoir comblé son retard sur les experts-comptables anglo-saxons, la comptabilité française est en train d'opérer sa mutation.

C. G.

Classement des cabinets à dominante audit et conseil (1)

Rang 1984-1985	Désignations	Chiffre d'affaires HT 1984-1985	Effectifs	Bureaux	Localisation	Réseau international	Réseau national
1	Helios Streco Durando	197 000	542	9	Nationale	Arthur Young	ATH
2	Guy Barbier et Associés	140 700	300	2	Paris, Lyon, Strasbourg	Arthur Andersen	
3	De Bois Diéterlé et Associés	120 700	320	4	Paris, Lyon Bordeaux, Strasbourg	Touche Ross Int.	ATH
4	ACL Audit	110 000	300	11	Nationale	Coopers & Lybrand	ACL
5	Blanchard, Chauveau et Associés	100 000	180	4	Paris, Lyon, Strasbourg	Price Waterhouse	
6	BEFEC	94 000	210	1	Paris	BDO	Uni-Audit
7	Frinault Fiduciaire	89 100	173	1	Paris	KMG	
8	Audit Continental	70 000	125	2	Paris, Lyon	Peat Marwick Mitchell	
9	SEEC-Reydel Blanchot	67 800	185	6	Paris, Lille, Saint-Etienne	Dunwoody Robson McGladrey	Uni-Audit
10	Cabinet R. Mazars	65 000	130	2	Paris, Rouen	MSA International	

(SOURCE : la profession comptable française, février 1986.)

(1) Ce tableau ne prend pas en compte les fusions ou associations récentes :
– cabinet R. Mazars + cabinet Pavie (100 millions de CA environ) ;
– cabinet Petiteau Scachi + Price Waterhouse.
– cabinet Montec + cabinet Castel Jacquet.

Le gros appétit des « Big Eight »

A l'origine étaient des comptables britanniques qui, obligés de voir clair dans les intérêts de leurs clients dispersés aux quatre coins de l'Empire, se mirent à ausculter les comptes pour en extraire la « vérité ». Le client s'habitua à ce que son comptable lui analyse ses résultats et devienne même son conseiller. Le métier d'auditeur était né. On était au début du dix-neuvième siècle. Le développement de l'économie américaine attira les comptables d'Albion aux Etats-Unis. Ils y prospérèrent. Leurs méthodes aussi. Ils avaient persuadé les grandes sociétés que le « repos » du président valait bien une expertise régulière, même très cher payée. Huit cabinets s'emparèrent du marché de la comptabilité, de l'audit et du conseil (voir tableau). Ces « Big Eight » se sont implantés en Europe dès le début de ce siècle pour y suivre les filiales de leurs clients américains. Elles y ont imposé leurs normes de révision, et contrôlé les marchés.

Cette expansion ne s'est pas faite sans accroc. Les Big Eight ont dû se « franciser » au début des années 70 pour calmer la colère de l'ordre des experts-comptables. Celui-ci leur reprochait notamment de faire de la publicité, ce qu'interdisent les statuts de cette profession libérale. Plus de Coopers and Lybrand ou de Peat Marwick ! Ceux-ci se firent transparents et mirent en avant le nom français de leurs associés ; Arthur Andersen devint ainsi Guy Barbier et associés en 1973-1974.

Les années 80 sont pour les Big Eight le temps du redéploiement. Le marché américain est saturé. Les velléités de fusion qu'avaient pu avoir certains grands cabinets se sont soldées par des échecs. C'est vers l'Europe et l'Asie que tournent aujourd'hui les yeux les Big Eight. Le développement des marchés financiers et surtout la venue à l'audit de PME performantes leur laissent espérer un doublement du volume d'affaires actuel.

Les cabinets américains se sont donc diversifiés. Sans délaisser leur clientèle traditionnelle du type IBM ou Lockheed, ils se sont rapprochés des entreprises moyennes. Arthur Andersen s'est ainsi implanté auprès des candidates au second marché et lorgne les collectivités locales. Les services proposés se sont multipliés : conseil en organisation, conseil juridique, recrutement... Peat Marwick et d'autres font de la chasse de têtes. Les Big Eight participent activement aux mouvements de concentration qui agitent aujourd'hui le marché français. L'un des derniers mariages a été celui de Price Waterhouse, représenté en France par Blanchard, Chauveau et Associés et de Petiteau Scacchi. Des « grandes manœuvres » qui ne sont pas sans inquiéter les professionnels locaux.

C. G.

Les grands groupes mondiaux

	Chiffre (m$) d'affaires	Taux % de croissance	Effectifs totaux	Nbre d'associés	Nbre de bureaux
ARTHUR ANDERSEN	1 574	13,4	29 802	1 630	191
PEAT MARWICK	1 445	7,8	29 864	2 533	335
COOPERS and LYBRAND	1 410	12,8	36 000	2 850	519
PRICE WATERHOUSE	1 234	7,8	30 372	2 113	378
ERNST and WHINNEY	1 185	11	25 000	2 199	359
ARTHUR YOUNG, Int.	1 060	5,7	26 800	2 560	370
TOUCHE ROSS	973	7,6	26 000	2 550	463
DELOITTE HASKINS and SELLS	953	1,9	24 012	2 125	433

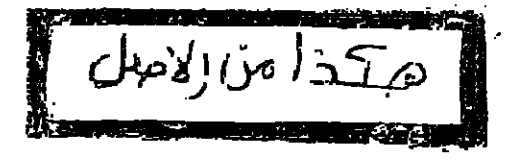
Source : International Accounting Bulletin - Janvier 1986.)

PETIT LEXIQUE DU PARFAIT AUDITEUR

Audit : examen des comptes d'une société et expression d'une opinion motivée sur leur régularité et leur aptitude à donner une image fidèle du résultat, de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise. Il peut être contractuel ou légal (commissariat aux comptes).

Commissariat aux comptes : mission légale de révision de comptes annuels de sociétés, de contrôle du respect de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. Le commissaire aux compres doit alerter les dirigeants d'une société quand il estime que le fonctionnement de celle-ci est menacé. 80 % des commissaires aux comptes sont experts-comptables.

Expertise comptable : au sens strict, surveillance des comptes et établissement de bilans. En fait, la profession se définit comme *« conseiller de l'entreprise »* et considère comme entrant dans ses missions : l'audit, le conseil de gestion, l'assistance et le conseil juridiques, les relations avec les banques... En 1986, il y a 7 450 experts-comptables (titulaires du diplôme national et inscrits à l'Ordre des experts-comptables) pour une profession comptable estimée à 85 000 personnes.



هكذا من الاصل

CAPITAL-RISQUE

Des hommes à risque

HARMONIES de gris et de rouge, lumière douce, ambiance feutrée d'un immeuble luxueux de la rue du Faubourg-Saint-Honoré : la Compagnie financière du scribe (CFS) donne d'emblée à ses visiteurs l'image d'une maison cossue et rassurante. Un visage qui ne laisse pas prévoir le métier qu'elle exerce : capital-risque. Créée le 16 avril 1975, la CFS est la première société de joint-venture à l'américaine en France. Elle reste aujourd'hui un cas exceptionnel sur un marché composé essentiellement d'institutionnels. Son histoire est celle de deux frères, MM. Robert et André Harari. Le premier avait fait Sciences-Po et Harvard. Le second Polytechnique et l'INSAE. L'un était banquier, l'autre conseil chez Arthur Andersen. Son séjour aux Etats-Unis avait convaincu Robert de l'évolution nécessaire de dix banques d'affaires vers le marché des PME à fort potentiel. *« La hiérarchie de mon frère n'a pas voulu le suivre... alors il m'a persuadé de créer une banque d'affaires pour PME »*, raconte M. André Harari.

La CFS démarre avec quinze actionnaires, tous des amis, et un capital social de 1,5 million. La montée en puissance se fait en cinq ans. En 1980, la CFS a 125 actionnaires et un capital de 8,75 millions de francs.

Sa situation n'est cependant pas stable : faute de capitaux suffisants, la CFS a pris le contrôle de petites entreprises en profitant par exemple du retrait de leurs dirigeants. Or elle n'a personne pour les remplacer. Les frères Harari se transforment en gestionnaires et n'ont plus le temps de remplir leurs véritables fonctions de conseil et d'investisseurs. Deux échecs en 1980 et 1981 leur imposent une perte comptable de 8,7 millions de francs. Or la quasi-totalité du capital de la société est engagé. Sur la masse des actionnaires, huit seulement acceptent de suivre une nouvelle augmentation de capital. Entre-temps, André Harari se retrouve seul : son frère est mort.

Hypothèques, réduction des participations et mise en sommeil de la société. M. André Harari entre comme directeur financier dans une entreprise. *« C'est un métier où l'on rencontre plus d'échecs que de réussites,* explique-t-il aujourd'hui. *Pour qu'une entreprise candidate au capital-risque réussisse, il faut qu'elle réunisse trois conditions : un produit de pointe adapté à un marché de niveau mondial et un entrepreneur de premier plan capable d'évoluer avec son entreprise. »* Or, pour lui, ce qui manque le plus en France, ce sont les hommes. *« Faute de rassembler ces trois conditions, les capital-risque acceptent trop les pis-aller, en pensant remplir les failles. Or on n'y arrive jamais. »* Mais, heureusement pour la CFS, tous ses investissements n'étaient pas mauvais. *« Ce sont les échecs qui ont précédé les réussites »*, constate M. Harari. Ses participations chez Lectra Systèmes (productique) et Support Systèmes International (lits) fluidisés destinés aux grands brûlés) se révèlent payantes. Lectra est ainsi devenue l'une des deux vedettes françaises de la conception assistée par ordinateur (CAO).

Fort de ces résultats, M. Harari réactive sa société en 1984 avec un capital de 10 millions de francs. Mais sa stratégie a changé. Il investit dorénavant dans des sociétés déjà créées mais ayant besoin de fonds propres pour se développer. C'est le cas de Belokapi (dessins animés) et des Editions du CGL (vidéo formation). Il s'internationalise et crée à New-York fin 1984 CFS North America (1 million de dollars). Celle-ci achète 10 % de Nexa Corporation, une société canadienne de capital-risque spécialisée dans les technologies de communication.

Aujourd'hui, la CFS a quitté Support Systèmes International et a diversifié son portefeuille. Sa situation nette comptable est de 30 millions de francs. Elle entend maintenant développer ses actions de capital-risque et se lancer dans l'ingénierie financière pour PME performantes. Dans le même temps, M. André Harari souhaite créer une nouvelle société ouverte à des investissements privés. La CFS a remonté la pente et elle, que les banquiers et les institutionnels considéraient hier comme un outsider peu fiable, se permet aujourd'hui de faire un tour de table avec Paribas, Suez et la Banexi.

Ses structures ne se sont pourtant pas développées pour autant. M. André Harari travaille avec son jeune frère de trente-deux ans. *« Le métier de capital-risque exige une équipe très légère. 300 millions de francs peuvent être gérés par trois ou quatre personnes »*, déclare le PDG de la CFS, un homme qui se définit avant tout comme un entrepreneur. *« Je vis avec mes investissements. Etant l'un des principaux actionnaires de cette société, je suis directement intéressé par le risque que je prends. »*

C. G.

France : pénurie de bons dossiers

(Suite de la page 21.)

Les taux de sinistre des trois premières années d'investissement ont certes baissé depuis 1980, le savoir-faire des investisseurs s'améliorant, mais, d'après la Société française pour l'assurance du capital-risque (SOFARIS), il reste de 22,5 % pour la période 1980-1982 dans le cas des entreprises en phase de création, alors qu'il tombe à 6 % pour celles en phase de développement.

Le fort taux d'échec des entreprises qui se créent explique que, sur la soixantaine d'intervenants du marché dit de capital-risque en France, moins d'une dizaine s'intéressent aux PME de moins de trois ans. (La BANEXI-Paribas, APA, Investorsin Industry, Charterhouse, Alpha associés SA, François Lacoste). Les autres composent la majorité de leur portefeuille avec des participations dans des PME déjà lancées mais en mal de fonds propres. La création du second marché a encouragé cette tendance. Il permet, en effet, à l'investisseur d'« entrer » et de « sortir » plus aisément des entreprises et d'améliorer ses plus-values. Un avantage qui n'est pas pour déplaire à un milieu essentiellement composé d'institutionnels par nature prudents.

L'augmentation régulière du nombre des intervenants sur le marché et la pénurie de projets alléchants entraînent toutefois concurrence et surenchère. Certains chefs d'entreprise, qui, en phase de développement, avaient besoin de fonds propres, ont obtenu des « entrées » de capital à des prix supérieurs à la valeur estimée de leur société. La pratique du pool d'investisseurs s'étant généralisée, chacun essaie d'accrocher les affaires à forte plus-value potentielle... sans prendre trop de risques. Au grand dam de certains « entrepreneurs » en capital-risque, pour qui nombre d'intervenants limitent par trop leur vision du métier à une philosophie boursière. La recherche de rendement remplace l' *affectio societatis*, l'acceptation, par le capitaliste de risques importants dans l'espoir de plus-values qui surmultiplient la mise originale. Jusqu'à aujourd'hui, le taux de rendement du capital-risque s'est révélé médiocre. Les investisseurs restent discrets sur leurs résultats, mais il semble qu'il soit en moyenne de l'ordre de 5 %, contre 20 % ces dernières années aux Etats-Unis. Les dispositions fiscales prises par la loi du 11 juillet 1985, harmonisant le statut des sociétés de capital-risque, exonèrent d'impôts plus-values et produits nets provenant des titres détenus. Elles s'ajoutent aux initiatives prises par les pouvoirs publics – création des fonds communs de placement à risque et organisation d'un système d'assurances, la SOFARIS, pour stimuler l'essor du capital-risque en France. Il semble qu'en termes quantitatifs cette politique soit une réussite : le marché est en train de s'épanouir. Peut-être, reste-t-il encore aux investisseurs à découvrir l'esprit entrepreneurial.

CATHERINE GOLLIAU.

AIDES PUBLIQUES

Une difficile « opération vérité »

ETAIT-IL indispensable, à l'heure où les comptes de l'Etat se font si serrés, d'inscrire des dépenses supplémentaires de 8,3 milliards de francs pour la sidérurgie, pour Renault et pour les chantiers navals dans le collectif budgétaire ? Sacilor, Usinor, la Régie ou Alsthom sont-ils dans un si piteux état qu'il faille d'urgence allonger les aides déjà prévues pour ces industries de 11,8 milliards de francs inscrites dans la loi de finances initiale du gouvernement socialiste ?

« Il faut dire la vérité aux Français », a déclaré M. Madelin le 14 avril à TF 1, parlant d'*« une ardoise salée »* laissée par les socialistes. Le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme la chiffrait d'ailleurs à 25 milliards et non à 8,3 milliards (1). En fait, ces dépenses ont été anticipées par le gouvernement Chirac sur des sommes que les socialistes avaient prévu de verser en 1987 et au-delà. La question est donc de savoir si cette anticipation était indispensable.

Pour les chantiers navals, la réponse est positive. Puisque les chantiers produisent à perte, chaque commande de navire implique une subvention pour la combler. Le contrat signé avec un armateur norvégien par Alsthom pour construire le plus gros paquebot du monde avait fortement entamé les réserves budgétaires. Si d'autres commandes sont enregistrées cette année, il faudra d'ailleurs une deuxième rallonge, qui est d'ores et déjà prévue pour le collectif de fin d'année.

Pour Renault et pour la sidérurgie, il n'en est pas de même. La Régie manque de fonds propres, pas d'argent à court terme : elle pouvait attendre un peu, et M. Madelin en était partisan. Sans doute M. Besse a-t-il réussi à convaincre MM. Chirac et Balladur qu'un « geste » de leur part, de 2 milliards donc, était nécessaire pour rassurer la communauté financière internationale, inquiète de savoir si le nouveau gouvernement allait soutenir nettement Renault ou pas. La Régie, grosse emprunteuse sur les places étrangères, avait sans doute besoin d'un signe gouvernemental clair.

L'opération réalisée dans la sidérurgie est, elle aussi, très utile sans être indispensable. A l'entrée de cet hiver, Usinor et Sacilor avaient encore besoin de 20 milliards de francs pour se tirer d'affaire et pour retrouver leur équilibre à la fin 1987. Comme les aides publiques sont strictement interdites à partir du 1er janvier 1986 par la Communauté européenne, il fallait verser cette somme avant. Les socialistes l'ont fait, en utilisant un organisme-relais, le Fonds d'intervention sidérurgique (FIS), qui a emprunté 20 milliards pour souscrire à des obligations d'un même montant émises par Usinor et par Sacilor. Ainsi cette somme a-t-elle été versée, et l'acier n'a, en théorie, plus besoin d'argent. Il restait, pour l'Etat, à rembourser le FIS en 1986 et en 1987. Le gouvernement Chirac a préféré anticiper ce remboursement en bloquant l'essentiel sur 1986. L'opération permettra de réduire les dépenses dans le budget 1987 et d'y consacrer les crédits restants aux secteurs neufs, politiquement plus valorisants.

Par ailleurs, le gouvernement en a profité pour apurer d'autres emprunts accumulés par les sidérurgistes depuis 1978 auprès de la Caisse d'amortissement pour l'acier (CAPA). Cette seconde opération permet de rembourser aux trois quarts la CAPA mais aussi de transformer les emprunts des groupes sidérurgistes en capital et donc de reconstituer le bilan d'Usinor et de Sacilor, reconstitution qui était juridiquement nécessaire avant la fin de cette année. Même si des firmes nationales peuvent toujours gagner quelques mois, il fallait bien réaliser cette restructuration du capital que M. Bérégovoy avait pudiquement laissée à ses successeurs, comme l'avait fait M. Barre en 1981.

Une dépense de 8,3 milliards, qui s'ajoutent aux 11,8 prévus, l'ardoise des industries traditionnelles est effectivement *« salée »*. Et encore le gouvernement n'a-t-il pas pris en compte ce qu'il faudra attribuer à CDF-Chimie. Les caisses d'amortissement ou les organismes-relais ont l'avantage de permettre à l'Etat de verser de l'argent qu'il n'a pas. Jusqu'au jour où il faut les rembourser...

ERIC LE BOUCHER.

(1) A ces 8,3 milliards, M. Madelin ajoutait 16,1 milliards de francs versés à la CAPA mais que celle-ci remboursera, sitôt reçus à l'Etat, par simple jeu d'écritures (*le Monde* du 16 avril) et qu'il convient donc de ne pas prendre en compte d'un point de vue budgétaire.

Pour l'Auvergne et la France

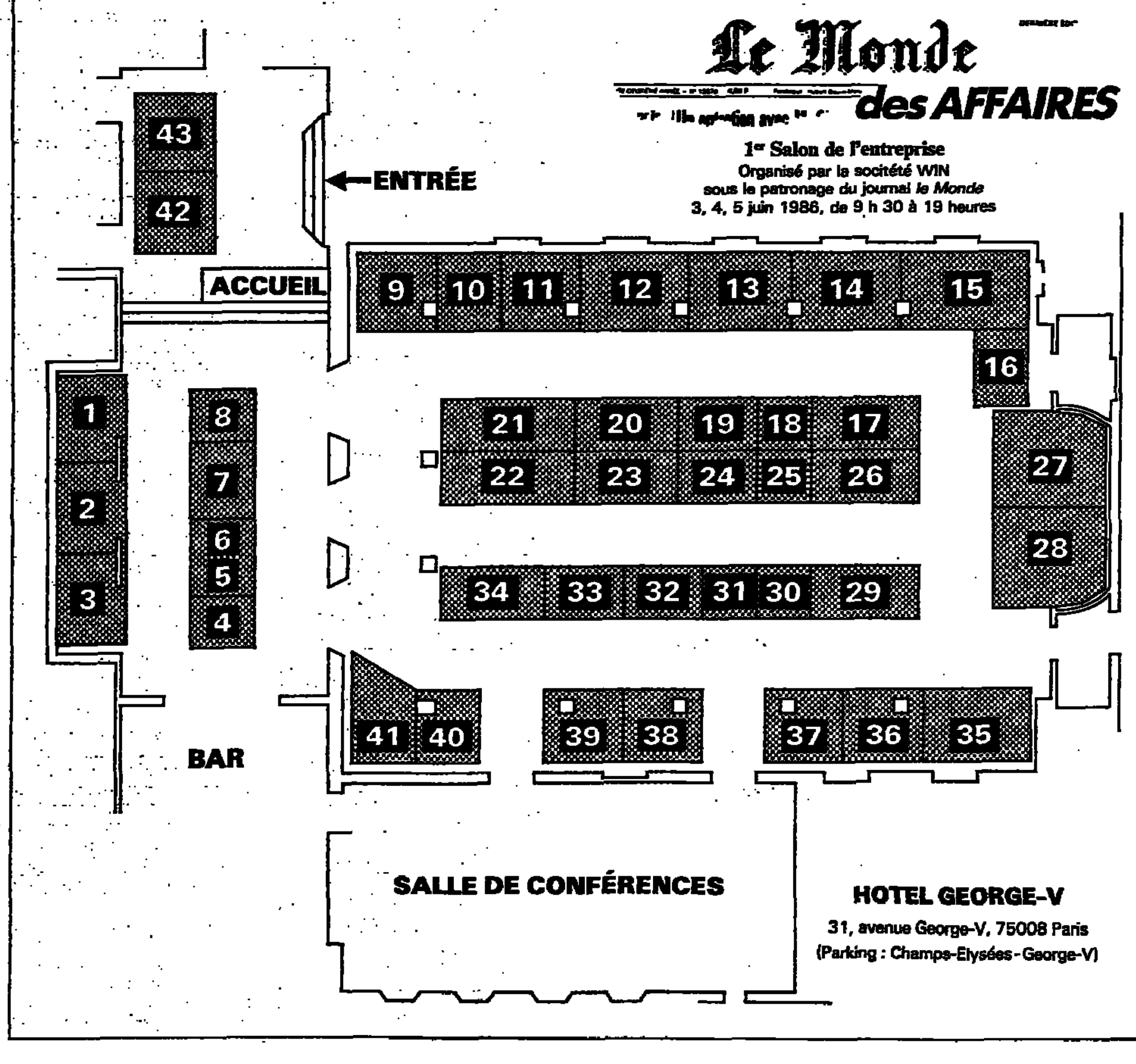
TRAVAILLER, économiser ses bénéfices, risquer ses fonds propres *« avec prudence pour progresser plutôt que de le faire avec l'argent des banques »*, ne pas s'endetter, pouvoir transmettre son patrimoine et *« voir le long terme »*. Telles sont les recettes que François Michelin considère comme indispensables à la réussite ; un cocktail de bon sens qu'il applique aussi bien à sa propre entreprise, le deuxième fabricant mondial de pneumatiques (derrière l'américain Goodyear), que, d'une façon générale, à l'ensemble de l'industrie française.

Les bras croisés, concentré, très *« grand patron »*, utilisant de longs silences de réflexion avant d'intervenir, le petit-fils d'Edouard Michelin, le fondateur, était la vedette d'une soirée organisée à la fin mai par la Banque populaire de l'Auvergne et de la Corrèze qui avait pour thème « Réussir en Auvergne ».

« Je crois qu'il fallait faire les expériences qui ont été faites pour démystifier un certain nombre de choses sur ce qu'est le capital et les actionnaires, a notamment déclaré l'entrepreneur, *et je pense qu'il fallait qu'on les fasse vraiment pour que progressivement nous retrouvions les racines de fond de notre pays, et les conditions essentielles de développement des hommes. »*

Evoquant la question du commerce extérieur français, M. Michelin a considéré que *« toute entreprise qui est importatrice de produits a pour devoir strict d'exporter davantage, c'est la tradition de la maison depuis de très nombreuses années »*. *« Mais,* a-t-il ajouté, *vous vous rendez bien compte qu'arrive un moment, où quand le taux des produits fabriqués par Michelin est trop nettement supérieur dans l'exportation par rapport à ce qui est produit sur le marché national, il y a un risque de déséquilibre majeur. »*

« Au départ, c'était avec un dollar à 5,60 F, et quand le dollar est tombé aux environs de 4, la perte a été considérable, mais nous avons continué, a-t-il poursuivi, *car cela était absolument nécessaire, et, progressivement, nous substituons à une exportation de produits qui devient trop importante pour la manufacture des rentrées de dividendes ou de royalties dans des pays où nous sommes installés. »*



Stand 1 : Editions législatives et administratives.
Stand 2 : Association nationale des conseils juridiques.
Stand 3 : Investors in Industries.
Stand 4 : ANOR.
Stands 5, 6, 7 : BRED.
Stand 8 : Shell Tour.
Stand 9 : Barreau de Paris.
Stand 10 : Crédit du Nord.
Stand 11 : Palais des congrès, Angers.
Stand 12 : Institut national de prévoyance collective.
Stand 13 : L'Ilone.
Stand 14 : Agence nationale pour la création d'entreprises.
Stand 15 : Reuter.
Stand 16 : Institut national de la propriété industrielle.
Stand 17 : Caisse interprofessionnelle de la prévoyance des cadres.
Stand 18 : Jones, Lang, Wootton.
Stand 19 : Electricité de France.
Stand 20 : NOVELEC.
Stand 21 : Crédit national.
Stand 22 : Buisson, agent de change.
Stands 23, 24 : UAP.
Stands 25 : Ernst & Whinney Conseil.
Stand 26 : Le Continent.
Stand 27, 28 : *le Monde*.
Stand 29 : ANVAR.
Stand 30 : Galtier Industrie.
Stands 31, 32 : BNP.
Stand 33 : MONETA.
Stand 34 : Editions Francis Lefebvre.
Stand 35 : Direction des postes de Paris.
Stands 36, 37 : CARDIF.
Stand 38 : INDUSTELEC.
Stand 39 : Ministère de la recherche.
Stand 40 : J. François-Dufour, Kervern Cie, agent de change.
Stand 41 : AXIVA.
Stand 42 : Commissariat du Salon.
Stand 43 : Bureau de presse.

AU SALON « LE MONDE DES AFFAIRES »

Les débats animés par les rédacteurs du « Monde »

A l'occasion du Salon de l'entreprise organisé sous le patronage du *Monde*, sont prévus plusieurs débats animés par des journalistes de la rédaction. Ces réunions organisées autour de spécialistes des secteurs concernés et de représentants des pouvoirs publics portent sur les sujets suivants (*Voir détails pratiques page 23.*) :

● MARDI 3 JUIN

Animateur : Serge Marti.

9 h 30 : LE CAPITAL-RISQUE
Michel Biegala (directeur général Europe Investors in Industry) ; Albert Costa de Beauregard (président Banexi) ; Philippe Louis-Dreyfus (secrétaire général Banque Louis-Dreyfus).

11 h 00 : LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT
Animateur : Jean-Marie Dupont.
Pierre Castillon (directeur recherche développement et innovation ELF-Aquitaine) ; Georges Duquin (direction du financement de la recherche, ministère de la recherche) ; Bruno Julhiet (président directeur général Bernard Julhiet).

15 h 00 : LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
Animatrice : Claire Blandin.
Jean-Pierre Aubert (président directeur général CEPME) ; Michel-Edouard Leclerc (secrétaire général Centres Leclerc) ; Jacques Ragot (président ANCE).

17 h 00 : CRÉATION ET INNOVATION
Animateur : Serge Marti.
Jean-Louis Beffa (président directeur général Saint-Gobain) ; Marc Fossier (conseiller technique au cabinet du ministre de l'éducation nationale) ; Christian Marbach (directeur général ANVAR) ; David de Rothschild (président directeur général PO Banque)

● MERCREDI 4 JUIN

9 h 30 : L'AUDIT JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE
Animateur : Bruno Dethomas.
Cyrille Bacrot (conseil juridique, Association nationale des conseils juridiques) ; Guy Danet (ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris) ; Jacques Dragne (directeur général adjoint Institut national de la propriété industrielle – INPI) ; Patrice Mouchon (avocat à la cour).

11 h 00 : L'ÉVALUATION DE L'ENTREPRISE ET LA FISCALITÉ DE LA CESSION D'ENTREPRISE
Animateur : Bruno Dethomas.
Christian Galtier (directeur financier Galtier Industrie) ; Jean de Mourzitch (avocat à la cour) ; Jean Theimer (conseil juridique et fiscal, chef de service Francis Lefèbvre) ; Jean-Marc Tirard (directeur Ernst et Whinney-Fiscalité).

14 h 30 : LES RÉGIMES DE RETRAITE D'ENTREPRISE
Animateur : François Renard.
Jean-Pierre Begon-Lours (président-directeur général AXIVA – Groupe AXA) ; Philippe Labrosse (président ANOR) ; Solange Morgenstern (directeur assurances collectives UAP) ; Paul Villemagne (directeur général CARDIF).

16 h 00 : L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
Animatrice : Josée Doyère.
Jean-Claude Bourdais (président directeur général Bourdais) ; Christian Pellerin (président directeur général SARI) ; Guy Waterland (président directeur général Jones Lang et Wootton).

17 h 00 : L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT
avec l'intervention exceptionnelle de M. Albin Chalandon, garde des sceaux, ministre de la justice.
Animateur : Bruno Dethomas (chef du service économique *le Monde*) ; Marcel Boiteux (président EDF) ; Yvon Gattaz (président CNPF) ; Bruno de Maulde (président directeur général Crédit du Nord)

● JEUDI 5 JUIN

10 h 00 : L'ENTREPRISE ET LE SECOND MARCHÉ
Animateur : Serge Marti.
Francis Buisson (agent de change) ; Jean Carrière (président directeur général Société lyonnaise de banque) ; Maurice Pinault (directeur général adjoint ZODIAC)

15 h 00 : LES NOUVEAUX OUTILS DE TRÉSORERIE ET L'INGÉNIERIE FINANCIÈRE
Animateur : François Renard.
Jean de la Chauvinière (président Société de banque et d'investissements groupe Barclays) ; Maurice Leruth (directeur général BRED) ; Jean-Hugues O'Neill (président directeur général L'LIONE).

17 h 00 : LES NOUVEAUX OUTILS DE FINANCEMENT
Animateur : François Renard.
Emmanuel Hau (directeur des services financiers et juridiques EDF) ; Jean-Louis Kervern (agent de change François Dufour-Kervern) ; Jacques Masson (directeur général BNP) ; Yves Rapilly (directeur financier, membre du directoire Peugeot).

RECRUTEMENT

La taille critique

« DEPUIS *vingt ans, en matière de recrutement, rien n'avait changé* », déclare M. Jean-Pierre Delpérié, PDG et fondateur du cabinet de recrutement de cadres Mind Head. « *Jusqu'à maintenant, on cherchait des spécialistes, des surdoués, pour des postes à un moment donné*, explique avec ardeur cet ancien directeur export, *or, quand l'entreprise évolue, celui qu'elle a engagé pour une fonction précise ne bouge pas toujours avec elle. Son potentiel ne correspond plus aux besoins de l'entreprise et vice versa.* »

L'idée de M. Delpérié est simple : gérer sur informatique les projets de carrière des cadres de haut niveau. « *J'ai rencontré un cadre informaticien depuis plus de dix ans. Tout ce que lui proposaient les chasseurs de têtes restait dans ce secteur. J'ai proposé sa candidature à une entreprise de BTP*, raconte M. Delpérié. *Celle-ci m'a renvoyé son dossier avec ces mots : « Ne correspond pas au profil ».* »

Quinze jours de siège, et la direction du personnel de l'entreprise craque. L'informaticien est engagé comme directeur de filiale et s'en porterait très bien depuis. Pour M. Delpérié, aucun doute : son produit est révolutionnaire. Il lui reste maintenant à le vendre : journées d'information auprès des entreprises, relations publiques, visites dans les grandes écoles pour persuader les futurs diplômés de préparer plusieurs mois avant la fin de leur scolarité leur entrée dans la vie active...

Une approche marketing du recrutement et de la chasse aux têtes, encore rare dans un secteur où la discrétion est de rigueur, mais qui n'est déjà plus exceptionnelle.

La profession est, en effet, en pleine mutation. Les années 80 marquent un tournant pour le recrutement. « *On a assisté jusqu'en 1982 à une augmentation régulière des cabinets* », explique M. Bertram Durand, PDG de CNPG Conseil, créé en 1966. « *Tout le monde ou presque pouvait poser sa plaque et se déclarer recruteur.* »

Diversification

La montée du chômage, en réduisant les possibilités d'embauche, exacerbe la concurrence entre les quelque sept cent cinquante professionnels que compte le marché, en même temps que s'affinent la demande des entreprises et les procédures de recrutement.

Les cabinets sont jusque-là « uniproduit » : la recherche de candidat par petites annonces est la principale source de recrutement. La montée du marché des cadres et la généralisation de la chasse aux têtes leur apportent un débouché supplémentaire. Mais la concurrence est là et, aujourd'hui, de Peat Marwick (principalement cabinet d'audit) à Bernard Krief, spécialiste de marketing politique, en passant par Mind Head, tout le monde se déclare chasseurs de têtes.

Deux stratégies « produits » s'imposent : soit la recherche du créneau très spécialisé (le choix de Mind Head), soit la diversification la plus large vers ce que les Américains appellent le « *total consulting* ».

C'est l'orientation que semble prendre CNPG Conseil, un cabinet d'importance moyenne d'une soixantaine de personnes et dont le chiffre d'affaires est de 8,5 millions de francs. « *Ce que nous voulons, c'est devenir les conseillers en relations humaines de l'entreprise.* » Une volonté que d'autres ont traduite, comme PRISME, un cabinet lyonnais, en se spécialisant en audit social, l'analyse des ressources sociales et du fonctionnement humain de l'entreprise.

EGOR, premier cabinet de recrutement par petites annonces (70 millions de francs de chiffre d'affaires, deux cents employés dont soixante-dix cadres) a lui aussi multiplié les services : recrutement par annonces, chasse de têtes, formation aux techniques d'entretien, régie de personnel dans le secteur pharmaceutique.

Internationalisation

Mais son objectif est maintenant la conquête du marché international. « *D'ici à 1990, je veux être le premier en Europe, et en l'an 2000, l'un des grands mondiaux* », déclare mi-sérieux, mi-rieur M. Christian Laué, PDG-fondateur d'EGOR. « *Nous sommes déjà forts en Italie, au Brésil, en Belgique, où je viens de racheter un important cabinet...* » Bref, même le Japon est entré dans la cible. Une antenne EGOR a été créée au pays de l'emploi à vie, non pas pour recruter, mais pour servir de conseil en relations humaines aux entreprises qui souhaitent s'implanter en Europe. Toshiba a ainsi pris ce cabinet comme consultant sur les méthodes de gestion de carrières, lors de son installation en RFA.

« *Ce qu'il faut, c'est avoir une taille suffisante pour être représentatif auprès des multinationales* », déclare M. Laué, dont la clientèle est constituée pour 60 % de grandes entreprises. Assistera-t-on bientôt à une structuration du marché du recrutement par taille de cabinets, les grands se spécialisant sur les groupes et les professionnels individuels occupant le marché des PME ?

L'évolution des techniques de recrutement vers une toujours plus grande sophistication et le souci croissant des entreprises d'alléger leurs coûts de fonctionnement pourraient privilégier les grands cabinets multiservices... Plus souvent psychologues et spécialistes des relations humaines qu'hommes d'affaires, les professionnels du recrutement vont devoir s'adapter pour passer sans trop de heurts de l'artisanat à l'entreprise.

C. G.

Thomson : le management par objectif

THOMSON Composants cherche un nouveau type de cadres. Depuis 1984, l'entreprise, face à une concurrence internationale très vive, renforce la qualification de son personnel, notamment celle de ses ingénieurs, en menant une politique de recrutement fondée sur la recherche et la gestion des « *ressources humaines* ».

Sept cents à huit cents ingénieurs doivent être recrutés d'ici à 1990. Les critères de sélection ont été fixés en fonction des besoins nouveaux de l'entreprise, qui impliquent la modification du rôle de l'encadrement. Pour Thomson Composants, « *les nouveaux critères de réussite de l'entreprise entraînent une mobilisation des ressources humaines* ».

Ainsi l'ingénieur n'est-il plus jugé sur ses seuls diplômes, il doit connaître la « *nouvelle culture* » de l'entreprise (caractéristiques de produits, objectifs de la société) et y adhérer. Compte tenu de la multiplicité des établissements, cette stratégie commune nécessite une information. Mais, pour Thomson, la qualification des cadres est aussi un critère décisif : ils doivent savoir organiser un travail automatisé et accepter des recyclages permanents imposés par des évolutions techniques rapides.

Enfin, leur capacité dans le domaine des relations humaines est déterminante. Les cadres sont appelés à conduire des réunions avec le personnel, à organiser la production, à motiver les salariés, etc.

Une méthode de suivi permet à l'entreprise de s'assurer que les cadres et les ingénieurs respectent ces impératifs. C'est le « *management par objectif* ». Le plan de développement de l'entreprise leur est communiqué sur une année mais aussi sur un trimestre et même un mois.

Tous les ans, un entretien d'appréciation individuel permet à la direction de juger chaque cadre en fonction des objectifs qui lui ont été fixés. Ce bilan intègre également les besoins en formation des ingénieurs, les aspirations au changement, les possibilités de mutation, etc. Le salaire des cadres a donc un statut particulier. Personnalisé, il n'est pas déterminé lors de la traditionnelle négociation annuelle dans l'entreprise mais évolue en fonction du résultat de l'entretien personnel et annuel avec la direction. L'augmentation de la rémunération peut varier de 0 à 18 %.

La « *mobilisation des ressources humaines* » est également mise en place progressivement parmi les autres catégories de personnel selon des méthodes comparables.

M.-Ch. ROBERT.

UN LIVRE DE JEAN GANDOIS

La passion belge d'un industriel français

ENFIN un Français qui a compris la Belgique, serait-on tenté d'écrire à propos du livre de Jean Gandois : *Mission acier, mon aventure belge* (1). Mais, la Belgique restant incompréhensible, sans doute vaudrait-il mieux dire à l'adresse de l'ancien président de Rhône-Poulenc qu'il est un des rares étrangers à avoir évité les clichés qui abondent sur le royaume.

Racontant ses deux années passées au chevet du groupe Cockerill-Sambre « *une des plus mauvaises entreprises sidérurgiques d'Europe* », Jean Gandois donne en pointillé un portrait sans condescendance mais non sans tendresse d'une Belgique qu'incontestablement il aime.

Ainsi sa description du trop fameux « *compromis à la Belge* ». « *Pour être réussi et savouré il doit être précédé d'un psychodrame. Il faut que l'on sente l'ombre de la rupture, la froideur de la lame qui va tout casser... Ensuite il contient une dose d'imagination sophistiquée que l'on ne trouve pas dans les autres pays. Le bon « compromis à la belge » c'est celui auquel* a priori *on n'aurait pas pensé... Comme ces vins longs en bouche dont vous ne pouvez mesurer pleinement le bouquet que par effluves successifs.*

Le plus extraordinaire c'est qu'en général ça marche. Enfin, un compromis à la belge n'est pas profondément réussi si ses éléments constitutifs sont trop simples. Il doit ressembler à ces tableaux de Jan Steen, où on a l'impression qu'on a toujours oublié de regarder un personnage ».

Intéressantes aussi ces pages sur les rivalités entre Flamands et Wallons – seul le premier ministre Wilfried Martens a réussi, selon Jean Gandois, à « *obtenir une cicatrisation fragile de ces plaies communautaires* », – mais aussi, ce qui est moins connu, entre les régions mêmes de Wallonie. « *La guerre psychologique et les susceptibilités entre Liège et Charleroi étaient encore tellement grandes*, raconte Jean Gandois, *que je fus obligé d'établir un poste de commandement intermédiaire dans un immeuble de Namur !* »

Ce livre laisse en revanche le lecteur sur sa faim quant aux missions successives de Jean Gandois, d'abord comme consultant, puis comme « *délégué général du gouvernement* » auprès de Cockerill-Sambre.

Il manque souvent un peu de chair sur cette épure polytechnicienne. Pourquoi, par exemple, avoir croqué les portraits de dirigeants syndicalistes, mais avoir omis de décrire quelques « *ténors* » comme Albert Frère ? Pourquoi n'être pas entré plus avant dans les détails des réunions ministérielles ? Pourquoi ne pas avoir raconté davantage les tractations avec les autorités européennes ?

Devoir de réserve, répondra Jean Gandois. Sans doute. Mais n'est-ce pas aussi la marque d'un homme d'action qui n'a pas consacré, il le reconnaît lui-même, suffisamment de temps pour écrire son livre.

Jean Gandois est déjà parti pour de nouvelles aventures (2). En Belgique – honneur suprême, – son nom est devenu un nom commun. Il est courant aujourd'hui de dire quand une affaire va mal qu'il faudrait « *un Gandois* » pour la remettre sur pied.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

(1) Editeur Duculot.
(2) M. Chirac a confié à M. Gandois une mission d'étude sur la sidérurgie française.

SECTEURS DE POINTE

FORMATIONS D'AVENIR

Spécialistes du peaufinage : les qualiticiens

La « non-qualité » signifie hausse des coûts, perte de clientèle et perte de marchés. D'où la nécessité de créer des formations spéciales pour éviter ce manque à gagner.

REBUTS, retouches, retours, réparations, gaspillages de matériaux, retards de livraison, tâches inutiles, paperasserie, tout cela coûte cher aux entreprises : 100 milliards de francs pour l'industrie, selon l'Association française des qualiticiens (AFQ) (1), 270 milliards pour l'ensemble des entreprises françaises (tertiaire et administration compris), selon certaines estimations.

La « non-qualité » signifie non seulement hausse des coûts, mais encore perte de clientèle et de marchés. En effet, les entreprises du monde entier sont maintenant capables de créer des produits de haute technologie, et de les produire vite. La différence se fera désormais par la qualité du service ou du produit vendu au client. D'où l'importance accrue d'une nouvelle fonction dans l'entreprise : la « qualité ».

Depuis l'utilisation par l'armée américaine de méthodes statistiques pour contrôler la production d'armement durant la seconde guerre mondiale, le contrôle de la qualité a évolué. Les Japonais ont eu l'idée de faire pratiquer ces méthodes à tout le personnel, cadres et ouvriers, et non plus d'impliquer les seuls spécialistes. D'où la naissance en 1962 au Japon du premier cercle de qualité. Ils sont maintenant 1,5 million dans l'archipel, 300 000 aux Etats-Unis et 15 000 dans notre pays. En France, les normes de fabrication imposées par l'armée et par l'Etat pour leurs commandes publiques se sont répandues de plus en plus dans l'industrie grâce à l'action de l'Association française pour la normalisation (AFNOR).

Responsabiliser

Cependant, les cercles de qualité ne suffisent pas à assurer une véritable politique de qualité. Les cercles sont parfois une vitrine « sociale », ou un moyen de mettre les syndicats à l'écart. Quant aux normes, *« nos industriels ont encore tendance à les considérer comme un carcan, alors que leurs concurrents étrangers les utilisent comme argument de vente »*, constate un dirigeant de l'AFNOR.

« Une politique de qualité ne peut fonctionner que si la direction et l'encadrement s'y engagent complètement », explique Jacques Chové, directeur de la qualité chez Philips-France. Les Japonais ont, les premiers, utilisé à la fin des années 60 le concept de « qualité totale », impliquant non seulement le contrôle du produit fini, mais la prévention des défauts à chaque étape de la vie du produit, depuis sa création par le service marketing jusqu'à sa vente, en passant par le bureau d'études et la fabrication.

La « qualité totale » a pour résultat une modification de l'organisation du travail et, partant, des relations humaines dans l'entreprise. Elle signifie l'attribution d'une responsabilité à chaque opérateur quelle que soit sa tâche, explique Dominique Claudet, président de l'ADRHEN (Association de recherche sur l'homme et son environnement, spécialisée dans la « culture d'entreprise »). *« C'est la reconnaissance de l'intelligence de chaque opérateur, quel que soit son niveau, et de sa capacité à la communiquer. »* L'organisation taylorienne du travail, mais aussi le rôle classique de l'encadrement, seul détenteur de la responsabilité de l'information, sont remis en cause.

D'où la nécessité de former cadres et opérateurs à leurs nouveaux rôles, par l'initiation aussi bien aux méthodes de la qualité (statistiques, analyse de la valeur, métrologie) qu'aux relations humaines (animation de groupe, dialogue). Les formateurs répondent à ces besoins, privilégiant tantôt l'apprentissage des méthodes, tantôt celui de l'animation. L'université technologique de Compiègne préfère la technicité. Elle crée, dès 1971, une filière d' « ingénieurs qualiticiens ». *« Nos trente à quarante diplômés annuels trouvent facilement des emplois dans les services qualité de grandes entreprises, dans les bureaux d'études et dans les laboratoires d'essai de matériaux, affirme M. Schachter, professeur à l'UTC. »*

A l'université d'Angers, en revanche, la maîtrise d'électromécanique et de gestion de la qualité insiste particulièrement sur l'organisation, la gestion et les relations humaines. *« Notre idée est de donner aux étudiants une « culture industrielle » plutôt qu'une simple spécialisation technique »*, raconte M. Thibeau, responsable de la formation. Même démarche à l'EDHEC, qui organise à partir d'octobre 1986 un mastère de gestion de la qualité destiné aux futurs ingénieurs diplômés.

Dans un domaine plus restreint, un DESS « qualitologie et gestion de la qualité » est délivré par la faculté de pharmacie de Lyon. Reste que certaines formations refusent la coupure méthode-relations humaines. C'est le cas de l'ESC (Paris), qui lance avec Centrale et l'Ecole spéciale des travaux publics un mastère de « qualité et management de la qualité » qui veut *« fédérer les deux tendances de la gestion de la qualité »*, affirme M. Pascal Morand, directeur du mastère.

Mais certains spécialistes estiment que des jeunes diplômés issus de filières qualiticiennes n'ont ni l'expérience ni le poids nécessaires pour influencer la politique d'une entreprise. *« La qualité n'est pas seulement une affaire de qualiticien »*, estime M. Gilbert Raveleau, délégué général de l'Association française des cercles de qualité (AFCERQ) et chargé d'une mission « qualité » au ministère de l'économie, même s'il faut des spécialistes des *méthodes de la qualité*.

A l'UTC, M. Schachter reconnaît qu'un qualiticien ne peut être parachuté dans l'industrie pharmaceutique électronique ou agro-alimentaire sans être d'abord un professionnel du secteur. Apparemment, la tendance n'est plus à la création de nouveaux diplômes de qualiticien, mais plutôt à la sensibilisation du personnel des entreprises aux problèmes de qualité par le biais de la formation continue. Ceux qui se destinent demain à des postes de responsabilité dans les services qualité doivent donc piloter leurs études sur deux fronts : une formation de base, soit d'ingénieur, soit de « manager », complétées par un cursus de qualiticien.

Dans ce domaine, le ministère de l'industrie publie un répertoire des actions de formation à la qualité (édité à la Documentation française) (2). L'expérience la plus complète est menée par l'institut universitaire de formation continue à Besançon, qui décerne un diplôme de l'université de Franche-Comté de niveau licence intitulé « responsable de la gestion de la qualité ». Les quinze à dix-huit stagiaires, souvent des techniciens ou des cadres en quête d'un meilleur emploi, sont embauchés dans toute la France dans les services qualité pour les plus jeunes, comme responsables qualité de PMI pour les plus expérimentés.

Le Centre d'actualisation scientifique et technique, qui dépend de l'INSA (Institut national des sciences appliquées) de Lyon, propose, quant à lui, plus de quarante stages de courte durée dans des spécialisations variées de la fonction qualité.

En plus des universités, des organismes de tous genres se sont rués sur les formations qualité. Le répertoire du ministère indique plus de mille stages dispensés par cent soixante organismes : des diverses associations de qualiticiens aux chambres de commerce et d'industrie, en passant par des organismes privés et des cabinets de consultants. *« Mais une vingtaine de cabinets seulement sont réellement spécialisés dans la qualité »*, estime M. Gilbert Raveleau.

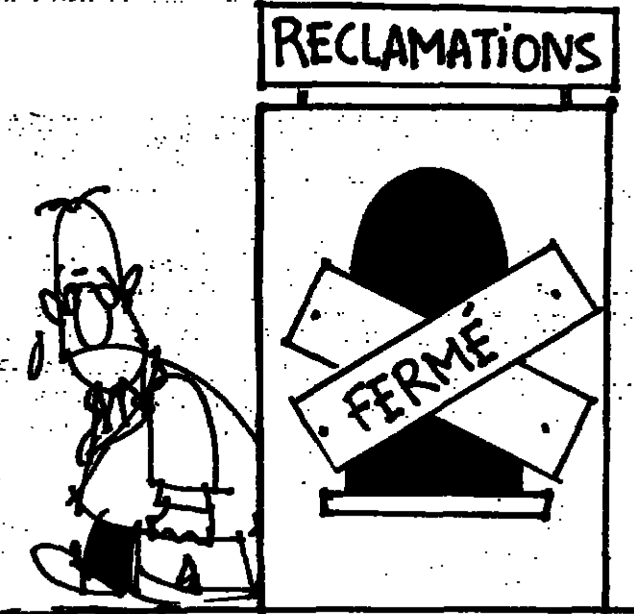
Depuis 1984, la formation de la qualité emprunte une troisième et nouvelle voie. Une série de mesures prises par le ministère de l'éducation nationale vise à sensibiliser à la qualité les élèves et les étudiants engagés dans des filières techniques et professionnelles.

La direction de l'enseignement supérieur a appuyé des actions ponctuelles (séminaires, visites d'entreprises, cours) dans une trentaine d'universités, IUT et grandes écoles. D'autre part, les méthodes de la qualité seront progressivement introduites dans les programmes de l'enseignement secondaire technique, du CAP au BTS, à partir de la rentrée 1986. Ce n'est qu'un début, mais l'intégration de la qualité dans ces filières est peut-être l'action qui aura à long terme le plus d'efficacité.

ANTOINE REVERCHON.

(1) Enquête sur l'exercice 1981 de cent trente entreprises industrielles et du bâtiment.

(2) 29-31, quai Voltaire, Paris 75007.



COMMUNICATION

RÉTINE câble Talence

Un réseau de liaisons informatiques très développé va être mis en place sur le campus universitaire de Bordeaux

DEPUIS quelques semaines, le campus universitaire de Talence est câblé en fibre optique. C'est une « première » en Europe, affirment les responsables de l'ADESO (Association pour le développement de l'électronique dans le Sud-Ouest), qui ne sont pas peu fiers d'avoir mené à bien ce projet ambitieux en moins de deux ans.

Douze kilomètres de câble à dix fibres relient entre eux les laboratoires et centres de recherche installés sur le campus, en particulier le centre Image et ressources de l'institut de géodynamique, le laboratoire de l'Ecole nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité, le centre Vidéocommunication numérique du laboratoire associé des sciences de l'information et de la communication, ainsi que le Centre interuniversitaire de calcul qui est doté d'un gros ordinateur IBM 4381.

Cet ensemble, symboliquement baptisé RÉTINE (Réseau et traitement d'images numérisées pour l'économie de l'Aquitaine), devrait pouvoir fonctionner d'ici à quelques semaines et permettre des liaisons informatiques et des échanges d'images entre les différents centres. Dès l'an prochain, le réseau sera relié à des centres de recherche extérieurs au campus, en particulier au département d'imagerie médicale du CHR du Haut-Levêque et à des entreprises industrielles de pointe de la région.

L'architecture retenue (réseau Carthage) est celle récemment développée par le Centre commun d'études de télécommunication et de télédiffusion (CCETT) de Rennes, qui permet de relier « en boucle » des matériels informatiques hétérogènes.

Les promoteurs de ce projet, qui a bénéficié de financements de différents ministères (éducation, culture, recherche, industrie) et du conseil régional, espèrent utiliser les nouvelles techniques de traitement et de synthèse d'images aussi bien pour le contrôle de matériaux, l'exploration des ressources numérales et énergétiques, la médecine, etc. Ils font le pari que ce projet sera *« fédérateur »* et conduira les différents laboratoires à mettre en commun les résultats de leurs recherches, à enrichir mutuellement leurs savoir-faire et à vulgariser l'information scientifique et technique sur les technologies nouvelles de l'image électronique.

JEAN-MARIE DUPONT.

Demain

Parole automatique

Deux marchés relatifs au développement de circuits intégrés, spécialisés dans le traitement automatique de la parole, viennent d'être notifiés par la direction des affaires industrielles et internationales (DAII) de la direction générale des Télécommunications.

Le premier VLSI (Very Large Scale Integration, ou circuit à très grande intégration), dont le développement est confié à Télic, a pour fonction l'analyse, le codage et la synthèse de la parole. Parmi ces applications, les vocodeurs et le stockage numérique pour répondeur-enregistreur statique et pour messagerie sont expérimentés. La durée du développement est de trente mois.

Le second VLSI, confié à Bull, est un processeur de comparaison dynamique pour la reconnaissance de la parole qui devrait être quarante fois plus rapide que les circuits existants. Parmi ses applications : bureautique (terminaux Bull), commande vocale de machines diverses. La durée du développement est de vingt-sept mois.

Un laboratoire pour étudier les matériaux métalliques

Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le groupe Saint-Gobain ont récemment créé un laboratoire commun sur le thème des matériaux et tout particulièrement des matériaux métalliques, qui devrait entrer en fonction dès l'automne prochain.

Unique en son genre, ce laboratoire sera composé d'une équipe de chercheurs du CNRS ainsi que de chercheurs et techniciens détachés du groupe Saint-Gobain (soit une quinzaine de personnes), dirigés par Jacques Durand, professeur à l'université de Nancy. Il sera installé dans les locaux du centre de recherches de Pont-à-Mousson, à Maidières (Meurthe-et-Moselle), et pourra ainsi bénéficier des moyens de cette filiale du groupe, notamment en matière d'élaboration de matériaux.

La création de ce laboratoire devrait s'accompagner d'un important programme d'investissements en matériel scientifique. La région Lorraine pourrait participer à son financement, de même que le ministère de la recherche, dans le cadre du nouveau programme mobilisateur sur les matériaux.

Radiocom 2000 plus de 1 800 abonnés

Au début de mai 1986, le service Radiocom 2000 comptait plus de mille huit cents abonnés au téléphone de voiture. Ouvert depuis le 18 novembre 1985 à Paris et depuis le 21 janvier 1986 à Nantes, ce service est utilisé, respectivement, par mille six cent quatre-vingt-dix et cent dix abonnés dans ces deux régions.

Radiocom 2000 est un système public de radiotéléphone automatique multirelais, de type cellulaire, qui offre un service de téléphone de voiture et un service de réseau d'entreprise – ce dernier n'étant proposé qu'en juin prochain.

SECTEURS DE POINTE

Le Monde

SECTEURS DE POINTE

SECTEURS DE POINTE

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

Vous désirez acquérir la maîtrise des technologies de pointe, dans le domaine de l'intelligence artificielle, des protocoles de télécommunications, du génie logiciel...

Nous recherchons des ingénieurs diplômés de Grandes Écoles avec une bonne expérience informatique et désirant exercer des activités de conception et de réalisation de logiciels pour des systèmes complexes.

Venez prendre la direction de nos projets, au sein d'une entreprise dynamique : 1300 personnes, 864 millions de chiffre d'affaires en 1985, une implantation nationale et internationale.

Le parfait simple.

La maîtrise d'un grand projet exige de réunir les meilleurs professionnels, conseils, experts, réalisateurs, chacun d'eux ayant la volonté et les moyens de réussir cette entreprise.

Nous avons développé des technologies et un savoir-faire exceptionnels dans le domaine des télécommunications, des réseaux télématiques et monétiques, des systèmes d'automatisation : annuaire électronique, péages de métro, systèmes de commandement pour les forces armées, Transpac...

Les succès que nous rencontrons dans le monde en témoignent.

Nous voulons vous faire partager notre conception du "Parfait Simple".

SESA - Direction des Ressources Humaines
30, Quai de Dion Bouton 92806 Puteaux Cedex
Réf. : 16-LM



INFORMATION & STRATEGIE

Systèmes avancés de télécommunications

Oui, la technologie française s'exporte bien en Asie du Sud-Est

La preuve : En concurrence avec les meilleurs fabricants mondiaux de systèmes électroniques, nous savons nous imposer sur ce continent comme sur tous les autres et réalisons déjà un milliard de francs à l'export.

Si vous êtes comme nous, sans complexes, nous sommes prêts à vous intégrer sur cette zone. Pour cela, il faut bien sûr que vous soyez diplômé d'une grande école de commerce et que vous puissiez justifier d'une première expérience réussie à l'exportation de biens d'équipement.

Merci d'adresser. CV, photo, rémunération souhaitée, lettre manuscrite sous la référence M 32/1386 R à

EGOR TECHNOLOGIES
19, rue de Berri - 75008 PARIS

egor

PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE MILANO PERUGIA ROMA VENEZIA DUSSELDORF LONDON MADRID MONTREAL TOKYO



INTERELEC, notre division équipements, conçoit et réalise des systèmes de pilotages automatiques de Métro.

Attachant une extrême importance à la réputation internationale que nous avons su conquérir et désireux de nous améliorer sans cesse, nous recherchons notre (H/F)

Responsable Qualité

Il animera et coordonnera le service qualité dans les actions de définition, industrialisation, inspection et recette des matériels et installations. Il développera l'esprit qualité à tous niveaux, tant auprès des responsables de nos différents services, qu'auprès de ses homologues chez nos clients ou nos fournisseurs.

Il sera basé au BOURGET, mais sera amené à se déplacer en France et ponctuellement à l'Etranger.

Ingénieur grande école, il possède une expérience confirmée (5 ans minimum) en Méthodes ou Qualité, qui aura permis de mettre en valeur ses talents d'homme de contact, sa force de conviction et son sens de l'organisation.

Si vous souhaitez réussir et évoluer avec nous,
merci de nous adresser votre dossier de candidature (C.V., lettre, photo et prétentions) à
MATRA TRANSPORT - Direction du Personnel
2 rue Auguste Comte - Immeuble Le Berry — 92170 VANVES

MATRA TRANSPORT

Filiale Groupe Multinational Equipements Automobile recherche

INGENIEURS ETUDES ET ESSAIS

Diplômés d'une école d'Ingénieur (AM, ENI, ENSI, INSA etc.).

Débutants ou ayant une première expérience dans une industrie de grande série et parlant couramment l'anglais.

Les candidats retenus se verront offrir de réelles possibilités d'évolution dans notre groupe.

Les postes sont à pourvoir en proche banlieue Nord/Est de Paris.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions s/référence 8262 à CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01, qui transmettra.

APPLICATIONS INDUSTRIELLES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



Notre société fabrique à l'échelon européen des systèmes industriels destinés à des applications de contrôle de processus et de machines, intégrant les techniques de l'intelligence artificielle.

Nous recherchons un INGENIEUR dont la mission sera double :
- Intervenir en qualité de ***Conseil auprès des Entreprises,***
- réaliser un C.A. annuel en temps que ***Responsable de produits.***

Nous accueillerons un candidat de formation supérieure, possédant une solide expérience (3 ans minimum) du milieu industriel acquise soit comme ingénieur d'Affaires, soit comme ingénieur commercial.
Anglais parlé indispensable.
Rémunération motivante composée d'un fixe + primes + voiture de fonction.

Adresser lettre manuscrite avec c.v. sous réf. 2623 à AXIAL PUBLICITE 27 rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra en toute confidentialité.

Important groupe industriel français en expansion — 3600 personnes, 12 filiales France et étranger — leader européen dans le domaine de la Connectique recherche

INGENIEUR METHODES ACHATS (réf. IMA)

Tout en participant à la politique achats, il assure la prospection de fournisseurs et de nouvelles techniques.

Ce poste riche en contacts (Bureau d'étude production, qualité, fournisseurs) est de nature à intéresser un ingénieur mécanicien ou micromécanicien de 30/35 ans environ possédant une première expérience industrielle et ayant une bonne connaissance de l'anglais.

■ ■ ■

La politique de diversification du Groupe vers de nouveaux créneaux amène la Division Equipements Industriels à enrichir son bureau d'études et développements en créant plusieurs postes d'

INGENIEURS ELECTRONICIENS

CONFIRMES ET DEBUTANTS (réf. IEE)

Ils travailleront sur des projets électroniques très divers allant du diagnostic automobile à des micros-terminaux et sous-ensembles destinés à la monétique et à l'industrie des Télécommunications.

- Les ingénieurs confirmés (5 ans d'expérience industrielle) piloteront des études de l'élaboration du cahier des charges à la livraison client.
- Les ingénieurs débutants participeront à des degrés divers à ces différents projets.

Nous recherchons des candidats motivés, doués d'un bon esprit d'entreprise ayant la volonté de s'intégrer à une jeune équipe.
Ces postes sont basés à PARAY VIEILLE POSTE (Proximité Orly).

Merci d'adresser CV + lettre man. + prétentions ou salaire actuel à la Société SOURIAU, sous la référence choisie. 9/13, rue du Général Galliéni. 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

SOURIAU : PARTAGER LA PERFORMANCE

DESSEIN

DEFENSE, TRANSPORT
INFORMATIQUE/TELECOM

INGENIEUR GENIE LOGICIEL

GRANDE ECOLE OU UNIVERSITAIRE HAUT NIVEAU

Nous sommes une importante Société française réalisant des systèmes complexes de contrôle commande et des produits d'informatique spécialisée où LA SECURITE EST EN JEU.

L'ingénieur recherché – pour l'un de nos centres d'études situé en proche banlieue Sud Paris – développera et VALIDERA DES LOGICIELS DE HAUTE SURETE (analyse de complexité pour en déterminer la fiabilité, analyse statistique des fautes et probabilités...). L'expérience du développement de logiciel temps réel est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, photo et prétentions) à A.S. PUBLICITE 3, rue de Liège 75009 Paris, sous réf. MGL 6604.

هكذا من الاصل

Le Monde **SECTEURS DE POINTE** Le Monde

Secrétaire général

350.000 F

Technologie de pointe - Cet organisme, établissement public industriel et commercial (environ 300 personnes), se consacrant au développement des technologies nouvelles, recherche son secrétaire général. Véritable second du directeur général pour la gestion et l'administration de l'organisme, il assure personnellement la direction des affaires sociales et supervise l'ensemble des services fonctionnels : finance - comptabilité, administratif, juridique - propriété industrielle, sécurité, services techniques généraux. Il dirige directement une cinquantaine de personnes. Ce poste conviendrait à un diplômé de l'enseignement supérieur (ingénieur ou ayant l'expérience d'un contexte scientifique et technique) ayant acquis dans la direction d'un établissement, d'une filiale ou dans un poste de secrétariat général similaire la maîtrise des problèmes de gestion, d'administration et de relations avec les partenaires sociaux. Il participera activement à l'amélioration continue des structures en vue de valoriser au mieux le savoir-faire technique de l'établissement et s'intégrera avec aisance dans un milieu scientifique comprenant une majorité d'ingénieurs et de techniciens supérieurs. La rémunération annuelle, de l'ordre de 350.000 francs, sera fonction de l'expérience du candidat retenu. Ecrire à PH. LESAGE en précisant la référence A/D 2772M.

PA

3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 47.47.11.04
Offres PA Minitel : 36.14.91.66 code PA

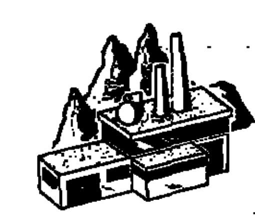
Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

MEMBRE DE SYNTEC

INGENIEUR

AM, Génie Chimique...

Pour nous, l'entretien travaux neufs n'est pas une voie de garage.



Filiale d'un groupe industriel français de renommée internationale, notre entreprise (250 personnes) est l'un des grands noms mondiaux de la production de sodium, vanadium, lithium...

Le budget annuel d'investissement et de fonctionnement de notre service E/TN représente 15% de notre CA ; l'effectif est de 80 professionnels, de bon niveau.

Ingénieur diplômé âgé d'au moins 28 ans, vous maîtrisez aujourd'hui l'ensemble des paramètres technico-économiques de la fonction et avez l'habitude de manager les hommes.

En relation avec nos services techniques, vous dirigez les études, la construction, les essais et la mise en route des installations pilotes ou industrielles dans un contexte aux réactions rapides face aux évolutions des marchés et gérez votre budget.

L'anglais est un atout.

Le poste est à pourvoir en SAVOIE.

Merci d'adresser votre dossier sous référence 413 LM à notre Conseil :

SODERHU
22, rue Saint Augustin
75002 PARIS

Soderhu
Membre de Syntec

DESSEIN

Pour un projet international

Nous sommes un important groupe spécialisé dans l'électronique et l'informatique industrielle de pointe et recherchons pour un grand projet.

Ingénieurs Radiocommunications

TRAITEMENT DU SIGNAL-TRANSMISSIONS RADIO

De formation supérieure (ESE, ENSEITH, Sup Telecom... avec option radio) vous avez acquis une première expérience d'au moins 3 ans dans ce domaine. Nous vous confierons la responsabilité d'une petite équipe chargée du développement de sous-ensembles d'émissions, réceptions et synthèse de fréquences.

Passionnés de radio, vous saurez vous adapter aux technologies nouvelles qui environnent votre domaine. Vous y développerez les capacités d'innovation et de rigueur exigées par les caractéristiques de ce projet.

Lieu de Travail : proche banlieue Sud-Ouest de Paris.

Merci d'adresser votre candidature sous référence R.D. 102, bd. Malesherbes 75017 Paris.

JFD conseil

OSNCR

CURRICULUM

LOGISTA

Ingénieurs informaticiens

Grandes Ecoles

Paris-Lille-Lyon-Strasbourg

Vous êtes DEBUTANT et vous cherchez une STRUCTURE D'ACCUEIL capable de vous apporter formation, diversité et technicité

ou encore

Vous possédez une PREMIERE EXPERIENCE de 2 à 5 ans et souhaitez donner un NOUVEAU SOUFFLE à votre carrière dans une société solidement implantée sur son marché et dont la taille privilégie encore le dialogue dans l'entreprise.

LOGISTA filiale d'un grande groupe français, rassemble aujourd'hui 265 collaborateurs et développe ses activités dans des domaines aussi variés que la TELEMATIQUE et les nombreux usages du système UNIX, L'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE, L'INFORMATIQUE DE GESTION.

Depuis 10 ans, nous bâtissons une société que nous voulons originale, forte et indépendante.

Si cela vous attire, envoyez-nous rapidement une lettre manuscrite accompagnée d'un CV et d'une photo. Pour le reste accordez-nous quelques jours.

LOGISTA 30 quai de Dion Bouton 92806 Puteaux Cédex. A l'attention d'Hervé Captier.

LOGISTA : DES HOMMES DE SOLUTIONS.



Ingénieur micro-électronicien

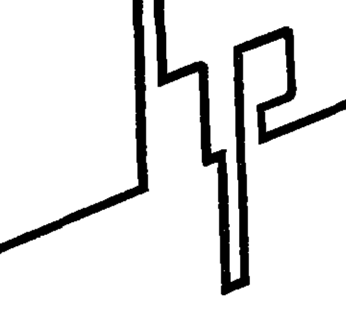
Au sein d'HP France, nos divisions situées à Grenoble sont chargées au niveau mondial du développement, de la production et du marketing de matériels performants, réseaux et ordinateurs personnels.
Dans ce cadre, notre laboratoire d'analyse est responsable de la qualification des composants fabriqués en Europe par nos fournisseurs.

Vous serez responsable de l'analyse de circuits intégrés complexes pour effectuer des évaluations technologiques, des qualifications et des analyses de défaillance.
Ce poste, requiert de votre part d'excellentes **connaissances pratiques** de la technologie MOS ainsi que des mécanismes de défaillance associés.
Votre expérience professionnelle, votre personnalité autonome et votre aisance en anglais vous permettront d'assumer cette mission avec succès.

HP est une entreprise internationale qui pratique une gestion par objectifs de son personnel. Elle offre de larges perspectives de carrière tant sur le plan national qu'international.

Merci d'adresser votre candidature comprenant un CV et une lettre indiquant clairement vos motivations et la référence GPCD/10/M, à Jean-Philippe DARA - HEWLETT-PACKARD France - Service Recrutement - 5 avenue Raymond Chanas, 38320 EYBENS.







HEWLETT PACKARD

PERFORMANCES A L'APPUI.

Groupe industriel en pleine expansion - 1400 personnes - 800 M. CA ayant pour vocation LA TRANSFORMATION DES MATIERES PLASTIQUES (pièces techniques) recherche pour ses unités de production situées :

dans une petite ville de l'Ouest (60 km d'Angers) 400 personnes

FUTUR ADJOINT CHEF DE FABRICATION

INGENIEUR ECAM - ENSM - ENSI...

- Il supervise et anime l'équipe de 150 personnes de l'atelier d'injection dans un souci permanent d'efficacité et de rentabilité.
- Il organise et optimise la fabrication dans le respect de la qualité et des délais.

Nous souhaitons confier ce poste à un candidat ayant une première expérience dans une entreprise industrielle (mais débutant accepté). Réf. 6221/FA

dans le Nord (45 km de Lille) 350 personnes

INGENIEUR METHODES

ECAM - IDN - ICAM - HEI...

En relation directe avec le Directeur d'Unité :
- Il optimise la productivité du cycle de fabrication.
- Il recherche de nouveaux procédés et améliore les postes de travail.

Avec le Service Central Méthodes, il coordonne, assure la mise en œuvre des décisions arrêtées et lance les nouveaux programmes en série.
Rigueur et sens de la communication sont des qualités déterminantes pour ce poste qui peut éventuellement convenir à un débutant (+ BTE apprécié). Réf. 6221/IM

Ces postes offrent de réelles possibilités d'évolution au sein du groupe pour des hommes dynamiques et à fort potentiel.
Adresser lettre manuscrite, CV, photo + prétentions, en précisant la référence du poste choisi, à Média-System, 2 rue de la Tour-des-Dames 75009 Paris, qui transmettra.

média-system

Présents dans 75 pays, forts de nos 26 000 collaborateurs, de la puissance de nos moyens techniques et des coopérations engagées, nous développons sur tous les marchés des solutions de qualité compétitives et évolutives intégrant matériels, applications et services, pour donner à nos utilisateurs dans le monde davantage de liberté pour mieux communiquer afin de mieux entreprendre.

BULL ENGAGE DES JEUNES INGENIEURS MOTIVES PAR L'INFORMATIQUE DE GESTION

Jeune diplômé, débutant, que vous sortiez de Grande Ecole ou que vous possédiez DEA/DESS avec **option informatique indispensable,** vous recherchez une carrière ouverte et évolutive.

Si vous êtes motivé par **les systèmes d'information et de communication d'entreprise,** venez vous associer à la Direction des systèmes d'information du Groupe BULL où vous participerez au développement des applications en informatique de gestion, bureautique, réseaux et production informatique.

Dans un premier temps, vous recevrez une formation de 6 mois, centrée sur nos méthodes et très orientée sur le terrain.

Animé par l'esprit d'équipe, vous pouvez concilier votre bonne capacité d'adaptation aux changements technologiques à un goût pour un travail concret et méthodique.

En somme, nous proposons aux meilleurs d'entre vous un véritable parcours qui, selon vos compétences, vous permettra d'évoluer à terme vers des postes d'encadrement.

Prenez contact avec nous, envoyez votre dossier de candidature (lettre, CV, photo) à Célia Nanni, PR 5G090 sous référence 13 CN.
94 avenue Gambetta - 75990 Cedex 20

Bull

JOURDAN

Responsable d'études informatiques

Paris. Un très grand groupe financier recherche un responsable d'études pour sa filiale informatique.

Dépendant du Responsable du Secteur **Assurances**, il prendra en charge la réalisation et le développement des applications concernant les assurances en couverture de prêts et coordonnera les travaux d'autres équipes projets. Il encadrera directement une équipe d'une dizaine d'analystes et de programmeurs. Il sera le conseiller et l'interlocuteur permanent des utilisateurs.

Le candidat, âgé d'une trentaine d'années, a une formation supérieure (école d'ingénieurs ou de gestion), une expérience informatique minimum de six ans dont deux ou trois comme chef de projet. La connaissance des systèmes de gestion de bases de données est indispensable; celle de l'environnement Bull **GCOS/8/DM4** est souhaitée. Le poste requiert une personnalité de haut niveau ayant un esprit de synthèse et des qualités relationnelles. Réelles perspectives d'évolution au sein de la société.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et photo à H. BOUET sous référence L053/M SEMA-SELECTION, 16, rue Barbès 92126 MONTROUGE CEDEX.

SM **SEMA•SELECTION**
Paris - Lille - Lyon - Marseille - Toulouse

MEMBRE DE SYNTEC

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MULTINATIONALE

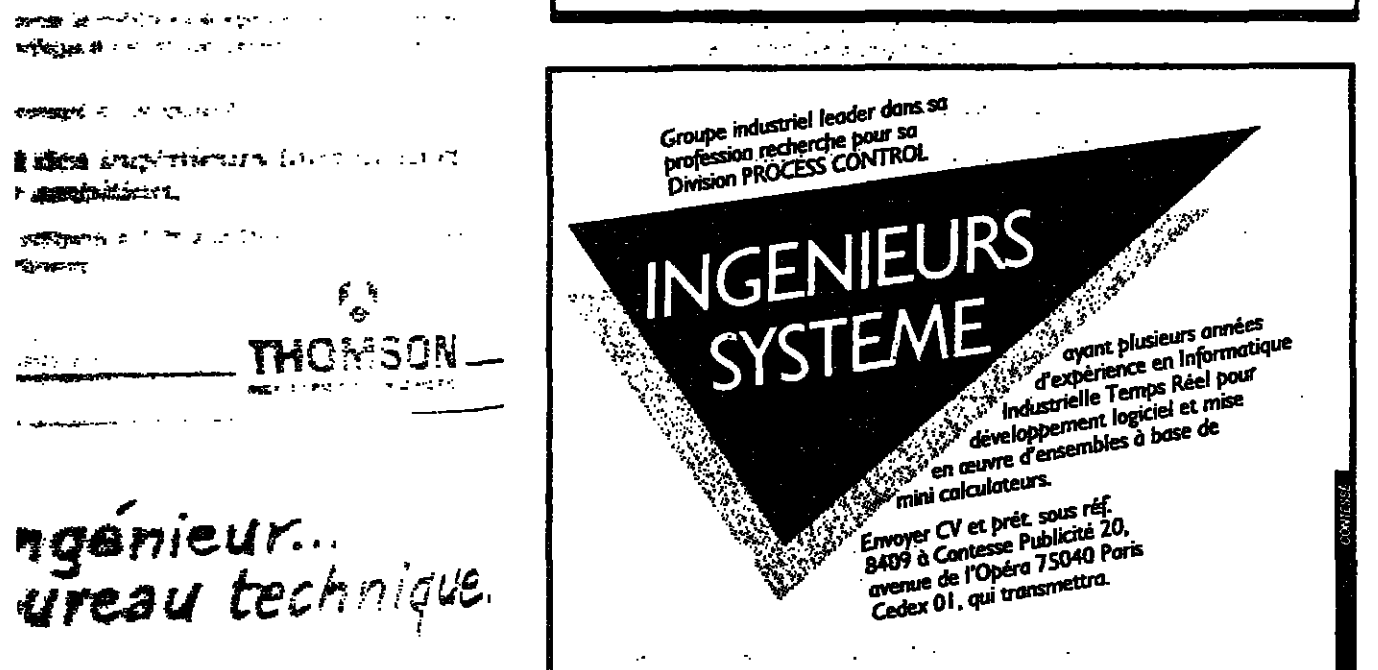
recherche **1 INGÉNIEUR III-B**

pour diriger une activité informatique de développement de systèmes temps réel (hard et soft) pour traitement d'images et de signaux.

Sont requis : – une expérience technique de la spécialité.
– l'expérience de la direction d'équipes de 50 personnes ou plus,
– l'anglais courant.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) sous référence 91028/LM, à HAVAS-CONTACT – 1, place du Palais-Royal, 75001 PARIS.

HAVAS CONTACT



SOURIAU, n° 1 européen du connecteur professionnel, présent sur tous les marchés de l'avionique, des lanceurs, de l'informatique et des fibres optiques, recherche pour l'une de ses unités en Pays de Loire un :

RESPONSABLE INFORMATIQUE DE GESTION — Réf. RIG

L'intéressé sera le correspondant de l'unité vis à vis de la Direction Informatique du siège (VAX 780).
Assisté d'un programmeur, il assurera la conception et la réalisation d'applications micro-informatiques.
En outre, il conseillera les utilisateurs dans le choix des progiciels standards et facilitera leur mise en œuvre.
Ce poste s'adresse à un généraliste, niveau Licence, avec quelques années d'expérience, si possible en gestion de production.
Le candidat devra être capable d'analyser et d'exprimer en termes informatiques les besoins des utilisateurs.
Les qualités relationnelles seront particulièrement appréciées.
Anglais souhaité.

RESPONSABLE DEVELOPPEMENT MOULAGES PLASTIQUES — Réf. RDM

Le candidat a la passion de la technique, l'expérience réussie de l'animation d'une équipe de techniciens de haut niveau, une solide formation de base (ECP, Mines, ENSAM ...) et l'ambition de diriger dans quelques temps un département complet. Avec une équipe jeune et motivée d'environ 25 personnes (ingénieurs, techniciens professionnels) il sera responsable de la définition, de la conception, la fabrication et la mise en route de l'ensemble des moyens techniques du département.

Adresser CV + photo en précisant la réf. à SOURIAU, Service du Personnel, BP 50, 72400 LA FERTE BERNARD

SOURIAU : PARTAGER LA PERFORMANCE

DESSEIN

sonauto



YAMAHA SEAT

Nous importons et distribuons en France les automobiles PORSCHE, MITSUBISHI, SEAT et les motos YAMAHA et connaissons un fort développement. Nous avons conçu une informatique largement distribuée autour d'un SPERRY 1100/62 supportant un réseau maillé réparti entre la France et l'étranger. Nous entamons une nouvelle étape en accueillant à Cergy-Pontoise (95) :

un organisateur informaticien

Aux côtés du directeur du département "pièces de rechange" (110 p.), venez vous comporter en responsable informatique, conduire les réorganisations internes, sous-traiter avec l'informatique et doter le département d'outils de gestion, pour optimiser et aider nos décisions en vous appuyant sur les systèmes existants.

Ingénieur, vous avez acquis en cinq ans une solide expérience de la conduite de projets en milieu industriel ou dans la distribution ; vous vous êtes éloigné de la technique pour vous consacrer à vos utilisateurs. Enfin, vous voulez raisonner en termes de système d'information à l'échelle d'un département.

Notre consultante, Mlle S. BLAIN, vous remercie de lui écrire (réf. 4794 LM), à **"Carrières de l'Informatique"**.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - GRENOBLE - LILLE - NANTES

MEMBRE DE SYNTEC

QUAND L'OBJECTIF EST POINTU, LA PRECISION S'IMPOSE.



Espace, télécommunications, armement, électronique, automobile, transports... MATRA signe de sa marque toutes les grandes compétitions de notre temps. Aujourd'hui, MATRA DATASYSTEME, constructeur français, reprend cet esprit de compétition. Avec chez tous les collaborateurs une implication totale : de la conception à la maintenance en passant par le marketing, la recherche, le développement, la fabrication, le commercial. Et avec l'intention arrêtée d'imposer "la recherche de l'excellence technologique" sur le marché de la super mini 16 et 32 bits et des stations de travail, dans des domaines pointus :
- calcul scientifique,
- graphique,
- réseaux, télématique,
- bureautique.

Pour gagner ce challenge, MATRA DATASYSTEME attend des professionnels confirmés qui souhaitent allier connaissances techniques et créativité avec rigueur de gestion et sens du service.

Des hommes et des femmes capables de percer au plus vite dans un secteur de pointe.

– Chef de produit CAO / DAO et produits graphiques	*Réf. 301*
– Chef de produit bureautique	*Réf. 302*
– Chef de projet développement produits	*Réf. 401*
– Ingénieurs commerciaux grands comptes et filières	*Réf. 201*
– Ingénieurs technico-commerciaux CAO, bureautique, simulation	*Réf. 202*
– Instructeurs service formation	*Réf. 501*
– Ingénieurs support	*Réf. 502*
– Ingénieurs recherche et développement débutants ou expérimentés compilation, système d'exploitation, circuit VLSI	*Réf. 601*

Si vous désirez conjuguer vos ambitions avec notre précision, n'hésitez pas... suivez la flèche.

Veuillez adresser votre candidature à Monsieur Denis BELLOCQ, Directeur des Ressources Humaines de MATRA DATASYSTEME - Parc d'Activités de Bois-d'Arcy - 1, avenue Niepce - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

MATRA DATASYSTEME®
L'INFORMATIQUE SIGNEE MATRA

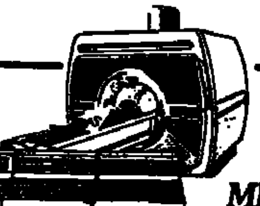
Veuillez adresser une lettre manuscrite accompagnée de votre C.V. en mentionnant la référence du poste qui vous intéresse (précédée de la mention MO).

هكذا من الاصل

Le Monde

SECTEURS DE POINTE

Le Monde



THOMSON-CGR

METTRE DES ÉQUIPEMENTS DE HAUTE TECHNOLOGIE AU SERVICE DE LA SANTÉ

*Nous sommes l'un des leaders mondiaux de l'**Imagerie Médicale**. Dans un secteur stratégique, nous créons, réalisons et commercialisons des équipements de haute technologie au service de la santé.*

La Direction Technique et Scientifique recherche pour ses produits d'imagerie médicale des

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES:

vous vous intégrerez à une équipe, pour l'étude de nouveaux systèmes multiprocesseurs mettant en œuvre des techniques d'acquisition rapide de données, de traitement d'images et de contrôle temps réel.

Vous êtes capables de prendre des responsabilités à différents niveaux:

• CHEFS DE PROJET LOGICIEL (Réf. 91034/MX)

Vous encadrerez l'une de nos équipes chargées de la conception, de la réalisation et de l'intégration des logiciels de nos produits.

Une expérience réussie de 5 ans minimum dans la conduite de projets est nécessaire.

Des connaissances UNIX/langage C ou système temps réel/traitement d'images sont un "plus".

• CHEF DE PROJET ÉLECTRONICIEN (Réf. 91034/MY)

Vous participerez à la définition et à la réalisation de l'informatique d'acquisition et de traitement d'images, et serez responsable de son industrialisation.

Pour ce poste, une expérience de projets industriels d'électronique numérique rapide, de 5 ans minimum, est indispensable. La connaissance des processeurs 68000 et bus VME serait appréciée.

*Ces postes actuellement basés à **ISSY-LES-MOULINEAUX** seront dans le cadre d'un regroupement des activités Études et Développement de **THOMSON-CGR**, regroupés à BUC (78) fin 1986.*

*Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre, C.V., photo et prétentions) en précisant la référence du poste choisi à Françoise LEMAIRE – **THOMSON-CGR** – 48, rue Camille-Desmoulins, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.*

THOMSON
ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

HAVAS CONTACT

Dans le cadre de son évolution vers l'INFOCENTRE

le C.I.C.O.A.M.A.

Centre Informatique du Centre Ouest des Assurances Mutuelles Agricoles implanté à NIORT

- équipé d'un DPS 8/62-BI et d'un DPS 8/52-BI,
- réseau de 150 terminaux,
- DMIV-TP, EUF...

recherche :

- **CHEF DE PROJET CONFIRMÉ**
  INSA, DESS
- **PROGRAMMEURS DÉBUTANTS**
  DUT ou BTS Informatique
- **PRÉPARATEUR DE TRAVAUX**
  DUT, BTS Informatique ou équivalent

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions au C.I.C.O.A.M.A. 2, rue Barra, 79000 NIORT

NOUVELLES PERSPECTIVES INFORMATIQUES NOUVELLES PERSPECTIVES INFORMATIQUES NOUV
PERSPECTIVES INFORMATIQUES NOUVELLES PERSPECTIVES INFORMATIQUES NOUVELLES PERSPE

Entreprise BTP innovante, leader sur son marché, 800 personnes en France, C.A. = 500 millions, grande ville du littoral méditerranéen, recherche son

Responsable Organisation/Systèmes d'Informations

- Ingénieur Grande Ecole Scientifique ou Commerciale - ayant exercé des fonctions d'organisation

Rattaché à la Direction Générale, **il assurera :**

- la mise en œuvre du nouveau plan informatique lié à des objectifs d'amélioration de la gestion au siège, dans les agences et les installations techniques. Cette mise en œuvre comporte la prise en charge des problèmes d'organisation liés aux développements informatiques.
- l'évolution permanente du plan informatique en liaison avec les utilisateurs.

Il dirige une équipe informatique d'environ 10 personnes. **Il a** un rôle de coordinateur/animateur pour les moyens informatiques décentralisés.

Cette fonction implique de fortes capacités d'animateur et de réalisateur, des qualités de contact, gage d'un dialogue ouvert avec les différents utilisateurs; elle convient à une personnalité bien affirmée et rigoureuse, possédant une vision large et synthétique des problèmes et capable d'évoluer rapidement vers une fonction plus générale.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé et photo, sous réf. 71719/M à R. VERDET, Sélé-CEGOS INFORMATIQUE, Tour Chenonceaux, 92516 BOULOGNE CEDEX.

sélé CEGOS INFORMATIQUE

CURRICULUM



LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LYON

recherche

UN INGÉNIEUR

Vous avez une formation d'ingénieur impliquant de bonnes connaissances générales en mécanique et électricité et des connaissances complémentaires en automatique et informatique.

Bien introduit dans le milieu industriel, vous possédez une capacité d'adaptation à des problèmes différents et à des interlocuteurs variés, mais aussi des qualités de contact et d'animation. Vous pratiquez si possible, la langue allemande.

Nous vous proposons de rejoindre notre équipe de conseils auprès des entreprises industrielles de la circonscription.

Votre mission : Sensibiliser et conseiller, par des actions individuelles ou collectives, les entreprises, et plus particulièrement les P.M.I., aux possibilités de l'automatisation et de l'informatique industrielle.

Si vous réunissez ces différents critères et si une telle mission vous motive, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo d'identité et prétentions) sous référence DPI 6.06/LM à HAVAS-CONTACT, 11, rue Président-Carnot, 69002 LYON, qui transmettra.

HAVAS CONTACT

JEUNES INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

UN POSTE MARKETING A GRENOBLE... TOUT DE SUITE !

THOMSON SEMICONDUCTEURS: un taux exceptionnel de croissance, un investissement permanent en hommes de valeur, et en moyens de production, une expansion internationale confirmée par le rachat des actifs de Mostek (USA) devront nous conduire à réaliser notre ambition : être parmi les 10 leaders mondiaux de notre activité en 1990.

Nous recherchons aujourd'hui pour notre centre de St-Egrève, près de Grenoble, de jeunes ingénieurs marketing produits.

Ils seront chargés d'assurer la fonction marketing dans son ensemble pour une famille de circuits intégrés : analyse du marché et des produits concurrents, politique de prix, définition des spécificités, politique de formation, animation des ventes...

Pour ces postes très complets et autonomes, véritables interfaces entre les R et D, la fabrication et la vente, nous souhaitons rencontrer de jeunes ingénieurs électroniciens, débutants ou possédant une première expérience. La qualité de leurs motivations et leurs aptitudes à la communication détermineront notre choix.

Merci d'adresser votre dossier (lettre, C.V., prétentions) sous référence 91035/LM à THOMSON COMPOSANTS - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES 101, boulevard Murat, 75116 PARIS.



THOMSON
SEMICONDUCTEURS

HAVAS CONTACT

AMPHENOL - SOCAPEX

Filiale du Groupe ALLIED - SIGNAL

Connecteurs pour équipements électroniques professionnels

recherche

pour son Département Marketing dans ses Centres de Dôle (Jura) et Suresnes (Hauts-de-Seine)

CHEFS DE PRODUITS CONFIRMES

Ayant l'expérience du marché des connecteurs :

- militaire ou civil,
- industriel ou professionnel.

Les candidats devront posséder une parfaite maîtrise de l'anglais. Déplacements en France et à l'Etranger.

Envoyer CV, photo à AMPHENOL-SOCAPEX, Service du Personnel, 10 bis, quai Léon-Blum, 92151 Suresnes.

CCMC : Leader dans la diffusion de services informatiques auprès des cabinets d'experts comptables et de leurs clients (250.000 entreprises). C'est concrètement un nouveau micro installé toutes les 45 minutes, un nouveau client toutes les 3 minutes, un traitement informatique toutes les 5 secondes. C'est pourquoi nous expérimentons en permanence de nouveaux matériels et dans ce cadre, nous recherchons

LE RESPONSABLE DE NOTRE CENTRE D'EXPÉRIMENTATION MICRO-INFORMATIQUE

Assisté d'une équipe d'ingénieurs et de techniciens, il conduit des missions d'études qui se situent à 3 niveaux :

- Évaluer les matériels et les systèmes.
- Tester la compatibilité de nos progiciels avec les matériels de nos clients.
- Rechercher des solutions spécifiques en fonction des technologies existantes et à venir.

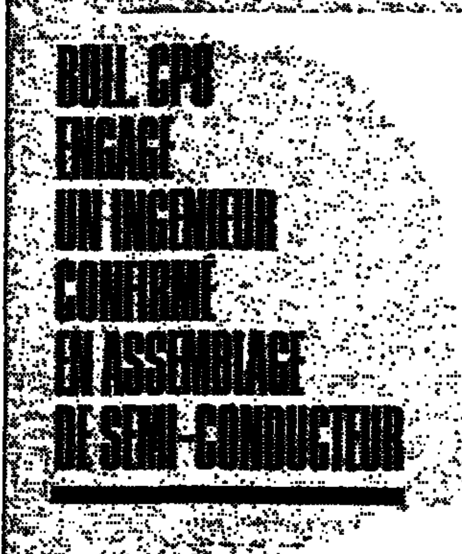
De formation ingénieur, passionné par la micro-informatique appliquée à la gestion, il a une expérience de 2 à 3 années en tant que Chef de Projet. Homme de communication, ouvert et curieux, il fait preuve d'esprit de synthèse, de pragmatisme et de discernement.

L'évolution de ce poste, **basé à PARIS**, est lié à la personnalité du candidat.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier complet à : Marc DUPRÉ – CCMC – B.P. 60 – 69714 CONDRIEU CEDEX.



MEMBRE DE SYNTEC informatique



Leader sur le marché de la carte à micro-calculateur, BULL CP 8 allie performance et efficacité par sa taille et ses résultats.

Avec une formation de base en PHYSICO-CHIMIE, PHYSIQUE des MATERIAUX, ELECTROCHIMIE ou ELECTRO-METALLURGIE, vous avez au moins 5 ans d'expérience, et vous souhaitez mettre vos compétences au service d'une entreprise en plein essor.

Au sein de la Division Technologie Carte, vous participerez aux nouvelles études, au développement des procédés d'assemblage du "Chip dans la carte", et à la validation en Fabrication.

Votre enthousiasme et votre technicité trouveront place dans une équipe gagnante.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 19049 B à Gérard LAVERGNE - Bull CP8 - Rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES



PUBLICIS

SECTEURS DE POINTE

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

هكذا من الأصل

emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



Le Groupe SOCOPA, avec 5.000 personnes et 12 M.F. de C.A., est un des n° 1 de l'agro-alimentaire (transformation et conditionnement de viandes).

Outre les normes de qualité liées à notre activité, notre position de leader et notre volonté d'améliorer constament nos prestations nous amène à créer le poste d'

Ingénieur qualité

pour notre unité pilote de la Ferté Bernard

Par la mise en place du cahier des charges industrielles et de ses procédures d'application, vous contribuerez à la bonne image de nos produits par leur qualité. Interface entre la production et nos clients, votre autorité naturelle et votre rigueur seront aussi importantes que vos compétences techniques. Vous serez également amené, ponctuellement, à intervenir sur la mise au point de produits nouveaux. Une évolution à moyen terme vers des responsabilités en production est envisagée pour ce poste.

Merci d'adresser CV, photo et prétentions à notre DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES B.P. 20 Cherré - 72401 LA FERTE BERNARD Cedex.



une force de la nature viande SOCOPA

LEN - TOURNAY - ABSCOM





Société d'Ingénierie Nucléaire et de Technique de Pointe, filiale d'une importante société industrielle, recherche dans le cadre de son implantation à LYON

Jeunes ingénieurs

Formation Grandes Ecoles ou Universitaire option physique nucléaire ou neutronique

Débutants ou confirmés, vous souhaitez intégrer une société vous permettant de valoriser votre formation et votre expérience dans un contexte évolutif.
Au sein d'équipes de tout premier plan disposant de **moyens de calculs importants**, nous vous proposons de participer à l'étude et **développement de projets** ainsi qu'à leurs applications industrielles dans le domaine de l'étude de réacteurs nucléaires.

Notre compétence scientifique, reconnue sur le plan international, nous permet d'offrir à terme de larges possibilités de formation et d'opportunités de carrière à des candidats de valeur.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + CV) sous réf. EP/N, à Mr PALOMO NOVATOME 10 rue Juliette Récamier 69006 Lyon.

média-system



DIRECTIONS
Nationales et Internationales

Directeur d'un organisme de formation

Un important syndicat patronal recherche le Directeur de son centre de formation agissant dans la branche distribution.

Le titulaire du poste devra gérer ce centre de profits en assurant la responsabilité globale : gestion, commercial, pédagogique et animation d'une équipe.
Une formation supérieure, une expérience de la gestion d'un service de formation et une connaissance du monde de la distribution sont souhaitées.
Gestionnaire, dynamique et créatif, il aura à jouer un rôle moteur dans la croissance et le rayonnement de cet organisme.

Poste à Paris. **Rémunération : 250.000 F. +**

Ecrire sous **référence 5.412** à **PUBLIPANEL**, 1, rue Falguière, 75015 Paris, qui transmettra.

PUBLIPANEL

DIRECTEUR PROCESS

Une Société (C.A. 3 Milliards Francs) leader national dans le domaine de l'alimentation animale, recherche UN DIRECTEUR PROCESS. En liaison avec la Direction Qualité & Technologie, il aura un rôle d'interface à tenir entre les usines et les chefs de produits pour l'étude de nouveaux produits et pour poursuivre l'évolution technologique des produits actuels. Il devra également veiller à faire évoluer les technologies de fabrication aussi bien au niveau des matériels actuellement utilisés qu'à celui de la recherche de nouveaux équipements. Il devra proposer toutes les évolutions nécessaires pour maintenir au plus haut niveau de compétitivité les différentes usines du Groupe et leur permettre de lancer la fabrication de produits nouveaux au meilleur coût. Il apportera son assistance et son savoir-faire aux directeurs des usines en matière de conception d'investissement. Le candidat retenu, âgé d'au moins 30 ans, de formation Ingénieur (ENITIAA, ENSAIA, A&M, UTC, ...) ou Universitaire (Maîtrise Sciences et Techniques), possèdera impérativement plusieurs années d'une expérience acquise en étude et développement de technologies nouvelles et en process de fabrication au sein d'une société fabriquant de l'alimentation animale, ou bien encore en biscuiterie, en laiterie, en brasserie...
Ecrire sous référence 847/M à :

GRH conseils
3 avenue de Ségur 75007 PARIS. Discrétion assurée.

AFCOREM

PME - TP
Leader en Aquitaine dans sa spécialité recherche

CHEF D'AGENCE
DIRECTEUR TRAVAUX

Basé à Pau, déplacements dans les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes.

FONCTION :
- traite les affaires de génie civil
- fait réaliser par ses équipes
- assure le suivi
- anime et contrôle l'Agence dont il est responsable
- conduit personnellement les relations technico-commerciales auprès des clients actuels et nouveaux (administrations + collectivités locales)

PROFIL : INGÉNIEUR TP avec le sens de l'organisation le goût des travaux exterieurs et des relations d'affaires.

EXPÉRIENCE : 5 ans minimum dans une activité similaire en France ou à l'étranger.

Adressez CV + lettre manuscrite + photo à CONSILIA 5, rue Lincoln 75008 PARIS

ConsiliA
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

P.A. Service

Centre communal d'action sociale de la ville d'Amiens (Somme)
recrute

PAR VOIE DE CONCOURS SUR TITRES

I DIRECTEUR ADJOINT

Définition du poste :
animer et assurer la coordination d'une Direction Enfance Famille.

Connaissances souhaitées :
Aide Sociale Légale, Aide sociale à l'Enfance, Service Social Polyvalent, Circonscriptions.

Profil :
Formation supérieure (licence, maîtrise).
Expérience 5 ans minimum.

Echelle indiciaire : 597-928.

Adresser lettre et c.v. à :
Monsieur le Président du Centre communal d'action sociale, 13, bd Maignan-Larivière, 80044 Amiens Cedex.
AVANT LE 13 JUIN 1986.

Groupe société services Marseille recrute

1) AUDITEUR COMPTABLE EXPÉRIMENTÉ

titulaire DECS, déplacements France et étranger fréquents pour prise en charge du contrôle des filiales et agences.

2) RESPONSABLE SERVICE JURIDIQUE SOCIÉTÉS

Formation sup. comptble et fiscale, connaissance pratique du droit des société et de la micro informatique (IBM PC) très bon rédacteur.

Adr. c.v. et prétentions sous n° 7 338 LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

LE CENTRE HOSPITALIER DE MILLAU (Aveyron)

recrute :
2 surveillants(es) des services médicaux et 1 surveillant(e) pour le service de psychiatrie adulte.
Peuvent poser leur candidature :
- Par mutation, les surveillants(es) titulaire du certificat cadre infirmier ;
- Les infirmiers(ères) possédent le certificat cadre infirmier et comptant 5 ans de fonction en qualité de titulaire.

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Directeur du Centre hospitalier de MILLAU 12106, avant le 30 juin pour les postes des services médicaux, avant le 20 juin pour le poste de psychiatrie.

ARIM Midi-Pyrénées
rech. pour le Gers et le Tarn

CHARGÉ(E)S D'ÉTUDES ET D'OPÉRATION

Expér. OPAH, PLH appréciée urbanistes, architectes.

C.V., photo, prétentions, 27, r. Valade 31000 Toulouse.

Entreprise B.T.P. rech. pour région RHONE-ALPES

CONDUCTEURS DE TRAVAUX G.O. CONFIRMÉS

Expérience minim. 8 ans
Env. C.V. et prétentions sous n° M. 8.214 BLEU 17, rue Lebel, 94307 Vincennes Cedex, qui transmettra.



est une filiale du Groupe C.G.E., spécialisée en téléphonie et courants forts, couvrant le Sud-Est de la France. Pour cette première activité, nous recherchons un

JEUNE INGENIEUR ELECTRONICIEN

Basé à MARSEILLE, le futur titulaire diplômé d'une Ecole d'Ingénieur (ENSEA, ENSI, ESIM, etc...), possède une première expérience acquise de préférence en télécommunications ou transmissions de données.
Au sein de la direction de production, il est responsable technique régional dans les domaines suivants : techniques (installation, maintenance et soutien aux commerciaux), formation des techniciens, liaisons avec la maison mère.
Il contribue également au développement de nouveaux projets liés aux fibres optiques. Quelques déplacements sont à prévoir.
(Les entretiens auront lieu à Paris et Marseille).

Merci d'envoyer C.V. manuscrit + photo + prétentions sous réf. 502/86 à IS CONSEIL - 34, cours Gouffé - 13286 MARSEILLE Cedex 6.

IS CONSEIL *MARSEILLE - LYON - PARIS*

Pierre Lichau S.A.



emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

Dans une banque, en Afrique Equatoriale...

Avec un total de bilan de 100 milliards de CFA et 120 personnes, nous contribuons au développement économique de notre pays. Dans le cadre d'une croissance très forte, nous recherchons un

CONTROLEUR GENERAL

Après un audit de l'ensemble des services de la Banque, vous proposerez soit des réformes des procédures existantes, soit l'adoption de nouvelles procédures destinées à optimiser les services rendus par la Banque dans le souci d'une gestion rigoureuse et efficace. Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer d'excellents professionnels de la banque avec un minimum de dix ans d'expérience à des responsabilités similaires et familiarisés à l'informatique bancaire Réf. 285 M

DIRECTEUR D'EXPLOITATION

Adjoint du Directeur Général, vous prendrez en charge tous les problèmes de relations commerciales avec notre clientèle aussi bien d'entreprises que de particuliers. Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer des professionnels de l'exploitation avec une expérience dans des responsabilités similaires en Afrique, un sens commercial et un talent pour les relations à tout niveau, alliés à une parfaite connaissance des mécanismes de crédit bancaire - Réf. 286 M

CHEF COMPTABLE

Nous souhaitons rencontrer des spécialistes de la comptabilité bancaire qui maitrisent à la suite d'expériences significatives, la réglementation et le plan comptable bancaire et connaissent bien l'informatique afin d'exploiter au mieux les outils en place - Réf. 287 M

Pour ces trois postes, nous vous proposons un statut cadre classe V, VI ou VII, un contrat d'expatriation, une rémunération adaptée et un logement de fonction.
Merci d'adresser votre dossier (CV + photo + prétentions), à notre Conseil, 10 rue du Colisee, 75008 Paris, en précisant la référence.

PAUL-EMILE TAILLANDIER CONSEIL

URGENT SOCIÉTÉ FRANÇAISE recherche pour AFRIQUE FRANCOPHONE

INGÉNIEUR GR ou TR

10 ans d'expér. en irrigation.

Prière écrire sous n° 7 339 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE ouvre une inscription pour la pourvue d'un poste de Professeur ordinaire de science des religions.
Axes princip. d'enseignement :
- phénomènes religieux non chrétiens (dimensions historiques, traditions religieuses positives, formes récentes de religiosité) ;
- réflexion sur le phénomène religieux, sa genèse, ses structures.

Collaboration avec enseignements parallèles (Fac. des lettres, sc. sociales, histoire des religions).
Entrée en fonctions : 1er-9-87.
Titre exigé : doctorat en théologie ou titre jugé équivalent.
Les candidat. doivent parvenir av. le 31-8-86 au Doyen de la Faculté de théologie, 3, r. Cité-Devant, CH-1005 LAUSANNE (Suisse).

L'université de Lausanne ouvre une inscription pour un poste de PROFESSEUR ORDINAIRE de LINGUISTIQUE et PHILOLOGIE ESPAGNOLES
Titre exigé : doctorat ès-lettres, doctorat d'Etat ou publications importantes, habilitation.
Entrée en fonctions : 1er septembre 1987.
Les lettres de candidature avec c.v. et liste des publications (en 5 ex.), doivent parvenir avant le 14 juin 1986 au doyen de la faculté des lettres, bâtiment central, 1015 Lausanne (Suisse). Téléph. : 46-31-26.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



(30 filiales -
4 000 collaborateurs -
CA consolidé 2,5 milliards)
recherche

futur dirigeant

Agé d'environ 30 ans, de formation commerciale supérieure (**HEC, ESSEC, ESCP**).
Rigoureux mais créatif, aimant travailler en équipe,
ayant le sens de l'organisation et hiérarchisant les problèmes,
vous ambitionnez d'assurer dans les prochaines années la Direction d'une entreprise en France ou à l'étranger.

Nous vous proposons dans cette perspective un premier poste de chargé de mission auprès du Directeur Général d'une de nos filiales tenant la première place en région parisienne dans le négoce du sanitaire et du chauffage central (16 points de vente actuellement).

Les actions que vous mènerez peuvent concerner des domaines aussi variés que :
- la définition de nouveaux concepts commerciaux,
- la dynamisation de la force de vente,
- l'évolution des procédures informatiques, des moyens logistiques et des assortiments,
- la mise en œuvre d'une politique de communication.

Votre expérience directe de la vente dans le négoce, la distribution spécialisée ou la grande distribution constituera pour vous un atout certain.



nous garantissons la qualité de collaboration offerte par nos clients

4, rue Amiral Courbet - 75116 PARIS Réf. 50300

Pierre Lichau S.A.

OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS

Services financiers aux entreprises : commercial de haut niveau

Vous avez 30 ans minimum, une formation supérieure. Valorisez votre expérience commerciale acquise de préférence au sein d'une institution financière (Banque - Assurances) en rejoignant une ACTIVITE EN PLEIN DEVELOPPEMENT et une entreprise performante.

CARDIF, filiale du groupe de la Compagnie Bancaire, une des premières sociétés d'assurance-vie du secteur privé, réputée pour la qualité de ses produits et leurs performances, vous propose d'intégrer la DIRECTION COMMERCIALE DU SECTEUR ENTREPRISES.

Vous serez chargé de proposer aux grandes entreprises des montages financiers sur mesure, notamment dans le domaine de la retraite et de la prévoyance.

Au sein d'une équipe, vous serez entièrement responsable du montage de chaque opération. Vous négocierez les contrats jusqu'à leur terme directement avec les dirigeants d'entreprise, les grands cabinets de courtage, et l'appui de services techniques hautement spécialisés.

D'excellentes possibilités d'évolution et une rémunération très motivante sont offertes à un candidat de valeur.

Merci d'adresser lettre, CV et prétentions
sous réf. 353 à M.C. Barjolin,
Compagnie Bancaire,
Service Orientation-Recrutement,
5 avenue Kléber - 75116 Paris.



L'assurance financière

groupe de la compagnie bancaire

SOURCES

Administrer nos placements internationaux

Société Financière Française multinationale, nos investissements réalisés pour 70 % à l'étranger, représentent plus de 4 milliards de francs en valeurs mobilières... Nous recherchons le jeune adjoint du responsable de notre service spécialisé.

Intégré à une équipe performante vous aurez, à l'aide d'un outil informatique à assurer entièrement le suivi de nos placements : comptabilisation, règlement et livraison des titres, gestion des revenus financiers et de leur fiscalité.

30 ans environ, une formation type ESCAE + DECS, une première expérience de gestion comptable et administrative et un penchant pour la gestion de valeurs mobilières retiendront notre intérêt, si vous savez utiliser l'informatique et parler anglais.

Merci d'adresser lettre, CV, photo sous réf. B 2339 M
24 rue Eugène Flachat - 75017 Paris. Nous vous assurons confidentialité et réponse.



Bernard Julhiet Psycom

Membre de Syntec

SOURCES

Notre cabinet d'Audit et de Conseil à vocation internationale a su en quelques années se consituer une clientèle d'entreprises très diversifiée. Sa volonté de développement l'amène à proposer aujourd'hui d'intéressantes opportunités de carrière à

un auditeur « senior »

Ce poste implique la connaissance des méthodes « anglo-saxonnes ».

Il conviendrait à un candidat à fort potentiel, diplômé d'une grande école de commerce, susceptible à terme de prendre la responsabilité d'un département.

*Envoyer lettre manuscrite + C.V. sous réf. AS3 à notre Conseil en Recrutement : **DSA***
6 bis, avenue Mac Mahon - 75017 PARIS.

VALENS CONSEIL

BITUMES SPECIAUX

Societe filiale d'un Groupe Industriel Français NOUS MISONS SUR L'EXPORT ! (actuellement 45% du CA). Pour notre departement revêtements et peintures pour canalisations nous recherchons un

Ingénieur commercial
RESPONSABLE DE ZONE EXPORT
pays de langue allemande

Le candidat recherche est un battant motivé par le challenge de la vente en pays de langue allemande (tout particulièrement la RFA). De formation technique ou commerciale (Ingenieur chimiste ou ecole de commerce) il est de toutes façons ouvert aux problemes techniques et a fait les preuves de son aptitude a les maitriser.

Une experience de quelques années de l'export en RFA serait tres appreciee et des connaissances dans le domaine de l'anticorrosion seraient un plus.

La maitrise de la langue allemande est indispensable. La connaissance de l'anglais et d'autres langues européennes serait un atout.

La rémuneration, ouverte, sera fonction de l'experience du candidat. Le poste est basé a Paris.

Nous vous remercions d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et pretentions a l'attention de M. BERTRAND
BITUMES SPECIAUX, 22, avenue de la Grande Armee,
75017 Paris.

CONTESSE

Important Organisme de Prévoyance
recherche

attaché de direction

Vous avez 30 ans environ, une formation de type Sciences-Po ou Ecole de Commerce.
Votre première expérience professionnelle vous a permis d'acquérir de solides connaissances de la technique des assurances-vie (Individuelles-Collectives).

Voici votre mission :
- Contrôle de gestion (élaboration et suivi des budgets).
- En liaison avec le service Etudes, vous aurez en charge le suivi de dossiers techniques ainsi que celui des conclusions d'Audit.
- Etudes et réalisation de placements financiers.

Adresser lettre manuscrite, Curric.-Vitae, photo et prétentions sous référence M.113, à notre Conseil

P.R.Bley



MICHEL JOUSSE 13, rue Tronchet 75008 Paris



SMAbtp

1er Assureur Français du Bâtiment et des Travaux Publics
recherche pour son **DEPARTEMENT ORGANISATION**

un Responsable de Projet

destiné à conduire des actions d'envergure mettant en relation le monde des idées et celui des moyens.

Profil : Ingénieur Grandes Ecoles Scientifiques, 3 à 4 ans d'expérience.
Capable de mener des contacts à haut niveau, le candidat retenu devra, de plus, posséder de réelles qualités de rigueur et de dynamisme. Véritable coordinateur des actions menées dans l'entreprise, il aura à s'impliquer personnellement dans les domaines Assurances, Informatique et Administratif. Des études qualitatives et quantitatives lui seront également confiées permettant d'argumenter des choix d'objectifs et des décisions stratégiques au niveau de l'entreprise.

Adressez lettre manuscrite et dossier précisant votre rémunération actuelle à **Mme VIARD**
Société Mutuelle d'Assurances du Bâtiment et des Travaux Publics
114, avenue Emile Zola 75739 Paris Cedex 15

JURISTES
DROIT DU TRAVAIL

La Direction du Personnel et des Relations Sociales d'un très grand groupe industriel (proche banlieue Ouest) recherche pour assister un de ses chefs de département deux juristes.

Leur formation (Maîtrise droit privé social, DEA) leur permettra d'intervenir avec rigueur et discrétion auprès des principaux partenaires de l'entreprise.

Droit du travail, suivi des différents comités, recherches et études, constitution de dossiers, connaissance de la jurisprudence sont les domaines et missions qui seront de leur compétence.

Nous souhaitons que l'un des deux candidats recrutés ait une premiere expérience de 2 a 4 ans en entreprise dans une direction du personnel.

Réelle disponibilité, grande rigueur et discrétion totale demandees.

Nous étudierons avec attention votre candidature (CV, photo et pretentions) adressee s/réf. 8405 a Contesse Publicité 20, avenue de l'Opera 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

CONTESSE

Nous sommes une société d'expertise comptable.
Nous recherchons dans le cadre de notre développement :

UN CHEF DE MISSION

Formation grande école de commerce.
4 à 5 ans d'expérience en cabinet, ayant une solide connaissance du conseil aux PME et PMI.
Ce poste conviendrait à un candidat susceptible d'animer à terme une équipe d'une dizaine de collaborateurs.

DES COLLABORATEURS CONFIRMES

Formation : école supérieure de commerce.
2 à 3 ans d'expérience en cabinet.
Ces postes conviendraient à des candidats à potentiel, souhaitant évoluer rapidement vers la fonction de CHEF DE MISSION.

*Adresser lettre + C.V. s/réf. CM2 et CC3 à notre conseil en recrutement : **DSA***
6 bis, avenue Mac Mahon - 75017 PARIS.

CONTESSE

PERKIN-ELMER

1er Constructeur mondial d'instruments analytiques recherche pour son département biotechnologie récemment créé

Ingénieur Technico-Commercial
(BASE EN REGION PARISIENNE)

Ayant une formation de base en biochimie.
Connaissant la chromatographie en phase liquide et le traitement de l'informatique.

Si vous avez :
- Le goût des responsabilités et de l'autonomie lié à celui des contacts à haut niveau, le désir d'utiliser votre anglais, nous vous proposons un salaire intéressant, voiture de société.

Déplacements fréquents.

Le poste est à pourvoir rapidement.

Veuillez adresser C.V. manuscrit, photo et rémunération actuelle à :
PERKIN-ELMER Division Instruments
1, rue Franklin, BP 67, 78391 Bois-d'Arcy Cedex

bleu

LES GRANDS RENDEZ-VOUS

JEUNE DIPLOMÉS

offres de situation du journal

Le Monde

Lundi 9 daté Mardi 10 juin

OPERATIONS FINANCIERES

Vous avez valorisé votre formation supérieure par une expérience de 3 à 5 ans dans un établissement bancaire ou financier. Vous avez ainsi acquis une solide compétence dans le montage administratif et juridique des opérations
financières sur les marchés
étrangers : euro-émissions, eurocrédit...

Dès lors nous vous proposons de rejoindre notre service des opérations financières sur les marchés domestiques et étrangers.

Vous parlez bien évidemment l'anglais couramment.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo)
sous réf. GB40 à

Banque Indosuez, carrière, formation
44 rue de Courcelles 71008 Paris.

SOURCES

BANQUE INDOSUEZ
Tout un monde d'opportunités

OFFRES D'EMPLOIS

DEMANDES D'EMPLOI

F. conn. en INFORMATIQUE ch. place gds magasins, réception marchandises, tenues stocks. Excell. réf. Libre de suite. Ecrire sous le no 6899 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

ATTACHÉE DE DIRECTION TRILINGUE
Célibataire, 29 ans.
Parfaitement trilingue français-anglais, allemand, possédant la double nationalité française et suisse.
Responsable administrative du Secrétariat de Direction et de la gestion du personnel d'une filiale à Zurich d'un groupe international.
Recherche à partir de sept.-oct. poste équivalent basé à Paris.
Rémunération souhaitée : 22.000 FF/an.
Ecrire sous le no 1000 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

24 ans, maîtrise de gestion Dauphine, option marketing, libéré O.M., cherche fonction marketing : chargé d'étude assistant chef de produit, communication... Paris ou R.P. Ecrire à : Bertrand ROUSSEAU, 8, parc du Château, 78430 Louveciennes.

Chef de pub. int., propose comm. designs et publicité services (eurolangues) sur CEE et USA. Tél. : 46-83-45-34 (9 h à 12 h) Brutus, Paris.

J.F. 29 ans, maîtrise lettres, spéc. comm. int. et marketing. Esp., bulgare cour., bonn. not. russe, exp. serv. pers. Et. ttes propos. Ecrire sous no 7 329 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.F. ESC Reims, expérience. Etudie toutes propositions. 26-09-23-43, 45-86-87-10.

J.F. 27 a., DESS traducteur ESIT fr., angl., allem., ch. empl. même temp., T. 43-27-54-14.

J. F. multilingue, Maîtrise Droit Privé (Paris 2e), traductrice/Rédactrice + dactylo, libre du 6 Juin au 31 Juillet, étud. ttes prop. Tél. : 45-54-04-11.

ESSEC-INSEAD 35 ANS **DIRECTEUR FINANCIER** d'un des tout premiers organismes financiers français étudierait propositions haut niveau de responsabilités.
– Finance, planification contrôle, stratégie. Contexte international. Ecrire sous ref. 5018 à l'agence Dessein. 15, rue du Louvre, 75001 PARIS.

cours et leçons

Anglais sur mesure. Cours individuels intensifs en Angleterre (H./Ver) en Espagne Sud. M. Hedgill, Hillfedge, Cleobury Mortimer, Kidderminster, Words DY14 8A4. Tél. : 0299-27-0566.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'Etranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291-09 PARIS CEDEX 09.

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 402-09 PARIS CEDEX 09.

travail à domicile

Ch. travx dactyl. à dom., man. ou cassettes. Tél. 15/19 h et après 20 heures 48-24-42-63.

automobiles

de 8 à 11 C.V.

A vendre 1re main Ford Sierra 1600 Laser, 22 000 km, année 1985, état impeccable, 55 000 F. Tél. 46-91-84-73.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

ST-HONORÉ 36 m², 1-2 P. tt cft, refait neuf, 4e soleil. 45-08-53-84 et 60-60-54-94.

3e arrdt

PRÈS MUSÉE PICASSO Dans HOTEL XVIIe, 135 m², 3 chbres en duplex avec jard. privatif, parking possible. DORESSAY, 46-24-93-33.

4e arrdt

NOTRE-DAME
Très bel imm. pierre de taille. LUXUEUX STUDIO et 2 PCES SUD. Prix élevés justifiés. Vis. 4 JUIN 10-12 et 13-15 H. 12, r. du Cloître-Notre-Dame.

5e arrdt

+MOUFFETARD+
BEAU STUDIO 40 m² JARD. PRIVATIF, CALME. GARBI - 45-67-22-88.

6e arrdt

MONTPARNASSE
Imm. p. de taille, liv., s. à manger, 3 chambres, entrée, cuisine, office, bains, w.-c., chauff. centr. individuel. 6, rue d'Alençon. Mardi 14-17 h, mercredi 14-16 h 30.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS, 6 PCES, grand calme, 200 m². DORESSAY. 46-24-93-33.

7e arrdt

QUAI VOLTAIRE
GD 3 P., 110 m², à rénover entièrement sur cour. 1.900.000 F. EXCLUSIVITÉ. EMBASSY. 45-62-16-40.

11e arrdt

RÉPUBLIQUE-BASTILLE Part. vd sublime Loft 180 m², pce 110 m², verrières, cheminées, cour, trav. à terminer. 1.580.000 F. 42-78-41-97.

13e arrdt

RUE JEANNE-D'ARC, 2e ét., 40 m², cuis., w.-c., poss. bns. 348.000 F. 45-89-49-34.

GOBELINS Pierre de t., gd 2 p., tt cft, calme, soleil. 424.000 F. 43-25-97-16.

15e arrdt

EMILE-ZOLA 6 P., imm. pierre de taille. 2.300.000 F. BRANCION SARL, 45-75-73-94.

16e arrdt

PR. V.-HUGO 7 P.
serv., gar. 45-67-47-47 mat.

PASSY KENNEDY VUE/SEINE
7e étage luxueux living, 2 chbres, 2 bains marbre, cuis. équipée. 3.600.000 F. FRANK ARTHUR. 45-62-01-69.

17e arrdt

PR. PARC MONCEAU
TRÈS BEL IMM. pierre de t., 1924, STANDING, 5e ét., asc., GRAND 3 P. + CHBRE SERV. PARFAIT ÉTAT. 46-27-91-41.

MALESHERBES-MONCEAU Vrai 2 P. 40 m², cuisinette équip., tt cft, 3e ét., calme, clair, imm. stand. 42-27-22-62.

95- Val-d'Oise

LAC D'ENGHIEN
(400 m) vue imprenable résidentiel, 10e et dernier étage.
2 P. 54 m² + balcon 320.000
4 P. 85 m² + balcon 550.000
6 P. 139 m² + balcon 820.000
PROPRIÉT. : 42-60-29-61.

appartements achats

Recherche 2 à 4 P. PARIS, préfère RIVE GAUCHE avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67, même le soir.

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle française et étrangère, appts et hôtels part. dans quartiers résid., paiement compt. chez notaire Téléphone : 45-44-44-45.

ACHÈTE COMPTANT
Studio ou 2 p. même à rénover. Paris. Tél. : 42-62-01-82.

locations non meublées offres

Paris

Tour Eiffel, bel imm. p.d.t., asc., interph., splend.3 p. vide ou meublé tt cft s/Champs-de-Mars. Except. 47-05-19-43.

VAUGIRARD COQUET 2 P., 45 m², possible parking. 4.500 + ch. 47-27-34-24.

locations non meublées demandes

Paris

Pour dirigeants et personnel importante Cie française produits chim., mutés région paris. rech. DES APPTS ttes catég. studios, villas. Paris. banl. Acceptons loyer élevé. 45-04-04-45, 9 h 45-18 h.

locations meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine, 75008 PARIS. Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales,
Tél. : 45-62-78-99

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

MONDIAL MERCURE
rech. STUDIOS et 2 PIÈCES pour clientèle étrangère APPTS DE STANDING pour Ambassades et Sociétés S'adr. : SERVICE ACCUEIL Téléphone : 42-56-28-16.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

ÉTOILE
BUREAUX
MEUBLÉS
TRÈS HAUT NIVEAU
SALLES DE RÉUNIONS
DOMICILIATIONS
SECRÉTARIAT-TÉLEX
TÉL. (1) 47-27-15-59.

17e PLACE WAGRAM
(prox.) BUREAUX ÉQUIPÉS
OUVERTS 24 H SUR 24
avec tous services : tél., télex, télécopie, secrétariat, salles de réunions, restaurant, etc.
ACTE 43-80-90-10.

LOUE DIRECTEMENT 1 ou plusieurs bureaux dans immeuble neuf. 47-58-12-40.

SIÈGE SOCIAL PARIS-8e TÉLEX/SECRÉTARIAT
AGECO 42-94-95-28
(stationnement aisé).

Domiciliation depuis 90 F/ms, St-Honoré, tél. : 42-86-84-91, Paris-12e, tél. : 43-40-88-50. Constitut. SARL 2.000 F/HT.

Paris-1er Les Halles, adresse commerciale ou siège social constit. stés, démarches, burx, secrét. trilingue, tél., télex.
ACCESS 40-26-15-12

locaux commerciaux

Locations

25 km Paris-Ouest
1 600 m du RER, locaux 400-800 et 1600 m² sur 2 niveaux à partir de 80 F le m²/an

Bureaux 350-700 m²

450 F le m²/an
DALIGAULT
39-53-55-00
IMMO D'ENTREPRISE 78-92

immeubles

Propriétaire vend immeuble libre, refait à neuf, ville résidentielle, 9 km de Fontainebleau. Ex. maison de repos, 24 chambres + dépend., beau jardin. Agence s'abstenir. Tél. : 64-45-74-60.

MARCHAND BIENS accepte associé si apporteur imm. Paris ou gros %. Tél. : 42-65-78-98.

propriétés

VILLIERS-SUR-MARNE
(94) RÉSIDENTIEL
TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ ancienne, tout mansard., séj. 47 m², 9 ch, nombr. sanitaires, MAIS. DE GARD. à rénover. Très beau terr. paysagé, 1.100 m². AFFAIRE RARE. Px 1.895.000 F. Cabinet Cherel, (1) 43-04-04-04.

Part. vd PROPRIÉTÉ à Champs-sur-Marne (77), terr. pays. de 5.000 m², hab. 270 m², deux niv., rel. neuf, cheminée, marbre sol, gar. 2 voitures. Rens. : tél. bur. 43-38-20-30, dom. 60-17-42-22 (après 20 h).

viagers

F. CRUZ - 42-66-19-00
8, RUE LA BOÉTIE-8e
Conseil 48 ans d'expérience. Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER entre particuliers maison, appartement, château propriété, terrain, commerce sur toute la France
INDICATEUR LAGRANGE
Fondé en 1876
5, rue Greffulhe, 75008 Paris
APPEL GRATUIT : 05-07-09-11.

هكذا من الأصل

économie

REPÈRES

Dollar : vif repli à 7,31 F

Après une hausse rapide, due à l'annonce d'une amélioration apparente de la conjoncture aux Etats-Unis, le dollar s'est sensiblement replié, mardi 3 juin, sur tous les marchés des changes, revenant de 2,34 DM à moins de 2,30 DM, de 7,42 F à 7,31 F et de 176 yens à 172 yens. Le repli est attribué à la déclaration d'un officiel japonais, suivant laquelle *« l'affaiblissement du yen était terminé »*, et à divers propos tenus outre-Atlantique, selon lesquels le dollar devrait baisser à nouveau *(voir d'autre part)*.

Commerce : optimisme

Le climat est *« franchement optimiste »* dans le commerce non alimentaire, et les intentions de commandes deviennent très soutenues, écrit l'INSEE au vu de son enquête trimestrielle dans le commerce de détail. *« La demande reste stabilisée à un bon niveau depuis le début de l'année dans le commerce spécialisé en biens de consommation non alimentaires. En mars-avril, une pointe d'activité a été observée, pour les téléviseurs, l'ameublement, certains articles de culture-loisirs-luxe, compensée par un fléchissement des ventes d'habillement. »* Dans les grandes surfaces, les ventes de produits alimentaires se sont stabilisées à un niveau moyen et les stocks sont jugés normaux. Les commerçants prévoient que les prix devaient continuer de baisser au cours des prochains mois, comme ils l'ont fait en mars-avril.

Pétrole : le roi Fahd prévoit le baril à 20 dollars

Six membres de l'OPEP, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Arabie saoudite, Koweït, Emirats arabes unis, Nigéria, Indonésie et Venezuela), se sont mis d'accord sur un objectif de prix compris entre 17 et 19 dollars le baril, au cours de la réunion d'un comité restreint de l'Organisation la semaine dernière, à Taef (Arabie saoudite), rapporte l'hebdomadaire spécialisé *Middle East Economic Survey*. Le roi Fahd d'Arabie saoudite a, pour sa part, déclaré que les prix du pétrole allaient *« se stabiliser autour de 20 dollars le baril »*, car *« il n'y a pas de produit de substitution »*, et parce que *« les pays consommateurs ont maintenant utilisé toutes leurs réserves »*. L'inconnue reste la position des pays producteurs occidentaux, concurrents de l'OPEP, qui ont accepté de rencontrer les membres du cartel après la prochaine conférence ordinaire de l'Organisation, le 25 juin à Brioni (Yougoslavie). Le nouveau ministre norvégien du pétrole, M. Arne Oien, a également accepté de rencontrer le président de l'OPEP, ainsi que le ministre saoudien du pétrole *« vers la fin de juin »*.

AFFAIRES

UN CONTRAT DE 500 MILLIARDS DE FRANCS

Le gaz norvégien garantira l'indépendance européenne en l'an 2000

Vital pour la Norvège, stratégique pour l'Europe, le contrat de livraison de gaz norvégien conclu le week-end dernier pour vingt-sept ans et pour 500 milliards de francs environ avec quatre pays européens, dont la France, fera date dans l'histoire gazière. C'est le plus gros et le plus long contrat jamais signé dans ce secteur, a assuré le président de Ruhrgas (RFA), chef de file du consortium d'acheteurs européens (1). C'est aussi le plus important contrat d'exportation signé par la Norvège. Les livraisons commenceront en 1993 et s'étaleront jusqu'après l'an 2020 pour une valeur totale de 500 milliards de couronnes, soit 470 millions de francs.

A pleine cadence, en l'an 2000, les ventes atteindront 20 milliards de mètres cubes par an, soit environ 12 % de la consommation européenne, et un bon quart des importations des quatre pays concernés. La France et l'Allemagne absorberont chacune 8 milliards de mètres cubes, la Belgique et les Pays-Bas 2 milliards chacun. Pour Paris, le montant du contrat devrait frôler les 200 milliards de francs.

Le nouveau gaz norvégien sera tiré pour l'essentiel du gisement de Troll, le plus grand d'Europe, qui représente à lui seul la moitié des réserves norvégiennes de gaz et le quart des réserves européennes. Une partie du gaz livré (4 milliards de mètres cubes sur 20 au total) proviendra toutefois du gisement de Sleipner,plus petit, mais moins coûteux à dévolopper, ce qui permettra de réduire le prix moyen. Troll, situé à plus de 300 mètres de profondeur sous la mer, est en effet condidéré comme l'un des gisements les plus difficiles et les plus chers du monde. Sa mise en exploitation nécessitera la construction d'une plate-forme haute de 450 mètres, soit une fois et demie la tour Eiffel. Du jamais vu dans l'industrie pétrolière ! Les sociétés associées dans cette *« aventure »*, prévoient d'y consacrer près de 10 milliards de dollars (73 milliards de francs), soit l'équivalent d'une fois et demie le tunnel sous la Manche.

Pour la Norvège, ce contrat est vital, car il conditionne la mise en exploitation de toutes les réserves contenues par grand fond en mer du Nord. Les ventes aujourd'hui garanties jusqu'au siècle prochain ne constituent qu'une partie de ces réserves, et d'autres négociations sont en cours ou prévues, avec notamment l'Italie, la Suisse, voire la Grande-Bretagne. Oslo, sans ce contrat aurait vu ses ventes de gaz diminuer après 1995, passant de 26 milliards de mètres cubes en 1984 à 5 milliards de mètres cubes en 2000, et sa part dans la consommation européenne aurait chuté de 12 % à quelque 3 %.

Grâce au contrat de Troll, et à ses suites probables, la Norvège, qui a sous la mer du Nord quelque cent quatre années de production et tire 37 % de ses revenus extérieurs des ventes d'hydrocarbures, pourra consolider sa part du marché, et sa place dans les importations européennes. Pour les acheteurs européens, ce contrat est stratégique. L'achat de grosses quantités de gaz norvégien était la seule chance des consommateurs du Vieux Continent de réduire à terme leur dépendance vis-à-vis des grands exportateurs comme l'Union soviétique ou l'Algérie. Actuellement, 77 % de la demande européenne de gaz sont assurés par des productions en provenance d'Europe occidentale (Pays-Bas, Norvège, Grande-Bretagne, France, etc.), l'URSS n'assurant que 17 % et l'Algérie 8 % du total. Les contrats déjà signés permettaient de maintenir cette *« répartition des risques »* jusqu'au milieu des années 90. Mais, au-delà, un *« trou »* apparaissait, du fait, notamment, de l'épuisement des gisements néerlandais, britanniques et français.

Des difficultés pour l'Algérie

Sans la mise en exploitation des grands gisements norvégiens, l'Europe aurait donc dû choisir : soit réduire sa consommation et ses importations de gaz, soit accroître sa dépendance vis-à-vis des grands exportateurs voisins, surtout l'URSS, premier exportateurs mondial, et le seul à disposer de capacités de transport excédentaires vers l'Europe, donc à pouvoir satisfaire presque immédiatement toute demande supplémentaire.

Pour la France, dont l'URSS est d'ores et déjà le premir fournisseur, quasiment à égalité avec l'Algérie et les Pays-Bas, les livraisons de Troll assureront la relève après l'an 2000 du gaz provenant du gisement de Lacq, ainsi que de la baisse prévue des livraisons néerlandaises, et de l'arrêt des précédents petits contrats norvégiens.

Ce contrat modifie donc considérablement les perspectives du marché mondial du gaz, en réduisant les possibilités d'exportation vers l'Europe à la fin du siècle pour les producteurs extérieurs. *« Il reste encore une porte, mais elle est étroite »*, assure-t-on chez Gaz de France, en précisant que les sources possibles de gaz, après l'an 2000, ne se limitent pas à l'Algérie et à l'URSS. D'autres pays, comme le Qatar, l'Argentine, le Canada, disposant de vastes réserves, tentent en effet de se placer sur le marché européen, et pourront fournir à terme l'appoint nécessaire, assurant ainsi les pays consommateurs de pouvoir diversifier largement l'origine de leurs achats.

Le contrat de Troll confirme enfin le retournement du marché, depuis le début des années 80, où les acheteurs, désormais dominants, peuvent imposer leurs conditions. Il est en effet frappant de constater qu'en dépit de la faiblesse des cours du pétrole et du coût élévé du développement de Troll, la formule de prix acceptée par les vendeurs (2) place le gas norvégien à parité avec les gaz les moins chers, soviétique notamment.

Le « contrat type », désormais accepté par les Pays-Bas, l'URSS et la Norvège, indexe le prix du gaz sur les produits concurrents au niveau du consommateur de final : fuel lourd et fuel léger d'une part, électricité d'autre part (3). Aux conditions actuelles, le prix du gaz de Troll serait équivalent à ceux des gaz néerlandais et soviétiques, souligne-t-on à Gaz de France. De quoi faire réfléchir l'Algérie, qui seule parmi les fournisseurs de l'Europe n'a pas encore accepté de modifier ses contrats...

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) Ruhrgas, BEB et Thyssen pour la RFA, Gaz de France, Distrigaz pour la Belgique et Gasunie pour les Pays-Bas.

(2) Statoil, Shell, Norsk Hydro, Saga, Conoco et Mobil.

(3) Pour la France, une partie du prix est indexée sur le taux d'inflation moins un point, c'est à dire l'évolution prévue des prix d'EDF.

Le Crédit agricole en 1985

Vers les 1 000 milliards de francs au bilan

Le bilan d'ensemble du groupe du Crédit agricole (Caisse nationale, Caisses régionales et filiales) a atteint 942 milliards de francs en 1985, avec des fonds propres de 38,4 milliards de francs (second rang mondial) dont l'importance permet à la « banque verte » de bénéficier de la meilleure cotation internationale, le prestigieux AAA décerné aux emprunteurs les plus considérés. Sur le plan de l'exploitation l'exercice 1985 a été jugé *« convenable »* avec une progression de 6 % des résultats consolidés, qui passent de 1 227 milliards de francs à 1 306 milliards de francs.

Cette évolution d'ensemble masque deux phénomènes en sens contraire. La Caisse nationale seule a vu progresser ses bénéfices de 50 % à 560 milliards de francs, en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt, qui a réduit le coût de ses ressources, les comptes sur livrets par exemple. En revanche, les quatre-vingt-quatorze caisses régionales ont enregistré une diminution de 21 % de leurs résultats (546 milliards de francs) également en raison de la baisse des taux, qui a affecté la rentabilité de leurs placements à court terme (plus de 100 milliards de francs en permanence). En outre, six caisses ont été en déficit pour 80 millions de francs contre huit en 1984 pour 50 millions de francs. La Caisse de la Creuse a été la plus touchée avec une perte de 46 millions de francs en raison d'une insuffisance de la maîtrise de ses risques, qui a provoqué un changement à sa direction. Ont, également, été déficitaires les caisses du Gard du Haut-Rhin (concurrence du Crédit mutuel) de la Martinique, de la Corse et du Rhône. C'est dans ce contexte, a indiqué M. Huchon, directeur général de la Caisse nationale, que *« nous avons décidé d'appliquer une tarification des services sur une base forfaitaire dans un premier temps, pour un montant compris entre 60 F et 120 F par an »*.

Dans le domaine de la collecte et du crédit, les performances en 1985 ont été qualifiées d'*« impressionnantes »* par M. Huchon. Avec 41 milliards de francs de prêts au logement, soit 53 % du montant total de ses engagements nouveaux, le Crédit agricole est, plus que jamais, le premier établissement dans ce domaine, notamment pour les prêts conventionnés, en progression de 50 % avec un volume dépassant 20 milliards de francs, en 1985. Les prêts de l'agriculture sont restés stables à 23 milliards de francs, et les prêts d'équipements ont faiblement progressé à 19,2 milliards de francs contre 18,3 milliards, tandis que les prêts fonciers et les prêts « calamités » reculaient légèrement. Au total, sur un encours de crédits de 507 milliards de francs à fin 1985, l'agriculture et l'agro-alimentaire représentaient 40 %, le logement 40 % et les entreprises en milieu rural 20 %. En ce qui concerne la collecte (+ 11,3 % à 640 milliards de francs) l'épargne-logement a progressé de 23 % avec un encours de 110 milliards de francs, tandis que les SICAV et Fonds communs de placement faisaient un bond de 6,7 % avec un encours géré de 64,7 milliards de francs, leur part de marché passant de 8,1 % à 19 % en trois ans.

« Circonstances particulières »

Les résultats et les perspectives de la seconde banque mondiale présentés par un directeur général limogé en sursis : la situation n'est pas banale. C'est ce que fit Jean-Paul Huchon, dont on attend le remplacement à une date incertaine à la tête de la Caisse nationale de crédit agricole. Lundi 2 juin, la densité de photographes et de cadreurs à la conférence de presse de la CNCA indiquait que M. Huchon était devenu un symbole de la cohabitation, ou plutôt de ses couacs...

M. Huchon ne cache pas son désappointement de devoir quitter une direction qu'il tient depuis dix-sept mois. Pour le reste, il manifeste une prudence de Sioux : le fonctionnaire qu'il est n'a pas à commenter une décision des pouvoirs publics. *« Ce sont eux,* a-t-il indiqué, *qui conduiront la négociation sur la mutualisation de la Caisse nationale. »* Quant à savoir combien vaut la Caisse nationale, *« les méthodes d'évaluation relèvent des ministères de tutelle »*. Bref, *« les circonstances particulières ne doivent pas occulter l'essentiel : les performances commerciales du Crédit agricole, sa solidité financière et ses capacités d'adaptation à une nouvelle donne bancaire »*, a déclaré M. Huchon.

Pourtant, ce sont bien ces *« circonstances particulières »* qui l'auront incité à insister sur l'unité de l'ensemble Crédit agricole, caisse nationale publique, caisses régionales privées confondues. Ainsi minimise-t-il la baisse des résultats de caisses régionales par le poids du déficit enregistré par la seule caisse de la Creuse et par le poids encore de leurs activités à court terme, plus sensibles à la baisse des taux.

Invocation de la logique de groupe encore, quand M. Huchon souligne la nécessité d'améliorer les convergences d'intérêts financiers entre Caisse nationale et caisses régionales, lesquelles, précise-t-il, sont désormais associées à parité au capital de Segespar-titres, holding des filiales de placement. Dans un environnement bancaire plus dur, la faculté d'adaptation des caisses sera aussi relevé : dix-neuf regroupements techniques, apportant des économies d'échelle notamment en matière informatique, concernent quarante caisses. Sur le même thème de l'unité de l'institution, le directeur général s'est félicité du travail des comités stratégiques réunissant les caisses régionales, la Fédération du crédit agricole et la Caisse nationale, comités dont il avait annoncé la constitution.

L'avenir du Crédit agricole vu par le patron sortant se résume en trois mots : les ménages, l'international, l'agriculture. Avec 10,2 milliards de francs, la part de marché des crédits à la consommation du Crédit agricole n'est que de 8 %. Elle pourrait doubler, estime M. Huchon. Le réseau international, qui a notamment pour objet d'accompagner le développement du secteur agro-alimentaire, dégage des résultats nets positifs en dépit de sa jeunesse (première implantation en 1979 à Chicago). Après Hongkong et Pékin, le Crédit agricole va s'intaller à Tokyo et à Singapour, et ouvrir des filiales à Francfort, Madrid et Barcelone.

L'agriculture, enfin : elle représente aujourd'hui 10 % des clients du Crédit agricole, 20 % de la collecte, 40 % des crédits et 80 % des sociétaires. Le financement de l'agriculture de demain sera le thème central de l'assemblée générale de la CNCA, prévue le 10 juin prochain à Paris. Ce financement doit être d'abord, selon M. Huchon, assuré en quantité avec des taux modérés, ce qui est plus difficile du fait du rétrécissement des marges. *« La priorité agricole, ce n'est pas de la langue de bois,* a déclaré M. Huchon. *L'agriculture est aujourd'hui une des chances de la France. Il faut bien qu'une banque se spécialise et participe à son développement. Cela n'est pas parce qu'on y est obligé, mais parce qu'on y croit. »* Credo qui dans ces *« circonstances particulières »* a valeur de testament.

J. G.

APRÈS CINQ EXERCICES DÉFICITAIRES

PSA renoue avec les bénéfices

« Nous comptons augmenter nos capacités de production au cours des prochaines années... » A entendre pareille déclaration dans la bouche d'un constructeur automobile, l'observateur pourrait en déduire qu'il s'agit d'un Japonais, d'un Allemand ou d'un Suédois, voire de l'italien Fiat, mais, à coup sûr, pas d'un Français ; le marché national et l'état de l'industrie automobile n'incitent pas à l'expansionnisme.

Et pourtant, le propos émane bien d'un Français, M. Jacques Calvet, président du directoire de PSA (qui coiffe les marques Peugeot, Talbot et Citroën), le lundi 2 juin devant un parterre d'analystes financiers. Il faut dire que, quelques instants auparavant, M. Calvet annonçait, après cinq exercices déficitaires, le retour du groupe PSA aux bénéfices : 543 millions de francs en 1985 (pour un chiffre d'affaires de 100 milliards de francs, en progression de 10 % sur 1984), après une perte de 341 millions en 1984 et de 2,59 milliards en 1983.

« 1985 est une étape essentielle dans le redressement du groupe, bien qu'encore insuffisante », affirmait M. Calvet. Sans le bagou d'un Iaccoca ou l'emphase d'un Agnelli, mais avec toute l'onctuosité d'un chanoine, le patron de PSA était suffisamment ému – ou encore incrédule – pour inverser les chiffres et annoncer, dans un premier temps, un bénéfice de... 453 millions de francs. Bien qu'insuffisante, l'étape a apparemment suffi à Chrysler, le troisième constructeur américain, qui faisait savoir, le même jour, qu'il vendait sa participation de 12,5 % dans le capital de Peugeot, (*le Monde* du 3 juin 1986) pour les trois quarts à l'étranger et un quart en France. Une participation qui datait de 1978, date à laquelle Peugeot avait repris à l'Américain ses activités européennes qui devaient devenir la source d'une bonne partie de ses maux. Les liens entre Chrysler et Peugeot étaient restés étroits au cours des difficultés que l'un et l'autre avaient successivement traversées. Aussi M. Calvet interprète-t-il avec sérénité le désengagement de Chrysler, qui réalise au passage une jolie plus-value qu'il devrait utiliser pour la modernisation de ses usines, le rachat de l'italien Maserati, voire pour d'autres acquisitions.

Comme en 1984, l'amélioration des résultats de PSA est due à ses bonnes performances commerciales et aux gains de productivité. Les premières, grâce au succès confirmé de la Peugeot 205, de la Citroën BX et à l'arrivée de la Peuget 309, ont permis à PSA d'accroître sa part en France (+ 5,1 %) malgré un marché morose (+ 0,5 %), et en Europe (+ 4,4 %) en plus forte croissance que ne l'avaient prévu les dirigeants de Peugeot (+ 5,3 % hors France).

Les seconds ont été essentiellement obtenus par la diminution des effectifs de 5,7 % (de 187 500 à 176 800 personnes). M. Calvet n'a pas caché que la diminution devrait être du même ordre en 1986, si le groupe voulait être compétitif et parvenir à son objectif de point mort – niveau de production à partir duquel un constructeur gagne de l'argent – de 1,2 million d'unités en 1987 (contre 1,6 en 1985 et 1,4 prévu pour 1986).

Un atout en Europe

S'il revient de loin, le groupe a encore du chemin à faire pour atteindre le niveau de rentabilité souhaité par M. Calvet, celui de General Motors, Ford, Fiat ou Toyota : 4 à 5 % du chiffre d'affaires contre 0,5 % actuellement. Pour cela, PSA a déjà un atout : ses performances sur un marché européen dynamique. Sur les quatre premiers mois de 1986, celui-ci a crû de 7,5 % (hors France) et PSA de 9,1 %.

Mais la firme de Sochaux a également pas mal de handicaps à surmonter. Celui d'un marché national « faiblard », dont la reprise enregistrée en avril reste à confirmer. Celui de la grande exportation (Nigéria, Iran, États-Unis) où PSA a enregistré un recul de 10 % en 1985. Ceux enfin qui lui sont plus particuliers, qu'il s'agisse de Citroën ou de l'endettement.

Citroën, il est vrai, a largement contribué à l'amélioration des résultats de groupe en 1985 en ramenant ses pertes de 1,9 milliard à 400 millions. Mais la marque aux chevrons souffre de vivre essentiellement sur le succès de la BX. L'arrivée de la petite Citroën, l'AX, en octobre prochain, ne devra pas décevoir les espoirs placés en elle. Plus fondamentalement, le constructeur privé va devoir améliorer sa structure financière qui laisse encore beaucoup à désirer. Certes, la marge brute d'autofinancement a doublé de 1984 à 1985, passant de 2,2 à 4,2 milliards de francs, mais elle ne couvre encore que 59 % des investissements. Or ceux-ci sont de nouveau à la hausse : 5,9 milliards de francs en 1985, 7,4 milliards en 1986, quelque 8 milliards au cours des années suivantes, et l'ambition de M. Calvet est d'essayer dès cette année d'autofinancer ses investissements.

Ce qui devrait enfin permettre au groupe d'alléger son endettement, qui atteint 35 milliards de francs (soit cinq fois sa situation nette) et ne s'est quasiment pas réduit en 1985. Le poids des charges financières qui en résulte (soit 4,3 % du chiffre d'affaires) est un fardeau qui ne peut qu'handicaper PSA dans la compétition avec ses concurrents.

Le seul moyen d'y remédier serait pour le groupe de renforcer ses fonds propres en procédant à des augmentations de capital. Par prudence ou par orthodoxie financière, les dirigeants n'y sont actuellement pas enclins. Ne prennent-ils pas du retard alors que dans le même temps, profitant de l'engouement des marchés financiers, l'italien Fiat vient de lever plus de 1 000 milliards de lires (environ 4,5 milliards de francs) et semble disposé à en faire autant sur les cinq années à venir ? L'insuffisance de leurs fonds propres devra-t-elle être éternellement la tare de l'industrie française ?

CLAIRE BLANDIN.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	7,3390	7,3420	+ 0	+ 15	+ 0	+ 30	– 100	+ 0
$ can.	5,2609	5,2669	– 83	– 61	– 173	– 141	– 572	– 479
Yen (100)	4,2545	4,2587	+ 91	+ 105	+ 181	+ 204	+ 438	+ 502
DM	3,1826	3,1852	+ 66	+ 80	+ 134	+ 155	+ 357	+ 416
Florin	2,8298	2,8320	+ 19	+ 27	+ 49	+ 64	+ 168	+ 214
F.B. (100)	15,5917	15,6047	– 41	+ 24	– 83	+ 47	– 312	+ 66
F.S.	3,8424	3,8460	+ 64	+ 83	+ 133	+ 159	+ 395	+ 469
L (1 000)	4,6420	4,6468	– 197	– 166	– 357	– 310	– 1046	– 930
£	10,8691	10,8808	– 279	– 242	– 499	– 433	– 1379	– 1197

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7	7 1/4	7 1/8	7 1/4	7 1/8	7 1/4	7 3/16	7 5/16
DM	4 1/2	4 3/4	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16	4 5/8	4 3/4
Florin	6 1/2	6 3/4	6 3/16	6 5/16	6	6 1/8	5 5/8	5 3/4
F.B. (100)	7 3/8	8 3/8	7 1/4	7 7/16	7 1/4	7 7/16	7 3/16	7 3/8
F.S.	4 1/8	4 3/8	4 13/16	4 15/16	4 13/16	4 15/16	4 11/16	4 13/16
L (1 000)	10 3/4	12 3/4	11 1/8	11 7/8	11 1/8	11 7/8	11 1/8	11 5/8
£	10 1/8	10 3/8	10	10 1/8	9 15/16	10 1/16	9 5/8	9 3/4
F. franç.	7 1/4	7 1/2	7 3/8	7 5/8	7 3/8	7 5/8	7 3/8	7 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

LOGEMENT

LA MODIFICATION DE LA LOI QUILLIOT ET LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION

Le plan Méhaignerie

M. Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, a exposé, ce mardi 3 juin, au cours d'un petit déjeuner de presse organisé par l'AJIBAT (Association de journalistes de l'habitat) ses projets en matière de logement.

Il a déclaré : *« Ce que je propose, c'est un plan d'ensemble solide, suffisamment important en matière fiscale, financière et foncière pour relancer la construction et augmenter l'offre de logements. Cet accompagnement économique est pour moi aussi important que la recherche d'une loi d'équilibre entre les propriétaires et les locataires. Les lois ne changent pas fondamentalement les choses. Dans une logique libérale il faut d'abord recréer les conditions du marché, et la période transitoire impose des filets de sécurité pour éviter les abus de toutes sortes. Je suis convaincu que l'investissement locatif neuf à Paris, compte tenu des perspectives actuelles de la Bourse, sera rentable sous peu. Ceux qui se sont orientés vers la construction de bureaux vont très vite revenir vers le logement. »*

Le « plan Méhaignerie » répond donc à trois objectifs : remettre sur le marché les logements vacants, relancer la construction de logements neufs destinés à la location et rendre plus facile l'accession à la propriété. Et tout naturellement, le « plan » s'articule autour de trois axes : la législation des loyers, les encouragements à la construction de logements locatifs et l'amélioration de l'accession à la propriété.

I. — LA LÉGISLATION DES LOYERS.

C'est le gros morceau de ce plan, avec, en tout premier lieu, l'abrogation de la loi Quilliot et la présentation d'un projet de loi destiné à la remplacer. Ce nouveau texte ne se veut en aucune manière *« une loi de revanche »*, une *« loi des propriétaires »* par opposition à la *« loi des locataires »* que serait la loi Quilliot, mais bien une *« loi d'équilibre »* avec un *« code de bonne conduite »*, qui arbitre et évite les excès en tous genres.

Toute une série de dispositions restent les mêmes que celles de la loi Quilliot. Le bail doit être écrit, l'état des lieux demeure obligatoire, le dépôt de garantie ne peut excéder deux mois, sans revalorisation, même au moment du renouvellement du bail, la répartition des charges entre propriétaires et locataires demeure la même, telle qu'elle est née à partir de 1974 des accords de la commission Delmon, les droits et obligations des deux parties restent inchangées. Les modalités de préavis de congé et de résiliation du bail par le locataire restent identiques, la révision annuelle du loyer suit l'évolution de l'indice trimestriel du coût de la construction de l'INSEE.

● *La durée du bail* prévue par le projet de loi ne sera plus de trois ans, mais de quatre ans pour les propriétaires bailleurs personnes physiques et de six ans pour les bailleurs personnes morales. La durée du bail sera fixe, sans résiliation possible, sauf condamnation par un juge d'un locataire *« malveillant »* (non-paiement de loyer ou trouble de jouissance). Enfin, un bail de courte durée, d'au minimum un an, serait possible si le contrat prévoit la date de la reprise, avec motivation et justification : si l'événement ne se produit pas, le bail *« court »* est automatiquement porté à quatre ans.

● *Le congé* donné par la propriétaire. La durée du préavis est de six mois, et, au terme des mesures transitoires, n'a pas à être motivé. Si aucun congé n'est signifié, le bail est tacitement reconduit pour quatre ans.

● *Les loyers sont librement fixés* si le logement est vide et, à le fin de la période transitoire, lors des renouvellements de baux.

● *La période transitoire.* — Durant une période transitoire qui s'étend jusqu'au premier renouvellement du nouveau bail dans les agglomérations de moins d'un million d'habitants, jusqu'au deuxième renouvellement du bail à Paris, Lyon et Marseille, le congé donné par le propriétaire devra être motivé pour une raison sérieuse (reprise de l'appartement pour y loger soi-même ou un de ses enfants, vente...). Le nouveau loyer devra être aligné sur *« les loyers habituellement constatés pour des logements comparables mis en location, vides, dans le voisinage au cours des trois dernières années »*. En cas de contestation, une commission départementale de conciliation, paritaire, pourra être saisie et sera chargée de chercher une solution amiable. A défaut, les tribunaux trancheront. La procédure est volontairement compliquée pour que bailleurs et locataires aient intérêt à s'entendre.

● *Les rapports collectifs.* — Le titre III de la loi Quillot avait institutionnalisé les rapports collectifs. Les commissions nationales et départementales des rapports locatifs (CNRL et CDRL) subsisteront sous le nom de *« commissions de conciliation »* au niveau départemental, durant la période transitoire, pour régler les litiges, et au niveau national, pour émettre des avis sans jamais s'occuper de l'évolution des loyers. Les rapports collectifs, sans disparaître tout à fait, dans l'immédiat, sont très allégés et simplifiés.

● *La loi de 1948.* Les loyers des logements de la sous-catégorie II B (les II A ont été libérés en 1976) sont libérés tout de suite si le locataire a moins de soixante-cinq ans et des revenus supérieurs à quatre fois le SMIC (soit 17 974,84 F aujourd'hui). Le locataire a droit à deux renouvellements de bail, et la mise à niveau du loyer s'opère progressivement sur les quatre premières années. Les logements occupés par des locataires de plus de soixante-cinq ans, quels que soient leurs revenus, restent soumis à la loi de 1948. Les loyers des logements de la sous-catégorie II C seront libérés, de la même manière, dans trois ans.

Les logements vides, dotés d'un confort minimal, plus simple que les normes requises actuellement et qui reste à définir avec précision, sont libres. Les logements qui ne satisferont pas à ces normes ne pourront pas être loués.

Le bénéfice de la loi de 1948 (loyer taxé, maintien dans les lieux) ne pourra être transmis qu'aux ascendants, au conjoint et aux enfants mineurs du locataire en titre. Le droit d'échange est supprimé.

II. — ENCOURAGEMENTS A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS

Deux mesures fiscales sont prévues pour les investisseurs privés :

— La déduction forfaitaire des revenus fonciers passe de 15 % à 35 % pendant dix ans pour tout logement neuf ;

— La déduction d'impôt instituée par M. Quilès passe de 20 000 F à 40 000 F annuels pour chaque investissement locatif assorti d'un engagement de location de l'appartement d'une durée de quatre ans (au lieu de neuf ans). Cette mesure prendra effet au 1er juillet 1986 et jusqu'au 31 décembre 1989, soit pendant trois annnées fiscales.

Trois mesures foncières sont destinées à faciliter la production de terrains à bâtir : les communes pourront conserver le plafond légal de densité (PLD) si elles le désirent, mais cette volonté devra faire l'objet d'une décison explicite. Les procédures du plan d'occupation des sols (POS) seront simplifiées et accélérées. Les communes auront la possibilité de revenir à la *« carte communale »*.

Enfin, en matière de logement locatif social, sept mille cinq cents prêts locatifs aidés (PLA) seront financés par le Crédit foncier de France, dont une bonne partie à Paris, Lyon et Marseille. Le taux d'intérêt des prêts PALVLOS (destinés à l'amélioration du patrimoine HLM) sera ramené de 9 % à 5,8 %.

Trois cent millions de francs seront consacrés à l'amélioration de l'habitat. Cinq mille logements *« intermédiaires »* (à loyers moyens) seront financés par ou dans les villes.

III. — L'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

Il s'agit essentiellement, outre la baisse des taux d'intérêt, déjà mise en place (*le Monde* du 3 juin), de la simplification de la vente de logements HLM et du doublement de la déduction d'impôt attachée aux intérêts des prêts : 25 % du montant des intérêts, dans la limite de 30 000 F (et non plus de 15 000 F), augmentée de 2 000 F par personne à charge.

La protection des locataires restera assurée

(Suite de la première page.)

Quant aux représentants des locataires, ils vont se battre pour le maintien de rapports collectifs formels, garants pour eux d'une surveillance serrée des éventuels dérapages.

M. Méhaignerie peut donc s'attendre à une belle bataille parlementaire. Il est vrai que les associations nationales de locataires n'ont pas les mêmes moyens que les propriétaires et les agents immobiliers pour lancer une campagne de publicité de grande envergure. Le texte devrait venir en discussion l'été, et juillet est peu propice à la mobilisation des énergies. Enfin, l'étroite majorité parlementaire n'a guère besoin d'aggraver les discordances centristes qui commencent à se faire entendre. L'impossible abolition de la loi de 1948 — même si le projet de M. Méhaignerie ne fait qu'en légaliser l'extinction naturelle — gêne déjà assez le gouvernement et ses amis.

M. Méhaignerie va cependant devoir se montrer très persuasif avec les parlementaires de la majorité pour les convaincre que la voie libérale mérite d'être ouverte avec précaution. Il ne faudrait pas que des hausses de loyer inconsidérées contraignent M. Balladur à se montrer... plus dirigiste que M. Bérégovoy.

Il serait regrettable que la « loi Méhaignerie » se transformât, entre les mains des législateurs, en un texte invertébré, aux complexités contradictoires et, partant, inapplicable. Le plan resterait lettre morte si les coûteuses incitations fiscales restaient sans effet, et l'empoignade parlementaire, un épiphénomène si les investisseurs institutionnels et privés ne retrouvaient leur goût traditionnel pour la pierre...

JOSÉE DOYÈRE.

SOCIAL

UN ENTRETIEN AVEC M. LOUIS VIANNET, NUMÉRO DEUX DE LA CGT

La CGT appelle à une « grande riposte » contre les « dangers » de la politique du gouvernement

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, M. Louis Viannet, le numéro deux de la CGT, dénonce les « dangers » *de la politique du gouvernement Chirac, en particulier pour l'emploi, et appelle les salariés à créer les conditions d'une* « grande riposte ». *Condamnant l'attitude des autres syndicats, il affirme que lors des discussions sur les conditions de licenciement, la CGT sera présente mais refusera de* « brader la moindre parcelle » *d'acquis sociaux.*

« La CGT organise une semaine d'action du 9 au 13 juin, mais vous aviez davantage agi contre la loi Delebarre sur l'aménagement du temps de travail que contre la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Est-ce parce qu'elle n'est qu'une « maigre digue » ou parce que vous avez du mal à mobiliser les salariés ?

— Les efforts de mobilisation que nous avons fait avant le 16 mars contre une loi dont nous considérions, à juste titre, qu'elle ouvrait une brèche très importante dans la déréglementation, ne sont pas à passer par pertes et profits. Mais nous savions bien que nous aurions à continuer la lutte. Nous sommes en présence de mesures et de projets qui conduisent à une aggravation sensible du problème de l'emploi.

» Cette semaine d'action du 9 au 13 juin rend compte à la fois de l'évolution de la combativité avec déjà toute une série d'actions (PTT, SNCF, Aérospatiale, Alsthom, etc...) et la rapidité des décisions du gouvernement Chirac. La suppression de l'autorisation administrative de licenciement est d'autant plus grave qu'elle s'accompagne de toute une série de dispositions en amont et en aval qui vont permettre au patronat — dans des délais rapides si la réaction des salariés n'est pas à un niveau suffisant — de bouleverser complètement et en profondeur les structures de l'emploi.

Multiplier les formes d'emplois précaires, faire sauter les barrages sur la possibilité de licencier et le contrôle de l'embauche après licenciement, c'est ouvrir les vannes en grand à la transformation d'emplois stables et à temps complet en emplois précaires, intermittents et à temps partiel. C'est avec la volonté de faire prendre conscience de ce danger et pour créer les conditions, rapides et larges, d'une grande riposte que nous avons décidé cette semaine d'action.

— Le changement politique peut-il favoriser un réveil de l'action syndicale, ou l'action du gouvernement Chirac et celle du gouvernement Fabius sont-elles du pareil au même ?

— Certaines idées ne correspondent décidément pas à la réalité. Ainsi, l'idée selon laquelle plus les coups qui pleuvent sur les salariés sont nombreux et drus, plus les conditions de la combativité s'élèvent, est fausse. Ce sont à la fois l'effort tenace, profond, d'explication, de clarification et la prise d'initiatives qui jouent un rôle déterminant. Le rapport de forces ne naît jamais spontanément. Il demande un effort qui, actuellement, est d'autant plus important pour la CGT que nous sommes les seuls sur le plan syndical à montrer la réalité des dangers. Des mesures que, pour certaines d'entre elles, nous avons déjà combattu sous le gouvernement précédent deviennent plus dangereuses au fur et à mesure qu'elles prennent de l'ampleur, comme on le constate aujourd'hui.

» Quant à la formule « du pareil au même », ce n'est pas celle de la CGT. Mais, effectivement, le gouvernement Chirac a trouvé sur les domaines essentiels un terrain qui avait été favorablement préparé par le gouvernement précédent. C'est la réalité.

Des divergences profondes

— Qu'il s'agisse de l'emploi, du pouvoir d'achat ou de la protection sociale, vous dressez un bilan négatif de ces dernières années. Est-ce à dire que le syndicalisme est impuissant à influer sur le cours des choses ?

— Sur l'ensemble de ces problèmes, il aurait été hautement souhaitable que les luttes soient plus nombreuses, plus larges, plus puissantes. Le fait qu'on enregistre des reculs sur le pouvoir d'achat, l'emploi et la protection sociale ne signifie pas pour autant que le syndicalisme est impuissant. Même si elles n'ont pas été aussi nombreuses et aussi puissantes que nous l'aurions souhaité, les luttes qui se sont déroulées sont autant de points d'appui pour faire grandir la nécessaire prise de conscience que par la lutte il est possible de modifier le cours des choses. Il n'y a pas d'autre issue que l'action syndicale.

— L'unité d'action est-elle plus dangereuse que nécessaire ?

— La CGT n'a jamais considérée l'unité d'action comme quelque chose de dangereux. Mais encore faut-il s'expliquer sur son contenu. Aujourd'hui, il y a des divergences profondes entre les organisations syndicales. J'emploie à dessein le mot « profondes » car je crois que ces divergences touchent au fond des choses. Qu'il s'agisse de la démarche de FO ou des voies nouvelles que prétend explorer la CFDT, on retrouve dans l'un et l'autre cas, avec des aspects différents, le même accord de fond pour aider le capitalisme à panser ses plaies et à mettre en œuvre ses propres réponses. Pour nous, la notion d'unité d'action implique celle du rassemblement des salariés eux-mêmes sur la base de leurs revendications à partir de formes d'action auxquelles nous voulons les associer. Avant toute chose, cela implique l'action indépendante de la CGT. Si, alors, la mobilisation créée amène certains syndicats à modifier leur comportement et à venir sur des bases de lutte, personne n'est de trop. Dès lors que c'est véritablement pour lutter.

Le sommet de la perversion

— Irez-vous négocier sur les procédures de licenciement et qu'attendez-vous des négociations sociales ?

— Il y a aujourd'hui un abus de vocabulaire. Si demain des discussions portent sur les conditions de licenciement, elles ne pourraient s'appeler des négociations. Il ne faut pas tricher. Décider par ordonnance de la suppression d'un texte législatif et dire ensuite qu'on va négocier, c'est vraiment le sommet de la perversion. Pour la CGT, la négociation a toujours été associée au rapport de forces créé par l'action des salariés, qui n'est pas forcément la grève. Cette réalité s'est vérifiée tout au long de l'histoire du mouvement social, même en période de croissance. Lorsque Chaban-Delmas et Jacques Delors ont bâti ensemble l'« édifice de la politique contractuelle » et que le patronat a accepté la mise en place de procédures de négociations, n'oublions pas qu'ils l'ont fait sous la pression des événements de mai-juin 1968.

» Mais si des discussions doivent s'ouvrir qui touchent de près ou de loin les conditions d'emploi et de licenciement, la CGT ira à ces discussions. Nous irons pour défendre les intérêts des salariés, pour nous battre, mais surtout pas pour faire croire que la suppression d'une garantie législative pourrait être compensée par un ersatz de garantie conventionnelle. Le patronat ne va sûrement pas lâcher de la main gauche ce qu'il aura obtenu de la main droite. Ce n'est pas dans ses pratiques. La CGT ne bradera pas dans des simulacres de négociation la moindre parcelle du patrimoine des luttes des salariés, alors que certains font plus d'efforts pour apporter leur contribution à la liquidation de ces acquis qu'ils en ont fait pour les obtenir.

— Vous ne voulez pas troquer des garanties collectives contre de nouvelles garanties individuelles ?

— Ce serait un « donnant-donnant » bien particulier, car, en réalité, ce sont les salariés qui donnent et les patrons qui prennent. Ce serait d'autant plus un marché de dupes que cette valorisation de l'individualisme aujourd'hui aboutit en fait à une « antireconnaissance » des mérites individuels. Il ne peut pas y avoir de reconnaissance des mérites individuels sans au départ de solides garanties collectives. Hors de cela, c'est la loi de la jungle. Pour le salarié, c'est le pot de terre contre le pot de fer.

Pas de CGT « Canada Dry »

— La CGT enregistre une remontée électorale mais votre influence a fortement régressée. Votre « reconqête » ne passe-t-elle pas par un renouveau de votre syndicalisme ?

— La remontée de notre influence, presque générale et dans les trois collèges, signifie que notre fermeté pour défendre les acquis des salariés et combattre l'idée de la fatalité du recul social commence à avoir un impact grandissant. Cette remontée s'effectue malgré un environnement qui n'est pas, pour le moins, favorable aux idées de lutte, de résistance et de défense des revendications.

» Mais nous ne nous considérons pas quitte avec tout ce que nous avons à changer, à adapter, à améliorer pour que l'ensemble des organisations de la CGT aient une pratique syndicale à la fois à la hauteur des exigences de la situation et aussi ce qu'appellent les modifications qui continuent de se produire dans le monde salarié. Cela explique notre « plan de reconquête », que nous sommes décidés à poursuivre. Si c'est cet ensemble d'efforts que l'on regroupe sous le vocable « renouveau », alors allons-y à plein pour ce renouveau-là ! Mais si, par « renouveau », certains espéraient que la CGT pourrait affaiblir ses positions de classe et sa fermeté dans la défense des intérêts des salariés, alors très peu pour nous ! Pas de CGT « Canada Dry » !

» Lorsque se trouvent en cause leur pouvoir d'achat, leurs conditions de vie, leurs promotions individuelles, la défense de leur outil de travail, les salariés, quelle que soit leur catégorie, n'ont pas d'autre alternative que l'action syndicale. C'est le fondement de leur force. La véritable modernité, pour les salariés, c'est d'affirmer leur capacité à trouver les chemins de la lutte. »

Propos recueillis par
MICHEL NOBLECOURT.



هكذا من الأصل

TRANSPORTS

Le gouvernement veut démettre le président de la RATP

(Suite de la première page.)

Il avait fait rejeter, le 30 mai, par son conseil d'administration le principe même de ces économies.

« *J'ai reçu M. Quin*, a précisé M. Jacques Douffiagues. *Il m'a rendu compte de la situation. Les différends de fond entre le président de la RATP et le gouvernement restent intacts. Il n'existe pas de solution de compromis. M. Quin a convenu avec moi que telle était la nature du problème. Il reviendra le mercredi 4 juin à 19 h 30 pour m'apporter sa réponse. La transition, devenue indispensable, se fera-t-elle dans de bonnes conditions ou devrons-nous appliquer la loi de démocratisation du secteur public qui prévoit l'intervention du gouvernement en cas de dissensions au sein du conseil d'administration ? Ou bien M. Quin démissionne ou bien je proposerai au premier ministre les mesures qui s'imposeront.* »

Interrogé sur l'appartenance du président de la RATP au Parti communiste, M. Douffiagues a répondu : « *Je n'ai aucune animosité particulière à son égard, et ce n'est pas une mesure disciplinaire. M. Quin – et c'est « sa croix »* [sic] *– est le symbole de la mauvaise gestion de la RATP. Celle-ci dispense un bon service, mais pas au meilleur coût pour le contribuable et pour l'usager.* »

Le ministre a pour la première fois argumenté à ce sujet contre les thèses de son adversaire : « *Les efforts que nous demandons à la RATP sont extrêmement limités*, a-t-il dit. *80 millions de francs d'économies sur un budget total de 15 milliards de francs, cela ne représente que 0,5 % du budget. On peut toujours sacrifier 0,5 %, lorsque l'avenir est en cause ! Nous n'avons pas demandé de licenciements, mais le maintien du niveau des effectifs.* »

M. Jacques Douffiagues a aussi insisté sur le taux d'absentéisme excessif qui pourrait être réduit, selon lui, à la RATP : « *9,5 % d'absents, cela veut dire que 3 500 des 35 000 agents de la RATP ne sont pas à leur travail, chaque matin.* » Il a encore fait allusion aux incidents qui ont valu au gouvernement d'être mis en minorité, le 30 mai, au cours du conseil d'administration de la Régie : « *Il y a eu des manœuvres qui ont permis, par une véritable forfaiture, d'aboutir à ce résultat, un membre du conseil nommé par l'Etat s'étant débrouillé pour invalider son pouvoir.* »

La tragi-comédie jouée par le ministre et le président semble donc toucher à sa fin. Elle pourrait donner lieu à quelques rebondissements. M. Douffiagues donne l'impression de ne pas se faire de souci sur le cours des choses, et il ne placera pas le budget de la RATP sous la tutelle du Syndicat des transports parisiens. Comme la loi le prévoit, il lui faudra faire procéder, au conseil des ministres, à des nominations de nouveaux membres du conseil d'administration de la Régie, notamment parmi les neuf représentants de l'Etat et les neuf personnalités qualifiées, pour être sûr que le futur président obtiendra une majorité parmi les vingt-sept conseillers. Celui-ci devra être aussi nommé au conseil d'administration avant de pouvoir solliciter les suffrages de ses collègues et avant d'être confirmé par le gouvernement et le président de la République. Cette procédure prendra deux à trois semaines.

La grève du 11 juin

L'opposition ne reste pas inactive. L'intersyndicale de la RATP (autonome, CGT, CFDT, FO, indépendants et CFTC) a décidé d'appeler ensemble le personnel de la Régie à un arrêt de travail de 24 heures, le mercredi 11 juin. Les syndicats ont choisi cette forme de riposte après avoir analysé « *la situation faite au personnel et à l'entreprise RATP (...) entraînant la remise en cause du service public* ».

De son côté, Georges Sarre, président du groupe socialiste au Conseil de Paris, dénonce le délit d'opinion institué par le gouvernement, car, selon lui, « *M. Douffiagues veut limoger Claude Quin pour des raisons exclusivement politiques. Le sectarisme partisan du ministre l'emporte sur l'intérêt public* ».

ALAIN FAUJAS.

ÉTRANGER

Un ancien conseiller économique de M. Reagan juge nécessaire la poursuite de la baisse du dollar

De notre envoyée spéciale

Boston. – Si la réflexion occidentale a besoin d'aiguillon, M. Martin Feldstein a joué ce rôle dès le premier jour de la conférence monétaire internationale qui réunit, depuis le lundi 2 juin à Boston, les responsables des grandes banques. L'ancien responsable des conseillers économiques du président Reagan n'a pas hésité à prôner une nouvelle et « *graduelle* » dépréciation du dollar. A ses yeux, un mouvement de baisse « *substantiel* » est indispensable pour accélérer le processus de redressement du commerce extérieur, mais aussi de la balance des comptes courants, dont le déficit pourrait encore dépasser 130 milliards de dollars cette année.

M. Feldstein a tenu à rappeler que l'essentiel est de savoir si l'amélioration légère enregistrée dans les résultats commerciaux est le fait d'une réduction des importations, ce qui est actuellement le cas pour les produits énergétiques, ou celui d'une hausse des exportations des biens manufacturés exigeant une reprise des investissements par rapport à leur « *très bas niveau actuel* ».

D'accord avec cette analyse, certains participants à la conférence ont trouvé excessive l'importance accordée à la politique des taux de change par M. Feldstein. « *Il est vrai qu'il faut trouver un délicat équilibre entre deux risques : un dollar stabilisé trop haut ralentirait le processus d'amenuisement du déficit commercial, un dollar trop déprécié priverait les Etats-Unis de placements étrangers essentiels au financement de leur déficit* », soulignait un banquier européen. D'autres mettaient l'accent sur la nécessité de promouvoir l'épargne interne outre-Atlantique.

Un fait demeure : le déficit des paiements courants américains constitue le principal risque pour la stabilité monétaire internationale. Le président de la Bundesbank, M. Karl Otto Poehl, n'est pas le seul à le souligner. Mais, avant de tester à nouveau la volonté internationale de concertation, certains en appellent à « *une pause* » permettant aux importateurs comme aux exportateurs de « *digérer* » les mouvements sur les parités avant que ne soient envisagés de nouveaux pas vers une meilleure discipline du système monétaire international.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

FAITS ET CHIFFRES

● **Construction navale : la crise touche sévèrement le Japon et la Corée du Sud.** – Les chantiers navals japonais et sud-coréens (qui sont au premier rang mondial) ont conclu un accord pour réduire leurs capacités de construction de bateaux, a annoncé, le 28 mai, un porte-parole de l'Association japonaise des chantiers navals (SAJ). La SAJ s'est engagée à réduire de 20 %, en volume, la construction de navires par rapport à ses prévisions pour 1986, tandis que l'Association maritime coréenne a pris la décision de diminuer ses activités d'environ 30 % en moyenne par rapport au volume des commandes enregistrées en 1983 et 1984. La crise mondiale de la construction navale frappe tout autant les anciens pays d'Europe que les « nouveaux maîtres » de l'Extrême-Orient. – *(AFP.)*

RECTIFICATIF. – Dans le tableau intitulé « Le « civil » en rouge » publié dans *le Monde* du 3 juin, page 39, une erreur rend incompréhensible le titre de ce tableau et contredit le sens de l'article lui-même. A la dernière ligne, le résultat en produits manufacturés hors matériel militaire, pour le mois d'avril 1986, est évidemment négatif et se lit : « *– 1 769* ».

Cette erreur a été rectifiée dans nos dernières éditions.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Le conseil d'administration de la Compagnie générale de travaux et d'installations électriques (GTIE) s'est réuni le 22 mai 1986 sous la présidence de Guy Richard et a arrêté les comptes de l'exercice 1985.

L'activité consolidée du Groupe s'est élevée à 2 860 MF H.T., en augmentation de plus de 15 % sur l'exercice précédent. La marge brute d'autofinancement a progressé de 86 MF en 1984 à 104 MF en 1985. Le bénéfice net consolidé s'est établi à 32,9 MF, en progression de près de 18 %, dont 24,5 MF constituent la part du Groupe hors intérêts minoritaires.

Le conseil proposera à l'assemblée générale une distribution totale de 7,3 MF, soit un dividende de 50 francs par action, auquel s'ajoutera 25 francs d'impôts déjà payés au Trésor, portant le revenu total à 75 francs par action.

Le conseil proposera également à l'assemblée générale le renouvellement pour six ans des mandats d'administrateur de MM. Jean-Pierre Quino et Edouard Jaupart.

A fin avril 1986, la facturation est en progression de 9 % sur celle de l'année précédente, et l'activité des Unités du Groupe est convenablement assurée. Au cours du présent exercice, le Groupe poursuivra ses efforts et ses investissements en sorte d'assurer le développement d'activités nouvelles dans les domaines de la conception assistée par ordinateur, des automatismes, de la productique et des vidéocommunications.

CODETEL

Réunis en assemblée générale ordinaire le 28 mai 1986 sous la présidence de M. Jacques Caplain, les actionnaires de Codetel ont approuvé les comptes de l'exercice 1985.

Le résultat net s'élève à 118 048 081 francs, contre 119 928 285 francs en 1984. L'assemblée a décidé de distribuer une somme de 114 000 000, soit un dividende de 14,25 francs identique à celui de l'an dernier, à chacune des huit millions d'actions qui constituent le capital. Le report à nouveau s'élèvera à 22 886 744 francs.

L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à hauteur de 1 000 000 000 de francs.

L'assemblée générale a également renouvelé le mandat d'administrateur du Crédit lyonnais, de la Société générale, de la banque Paribas et le mandat de censeur de M. Georges Champeau, de la banque Indosuez, du Crédit du Nord, de la banque Neuflize, Schlumberger, Mallet.

Le conseil d'administration réuni à l'issue de l'assemblée a fixé au 16 juin 1986 la date de mise en paiement du dividende en échange du coupon n° 16.

Au cours de la même réunion, M. Jacques Caplain a donné sa démission de président du conseil d'administration pour le 26 août 1986, date à laquelle il atteindra la limite d'âge légale de la fonction. Le conseil, après avoir exprimé ses très vifs remerciements à M. Jacques Caplain, l'a nommé président d'honneur. Sur la proposition de ce dernier, le conseil a nommé pour lui succéder M. Eric Dufoix.

Enfin, sur proposition de M. Dufoix, M. Pierre Jars a été nommé directeur général à compter du 26 août 1986.

GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est réunie le 28 mai 1986, sous la présidence de M. Roger Papaz, et a approuvé les comptes de l'exercice 1985.

Le bénéfice de l'exercice qui s'est élevé à 82,8 millions de francs contre 75,18 millions en 1984 a permis à l'assemblée de fixer, sur proposition du conseil d'administration, le dividende par action à 18,50 F contre 17,50 F pour l'exercice précédent. Ce dividende sera détaché le 16 juin 1986, et il est proposé à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions, émises à titre d'augmentation de capital de la société avec jouissance du 1er janvier 1986.

Les actionnaires devront exercer l'option pour la distribution du dividende en actions au plus tard le 16 juillet 1986.

D'autre part, l'assemblée générale ayant renouvelé le mandat d'administrateur de M. Roger Papaz pour une durée de six années, le conseil d'administration s'est réuni à l'issue de l'assemblée pour désigner son bureau.

M. Roger Papaz a été reconduit dans ses fonctions de président pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sur proposition du président, M. Roland Van Moere a été également reconduit dans ses fonctions de directeur général.

SOPAGRI

L'assemblée générale ordinaire de Sopagri, réunie le 21 mai 1986, au siège social de la société, 128-130, bd Raspail, sous la présidence de M. Michel Horps, a approuvé à l'unanimité toutes les résolutions proposées par le Conseil, telles que publiées dans l'avis de convocation.

Elle a approuvé sans les modifier les comptes de l'exercice 1985 tels que publiés précédemment au *Balo*, et qui se résument en particulier par un total de bilan de 265 MF, une situation nette de 264 MF et un bénéfice net de 10,4 MF pour l'année 1985.

Elle a approuvé également la distribution d'un dividende de 2,50 francs par action auquel s'ajoute un avoir fiscal de 1,25 franc par action.

Dans son allocution, le président a notamment déclaré :

« L'année 1985 constitue le premier exercice où l'activité nouvelle de Sopagri comme société de portefeuille spécialisée dans les industries agro-alimentaires aura été vraiment opérationnelle.

» Nous ferons connaître au public, dès que possible, l'option qui sera retenue par Sopagri entre la vente de ses titres Générale Biscuit ou leur échange contre des actions BSN.

» En tout état de cause, Sopagri poursuivra durant l'exercice 1986 la politique générale d'investissement qu'elle s'était fixée et qui est résumée dans le rapport annuel. »

COFIMEG

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire et, à l'issue de celle-ci, en assemblée générale extraordinaire, le 29 mai 1986, sous la présidence de M. Jean Weil.

Dans son allocution et au cours du débat, le président a rappelé les grandes lignes de la politique de renouvellement patrimonial menée depuis quelques années, qui s'est traduite par la cession de plusieurs milliers de logements sociaux et le remploi des fonds dans des immeubles neufs de centre ville, principalement à Paris. Il en a souligné l'effet valorisant pour l'ensemble du patrimoine et son rendement à venir. Le président a enfin montré l'intérêt pour la Société d'entreprendre de nouveaux investissements, et notamment de compléter la part de ses constructions affectée à l'usage commercial afin de conforter la croissance de ses résultats.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1985 qui font ressortir une progression de plus de 5 % du résultat locatif proprement dit, une diminution importante des produits financiers liée à l'investissement de la trésorerie dans de nouveaux immeubles, et un bénéfice net, plus-values incluses, de 108 089 000 F, contre 109 513 000 F en 1984.

Le dividende a été fixé à 17,20 F par action, contre 17 F pour l'exercice précédent, et le paiement en sera effectué le 16 juin 1986.

L'assemblée générale extraordinaire, suivant la proposition du conseil d'administration, a autorisé celui-ci à augmenter le capital social dans la limite d'un montant nominal de 200 millions de francs, et à fixer lui-même le calendrier et les modalités des émissions.

Faisant partiellement usage de cette autorisation, le conseil, dans sa séance du même jour, a décidé de procéder à l'émission de 1 028 054 actions nouvelles au nominal de 100 F et au prix de 320 F chacune. Ces actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1er juillet 1986.

La souscription sera ouverte entre le 16 juin et le 7 juillet 1986. Elle sera réservée par préférence aux actionnaires, à titre irréductible, à raison d'une action nouvelle pour six actions anciennes détenues, les souscriptions à titre réductible étant au demeurant admises.

Les droits de souscription seront négociables et cotés à la Bourse de Paris.

bhe

Banque hypothécaire européenne

L'assemblée générale, réunie le 28 mai 1986, sous la présidence de M. Daniel Deguen, a approuvé les comptes de l'exercice 1985, qui font apparaître un bénéfice de 5 673 659 F. Sur proposition du conseil d'administration, elle a décidé d'affecter ce bénéfice aux comptes de réserves pour 1 280 280 F et au report à nouveau pour 4 393 379 F.

Durant la même séance, l'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Daniel Deguen, de M. Jean-Baptiste Pascal et de la banque Louis-Dreyfus. Elle a, par ailleurs, ratifié la nomination en qualité d'administrateur de la Mutuelle assurance artisanale de France, de M. Yves Thire, de M. Jacques Lienard et de M. Michel Gerald, et en qualité de censeur de M. Claude Pierre-Brossolette et de M. Robert Myard. Enfin, elle a prorogé les fonctions de commissaire aux comptes titulaires de M. Jacques Muret et a nommé M. Jean-François Serval commissaire aux comptes suppléant.

A l'issue de cette assemblée, s'est tenu un conseil qui a renouvelé le mandat de président directeur général de M. Daniel Deguen.



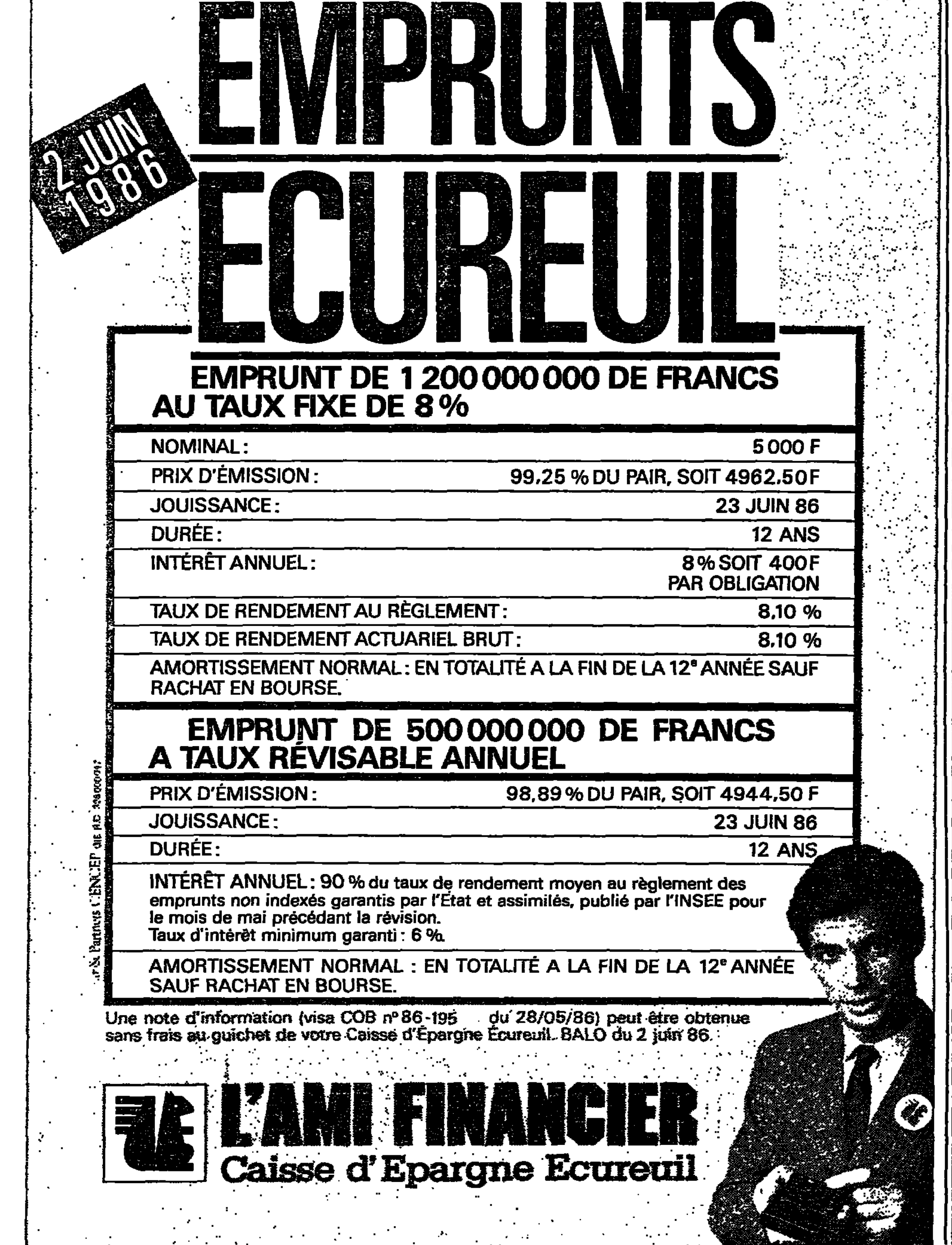
GROUPE GENERALE DES EAUX

Le conseil a examiné, dans sa séance du 27 mai 1986, les comptes consolidés de l'exercice 1985.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 1985 est de 44,4 milliards de francs, contre 39,9 milliards en 1984, en croissance de 11,3 %. La part de ce chiffre d'affaires qui a été réalisée à l'étranger est de 5,5 milliards de francs : elle régresse légèrement du fait de la dépréciation du dollar par rapport au franc depuis les premiers mois de 1985.

Après 1 171,8 millions de francs de dotations aux amortissements et provisions d'exploitation et 643,5 millions de francs de charge d'impôt sur les sociétés, le résultat global s'établit à 651,6 millions de francs. La part du groupe dans ce résultat est de 603,4 millions de francs ; elle est supérieure de 21,7 % à celle de l'exercice 1984.

De son côté, la capacité d'autofinancement, incluant les plus-values de cessions d'actifs qui contribuent à la progression du résultat net, s'est élevée à 3 309,5 millions de francs, en augmentation de 11,7 %.





FINEXTEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1986
Allocution du président

Les résultats de l'exercice 1985 qui viennent de vous être présentés enregistrent une hausse de 10,6 % par rapport à l'année précédente. A 161 millions de francs, ils retrouvent le niveau atteint en 1983, tout en restant inférieurs à ceux des exercices 1981 et 1982 qui avaient bénéficié des effets de l'indexation sur les dernières annuités des contrats les plus anciens passés avec l'administration des PTT.

Ces résultats permettent de fixer le dividende à 20 francs, à même hauteur que l'an dernier, avec cette différence que, cette année, le service du dividende est assuré par les seuls résultats d'exploitation de l'exercice, alors que, pour l'exercice précédent, il avait été nécessaire de compléter les résultats d'exploitation par un prélèvement sur le report à nouveau.

L'exercice en cours, selon les estimations actuelles et avec des résultats intermédiaires de 53,3 millions de francs au 30 avril, devrait donner un résultat global de même ordre de grandeur que celui de 1985, et cela en dépit d'une baisse des taux d'intérêt et d'une diminution des effets de l'indexation consécutives à la réduction du taux d'inflation.

L'activité de votre société a été marquée en 1985 par une augmentation notable des opérations immobilières, conformément à l'orientation nouvelle de la politique de développement qui a été affirmée à diverses reprises depuis dix-huit mois, et, notamment, à l'occasion de votre dernière assemblée générale.

Les objectifs d'investissements retenus pour l'année étaient de 100 millions de francs d'engagements nouveaux de crédit-bail immobilier. Les réalisations s'élèvent au total à 97 millions.

Les engagements nouveaux, au titre de la constitution d'un patrimoine immobilier locatif destiné à assurer la conservation et la valorisation des actifs de la société, ont atteint 108 millions.

Les opérations engagées ou initiées depuis le début de l'exercice permettent d'envisager, pour l'année 1986, un montant d'environ 150 millions de francs d'engagements nouveaux de crédit bail et une augmentation du patrimoine immobilier locatif qui sera fonction des opportunités du marché.

De plus, en vue de renforcer les moyens de votre société et d'accélérer le développement de son activité immobilière, votre direction générale étudie la possibilité d'un rapprochement avec d'autres sociétés du secteur des SICOMI, susceptibles de lui apporter un complément utile.

FINEXTEL n'en continue pas moins à réaffirmer sa vocation première dans le domaine de la communication et à apporter son concours à la réalisation de programmes d'investissements de l'administration des PTT. Un nouveau protocole de 320 millions a été conclu en 1985, qui comporte un engagement de 40 millions en fonds propres.

Mais il faut constater que les dispositions financières acceptées par les PTT sont de moins en moins intéressantes année après année, et les perspectives de rentabilité qui dépendent pour partie d'une indexation sur le chiffre d'affaires des télécommunications et le coût de la construction immobilière ainsi que celui de la construction électrique, sont de plus en plus aléatoires et, qu'en définitive, la question qui se pose aujourd'hui est celle de savoir si l'administration des PTT a encore convenance à rechercher des moyens de financement sous la forme de concours que lui ont apporté les sociétés « TEL » depuis leur création au début des années 70.

En 1986, exceptionnellement dans la vie de votre société, les négociations engagées pour la conclusion d'un nouveau protocole n'ont pas abouti au moment où nous tenons l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice précédent.

Quoi qu'il en soit, je saisis l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à vous directement pour vous réaffirmer la très ferme volonté de votre conseil de continuer ses activités au service des télécommunications. Encore faut-il que les conditions faites à votre société ne soient pas inférieures aux rémunérations susceptibles d'être obtenues sur le marché financier, sans risques et sans frais généraux. C'est là la position que votre conseil a estimé devoir prendre en votre nom.

C'est donc sur une incertitude concernant la poursuite des opérations de télécommunications que je dois conclure ce propos. Je souhaite vivement que cette incertitude soit levée rapidement.

De toute façon, la diversification d'activités entreprise dans le secteur immobilier et l'importance du montant des contrats engagés avec les PTT et dont l'exécution s'étalera sur une période d'environ dix années, justifient pleinement la confiance que vous faites à votre société.

J'ajoute que votre conseil et votre président conservent le bon espoir que l'administration des PTT se prononcera en définitive pour la continuité d'une politique d'investissements qui a été caractérisée par une collaboration exemplaire et une efficacité incontestable.

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

2 juin

Nette reprise : + 2,45 %

La Bourse a retrouvé le 2 juin ses bonnes dispositions, confirmant sa remontée observée vendredi, et poursuivie ce lundi à la séance du matin. A l'approche de la clôture, l'indicateur instantané s'inscrivait en hausse de 2,45 %. Dans la matinée, la Compagnie des agents de change avait annoncé qu'à compter du 23 juin la quotité spéciale de négociation en séance du matin serait portée à 100 titres pour toutes les valeurs cotées. A cette date, l'action Générale des eaux remplacera Louis Vuitton à la Bourse du matin, ce dernier titre étant destiné au Marché commun.

Parmi les plus fortes hausses figuraient le certificat de ELF, Peugeot, Bail Equipement, Valeo, Chargeurs et Colas. Auxiliaire Entreprise et Via Banque, CGIP et Aussedat-Rey étaient réservés à la hausse. Au chapitre des baisses, on notait Sofinco, Thomson-CSF, Raffinage Distribution, de même que Luchaire et Primagaz.

Autour de la corbeille, une certaine bonne humeur était revenue. Dans un marché relativement fragilisé par un recul du volume des transactions, un bon courant acheteur soutenait l'activité. Les étrangers « ramassaient » du papier, limités par les petits porteurs et les investisseurs institutionnels. D'aucuns craignaient cependant que certains investisseurs, étrangers notamment, procèdent prochainement à des ventes, dès qu'ils jugeraient les cours suffisamment hauts.

Un étage plus haut, le marché obligataire faisait plutôt grise mine. Le volume d'échanges s'est nettement réduit, et les perspectives d'une émission prochaine d'OAT (obligations assimilables au Trésor) pesait sur la tendance.

Au MATIF, les cours évoluaient sur une note plus ferme, le contrat échéance mars gagnant 0,17 % à 111,40. Napoléon, 545 F (– 4 F).

NEW-YORK

En baisse

Wall Street a débuté la semaine sur une note baissière le 2 juin, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles reculant à 1 861,95, en repli de 14,76 points. 1 045 valeurs cédaient du terrain, tandis que 530 progressaient. 381 titres demeuraient inchangés. Le volume d'activité se réduisait, pour sa part, à 120,590 millions de transactions, contre 151,2 millions à la séance précédente du 30 mai.

Une certaine lourdeur sur le marché des obligations a pesé sur la tendance générale des actions, avant qu'un léger courant d'achats ne finisse par la soutenir, en fin de séance. Autour du Big Board, les investisseurs restaient confiants quant à la santé de l'économie américaine. Il reste que, le 2 juin, des opérations d'arbitrage accentuaient l'affaiblissement du marché et les « Blue Chips » n'avaient pas la cote.

Parmi les valeurs les plus traitées figuraient Ohio Edis (4,08 millions d'échanges), Best Prod. (2,23 millions), Florida Prog. (1,981 million) et ATT (1,74 million). On notait le fort repli d'Alcoa, premier producteur d'aluminium américain, à la suite de conflits sociaux. 93 valeurs ont néanmoins touché leur plus haut niveau de l'année.

VALEURS	Cours du 30 mai	Cours du 2 juin
Alcoa	41	40 5/8
A.T.T.	25 1/8	24 1/2
Boeing	58 3/8	57 1/2
Chase Manhattan Bank	43 3/4	42 1/2
Du Pont de Nemours	84 3/4	84 3/4
Eastman Kodak	60 1/4	59 5/8
Exxon	59 7/8	59 3/4
Ford	80 1/2	81 3/4
General Electric	79 3/4	80 1/4
General Motors	79 5/8	79 1/4
Goodyear	31 1/4	30 3/4
I.B.M.	152 3/8	152 1/2
I.T.T.	48 5/8	47 5/8
Mobil Oil	31 1/4	31 3/8
Pfizer	62 7/8	62 1/4
Schlumberger	32 3/8	32 5/8
Texaco	32 7/8	33 1/4
U.A.L. Inc.	59 3/4	59
Union Carbide	23 3/4	23 3/8
U.S. Steel	21 7/8	21 1/2
Westinghouse	53 5/8	52 5/8
Xerox Corp.	61 1/4	59 3/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

MACHINES BULL : PAS DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDE. – La Compagnie des machines Bull a enregistré, en 1985, un profit de 35,2 millions de francs. Mais compte tenu de la situation du bilan, aucun dividende ne sera distribué au titre de l'exercice 1985. Le résultat consolidé du groupe Bull pour l'an passé est un bénéfice de 110,223 millions de francs.

BIC : PROGRESSION DU DIVIDENDE DISTRIBUÉ. – Le conseil d'administration de Bic attribuera un dividende de 11 F par action qui, compte tenu de l'avoir fiscal, représentera un revenu global de 16,5 F pour 1985, soit une progression de 43 % sur celui de 1984.

HAUSSE DU RÉSULTAT ANNUEL DE LOCINDUS. – La Société Locindus a dégagé, en 1985, un bénéfice de 127 millions de francs, en hausse de 5 %, sur un chiffre d'affaires de 375 millions de francs (+ 12 %). Un dividende de 56,21 F, dont un avoir fiscal de 0,21 F, sera distribué aux actionnaires (contre 53,5 F en 1984).

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	30 mai	2 juin
Valeurs françaises	134	137,4
Valeurs étrangères	110,6	111

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	30 mai	2 juin
Indice général	354,6	365,8

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 3 juin .... 7 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	2 juin	3 juin
1 dollar (en yens)	176,30	173,60

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	37 50	2 014
5 %	63	1 671
3 % amort. 45-54	....	2 515
Emp. 7 % 1973	8026	..
Emp. 8,80 % 77	123 80	0 285
9,80 % 78/93	105 30	8 753
8,80 % 78/86	101 21	4 171
10,80 % 79/94	107 90	8 048
13,25 % 80/90	111 85	13 250
13,80 % 80/87	108 45	8 696
13,80 % 81/89	115 05	5 255
16,75 % 81/87	111 08	12 207
16,20 % 82/90	126	6 258
16 % juin 82	127 15	15 737
E.D.F. 7,8 % 61	155 50	5 478
E.D.F. 14,5 % 80-92	114 20	0 179
Ch. France 3 %	162 50	..
CNB Bques janv. 82	103 65	4 521
CNB Paribas	105 20	4 521
CNB Suez	106 20	4 521
CNI janv. 82	103 50	4 521
CRH 10,90% déc.86	117	4 166

BOURSE DE PARIS Comptant

2 JUIN

Cours relevés à 17 h 29

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	408 40	415
A.G.F. (St Cent.)	8040	7950
André Roudière	280	260 10
Applic. Hydraul.	561	575
Arbel	130	130
Astorg	250	252
Avenir Publicité	1700	1690
Bain C. Monaco	480	500
Banque Hypoth. Eur.	500	480
B.G.I.	401	....
Blanzy-Ouest	519	530
B.N.P. Intercontin.	491	480
Bénédictine	4175	....
Bon-Marché	470	480
Calf	1000	1030
Cambodge	382 70	....
C.A.M.E.	230 20	230
Campenon Bern.	358 90	344 50 o
Carbone-Lorraine	666	693
C.E.G.Frig.	640	....
Centen. Blanzy	2148	1912
Centrest (Ny)	270	270
Cerabati	89 40	85 80 o
Chambourcy (M.)	1150	1150
Champex (Ny)	185 10	183
C.I.C. (Financ. de)	293	291
C.I. Maritime	467	465
Citram (B)	260 50	255
Clause	920	920
Cofradel (Ly)	931	968
Cogifi	534	555
Comiphos	435	....
Cie Industrielle	4100	3480
Comp. Lyon-Alem.	465	450
Concorde (La)	1390	1497 d
C.M.P.	29 60	....
Crédit (C.F.B.)	604	904
Créd. Gén. Ind.	1446	1440
Cr. Universel (Cie)	869	900
Créditel	215 50	216
Darblay S.A.	468	....
Darty Act. d. p.	2350	2440
De Dietrich	1380	1435 d
Delalande S.A.	1229	1217 c
Delmas-Vielj. (Fin.)	1170	1124
Didot-Bottin	620	620
Drag. Trav. Pub.	44 10	41
Eaux Bass. Vichy	1620	1680
Eaux Vittel	1108	1150
Economats Centre	595	595
Electro-Banque	498	498
Electro-Financ.	1090	1110
Eli-Antargaz	360	....
E.L.M. Leblanc	601	625
Eneli-Bretagne	280	290
Entrepôts Paris	630	630
Epargne (B)	2199	2199
Europ. Accumul.	104	107 50
Eternit	2654	2370
Exor	3370	....
Finalens	250	240
FIPP	166	....
Fnac	1005	1025
Foncière (Cie)	520	530
Fonc. Agache-W.	749	800 d
Fonc. Lyonnaise	4800	5120
Foncina	460	447
Forinter	1175	1175
Fougerolle	133	138 30
France I.A.R.D.	433 40	420
France (La)	8450	7030 o
From. Paul Renard	520	....
GAN	15000	15100
Gaumont	510	529
Gaz et Eaux	2460	2450
Gévelot	290	292
Gr. Fin. Constr.	526	526
Gds Moul. Paris	416	420
Groupe Victoire	3800	3660
G. Transp. Ind.	407	400
Hutchinson	800	810
Immindo S.A.	495	514
Immowest	337	....
Immobail	516	500
Immobanque	811	....
Immob. Marseille	8000	8200
Immofice	560	637
Invest. (Sté Cent.)	3140	3265
Jaeger	310	297 60
Lafitte-Bail	642	650
Lambert Frères	113	113
Lille-Bonnières	1119	1020 o
Locabail Immob	879	879
Loca-Expansion	349	357
Locafinancière	535	....
Locatel	369	355
Louvre (Sté)	1800	1825
Machines Bull	62 40	66 80
Magasins Uniprix	213	213
Magnant S.A.	170 50	....
Mexicaines Part.	350	340

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
M.H.	....	....
Métal Déployé	450	455
Mors	192 50	184 80
Naval Worms	135 80	115 30
Navig. (Nat. de)	144 50	149 90
OPB Paribas	400	415
Optorg	225	223
Origny-Desvroise	278 40	265 90
Palais Nouveauté	930	940
Pantex-CIP	1010	1015
Paris France	276	284
Paris-Orléans	341	349
Part. Fin. Gest. Im.	1525	....
Pathé-Cinéma	285	295 40
Pechiney (cert. inv.)	232	232
Piles Wonder	1130	1145
Piper-Heidsieck	775	753
P.L.M.	179 50	186
Porcher	285	275
Providence S.A.	1340	1263
Publicis	1623	1570
Raff. Souf. R.	270	270
Rhône-Poul. (c. inv.)	426	420
Ricqlès-Zan	140 10	134 50 c
Rochefortaise S.A.	160	187 20
Rochette-Cenpa	81 50	75 20
Rosario (Fin.)	235	....
Rougier et Fils	73 10	73
Sacer	210	210
Sacilor	18	19 25
SAFAA	500	....
Safic-Alcan	561	575
SAFT	1340	1365
Saga	285	....
Salins du Midi	505	523
Santa-Fé	190	190
Sacam	132 50	....
Saunes	70 10	73
Saunier-Duval	42 40	....
Savoisienne (M)	160	...
SCAC	345	345
Senelle Maubeuge	520	541 c
S.E.P. (M)	275	....
Serv. Equip. Véh.	72	75 d
Sicli	81 50	....
Sicosel	437	435
Sintra-Alcatel	900	....
Sinvim	315	320
Sph (Plant. Hévéas)	350	....
SMAC Acieroid	54 10	55 10
Ste Générale-CIP	1110	1150
Sofal financière	2320	2413
Soffo	350	....
Soficomi	855	855
S.O.F.I.P. (M)	140	....
Sofragi	1165	1170
Soudure Autog.	492	500
Sovabail	810	....
Spechim	123	....
S.P.I.	670	663
Spie Batignolles	560	600 d
Suez (Fin. de)-CIP	1238	1300
Stem	700	672 o
Taittinger	2000	2000
Testut-Aequitas	492	512 d
Tour Eiffel	530	521
Ufiner S.M.D.	560	557
Unibail	879	865
U.A.P.	3100	3198
Un. Imm. France	575	570
Un. Ind. Crédit	1305	1273
Usinor	6 80	7
U.T.A.	1715	1865
Vicat	613	....
Virax	188	....
Waterman S.A.	466 50	....
Brass. du Maroc	129	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1000	....
Akzo	500	....
Alcan Alum	239	229
Algemeine Bank	1690	1696
American Brands	625	620 c
Am. Petrofina	346	....
Arbed	500	....
Asturienne Mines	140	....
Bco Pop Espanol	256	260
Banque Morgan	675	650
Banque Ottomane	1100	....
B. Régl. Internat.	31050	31900
Br. Lambert	558	537
Canadian-Pacific	95 20	95
Commerzbank	1020	981
Dart. and Kraft	449 90	449 80
De Beers (port.)	45 70	....
Dow Chemical	425	426 50
Dresdner Bank	1349	1328
Gén. Belgique	467	464
Gevaert	960	965
Glaxo	107 10	....
Goodyear	231	235
Grace and Co	414	425
Gulf Oil Canada	83 30	85
Honeywell Inc.	544	550
Hoogovens	...	....
I.C. Industries	348	347 50
Int. Min. Chem	243	....
Johannesburg	615	....
Kubota	14 60	14 70
Latonia	263	....
Mannesmann	700	660
Midland Bank Plc	59 90	61 90
Mineral-Ressourc.	58 50	....
Noranda	97 60	98
Olivetti	40 90	43
Pakhoed Holding	174	170
Pfizer Inc.	472	479
Procter Gamble	576	571
Ricoh Cy Ltd	35	35
Rolinco	248 90	248
Robeco	265 10	259
Rodamco	407	406 80
Saipem	27	24 50
Shell fr. (port.)	85	....
S.K.F. Aktiebolag	295	308
Sperry Rand	520	537
Steel Cy of Can.	132	....
Stilfontein	41	40
Swedish Match	354	....
Tenneco	260	....
Thorn EMI	48	48 50
Thyssen c. 1 000	538	....
Toray indust. inc	23 45	23 35
Vieille Montagne	620	....
Wagons-Lits	920	940
West Rand	19 40	17 50 o

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Pacemelle-R.D.	3610	3750
A.G.P. S.A.	1620	1930
Alain Manoukian	670	688
Asystel	305	317 20
BAFIP	844	878
B.I.P.	1300	1352
Bolloré Technologies	885	921
Calberson	559	580
Cardif	1756	1714
Cap Gemini Sogeti	1960	1976
C.D.M.E.	820	819
C. Equip. Elect.	220	230
C.G.I. Informatique	475	478
C. Occid. Forestière	143 50	145
Dafsa	221	224
Dauphin O.T.A.	1755	1760
Devanlay	1250	....
Deville	388	1027
Drouot-Assurances	544	547
Editions Belfond	264 90	264 90
Elect. S. Dassault	903	903
Expand	400	418 d
Filipacchi	821	853 d
Guy Degrenne	960	970
I.C.C.	315	320
IN Informatique	515	520
Loca-Investissement	430	406 c
Manutan	600	590
Marlin Immobilier	562	558
Metallurg. Minière	180	187 20 d
M.M.B.	660	675
Navale-Delmas	696	692
Ocean. Gest. Fin.	323	....
Petit Bateau	232	....
Petrofigaz	920	920
Rexel	940	950
St-Gobain Emballage	1290	1330
S.C.G.P.M.	225	239 50 d
Sema-Metra	920	950
S.E.P.	1371	1317
S.E.P.R.	1345	1365
S.M.T. Goupil	494	425 50
Sofibus	279	287 60
Supra	280	....
Valeurs de France	331 50	331 50
Moles	350	360

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	20 10	20
C.E.M.	....	....
Cochery	61 60	....
Coparex	430	462 d
Dubois Inv. (Casto.)	675	....
Hydro-Energie	318	....
Nicotec	615	....
Révillon	355 50	....
Rorento N.V.	142 50	142 10
Sopalem	212	....
S.P.R.	252	....
Ufimex	295	250
Union Brasseries	140 50	....

SICAV 2/6

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A. A. A.	675 50	659 02
Actions France	434 13	414 44
Actions sélectives	583 90	557 42
Aedificandi	648 86	619 44
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1134 11	1106 45
A.G.F. 5000	516 18	503 59
A.G.F. ECU	1160 86	1149 37
A.G.F. Interfonds	429 99	429 26
A.G.F. OBLIG.	1186 27	1180 37
Agfimo	651 90	636
Alizé	223 79	213 64
A.L.T.O.	200 75	191 65
America-Valor	810 84	774 07
Amérique Gestion	452 36	431 85
Argonautes	388 34	370 73 ◆
Associc	1221 94	1221 94 ◆
Aurecic	1214 64	1179 26 ◆
Bourse-Investiss.	440 51	420 53
Bred Associations	2635 62	2627 74
Capital Plus	1609 85	1609 85
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia (ex W.I.)	861 72	822 64
Convertimmo	391 73	376 66
Cortal court terme	11766 62	11765 62
Cortexa	985 75	941 05
Credinter	446 40	433 40 ◆
Cross. Finance	271 57	259 88
Cross. Mercure	2510 55	2534 51
Cross. Immobil.	613 48	585 66
Crois. Prestige	336 32	321 07
Démeter	12652 19	12652 18 ◆
Drouot-France	607 05	579 52 ◆
Drouot-Investiss.	1064 71	1016 43 ◆
Drouot-Sécurité	239 61	228 74 ◆
Drouot-Sélection	152 87	145 94 ◆
Ecureuil	1164 99	1147 77 ◆
Eficoop Sicav	10810 54	10783 58
Energie	238 87	228 04
Eparcic	2900 50	2794 90 ◆
Eparcourt Sicav	7900 63	7880 93
Epargne Associations	24522 55	24485 82
Epargne-Capital	7876 04	7798 06
Epargne-Croiss.	1561 40	1490 60
Epargne-Industr.	721 41	688 70
Epargne-Inter	661 81	631 80
Epargne-Long-Terme	1721 27	1675 20
Epargne-Oblig.	199 42	194 08
Epargne-Unie	1178 54	1125 10
Epargne-Valeur	419 22	400 21
Euroblig	1296 80	1294 31
Eurocic	9772 61	9628 19 ◆
Euro-Croissance	530 33	506 28
Eurodyn	961 29	961 29
Financière Plus	25509 86	26247 39
Finord Placement	62012 88	61704 38
Finord Trimestriel	1156 06	1140 95
Ficard Valorisation	13158 91	12900 89
Foncier Investiss.	1093 47	1066 80
Fonsival	275 35	262 86
France-Garantie	307 44	306 83 ◆
France-Investiss.	559 61	534 23
France-Net	122 82	121 60

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
France-Obligations	456 58	452 06
Francic	375 46	364 52 ◆
Fructi-Associations	1256 79	1256 79
Fructicapi	303 51	299 02
Fructidor	258 92	255 09
Fructifrance	726 69	708 97
Fructivar	78423 10	78227 53
Fructi ECU	571 14	562 70
Fructi-Première	13174 56	12979 86
Futurblig	1079 74	1078 66
Gestilion	64254 74	64054 50
Gestion Associations	151 72	148 38
Gestion Mobilière	892 43	861 03
Gest. Rendement	484 75	462 77
Gest. Sél. France	727 03	694 06
Haussmann Associat.	1253 19	1253 19
Haussmann court terme	1104 44	1104 44
Haussmann Epargne	1360 82	1360 82
Haussmann Europe	1852 03	1768 05
Haussmann Oblicroiss.	1274 59	1274 59
Haussmann Obligation	1527 62	1458 35
Horizon	1202 37	1167 35
I.M.S.I.	605 37	578 01
Indo-Suez Valeurs	766 11	731 37
Ind. française	14023	13746 04
Interoblig.	12284 67	11792 95
Intersélect France	435 56	415 61
Intervaleurs Indust.	637 76	608 84
Invest. net	14522 70	14483 71
Invest. Obligataire	17376 30	17341 62
Japacic	153 99	147 01
Jeunepargne	217 82	214 60
Laffitte-crt-terme	59841 23	59841 23
Laffitte-Expansion	824 63	787 24
Laffitte-France	323 37	308 71
Laffitte-Japon	312 31	298 15
Laffitte-Oblig.	152 83	145 90
Laffitte-Rend.	209 03	199 55
Laffitte-Tokyo	1160 38	1107 76
Lion-Associations	11707 63	11707 83
Lion-Institutionnels	24936 40	24874 21
Lionplus	72886 89	72165 04
Livret portefeuille	584 75	567 72
Méditerranée	162 80	155 42 ◆
Mondiale Investissem.	466 56	445 40
Monecic	5945 22	5945 22 ◆
Moné J.	50177 89	50177 89
Multi-Obligations	455 59	434 93
Mutuelle Unie Sél.	158 68	151 48 ◆
Natio.-Assoc.	8727 16	8713 73
Natio.-Epargne	13531 12	13397 15
Natio.-Inter.	1087 32	1058 22
Natio.-Obligations	547 11	532 47
Natio.-Patrimoine	1379 39	1542 47
Natio.-Placements	63714 47	63714 47
Natio.-Revenu	1129 75	1118 56
Natio.-Sécurité	51979 13	51979 13
Natio.-Valeurs	709 61	677 43
Nord-Sud Développ.	1188 75	1186 38

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Oblicoop Sicav	1450 66	1422 22
Obligion	1124 91	1054 80
Optimavalor	573 46	550 18
Orient-Gestion	155 26	143 22
Paramérique	533 03	508 86
Pareurope	836 20	798 29
Paribas Epargne	15134 38	15104 67
Paribas Gestion	645 09	619 75
Parnasse-Valor	1089 23	1088 14
Patrimoine-Retraite	1625 14	1553 27
Phenix Placements	268 99	267 65
Pierre Investiss.	745 09	711 30
Placement crt-terme	69609 51	69609 51
Placement J	52335 38	52335 38
Pro'Associations	22245 16	22245 16
Province Investiss.	495 21	472 75
Rentacic	171 80	153 26 ◆
Revenus Trimestriels	6073 66	5013 52
Revenu Vert	1205 99	1205 69
St-Honoré Assoc.	13902 71	13832 54
St-Honoré Bio-aliment.	688 79	657 56
St-Honoré Pacifique	485 98	463 85
St-Honoré P.M.E.	409 15	390 60
St-Honoré Réal	11148 62	11104 40
St-Honoré Rendement	12029 57	11579 67
St-Honoré Technol.	723 90	691 07
St-Honoré Valor	12330 25	12232 39
Sécurité	10891 87	10880 99 ◆
Sécur. Mobilière	432 59	412 97
Sél. court terme	11898 81	11810 23
Sicaden (Casden BP)	784 67	773 07
Sicav-Associations	1319 02	1316 39
S.F.I. fr. et étr.	569 35	552 77
Sicavimmo	788 14	752 40
Sicav 5000	321 22	312 62
Silvafrance	504 04	490 55
Silvam	395 99	385 29
Silvarente	233 20	226 96
Silvinter	394 10	383 55
S.I.–Est	1301 52	1242 50
S.I.G.	924 99	882 64
S.N.I.	1149 35	1115 67 ◆
Sofinvest	551 34	528 86
Sogepargne	404 59	389 97
Sogever	1025 52	979 02
Soginter	1272 30	1214 61
Soleil Investiss.	512 15	488 93
Technocic	1212 08	1176 76 ◆
U.A.P. Investiss.	408 73	390 19
Uni-Associations	109 97	109 97
Unifrance	426 56	407 22
Unifoncier	1245 10	1188 64
Uni-Garantie	1411 32	1383 62
Unigestion	879 52	839 64
Uni-Japon	1395 72	1332 43
Uni-Régions	2510 13	2396 31
Unirente	2231 82	2156 43
Univer	166 18	166 18
Univers-Obligations	1542 63	1491 91
Valorem	485 85	474
Valoblig	59702 58	59111 47
Valorg	1414 87	1413 46
Valrea!	74895 13	74820 31

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Cours relevés à 17 h 29

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1610	4,5 % 1973	1570	1589	1580 c	+ 0 83
....	C.N.E. 3%	....	....	....	....
1131	B.N.P. T.P.	1105	1128	1130	+ 2 26
1276	C.C.F. T.P.	1250	1245	1245	– 0 40
2896	Electricité T.P.	2620	2700	2700	+ 3 05
1650	Renault T.P.	1555	1580	1585	+ 1 92
2271	Rhone-Poul. T.P.	2100	2157	2157	+ 2 71
1385	St-Gobain T.P.	1318	1322	1324	+ 0 45
1275	Thomson T.P.	1315	1325	1325	+ 0 76
440	Accor	398	415	415	+ 4 26
1780	Agence Havas	1570	1630	1630	+ 3 82
800	Air Liquide	750	780	780	+ 4
2140	Alcatel	2020	2095	2095	+ 3 71
1500	Als. Superm.	1399	1450	1450	+ 3 64
460	A.L.S.P.I.	390	399	399	+ 2 30
530	Alsthom	463	460	450	– 0 66
2000	Arjom. Prioux	1790	1840	1875	+ 4 74
220	Aussedat-Rey	198	220	216 50	+ 9 34
1340	Aux. Entrepr.	1240	1325	1320	+ 6 45
1600	Avions Dassault	1381	1380	1385	+ 0 28
720	Bail-Equipem.	602	699	699	+ 16 11
1230	Bail-Investiss.	1100	1115	1110	+ 0 90
1200	Cie Bancaire	1105	1150	1140	+ 3 16
780	Bazar H.-V.	649	675	674	+ 3 85
490	Béghin-Say	495	508	500	+ 1 01
350	Berger (M)	324	324	324	....
840	Bic	629	640	635	+ 0 95
1450	B.I.S.	1300	1340	1340	+ 3 07
2285	Biscuit (Géné.)	2285	2285	2285	....
1890	Bongrain S.A.	1850	1900	1900	+ 2 70
1200	Bouygues	1085	1150	1140	+ 5 06
3710	B.S.N.	3490	3569	3570	+ 2 29
1300	Carnaud	1076	1080	1078	+ 0 18
3760	Carrefour	2700	2750	2760	+ 2 22
1800	Casino	1680	1700	1690	+ 0 59
1430	Casino A.D.P.	1288	1365	1361	+ 5 66
1150	Cedis	930	960	960	+ 3 22
1700	Cetelem	1370	1408	1407	+ 2 70
1700	C.F.A.O.	1510	1510	1515	+ 0 33
845	C.F.D.E.	549	556	556	+ 1 27
1280	C.G.I.P.	1031	1099	1091	+ 5 81
1230	Chargeurs S.A.	1020	1144	1125	+ 10 29
65	Chiers-Châtill.	58	60 10	60 50	+ 4 31
820	Ciments franç.	750	774	773	+ 3 06
500	Club Méditerr.	504	515	518	+ 2 77
275	Codetel	243	250 10	250 10	+ 2 92
460	Cofimeg	453	458	458	+ 1 10
880	Colas	754	830	830	+ 10 07
270	Compt. Entrepr.	256	260	260	+ 1 56
615	Compt. Mod.	545	570	570	+ 4 58
1810	Créd. Foncier	1480	1565	1565	+ 5 74
605	Crédit F. Imm.	525	530	520	– 0 95
2360	Crédit Nat.	1948	1995	1980	+ 1 64
420	Crouzet	360	379	375	+ 4 16
2050	Damart S.A.	1998	2048	2048	+ 2 50
3400	Darty	3083	3130	3149	+ 2 14
310	Dév. P.d.C. (Li)	300	268	268 c	– 3 06
480	D.M.C.	448 20	460	454	+ 1 29
2320	Docks France	2085	2230	2235	+ 7 19
1610	Dumez	1300	1324	1330	+ 2 30
1480	Eaux (Gén.)	1248	1295	1298	+ 3 92
3000	Ecco	2880	2885	2900	+ 0 69

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
320	Elf-Aquitaine	311	324	324	+ 4 18
310	– (certific.)	279	300	300	+ 7 52
2100	Epeda-B-Faure	1890	1980	1885	– 0 25
2640	Essilor	2650	2780	2780	+ 4 90
520	Esso S.A.F.	478	494	498	+ 4 18
3300	Eurafrance	2780	2900	2890	+ 3 95
1620	Eurocom	1350	1370	1385	+ 2 59
2200	Euromarché	1810	1860	1860	+ 2 76
1540	Europe n° 1	1400	1450	1451	+ 3 64
1880	Facom	1540	1535	1525	– 0 97
785	Fichet-bauche	800	800	800	....
335	Finextel	300	315	313	+ 4 33
580	Fives-Lille	505	515	515	+ 1 98
61	Fondene (Gén.)	52 80	52 80	53	+ 0 37
182	Fraissinet (Ma)	197 80	188	188	– 4 95
330	Francarep	315	319 80	319 80	+ 1 52
1290	Fromageries Bel	1165	1111	1130	– 3
1420	Gal. Lafayette	1300	1340	1340	+ 3 07
400	Géophysique	399 50	375	375	– 6 13
1150	Gerland	1060	1140	1150	+ 8 48
380	GTM-Entrepose	354	355	355	+ 0 28
720	Guyenne-Gasc.	670	671	671	+ 0 14
3400	Hachette	2999	3080	3080	+ 2 70
760	Hénin (La)	689	687	690	+ 0 14
85	Imétal	75 80	75 50	75 10	– 0 92
780	Imm. Plaine-M.	735	768	768	+ 4 48
3940	Inst. Mérieux	3650	3690	3680	+ 0 82
780	Interbail	715	710	710	– 0 69
2120	Intertechnique	1940	1949	1949	+ 0 46
700	J. Lefebvre	720	724	724	+ 0 55
1480	Lab. Bellon	1285	1339	1339	+ 4 20
1450	Lafarge-Coppée	1275	1320	1320	+ 3 52
1500	Lebon	1570	1475	1476 c	– 4 52
3890	Legrand	3720	3725	3725	+ 0 13
1230	Leiéar	1025	1050	1049	+ 2 34
700	Locafrance	675	686	692	+ 2 51
1240	Locindus	1070	1067	1067	– 0 28
1190	L. Vuitton S.A.	1010	1080	1080	+ 6 93
730	Luchaire	685	675	680	– 0 87
1600	Lyonn. Eaux	1306	1326	1325	+ 1 53
270	Mais. Phénix	240	230	233	– 2 91
740	Majorette (Ly)	650	705	710	+ 9 23
122	Manurhin	107	117 50	117	+ 9 34
455	Mar. Wendel	385	391	392	+ 1 81
1760	Martell	1585	1611	1622	+ 2 33
2370	Matra	2120	2152	2152	+ 1 50
3300	Merlin-Gerin	3165	3230	3245	+ 2 52
2970	Michelin	2745	2890	2895	+ 5 46
6410	Midi (Cie)	5700	5850	5840	+ 2 45
515	Midland Bk S.A.	490	528	525	+ 7 14
595	Min. Salsig. (Ma)	598	610	610	+ 2
65	M.M. Penarroya	61	62	62	+ 1 63
2380	Moët-Hennessy	2280	2360	2350	+ 3 07
1000	Mot. Leroy-S.	856	880	889	+ 3 85
92	Moulinex	93	91 10	92	– 1 07
1140	Navig. Mixtes	979	1005	1003	+ 2 45
215	Nord-Est	192 30	199 80	199 50	+ 3 22
600	Nordon (Ny)	570	590	590	+ 3 50
550	Nouvelles Gal.	460	471	471	+ 2 39
995	Occident. (Gén.)	895	932	931	+ 4 02
1600	Omn.F.Paris	1555	1550	1550	– 0 32

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
270	Olida-Caby	248	250	250	+ 0 80
535	Opfi-Paribas	468	489	489	+ 4 48
3380	Oréal (L')	3350	3400	3399	+ 1 46
510	Papet. Gascogne	435	450	450	+ 3 44
2020	Paris-Réescompt	2000	1046	1043	+ 4 30
1250	Pechelbronn	1119	1722	1130	+ 0 98
1820	Penhoet	1520	1578	1575	+ 3 61
1100	Pernod-Ricard	1027	1080	1076	+ 4 77
161	Pétroles B.P.	133	109 90	109 90 *	– 2 66
1000	Peugeot S.A.	920	951	978	+ 6 30
89	Poclain	84	86 20	86 20	+ 2 61
1500	Poliet	1375	1450	1448	+ 5 30
720	P.M. Labinal	649	660	670	+ 3 23
2100	Presses Cité	1989	1980	2000	+ 0 55
1700	Prétabail Sic.	1595	1650	1650	+ 3 44
530	Primagaz	444	440 80	444	....
670	Printemps	563	565	565	+ 0 35
1580	Promodès	1620	1580	1580	– 2 46
305	Prouvost S.A.	266	269	268	+ 1 13
956	Radiotechn.	820	832	880	+ 7 31
170	Raff. Dist. Total	177 50	173 50	173 50	– 2 25
1900	Redoute (La)	1890	1915	1950	+ 3 17
1630	Roussel-Uclaf	1470	1501	1490	+ 1 36
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
5000	R. Impériale (Ly)	4325	4290	4290	– 0 80
300	Sade	270	270	270	....
3090	Sagem	2834	2850	2850	+ 0 56
685	St-Louis B.	570	567	575	+ 0 87
2190	Salomon	2060	2090	2090	+ 1 45
1430	Salvepar	1255	1270	1270	+ 1 19
730	Sanofi	720	731	731	+ 1 52
475	S.A.T.	459	474	475	+ 3 48
820	Saupiquet (Na)	740	755	755	+ 2 02
770	Schneider	648	676	679	+ 4 78
122	S.C.O.A.	109 50	112 80	112 80	+ 3 01
82	S.C.R.E.G.	77 20	80	82 50	+ 6 86
570	Seb	497	513	515	+ 3 62
530	Sefimeg	523	498	502	– 4 01
1900	S.F.I.M.	1790	1845	1815	+ 1 39
91	S.G.E.	81	83 50	84 90	+ 4 81
540	Signaux Ent. El.	514	535	540	+ 5 05
1101	Silic	1068	1084	1084	+ 1 49
670	Simco-U.P.H.	585	600	605	+ 3 41
365	Simnor (Li)	355	365	365	+ 2 81
1380	Skis Rossignol	1340	1360	1360	+ 1 49
1030	Siminco	970	982	982	+ 1 23
310	Sodero (Na)	258	260	260	+ 0 77
2270	Sodexho	2080	2180	2160	+ 3 84
506	Sogerap	456	476	476	+ 4 38
1240	Sommer-Allib.	1085	1130	1140	+ 5 06
720	Source Perrier	709	735	730	+ 2 96
1570	Sovac	1370	1380	1380	+ 0 72
570	Strafor	495	502	502	+ 1 41
405	Synthelabo	355	361	363	+ 2 25
610	Talcs Luzenac	556	584	585	+ 5 22
3410	Tél. Elect.	3186	3220	3206	+ 0 62
1250	Thomson-C.S.F.	1320	1300	1300	– 1 51
380	Total (CFP)	370	375	371	+ 0 27
93	– (certific.)	87 50	92	91 60	+ 4 68
3060	T.R.T.	2590	2600	2601	+ 0 42
1010	U.F.B.	860	868	867	+ 0 81

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1100	U.I.S.	1000	1035	1035	+ 3 50
710	U.C.B.	612	632	639	+ 4 41
515	Valéo	474	526	530	+ 11 81
150	Vallourec	130	135	135 90	+ 4 53
4000	V. Clicquot-P.	4080	4200	4185	+ 2 57
965	Via Banque	832	880	880	+ 5 76
880	Elf-Gabon	856	860	860	+ 0 46
100	Amax Inc.	108	110	110	+ 1 85
420	Amer. Express	472	469 50	470	– 0 42
174	Amer. Teleph.	186 50	186 30	186 30	– 0 10
87	Anglo Amer. C.	82	81 60	81 60	– 0 48
445	Amgold	414	416 50	416 50	+ 0 60
905	BASF (Akt)	895	884	881	– 1 56
970	Bayer	941	948	945	+ 0 42
143	Buffelsfont.	138	138 10	138 50	+ 0 36
25	Charter	25 40	25 30	25 30	– 0 39
300	Chase Manh.	328	324	324	– 1 21
225	Cie Petr. Imp.	224 30	223 50	223 50	– 0 35
49	De Beers	47	47 10	46 90	– 0 21
2620	Deutsche Bank	2570	2533	2533	– 1 43
44	Dome Mines	47 30	46 70	46 70 c	– 1 26
101	Driefontein Cal	101 20	102	102	+ 0 79
575	Du Pont-Nem.	614	642	654	+ 6 51
420	Eastman Kodak	446	450	437	– 2 01
30	East Rand	29	29 50	29 60	+ 2 06
300	Electrolux	284	286	236	– 16 90
255	Ericsson	268 50	269	269	+ 0 18
425	Exxon Corp.	444	447	442	– 0 45
565	Ford Motors	609	605	605 c	– 0 65
73	Freegold	65 40	64 55	64 55	– 1 29
92	Gencor	83	82 40	82 40	– 0 72
560	Gén. Electr.	599	598	598	– 0 16
475	Gén. Belgique	467	485	464	– 0 64
555	Gen. Motors	599	606	590	– 1 50
48	Goldfields	47 70	47 80	47 70	....
43	GdMetropolitan	41 80	43	42 90	+ 2 63
62	Harmony	58 70	59	58 80	+ 0 17

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
38	Hitachi	38 40	38 70	38 70	+ 0 78
905	Hoechst Akt.	923	918	912	– 1 19
100	Imp. Chemical	97 30	99 50	99 50	+ 2 26
92	Inco. Limited	98 60	99 70	99 70 c	+ 1 11
1080	IBM	1142	1146	1131	– 0 96
330	ITT	364	360	355	– 2 47
185	Ito-Yokado	171 70	171 70	171 70	....
83	Matsushita	65 40	68	68	+ 3 97
1340	Merck	1490	1421	1421	– 4 63
730	Minnesota M.	788	791	790	+ 0 25
220	Mobil Corp.	231	223	233	+ 0 96
32250	Nestlé	32800	32950	32950	+ 0 45
135	Norsk Hydro	148 50	149 10	149	+ 0 33
173	Ofsil	156	156 50	156 50	+ 0 32
1280	Petrofina	1235	1246	1246	+ 0 89
460	Philip Morris	516	518	520	+ 0 77
167	Philips	163 50	165 20	165 20	+ 1 03
560	Quilmès	573	555	552	– 3 66
495	Randfontein	491	485	485	– 1 22
560	Royal Dutch	548	558	558	+ 1 82
71	Rio Tinto Zinc	72 10	72 30	72 30	+ 0 27
85	St Helena Co	84 05	85 90	85 90	+ 2 20
220	Schlumberger	232	239 10	239 80	+ 3 36
88	Shell transp.	88	87 50	87 50	– 0 56
1970	Siemens A.G.	1942	1978	1975	+ 1 69
160	Sony	164 80	165	164 50	– 0 19
173	T.D.K.	172	174	174 c	+ 1 16
17 50	Toshiba Corp.	17 80	17 90	17 90	+ 0 56
1350	Unilever	1353	1360	1360	+ 0 51
350	Unit. Techn.	374 50	380	379	+ 1 20
420	Vaal Reess	394	396	396	+ 0 50
400	Volvo	429	427	427 c	– 0 46
210	West Deep	188	185 80	186	– 1 06
425	Xerox Corp.	457	459	459	+ 0 43
1 33	Zambia Corp.	1 35	1 36	1 35	....

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 2/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 365	7 426	7 120	7 670
ECU	6 862	6 866	....	....
Allemagne (100 DM)	318 400	318 430	309	328
Belgique (100 F)	15 599	15 602	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	283 240	283 200	274 500	291 500
Danemark (100 krd)	86 105	86 120	82 500	90
Norvège (100 k)	94 490	94 700	91 500	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 907	10 928	10 600	11 300
Grèce (100 drachmes)	5 116	5 102	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 648	4 651	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	384 100	384 150	372	392
Suède (100 krs)	100 180	100 390	97	102 500
Autriche (100 sch)	45 320	45 300	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	4 994	5 002	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 780	4 780	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 340	5 353	5 130	5 580
Japon (100 yens)	4 251	4 252	4 070	4 230

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 2/6
Or fin (kilo en barre)	81250	82000
Or fin (en lingot)	80700	81450
Pièce française (20 fr)	549	545
Pièce française (10 fr)	430	.....
Pièce suisse (20 fr)	535	540
Pièce latine (20 fr)	483	479
Souverain	594	599
Pièce de 20 dollars	3030	3040
Pièce de 10 dollars	1520	1450
Pièce de 5 dollars	915	.....
Pièce de 50 pesos	3055	3050
Pièce de 10 florins	480	499
Or Londres	342 35	343
Or Zurich	343	342 50
Or Hongkong	343	342 90
Argent Londres	5 20	5 20

Le Monde

EN CONVOQUANT UNE CONFÉRENCE MONDIALE

La Malaisie propose la recherche de nouvelles solutions à la baisse des matières premières

Est-il possible de stabiliser les prix des matières premières à un niveau raisonnable dans le contexte actuel de surproduction, d'éclatement en série des accords de produits et d'effondrement des cours ? Cette question complexe mais cruciale pour nombre de pays devraient être au centre d'une conférence mondiale que la Malaisie organisera du 21 au 25 juillet prochain à Kuala-Lumpur.

L'événement promet d'être novateur à plus d'un titre. Pour la première fois, la crise des produits de base sera évoquée dans sa dimension planétaire. La conférence accueillera des représentants des pays producteurs et consommateurs, mais aussi du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement) et de la FAO (Food Agriculture Organization). L'ensemble des matières premières non énergétiques sera de surcroît examiné, du caoutchouc aux minerais, en passant par les huiles végétales, les denrées tropicales et le bois.

Mais l'originalité majeure de ce rendez-vous devrait surtout résider dans un changement de philosophie chez certains producteurs du tiers-monde, s'agissant des modalités de soutien des prix. Alors que l'adhésion aux mécanismes de stabilisation prévus par les accords internationaux était jusqu'ici quasi unanime dans les pays du Sud, elle est maintenant vivement contestée. *« Les mécanismes de régulation n'ont pu stopper la chute de l'étain et du caoutchouc »*, indiquent les dirigeants malaisiens, convaincus que *« la recherche de nouvelles solutions s'impose »*. C'est une inflexion de taille dans la position de Kuala-Lumpur. M. Léong, ministre des industries primaires, n'a-t-il pas indiqué que son pays était prêt à abandonner toute stratégie de cartel.

Il reste à savoir si tous les producteurs du tiers-monde se rangeront à une telle initiative. Leur déception devant les échecs successifs des accords sucre, étain et cacao laisse penser qu'ils y seront sensibles. Dans ces conditions, la conférence de Kuala-Lumpur pourrait signifier le renoncement de fait par les pays du Sud aux notions de fourchettes de prix, de quotas d'exportation ou de stocks régulateurs. Mais pour quelle solution de rechange ? M. Léong propose qu'une coopération internationale s'établisse en vue d'évaluer sur plusieurs années les besoins du monde en matières premières, puis d'ajuster l'offre de manière équitable pour chacun. Une idée séduisante, mais que les concurrents directs de la Malaisie (Thaïlande et Indonésie sur l'étain, Cameroun sur le cacao, Sénégal sur les oléagineux) voudront voir expliciter. Qui estimera le niveau de la demande ? Qui fixera les volumes respectifs de production ? Qui, le cas échéant, incitera certaines économies à s'affranchir d'un secteur « matières premières » devenu non rentable ?

Nul ne peut se permettre de lâcher la proie (si mince soit-elle) pour l'ombre. A commencer par la Malaisie, plongée dans le marasme depuis la crise de l'étain et de l'huile de palme, et qui table sur cette conférence pour redorer son blason vis-à-vis des Etats voisins d'Asie du Sud-Est.

ERIC FOTTORINO.

Bourse du matin

NET RECUL : – 1,54 %

La Bourse de Paris a perdu du terrain, le 3 juin, à la séance du matin. Deux valeurs seulement s'inscrivaient en hausse : Bouygues (+ 0,87 %) et la Compagnie du Midi (+ 0,17 %). Parmi les nombreux reculs figuraient Peugeot (– 3,88 %), Thomson-CSF (– 3,46 %), Valéo (– 3,20 %), ELF (– 2,77 %). En clôture, l'indicateur de séance perdait 1,54 %.

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 3 JUIN

Indicateur de séance (%) : – 1 54

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	416	417	409
Agence Havas	1630	1620	1620
Air Liquide (L')	780	780	764
Alsthom	450	448	440
Bancaire (Cie)	1140	1135	1120
Bongrain	1900	1880	1870
Bouygues	1140	1165	1150
B.S.N.	3570	3530	3515
Carrefour	2760	2720	2720
Chargeurs S.A.	1125	1125	1095
Club Méditerranée	518	520	514
Dumez	1330	1325	1311
ELF-Aquitaine	324	320	315
Essilor	2780	2780	2750
Lafarge-Coppée	1320	1305	1285
L. Vuitton S.A.	1080	1080	1080
Michelin	2895	2860	2820
Midi (Cie)	5840	5860	5850
Moët-Hennessy	2350	2321	2321
Navig. Mixtes	1003	1005	990
Oréal (L')	3399	3390	3370
Pernod-Ricard	1076	1065	1065
Peugeot S.A.	978	974	940
Sanofi	731	720	720
Source Perrier	730	728	730
Télémécanique	3205	3200	3170
Thomson-C.S.F.	1300	1210	1255
Total-C.F.P.	371	367	367
T.R.T.	2601	2601	2601
Valéo	530	520	513



A B C D F G H

A Lyon

DERNIÈRE AUDITION DE KLAUS BARBIE

Une dernière audition de Klaus Barbie, l'un des anciens chefs de la Gestapo de Lyon, a mis fin, le lundi 2 juin, à l'instruction de son dossier avant son renvoi devant la cour d'assises du Rhône.

Cet acte judiciaire relatif à un supplément d'information décidé par la Cour de cassation le 29 décembre 1985 et portant sur une différence d'interprétation entre crimes de guerre (prescriptibles) et crimes contre l'humanité (imprescriptibles) a été mené par M. Jean Pascal, président de la chambre d'accusation de Paris, qui était accompagné de M. Emile Robert, avocat général près la cour de Paris, en présence de Mᵉ Jacques Vergès, avocat de Klaus Barbie.

A Paris

DEUX IMPLANTATIONS DE CŒUR ARTIFICIEL

Deux nouvelles poses de cœurs artificiels de type Jarvik-7 ont été effectuées dans le service du Pʳ Christian Cabrol, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière de Paris.

L'un des patients est décédé. L'autre, un jeune homme de vingt ans, a été opéré le 14 mai et a vécu avec un cœur artificiel jusqu'au 27 mai, date à laquelle son Jarvik a été remplacé par un cœur humain.

Ces deux opérations sont annoncées par *le Figaro*, qui a lancé une souscription pour financer l'achat de cœurs artificiels.

M. LÉOTARD EXHORTE LA PRESSE A « NE PAS CÉDER A LA PEUR » FACE A LA PRIVATISATION

M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, a exhorté les représentants du Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne, lors d'une rencontre le 2 juin, *« à ne pas céder au réflexe de peur »* face à la privatisation en cours dans l'audiovisuel et à la future loi sur la presse écrite.

Rappelant que la presse écrite n'était pas une industrie ni une marchandise comme les autres mais une *« fleur fragile »*, M. Georges Montaron, président du syndicat, a souligné les dangers de la privatisation, qui, en cas de développement anarchique, peut mener à une dispersion incontrôlable de la publicité aux dépens de la presse écrite, à des situations de monopole et à une baisse du niveau culturel. M. Léotard a affirmé qu'il n'était pas question de *« jouer un média contre l'autre »* et qu'il instaurerait *« l'harmonie nécessaire »*.

Quant à la nouvelle loi sur la presse, M. Léotard a expliqué qu'elle devait aboutir à *« moins de loi »*. A la requête du Syndicat de presse hebdomadaire, M. Léotard a donné son accord de principe au retrait de l'obligation de faire figurer les chiffres de tirage et de diffusion, pour la presse écrite. Il a en outre indiqué q'un seuil de diffusion maximal de 30 % serait fixé dans la future loi. Parlant de la concentration, le ministre a indiqué qu'*« en France, il y a besoin de groupes puissants, au pluriel »*. Il a d'autre part souhaité qu'un volet économique et fiscal concernant les aides à la presse soit inscrit dans la prochaine loi de finances.

LE CHEF DU SID EST REMPLACÉ

Le *Journal officiel* du mardi 3 juin publie un décret du président de la République, en date du 20 mai, nommant M. Jean-Pierre Charveron, chef du service d'information et de diffusion (SID), en remplacement de M. Joseph Daniel.

Le SID est un service qui dépend du premier ministre. M. Daniel, docteur en sciences politiques, ancien cadre de Publicis-Conseil et de la SOFRES, en avait été nommé chef adjoint en octobre 1981, puis chef le 27 mars 1984.

[Né le 11 février 1953 à Mâcon (Saône-et-Loire), ancien élève de l'ENA, sous-préfet, M. Charveron, sous-préfet de Corte (Haute-Corse) en août 1981, était secrétaire général adjoint de la préfecture du Rhône depuis le 6 janvier 1984.]

Sur le vif

Vadrouille

Je vais encore me faire des amis, là, aujourd'hui. Je vais taper sur les chauffeurs de taxi. Je sais, vous allez vous récrier : mais c'est de la folie ! Qu'est-ce qui vous prend ? Moi rien. En revanche, il y a un joueur de tennis australien, éliminé hier à Roland-Garros, en double messieurs, qui a pris dimanche une bombe lacrymogène en pleine poire. Normal, il s'était permis de discuter le prix de la course. Classique, a même ajouté, en guise de commentaire, le directeur du tournoi, Patrice Clerc.

Attention, je ne suis pas suicidaire, je ne vais pas taper sur tous les chauffeurs de taxi, simplement sur quelques-uns. En précisant bien lesquels, pour ne pas indisposer les autres. Bon, alors, il ne s'agit ni des vieux chauffeurs, ni des provinciaux, ni des femmes, ni des étrangers, il s'agit... J'ose à peine le dire... des jeunes. Non, non, pas tous les jeunes, certains jeunes qui... C'est pas pour le leur reprocher... Qui prennent la tour Montparnasse pour la tour Eiffel et qui confondent la Concorde et le Châtelet.

Faut dire, Paris, ils connaissent pas. C'est leur droit. Est-ce que je connais Tombouctou, moi ? Ils ne sont pas obligés de savoir comment aller de la rue de Seine à la rue de Buci, les taxis, ou de la rue Richer à la rue des Petites-Ecuries. Dans le temps, des temps lointains, barbares, on les obligeait, justement. On leur faisait passer des examens odieux, discriminatoires. On leur posait des colles vicelardes, du genre : vous êtes à l'Etoile et vous devez aller à l'Opéra, par où vous passez ?

Maintenant, on n'ose plus se montrer aussi indiscret. Remarquez, il arrive de tomber sur un esprit curieux, un chauffeur qui demande au client s'il connaît le chemin. Ça c'est une chance. Sinon, c'est une balade. Moi, l'autre jour, je sors du Méridien, je saute dans une voiture, j'indique une adresse près de la porte Champerret, je me plonge dans un journal et quarante-cinq minutes après, je me retrouve porte Maillot, devant le Méridien. On avait fait tout le tour de Paris par les boulevards des Maréchaux, mais on l'avait laissé passer, la porte Champerret.

J'en étais là de mon papier, quand une collègue fait irruption dans mon bureau : c'est un billet sur les taxis ? Alors, écoute ça : ce matin, il y en a un qui m'a jetée, allez, ouste, dehors. Je mangeais un croissant, ça lui a pas plu. Rapport aux miettes.

— Mets-toi à sa place. Faut pas prendre son bahut pour un buffet !

CLAUDE SARRAUTE.

En Afghanistan

UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT TUÉ A KANDAHAR

Islamabad *(AFP)*. – Le vice-ministre afghan de la sécurité et deux hauts responsables de la police secrète, le Khad, ont été tués la semaine dernière à Kandahar (sud de l'Afghanistan) lorsque leur jeep a sauté sur une mine posée par des maquisards, ont annoncé des sources diplomatiques occidentales, ce mardi 3 juin, à Islamabad.

D'autre part, quarante-six membres du Parti communiste afghan ont été tués dans la région de Paghman, au nord-ouest du pays, par des résistants qui ont attaqué le bureau local du parti, a-t-on ajouté de mêmes sources.

● CYCLISME : *Le Critérium du « Dauphiné libéré »*. – Pour le jeune français Jean-François Bernard, le Critérium du *Dauphiné libéré* a fini comme il avait commencé. Après avoir remporté le prologue une semaine auparavant, il a aussi gagné la dernière étape contre la montre, lundi 2 juin, à Nyons, la victoire revenant au Suisse Urs Zimmermann, déjà vainqueur du Critérium international en début de saison. Pendant ce temps, un de ses équipiers du groupe Carrera, Roberto Visentini, a inscrit son nom au palmarès du Tour d'Italie en dominant Francisco Moser et Greg Lemond.

MM. PASQUA ET PANDRAUD DANS LE DIX-HUITIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

Au pas de charge

Ce fut une visite au pas de charge. Comme si l'allure pressée du premier ministre faisait école, obligeant des ministres d'ordinaire plus conviviaux et assurément plus lourds et moins mobiles à forcer leur nature. Inspectant, dans la soirée du lundi 2 juin, le dix-huitième arrondissement de Paris, MM. Charles Pasqua et Robert Pandraud se comportèrent en touristes peu curieux, certains sans doute d'en savoir déjà assez.

La promenade resta symbolique, comme une politesse obligée à MM. Roger Chinaud, maire (UDF) de l'arrondissement, et Alain Juppé, maire adjoint et ministre délégué chargé du budget.

Sollicitude politique, sans nul doute, illustrée au préalable par une imposante réunion au ministère de l'intérieur, réunissant autour des trois ministres pas moins de vingt-deux collaborateurs en tout genre, représentant les services policiers centraux, ceux de la préfecture de police de Paris et, bien sûr, l'Hôtel de Ville. Ordre du jour unique : le dix-huitième arrondissement, arrondissement populaire et, aussi, immigré. Tout avait dû y être dit ; aussi la leçon de choses ne chercha-t-elle pas à approfondir.

Trois étapes : le commissariat central, la place du Tertre, sur la butte Montmartre, puis le quartier de la Goutte-d'Or. Coup d'œil rapide aux deux salles étroites et encombrées du commissariat ; sentiment ambigu de voyeurisme : quatre jeunes Africains et Maghrébins sont alignés dans la cage de verre qui sert de cellule, tandis qu'une jeune femme africaine, serrant contre elle son enfant, entendue par des gardiens qui tapent consciencieusement leur rapport, tourne le dos et se cache, face contre le mur.

Le souvenir d'une précédente visite officielle, celle de M. François Mitterand en janvier 1984, permet d'apprécier l'immobilisme de l'institution policière : rien n'a changé dans ces locaux indignes d'un service public, aux vestiaires de fortune installés dans un minuscule couloir et où délinquents et plaignants se côtoient.

Rien n'a changé

Rien n'a changé, à un détail près : la déclaration des droits de l'homme affichée, en bonne place, sur fond tricolore depuis que M. Pierre Joxe, le prédécesseur de M. Pasqua, en a décidé ainsi. Rien, mais l'on y remédiera : les travaux de construction d'un nouveau commissariat, rue de la Goutte-d'Or, seront accélérés, avec l'aide d'une société d'économie mixte de la Ville de Paris, promet M. Pandraud.

Ce fut la seule information de la soirée. S'y ajouta une impression fugitive, dans le quartier de la Goutte-d'Or justement, à une demi-heure de la fin de la journée du ramadan. Odeurs de beignets, étals de fruits, palabres de jeunes et de moins jeunes immigrés : on attend ici la fin du jeûne quand arrive, en masse serrée, encadrée de CRS, la cohorte officielle. Des blagues en arabe fusent, des rires, un étonnement. Mais les visiteurs ne semblent pas disposés à bavarder. Pas un mot échangé, pas une poignée de main, pas une halte. Les photographes sont là, en nombre, et les ministres connaissent la règle d'or du gouvernement : faire la politique de son électorat, ces immigrés n'en sont pas...

Ce fut aussi une visite guidée : les journalistes groupés dans un car, qui avait bien peine à suivre, et les rues jalonnées de policiers, plus encore que d'ordinaire.

Au « pot » qui, dans les caves de la mairie, conclut cette promenade, M. Alain Juppé eut quelque regret, déplorant que le ministre de l'intérieur et son ministre délégué chargé de la sécurité aient eu *« une idée un peu fausse »* tant *« un effort particulier a été fait pour vous ouvrir la voie ce soir »*. Qu'importe, *« les choses sont sur la bonne voie »*, assure M. Chinaud, qui loue ces effectifs policiers réapparus sur la voie publique comme par enchantement, depuis mars.

Le préfet de police, M. Guy Fougier, butte témoin de la cohabitation — il était là, il reste, — est aux anges : les policiers qu'il immobilisait hier sont aujourd'hui disponibles, délaissant les gardes statiques de bâtiments officiels.

Le tout se termina autour d'un clos montmartre 1985 et d'une petite phrase de M. Pasqua, sur les *« bavures »*, forcément : *« Nous enquêtons à chaque fois. Si bavure il y a, nous sanctionnerons. S'il n'y en a pas, nous poursuivrons en diffamation ceux qui ont tendance à monter les choses en épingle. »*

E. P.

Le numéro du « Monde » daté 3 juin 1986 a été tiré à 527 092 exemplaires